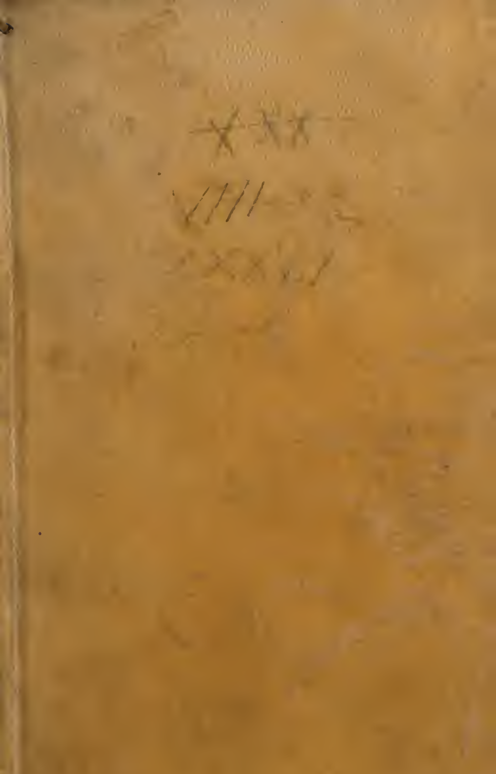


LA MONARCHIE DES SOLIPSES,

TRADUITE

De l'Original Latin

DE

MELCHIOR INCHOFER JESUITE.

AVEC DES REMARQUES.



A AMSTERDAM,

M D CC XXI.

PREFACE.

Nterest Reipublicæ cognosci malos. Il est de l'intérêt de la République que les méchans soient connus, C'est une Maxime, dont tout le monde reconnoît la vérité, & que le * P. *Tellier* même n'a pû s'empêcher d'approuver dans sa Défense des nouveaux Chrétiens. L'Eglise est la République la plus parfaite qui soit sur la Terre, puis qu'elle a pour Chef l'Auteur de toute perfection. C'est-pourquoi la connoissance des méchans y est plus impor-

*Jesuite, qui a éte Confesseur du feu Roi *Louis XIV*.

tante que par-tout ailleurs. Et il eſt d'autant plus néceſſaire de les faire connoître, que leurs vices peuvent avoir des ſuites plus fâcheuſes.

Il y a long-tems que l'on reproche aux Jeſuites d'être de ce nombre. On a apporté tant de preuves inconteſtables de la corruption qui s'eſt introduite dans leur Société, qu'ils ſont preſque les ſeuls, qui ne veüillent point en convenir. Ils ont les yeux fermez à la lumiére de la vérité. Ils traitent tout ce qu'on peut dire contr'eux, de menſonge, de calomnie, d'impoſture; & ils s'imaginent être bien juſtifiez, quand ils ont

ont vomi un torrent d'injures contre leurs Accuſateurs. Ce n'eſt pas là comme on ſe défend, quand on a la Vérité de ſon côté. Elle n'a pas beſoin d'invectives, pour confondre la Calomnie. Il ſuffit qu'elle ſe préſente, pour la faire diſparoître.

Si quelque choſe étoit capable de les faire revenir de leur aveuglement, ce ſeroit le Livre, dont je donne la Traduction. Ce n'eſt pas l'Ouvrage de quelque Ennemi de la Compagnie: Ce n'eſt ni la vengeance, ni le reſſentiment, ni la jalouſie qui l'a produit. Ce ſont les réflexions déſintereſſées d'un hon-

honnête Jesuite, nommé *Melchior Inchofer*, qui gémit sur les désordres, dont il est témoin. A qui pouvons-nous nous en rapporter, si nous rejettons le témoignage de ce Pere, qui est connu d'ailleurs pour un homme vertueux & sincére. Aucun intérêt particulier ne pouvoit l'obliger à écrire contre sa Société. Sa vertu & sa Science l'avoient mis en grande réputation parmi les Jesuites. Il avoit rempli les Charges les plus considérables, & s'il a jamais eu quelque sujet de mécontentement, ç'a été, pour s'être souvent expliqué avec liberté sur

ſur les déréglemens de ſa Compagnie.

Melchior Inchofer naquit à *Vienne*, Capitale d'*Allemagne*, en 1584. Il vint à *Rome* étudier la Juriſprudence, où il fit de grands progrès en peu de tems. Les Jeſuites ayant remarqué les belles qualitez de ce jeune homme, entreprirent de l'attirer dans leur Compagnie. Ils en vinrent bien-tôt à bout, & il y entra l'an 1607. Il enſeigna long-tems à *Meſſine* la Philoſophie, les Mathématiques & la Théologie. Il revint à *Rome*, où il paſſa pluſieurs années, & il mourut à *Milan* le 28me. Septembre, 1648.

Il a composé plusieurs Livres, dont les Titres se trouvent dans la Bibliothéque des Ecrivains de la Société. Il est aussi l'Auteur d'un Traité contre les Jesuites, intitulé la *Monarchie des Solipses*, dans lequel il prend le nom de *Lucius Cornelius Europæus*.

Voilà à peu près tout ce que nous sçaurions de cet excellent homme, si Mr. *Bourgeois*, Chanoine de *Verdun*, qui fut député à *Rome* par les Evêques de *France*, pour empêcher, que la Cabale des Jesuites ne fît condamner le Livre de *La fréquente Communion* de Mr. *Arnauld*, & qui lia une é-

troite

troite amitié avec lui, ne nous en eût laissé un Portrait naturel dans la Relation, qu'il fit de son Voyage. On ne sera pas fâché de lire ici la maniere, dont il en parle.

„ Je ne dois pas oublier „ de joindre en cet endroit „ à ces Prélats & à ces illu- „ stres Religieux de l'Ordre „ de St. Dominique, un „ excellent Religieux de la „ Compagnie des Jesuites. „ C'est le Pere *Melchior In-* „ *chofer*. Je n'entreprends „ pas ici l'éloge de ce grand „ homme, qui seroit une „ entreprise au-dessus de „ mes forces, & hors de

 „ mon

„ mon dessein; Mais je lui
„ ai des obligations trop
„ grandes, pour ensevelir
„ tout-à-fait dans le silence
„ & ma reconnoissance &
„ son mérite. Il passoit dans
„ *Rome* pour le plus sçavant
„ de son Ordre, & c'est lui,
„ qui a enrichi l'Histoire de
„ l'Eglise de deux Volumes
„ *in Folio*, qui portent pour
„ titre, *Historia Ecclesiastica*
„ *Hungarica*, très-estimez de
„ tous les Doctes, outre
„ plusieurs autres Ouvrages,
„ dont quelques-uns por-
„ tent son nom : les autres
„ ne le portent pas, pour de
„ bonnes raisons : Sa mé-
„ moire étoit prodigieuse,
„ sa

„ sa lecture presque infinie,
„ son jugement clair & pé-
„ nétrant. Mais toutes ces
„ qualitez excellentes, qui
„ se rencontrent rarement
„ ensemble, étoient rehauf-
„ sées par un amour de la
„ Vérité si pur, si désinté-
„ ressé, si fort, & si sin-
„ cére, que nul intérêt
„ d'Ordre, nulle considéra-
„ tion de fortune, nul res-
„ pect pour les Grands,
„ nulle crainte de leur dé-
„ plaire, ni de tomber en
„ leur disgrace ne l'a pû ja-
„ mais empêcher de rendre
„ à la Vérité le témoignage,
„ que sa Conscience l'obli-
„ geoit de lui rendre.

„ Cette droiture d'eſprit
„ & cette ſincérité de ce
„ Pere, qui ne lui ont fait
„ que peu d'amis, & beau-
„ coup d'ennemis dans ſon
„ Ordre, lui ont fait un très-
„ grand nombre d'amis au
„ dehors, & plus qu'ailleurs
„ dans le Collége des Cardi-
„ naux. A quoi je ne vou-
„ drois pas nier, que la fran-
„ chiſe & la douceur de ſa
„ converſation toute char-
„ mante n'aient auſſi un
„ peu contribué. Nulle des
„ anciennes Véritez touchant
„ la Grace, la Pénitence &
„ la Diſcipline de l'Egliſe,
„ qu'on a comme renouvel-
„ lées & rétablies dans ce
ſiecle,

» siécle, ne lui ont été nou-
» velles, quand elles ont
» paru en public; & j'ai sçû
» de ses amis, qu'il avoit
» dans le cœur & dans l'es-
» prit le Livre de *la fréquen-*
» *te Communion*, long-tems
» avant qu'il parût; qu'il
» y avoit plusieurs années,
» qu'il déploroit avec gé-
» missement devant eux, l'a-
» bus horrible qui se faisoit
» dans *Rome* & ailleurs, du
» Sacrement de Pénitence,
» & ensuite, du plus augu-
» ste & du plus divin de
» nos Mysteres, par l'igno-
» rance des Véritez & de
» l'Antiquité, & que sa joye
» fut parfaite, quand il ap-

„ prit qu'un Docteur de
„ Sorbonne avoit recüeilli
„ dans un Livre toute la
„ Doctrine des Conciles &
„ des SS. Peres touchant
„ l'administration légitime
„ de ce Sacrement, qu'il y
„ condamnoit fortement les
„ abus d'aujourd'hui, & que
„ ce Livre, outre l'appui de
„ sa Doctrine & d'une élo-
„ quence non commune,
„ avoit encore celui de l'ap-
„ probation d'un très-grand
„ nombre d'Archevêques,
„ Evêques & Docteurs de
„ Sorbonne.

„ C'est de sa bouche-
„ même, que j'ai entendu
„ l'éloge qu'il faisoit de ce

„ Livre

„ Livre, & je ſçai qu'aux
„ occaſions, il en a appuyé
„ fortement la Doctrine, &
„ recommandé la pratique.
„ Ses ſentimens touchant la
„ Grace & la Prédeſtination,
„ étoient les mêmes que de
„ *St. Auguſtin* & *St. Thomas*: Sa Morale, celle des
„ SS. Peres: ſon étude, la
„ Tradition: ſon emploi, la
„ Lecture: ſa fin, la Vérité,
„ qu'il a connuë, aimée &
„ défenduë en toute occaſion avec une liberté &
„ une généroſité véritablement Chrétienne.

„ Comme je ſçavois qu'il
„ étoit du *St. Office*, & que
„ je voiois néanmoins, qu'on
„ ne

„ ne lui avoit donné nulle
„ part à toutes les affaires,
„ dont j'avois connoiſſance,
„ & que je regardois com-
„ me les plus importantes
„ qui ſe fuſſent traitées de-
„ puis long-tems, je ne pus
„ m'empêcher de lui en té-
„ moigner mon étonne-
„ ment. Je le ſuppliai de
„ me dire, pourquoi on ne
„ l'avoit pas nommé entre
„ les Cenſeurs de la premie-
„ re Bulle contre *Janſenius*,
„ ſous le Pape *Urbain VIII.*
„ peu avant ſa mort? Pour-
„ quoi enfin, dans la Cenſu-
„ re qu'on venoit de faire,
„ & de ſupprimer, comme
„ nous avons vû, contre

„ l'Aſſo-

„ l'Association de *St. Paul* à
„ *St. Pierre*, & dans cet
„ examen qui se faisoit du
„ Livre de Mr. *Arnauld*, il
„ n'y avoit encore nulle
„ part? A tout cela il me
„ répondit franchement, à
„ son ordinaire, qu'il avoit
„ quelquefois part dans les
„ Livres qui se lisoient dans
„ l'*Inquisition*, pour les exa-
„ miner, qu'il n'en avoit
„ jamais aucune dans ceux
„ que certaines personnes
„ avoient entrepris d'y faire
„ censurer. Surquoi il me
„ dit plusieurs choses qu'il
„ vaut mieux supprimer.

» Mais pour s'expliquer
» plus en particulier sur mes
„ de-

„ demandes, il ajouta, que
„ ce qui avoit fait qu'il n'a-
„ voit eu aucune part dans
„ les deux Censures que je
„ lui avoit marquées, non
„ plus que dans l'Examen
„ qui se faisoit du Livre de
„ Mr. *Arnauld*, étoit que la
„ Société, faisant sa grande
„ affaire de la poursuite de
„ ces Censures, elle avoit
„ eu assez de crédit, pour
„ empêcher que l'on ne
„ nommât un Censeur, des
„ avis duquel elle ne dispo-
„ soit point. Ce fut en cet-
„ te occasion que j'appris de
„ lui quelques-uns des désor-
„ dres de sa Compagnie,
„ qu'il me fit voir n'être pas

„ pe-

„ petits, ni faciles à guerir;
„ mais il me dit ces choses
„ avec des sentimens de
„ douleur si vifs & si Chré-
„ tiens, qu'il me persuada
„ qu'il aimoit véritablement
„ sa Compagnie, que ces
„ plaintes ne procédoient
„ que de sa charité, qu'il
„ ne les faisoit pas *odio no-*
„ *cendi, sed dilectione sanandi*,
„ & que si ses paroles sem-
„ bloient blesser la charité,
„ c'étoient de ces blessures,
„ dont il est dit dans les
„ * *Proverbes*, que les bles-
„ sures que fait celui qui
„ aime, valent mieux que
„ les baisers trompeurs de
„ celui qui hait.

* Chap. XXVII.

» La

» La réputation de sa sincérité & de son amour pour la Vérité étoit tellement établie dans l'esprit de tous ses amis, que soit qu'il loüât, à quoi sa bonté le portoit naturellement, soit qu'il blamât, à quoi la vérité le forçoit quelquefois, on ne pouvoit douter ni de la vérité de ses paroles, ni de la pureté & simplicité de ses intentions. Il m'en vient à présent sous la plume une preuve considérable, qu'il ne sera peut-être pas inutile de rapporter. La mort du *P. Mutio Vitelleschi* Général des Jesuites, » ar-

„ arrivée au commencement
„ de l'année 1645. ayant
„ obligé la Société de s'af-
„ fembler à *Rome* pour l'E-
„ lection de fon Succeffeur,
„ le zéle de ce bon Pere pour
„ la Réforme de fon Ordre
„ lui fit croire, que cette
„ occafion lui feroit favora-
„ ble pour fon deffein ; Et
„ pour y réüffir, fçachant
„ que tout ce qui viendroit
„ de fa part, ne feroit point
„ écouté dans cette Affem-
„ blée, l'expédient qu'il prit
„ pour fe cacher, fut d'en
„ faire confidence au Pape,
„ auprès duquel il avoit tout
„ accès. Il lui propofa fon
„ deffein, & lui ayant fait
„ voir

„ voir la justice & la nécef-
„ sité de la réforme de cet
„ Ordre, dont la décadence
„ seroit désavantageuse au
„ St. Siége, il lui mit entre
„ les mains un Mémoire fort
„ ample des principaux
„ abus, que l'esprit du Sié-
„ cle, la hantise des Grands,
„ & le desir de leur com-
„ plaire en tout, avoit in-
„ sensiblement introduits en
„ cet Ordre. Il en avoit
„ remarqué jusqu'à 29. qui
„ firent dans son Mémoire
„ autant d'Articles d'une ré-
„ formation nécessaire. Le
„ Pape ayant jugé favorable-
„ ment du dessein de ce Pe-
„ re & de la justice de son
„ Mé-

„ Mémoire, jugea à pro-
„ pos de l'envoyer de ſa part
„ à cette Aſſemblée, lui fai-
„ ſant dire, que ſon inten-
„ tion n'étoit pas de les
„ obliger à ces Articles de
„ réforme, mais que lui
„ ayant été mis entre les
„ mains par un homme ſça-
„ vant de ſa connoiſſance,
„ très-affectionné à leur Or-
„ dre, & très-bien inſtruit du
„ véritable eſprit de leur In-
„ ſtitut, il avoit crû qu'il
„ ſeroit bon de leur en faire
„ part, & de les exhorter à
„ les examiner, & peſer
„ meurement, pour enſuite
„ y avoir tel égard, & en
„ former pour l'avenir, telles
„ con-

„ conclusions, qu'ils trouveroient à propos, pour la plus grande gloire de Dieu & le plus grand bien de leur Ordre.

„ Comme ce qui se passe en ces Assemblées, demeure toûjours fort secret, on ne peut dire quel égard ils ont eu à ce Mémoire si important, ni quel cas ils ont fait de ces avis si salutaires; mais ce qui est constant, c'est que ses plaintes contre la liberté de la plûpart des Théologiens de cet Ordre, qui méprisant, ou ignorant la Doctrine des Anciens, ne s'attachent qu'à la nou-

„ veauté,

„ veauté, & se donnent les
„ uns aux autres toute l'au-
„ thorité qu'ils ont ôtée aux
„ Peres de l'Eglise; ces plain-
„ tes, dis-je, ont été sans
„ effet. Il n'a paru en pu-
„ blic qu'un seul de ces Arti-
„ cles, mais des plus impor-
„ tans, auquel ils ayent eu
„ quelque égard. C'est ce-
„ lui de la perpétuité du
„ Généralat. Ce Mémoire
„ en representoit de très-
„ mauvaises suites, lorsque
„ les Généraux, ou lassez
„ par les fatigues de leurs
„ Charges & rebutez du
„ travail, ou affoiblis & ab-
„ batus par leur grand âge
„ & par les maladies de la

„ vieilleſſe, ſe trouvent in-
„ capables d'agir par eux-
„ mêmes, & abandonnent
„ la conduite de l'Ordre aux
„ Aſſiſtans. Il ſemble que
„ cette Aſſemblée ſe ſoit laiſ-
„ ſée toucher par ces rai-
„ ſons, ayant ordonné que
„ le Général ſeroit obligé à
„ l'avenir d'indiquer une Aſ-
„ ſemblée générale de l'Or-
„ dre de neuf en neuf ans,
„ qu'il s'y dépoſſéderoit de
„ ſa Charge, & qu'il ſeroit
„ en la liberté des Vocaux
„ de le continüer, ou d'en
„ élire un autre.

„ Je finirai cette digreſ-
„ ſion par le recit fort abregé
„ d'une violence faite à ce

„ Pe-

„ Pere, peu après que je fus „ retourné en *France*. Certaines affaires ont pû en „ être la véritable cause; „ mais le prétexte se prit „ d'ailleurs. Il avoit paru „ dans *Rome*, lorsque j'y „ étois, un petit Livre Latin sous le titre de *Monarchia Solipsorum*. Ce Livre „ plein d'esprit & d'adresse „ représentoit l'esprit, la politique, la complaisance en „ matiere de Doctrine, & „ l'ascendant des esuites sur „ tous les autres Ordres avec „ une telle naïveté & sincérité, que personne ne put „ douter, que ces *Solipsi* fussent autres, que les Jesuites.

„ Le débit en fût grand, &
„ parce qu'il parut, que
„ l'Auteur avoit une très-
„ grande connoiſſance des
„ ſecretes de cet Ordre, le
„ Général & les Aſſiſtans en
„ jettérent le ſoupçon ſur
„ lui; & ſoit que ce ſoup-
„ çon fût appuyé d'indices
„ & de conjectures violen-
„ tes, ou qu'il ne le fût
„ pas, ils le condamnérent
„ au banniſſement, & à
„ l'enlévement de *Rome* en
„ un lieu du monde, qui
„ ne ſe nomme pas, &
„ que quelques perſonnes
„ croyent fort éloigné de
„ celui-ci. Cet Arrêt ſans
„ aucune forme, ſans cita-
„ tion,

„ tion, ſans accuſation, ſans
„ audition de parties ni de
„ témoins, fut exécuté ſans
„ appel & ſans delai.

„ Un grand Seigneur de
„ *Rome* voulut bien prêter
„ ſon Carroſſe, ſes Eſtafiers
„ & ſa Perſonne-même aux
„ Jeſuites, pour l'exécution
„ de leur Arrêt, & ce bon
„ Pere l'ayant conduit juſ-
„ qu'à la porte du College
„ ou Séminaire des *Allemans*,
„ après une viſite & un en-
„ tretien de civilité, il le fit
„ prendre & jetter par ſes
„ Eſtafiers dans ſon Carroſ-
„ ſe. Cet enlévement ſe fit
„ ſur le ſoir, & quoique
„ les cent *Allemans*, qui

„ composent ce Séminaire,
„ en fussent avertis aussi-tôt,
„ & se fussent mis en devoir
„ de sauver leur Supérieur,
„ qu'ils regardoient & ai-
„ moient comme leur Pe-
„ re, le Carrosse qui cou-
„ roit à toute bride, étoit
„ déja si loin, lorsqu'ils
„ furent à la porte, qu'ils
„ ne purent le suivre. Ils
„ en portérent aussi-tôt leurs
„ plaintes aux Cardinaux
„ amis de ce Pere, qui ju-
„ geant bien de l'importan-
„ ce de cette affaire, & du
„ péril de leur ami, s'il
„ n'étoit secouru prompte-
„ ment, partirent au même
„ moment, & en allérent
„ don-

„ donner avis au Pape, de
„ qui ils ſçavoient qu'il étoit
„ aimé. C'étoient, ſi j'ai
„ bonne mémoire, les deux
„ Cardinaux *Barberin* &
„ *Franciotti.*

„ Ce qui fut admirable
„ en cettte conduite, eſt;
„ qu'encore que nul Jeſuite
„ n'eût paru en cet enléve-
„ ment, nul n'a douté que
„ les Jeſuites n'en fuſſent les
„ Auteurs. Le Pape-même
„ & les Cardinaux le ſup-
„ poſérent pour ſi conſtant,
„ que réſolution fut priſe,
„ & exécutée ſur le champ,
„ d'envoyer au *Grand Gieſu*,
„ qui eſt la maiſon Profeſſe
„ des Jeſuites, & d'y faire

 „ Com-

„ Commandement au Gé-
„ néral de venir parler à sa
„ Sainteté à l'heure-même.
„ Ce qui fut fait avec autant
„ de diligence qu'il avoit été
„ résolu. Le Général ayant
„ comparu, & tâché d'abord
„ de faire l'ignorant, le Pa-
„ pe lui parla avec tant de
„ force de l'énormité de cet
„ attentat exécuté en sa pré-
„ sence par des Jesuites, qu'il
„ croyoit avoir quelque
„ considération pour lui,
„ contre un de leurs Confre-
„ res, qu'ils sçavoient bien
„ être son ami, & qui au
„ reste, étoit la gloire &
„ l'honneur de leur Ordre,
„ & lui commanda en des
„ ter-

„ termes ſi terribles de le
„ remettre le lendemain
„ dans ſon College, juſqu'à
„ lui dire, que lui-même
„ en répondroit en ſa per-
„ ſonne, que le meilleur
„ parti qu'il pût prendre,
„ fut celui de l'obéïſſance.
„ Le Criminel étoit déja à
„ *Tivoli*, à cinq lieues de
„ *Rome*; mais les ordres du
„ Général de le ramener
„ promtement à *Rome* ſain
„ & ſauf, ayant été portez
„ la nuit, on le remit le
„ lendemain dans ſon Collé-
„ ge. Il a paſſé le reſte de
„ ſes jours en Paix, aimé &
„ reſpecté également des
„ grands & des petits, &
 „ toû-

„ toûjours plus affectionné
„ au véritable bien de son
„ Ordre, que ceux qui en
„ possédoient les premiéres
„ Charges. “

Pour revenir à la *Monarchie des Solipses*, c'est une Satire ingénieuse, où l'esprit de la Société est peint avec les couleurs les plus naturelles. D'abord qu'elle parut au jour, elle fit beaucoup de bruit parmi les Sçavans. Les uns l'attribuérent à *Gaspar Sciopius*, grand Ennemi des Jesuites, les autres à un Noble Vénitien, nommé *Contareni*. Mais enfin *Melchior Inchofer* fut généralement reconnu pour en être le véritable

table Auteur. Les Jesuites ont voulu nier, à leur ordinaire, que ce Livre fût d'un de leur Confreres, mais ils n'ont pû le faire croire, & Mr. *Arnauld* leur dit. „ * Il „ est certain que la *Monar-* „ *chie des Solipses* est d'un „ Jesuite Allemand, nom- „ mé *Melchior Inchofer*, & „ on sait, où est l'Original „ de la Lettre d'un Jesuite „ Espagnol, qui le recon- „ noît, & en fait de gran- „ des plaintes. " Il leur dit encore en s'adressant à eux. „ On sait assez, que c'est „ vôtre caractére de vous „ porter avec ardeur à faire „ le bien, pourvû que vous „ le

* Mor. prat. T. 3. p. 686.

„ le fassiez seuls, & que per-
„ sonne n'en partage la
„ gloire avec vous; Et si vous
„ voulez être sincéres, vous
„ avouërez, que l'un de vos
„ Peres, Auteur du Livre
„ intitulé *Monarchia Solip-*
„ *sorum*, vos connoissoit
„ bien. "

Ce Livre a été imprimé pour la premiére fois à *Venise* en 1645. ensuite en Hollande en 1648. avec une Clef pour l'intelligence des Noms. Il en parut encore une autre édition de *Venise* l'an 1651. & on l'a nouvellement rimprimé dans le *Tuba altera majorem clangens sonum.* Il a été traduit en

Al-

Allemand & en Langue *Toscane*; Et je crois que voici la premiére Traduction Françoise qu'on en ait donnée. Je souhaite qu'elle soit aussi bien reçûë en France, que les autres l'ont été dans les autres Nations.

Comme ce Livre est une Allégorie perpetuelle, il est bon d'en donner ici une idée générale, qui puisse mettre tout le monde au fait de ce qu'il contient.

Melchior Inchofer voulant faire connoître au Public les dereglemens de sa Compagnie, il étoit de son intérêt, qu'il se cachât, autant qu'il pût, pour n'être point ex-

poſé aux rigoureux châtimens, qu'une telle entrepriſe pouvoit lui attirer. C'eſt pourquoi il ſe déguiſe ſous le nom de *Lucius Cornelius Europæus*, & parle des Jeſuites ſous le nom de *Solipſes*. Il feint que ce ſont des Peuples fort éloignez de nôtre hémisphere, chez qui il eſt tranſporté par une eſpece d'enchantement, & dont il décrit les mœurs & les coûtumes avec toute l'adreſſe poſſible. Je ſuis même très-porté à croire, qu'il a déguiſé juſqu'à ſon ſtile; Car il s'exprime ſouvent d'un maniere dure & peu correcte, quoiqu'il faſſe paroître en quel-

quelques endroits beaucoup de délicatesse & de pureté.

Si nous en croyons l'Auteur supposé de l'Epitre à *Léon Allatius*, il fit un voyage dans la Terre Sainte: Mais il est certain, qu'il n'est jamais sorti de l'*Europe*. Il dit qu'il resta quarante cinq ans parmi les *Solipses*, & qu'il fut chassé par leur Monarque. Cependant on sçait, qu'il mourut dans la Compagnie, & que depuis le tems de son entrée jusqu'à celui de sa mort, il n'y a au plus que 41. ans. Il n'y a pas d'autre explication à donner à ces contradictions & à ces anacronismes, qu'en disant,

disant, que l'Auteur a cherché tous les moyens de se dérober à la connoissance de ses Supérieurs.

Je pense aussi, que c'est dans cette vûë qu'il tâche de tromper le Lecteur, & de lui donner le change dans quelques endroits, comme dans le Chapitre VI., où il parle de certains Docteurs Européens qui vinrent chez les *Solipses*, pour enseigner une nouvelle Théologie, & que le Monarque relégua dans l'isle des *Imaginaires*. Ces nouveaux Théologiens ne sont autres que les Jesuites, aussi-bien que ces premiers Philosophes, qui viennent

nent débiter leur doctrine devant le Monarque dans le Chapitre XVI. Comme on le verra plus au long dans les Remarques sur ces Chapitres.

On sera sans doute surpris de voir dans cette Satire une peinture si affreuse de la Société. Quelle apparence, diront les Partisans des Jesuites, ou ceux qui ne les connoissent pas assez: quelle apparence, que des Religieux, qui font une profession particuliére de suivre JESUS-CHRIST, s'écartent si fort du chemin qu'il leur a montré? Quelle apparence, que leur orgueil &

& leur ambition ſoient montez à un tel excès, que leurs deſſeins ſoient ſi pernicieux, que les crimes les plus horribles leur coûtent ſi peu, pour y parvenir; qu'il n'y ait rien de ſacré pour eux dans la Religion & dans les Etats; que les maximes de leur Morale ſoient ſi corrompuës, que les vices regnent avec impunité chez eux, que la vertu y ſoit foulée aux pieds, en un mot, qu'une *maiſon d'oraiſon ſoit devenuë une caverne de Voleurs.*

J'avouë que toutes ces choſes ſont hors d'apparence par elles-mêmes, pour une perſonne qui n'a jamais entendu

tendu parler des Jesuites, ou qui ne s'est jamais mise en peine d'aprofondir leur conduite. Mais le moyen d'en douter, quand on sçait tous les troubles qu'ils ont excitez depuis plus d'un siecle dans l'Eglise & dans les Etats; quand on a été témoin des dernieres violences, qu'ils ont exercées en *France*; quand on est informé de la maniere, dont ils se gouvernent dans les *Indes* à l'égard des Evêques & des Missionnaires, des superstitions & des idolatries qu'ils y autorisent malgré les Censures de *Rome*? Peut-on suspendre son jugement à leur égard, quand on voit

voit dans leurs Théologiens & dans leurs Casuistes, l'ancienne Doctrine de l'Eglise combatuë, la Grace de JESUS-CHRIST, avilie, la Charité anéantie, *St. Augustin* & *St. Thomas* outragez, l'homicide, le vol, la calomnie & les plus grands crimes autorisez.

Les bornes d'une *Préface* ne me permettent pas de m'étendre beaucoup sur les preuves de toutes ces véritez. Elles se trouvent répanduës dans une infinité de beaux Ouvrages, que les Jesuites ne pouront jamais détruire. Et je croi que de tous ceux, qui les ont lûs, il n'y a guere

que

que les perſonnes abſolument aveuglées, qui ne demeurent pas convaincuës de tout ce qu'ils contiennent.

Il me ſemble d'ailleurs, qu'en prouvant la ſincérité de *Melchior Inchofer* dans tout ce qu'il reproche à ſa Compagnie, on n'aura plus de peine à croire, tout ce qu'on peut dire contre elle. La corruption intérieure eſt ſans difficulté, la ſource & la cauſe du déréglement extérieur. Il n'eſt pas étonnant qu'un homme poſſedé par l'orgueil & l'ambition, ſe porte aux Actions qui peuvent les ſatisfaire. C'eſt-pourquoi, ſi l'on convient une

une fois du dérangement intérieur de la Société, si l'on reconnoît, que c'est un Corps purement politique, qui n'a d'autre but, que son agrandissement, qui sacrifie tout jusqu'à la Religion, pour s'élever, & pour parvenir, comme dit nôtre Auteur, à la Monarchie universelle; que le vice y triomphe de la vertu, que l'on n'y obtient les Charges, que quand on sçait flatter, feindre & calomnier; que le pouvoir du Général & des Supérieurs, est tyrannique & absolu, en un mot, que l'on ne s'y distingue, qu'autant qu'on est disposé de procurer

rer la gloire de la Société aux dépends de toutes les Loix divines & humaines: si l'on convient, dis-je, de toutes ces choses, sera-t-il après cela difficile de se persuader, qu'ils n'ont pas épargné les Papes mêmes, quand ils ont voulu s'opposer à leurs desseins; qu'ils ont proscrit les Têtes couronnées, qui ne leur étoient pas favorables; qu'ils ont persécuté, & fait mourir les Evêques & les Cardinaux, qui condamnoient leurs impiétez; qu'ils ont fait servir le crédit énorme, qu'ils avoient auprès des Puissances, pour satisfaire leurs ressentimens par-

particuliers; qu'ils ont diffamé & taxé d'héresie les ennemis de leur Doctrine & de leur Morale pernicieuse; qu'ils ont exercé des cruautez inoüies contre des Communatez de saintes Filles, sous prétexte de Religion; qu'ils ont mis en usage toutes sortes d'artifices & de violences, pour s'emparer de la plus grande partie des Universitez & des Monasteres de l'*Europe?*

Rien de tout cela ne paroîtra incroyable, si les déréglemens des Jesuites sont tels, que *Melchior Inchofer* nous les décrit. Or c'est ce qu'on ne peut révoquer en

en doute. Perſonne ne pouvoit mieux les connoître que lui, ayant paſſé plus de quarante ans parmi eux. Nous avons déja remarqué, que ſes vûës étoient ſimples & que la charité ſeule étoit le motif qui l'obligeoit à révéler la corruption intérieure de ſa Maiſon. Il s'accorde d'ailleurs parfaitement avec tous les Jeſuites qui en différens tems, en différens lieux ſe ſont plaints des mêmes déſordres.

Il y avoit long-tems que * St. François de Borgia, un de leurs premiers Généraux, avoit prédit, *qu'il viendroit un tems, où la Societé ne*

* Epiſt. ad Patres & Fratres Societatis.

mettroit plus de bornes à son orgüeil & à son ambition, qu'elle ne s'occuperoit plus, qu'à amasser des richesses, & à établir son crédit, que la pratique des vertus seroit entiérement négligée, & qu'il n'y auroit plus de puissance sur la Terre qui pourroit la ramener à sa premiére perfection, ni même la détruire. Plût à Dieu, s'écrie ce Saint, *que l'expérience ne nous eût pas déja convaincus plus d'une fois, que ce malheureux tems est arrivé.*

Claude Aquaviva, leur cinquiéme Géneral, se plaint dans son Livre, intitulé, *Moyens pour guerir les maladies de la Societé,* * *que sous le*

* Chap. 15.

le ſpécieux prétexte du zéle pour le ſalut des ames, les Jeſuites ſe mêlent des affaires ſéculieres, s'inſinuënt dans les Cours des Princes & des Grands; Mais que leur véritable motif eſt l'amour d'eux-mêmes & des choſes du ſiecle.

Mutio Vitelleſchi, Succeſſeur d'*Aquaviva*, avertit les Jeſuites dans une Lettre qu'il leur adreſſe, du peu d'eſtime que l'on fait de la Société. * *On nous accuſe*, dit-il, *d'être des orgueilleux, de vouloir que toutes les affaires paſſent par nos mains, & dépendent de nous; d'avoir trop bonne opinion de nôtre ſageſſe & trop de mépris pour les autres.*

*Epiſt. 1. de Oratione ad Pat. & Fratr. Societ.

Quand ces Accusations seroient mal fondées, dit-il ensuite, *nous ne devons pas laisser de nous conduire de telle maniere que le monde ne puisse pas nous faire ces reproches.*

Mariana Jesuite Espagnol, dont le Cardinal * *Baronius* loüe fort la pieté & l'amour pour la Vérité, à fait un Livre qui a pour titre, *Des maladies de la Société, de leurs causes & de leurs remedes*, où il dépeint avec beaucoup d'énergie & de sincérité tous les vices qui regnent parmi les Jesuites. Ce Livre fut reçû avec un applaudissement général, & on le vit en très-peu de tems im-

* Tom. 8. ad an. Chr. 688.

imprimé en *Latin*, en *Espagnol*, en *François* & en *Italien*. Les Jesuites n'ont pû le désavouër. Le P. *Alegambe* est obligé de reconnoître qu'il est véritablement de *Mariana*, & le P. *Floraventio*, confesseur du Pape, a avoüé avec douleur, *que tout ce qui y étoit contenu, n'étoit que trop véritable, & que la Société avoit absolument besoin d'une réforme générale.* Tous les désordres, dont il se plaint, ont une entiére conformité avec ceux dont parle *Melchior Inchofer*. C'est ce que l'on verra dans la suite des Remarques, où je raporterai les passages qui prou-

vent cette conformité. Je me contenterai de citer ici les dernieres paroles, par où *Mariana* conclut son Livre, & qui font foi de sa sincérité. *Je conviens, que c'est une entreprise téméraire*, dit-il, *d'oser mettre en lumiére le malheureux état de la Société, & les fautes qui s'y commettent dans le Gouvernement public. Ma témérité est d'autant plus grande, que ces fautes sont généralement approuvées, & demeurent impunies. Mais quoi! Je parle ingenûment, & sans déguisement. Aucune esperance ne m'y engage, & il est libre à chacun d'en porter tel jugement qu'il*

lui

lui plaira. Pour moi, plus mon-âge s'affoiblit & plus le moment s'approche, où je dois paroître devant mon Juge, plus je me crois obligé d'assurer autentiquement, que nôtre Société, toute divine qu'elle soit dans son origine, touche à sa perte, & qu'elle ne tardera guere à être entiérement renversée, si Dieu ne la reléve, & si ses enfans touchez de compassion pour leur Mere, & oubliant tout intérêt particulier, ne lui donnent un promt secours, & ne coupent jusqu'au vif, s'il est nécessaire, pour empêcher que la Gangrene ne gagne plus loin.

Le Livre de *Jarrige*, inti-

tulé *le Jésuite sur l'Echafaut*, servira encore merveilleusement à mon dessein. On me dira peut-être, qu'il l'écrivit dans le tems, qu'il avoit apostasié de la Compagnie, & que tout ce qu'il dit, doit être fort suspect. Je répondrai avec Mr. *Arnauld*, que s'il avoit avancé quelque fausseté, les Jesuites sans doute l'auroient contraint de s'en rétracter publiquement, lorsqu'il est rentré avec eux. Ils n'ont cependant pû, que lui faire reconnoître, qu'il avoit parlé avec trop de passion & d'animosité; ce qui n'est pas une rétractation. Peut-être que le refus qu'il fit de désa-

défavoüer par un menfonge, ce qu'il avoit dit au deshonneur de la Société, lui coûta cher, & que c'eft pour cela, que l'on n'a jamais entendu parler de lui. On fçait ce qu'ils en ont pû faire, mais on ne fçait pas ce qu'ils en ont fait. Après tout, quand fon Livre feroit plein d'impoftures & de calomnies, ce qu'il dit du Gouvernement & de la conduite des Supérieurs étant entiérement femblable à ce que tous les autres Jefuites en ont dit, on ne peut du moins douter de fa fincérité en cette occafion. Et pour que le Lecteur en puiffe juger,

ger, il trouvera à la fin de cet Ecrit les quatre Chapitres de *Jarrige* qui s'accordent parfaitement avec la *Monarchie des Solipſes*.

J'ai ajouté deux Requêtes préſentées au *Pape Clement VIII.* par des Jeſuites de diverſes Provinces, pour demander la réforme de la Société. On verra que leurs raiſons ſont abſolument les mêmes, que celles des autres, dont nous venons de parler.

Cette uniformité de plaintes & de mécontentemens n'eſt-elle pas une preuve plus que ſuffiſante de la corruption de la Société? Et ſi

ſi les Jeſuites n'en veulent pas convenir, ne doit-on pas déplorer leur aveuglement ? Diront-ils encore, après tous les témoignages domeſtiques, que je leur mets devant les yeux, que les fautes de quelques particuliers ne doivent point être attribuées à tout un Corps ? Ne ſont-ils pas convaincus par eux-mêmes, que l'Eſprit de la Société eſt entiérement perverti, & qu'on y fait une profeſſion ouverte du vice ? Si cela n'étoit pas, entendroit-on les mêmes plaintes en *Italie*, en *Allemagne*, en *Eſpagne*, en *France* ?

Qu'ils

Qu'ils avoüent donc, qu'ils se sont bien écartez de la ferveur & de l'intention de leur Fondateur. Qu'ils se reconnoissent dans la peinture de *Melchior Inchofer*, & qu'ils travaillent sérieusement à cette réforme, si ardemment souhaittée dans tout le Monde Chrétien. Mais il n'y a que celui, qui change les cœurs de pierre en cœurs de chair, qui puisse operer un tel miracle. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour l'obtenir.

Comme il s'est rencontré à la fin de cet Ouvrage quelques pages vuides, on y a joint un EXTRAIT *du Livre de* Mariana, *dont il est fait mention ci-dessus.*

AVER-

AVERTISSEMENT.

Les Lecteurs ſont avertis, que les Chiffres, qui ſe rencontrent dans chaque Chapitre enfermez entre deux *Parenthèſes* ( ) ont été employez, pour indiquer les *Remarques* qui ont été faites ſur les endroits que ces Chiffres précedent. Elles ſe trouveront à la fin de chaque Chapitre ſous le titre de Remarques, leſquelles ſeront auſſi précedées de ſemblables Chiffres entre deux *Parenthèſes.* Les Lettres placées entre deux Parenthèſes, ont rapport auec les Notes, qui ſe rencontrent à la marge des pages.

T A-

TABLE

Des Chapitres & des Matiéres contenuës dans ce Livre.

CHAP.

EPI-

EPITRE

De Timotheus Curſantius

A Leon Allatius.



Oici, Illuſtre Leon, le Livre de la Monarchie, *ou du* Royaume des Solipſes, *qui reparoît en cette Ville : Si* Lucius Cornelius Europæus, *le commença dans un long Voyage en Païs éloigné, ce fut certainement à ſon retour en celui-ci, qu'il y mit la derniere main. Mais depuis, étant ſur le point de partir pour la* Paleſtine, *d'où il ne comptoit pas de revenir, il me mit entre les mains ce dernier Ouvrage, pour en diſpoſer, comme il me plairoit. Il me parut être une production d'eſprit telle, que Vous, & les Savans avez coûtume d'eſtimer devoir*

être donnée au Public, pour le bien de la République des Lettres, même pour celui de tout l'Univers. Je ne ſçai, ſi Lucius Cornelius *a laiſſé ailleurs d'autres marques de ſon érudition. Ce qui eſt certain, c'eſt que, s'il n'eût pas perdu tant de tems parmi les* Solipſes, *il auroit été en état de faire de grands progrès dans les Belles Lettres, & d'y rendre ſon nom célebre. Au reſte, c'eſt à Vous de juger, ſi tout ce qu'il raporte, ſont des véritez, ou des apparences de vérité, & s'il n'a pas plûtôt voulu nous tracer des regles de Politique, & nous aprendre, ce qu'il faut faire, & éviter dans un Gouvernement. Pour moi, ſon ſtile me plaît, & j'aime fort l'enjoûment de ſes narrations. Toutes les perſonnes de bon goût, qui ſont ici, en jugent de même. Ce n'eſt pour-*

tant

tant-là, que l'écorce; mais si elle est si belle, quel préjugé pour ce qu'elle renferme? Ne doit-on pas s'attendre à y trouver les maximes & les regles les plus sûres, pour se conduire dans toutes sortes d'Etats? Pour Vous, que tous les Savans regardent avec raison comme leur Maître, vous y ferez encore de plus belles découvertes. Il me suffit de rendre service au Public, & de vous faire un présent qui puisse vous être agréable.

REMARQUES SUR CETTE EPITRE.

On ne sait, quel est le véritable Auteur de cette Epître. Villani dans sa visera alzata, *dit, que celui qui pourroit lever le masque à ce* Timotheus Cursantius, *lui feroit un grand plaisir. Il y a toute apparence que ce fut un intime ami de* Melchior Inchofer,

fer, *qui se chargea de l'Impression de son Livre.*

Leon Allatius *est plus connu. C'étoit un des plus fameux Ecrivains du dix-septiéme siecle. Il étoit Garde de la Bibliotheque du* Vatican. *Il naquit en l'Isle de* Chio, *& mourut à* Rome *en* 1669. *âgé de* 83. *ans. Il paroît par deux Lettres, que nous avons de* Melchior Inchofer, *adressées à* Leon Allatius, *l'une sur l'Association de* S. Pierre *& de* S. Paul *& l'autre* de Eunuchismo, *que ces deux personnages étoient liez d'une amitié particuliere.*

LA MONARCHIE DES SOLIPSES.

CHAPITRE I.

Idée generale de la Monarchie des SOLIPSES.



QUel nom convenoit le mieux au Gouvernement, dont j'entreprends la Description, celui, ou de *Royaume*, ou de *Monarchie* ou de *République ?* Je vous en fais juge. Je ne trouve point de termes assez énergiques ni dans *Aristote*, ni dans *Plutarque*, ni dans *Tacite*, ni dans *Platon* même, le plus ancien de tous. C'est une nouvelle forme de Gouvernement inconnuë dans nôtre Hémisphere. Elle n'en est cependant pas moins admirable, & l'on ne doit pas en mépriser la connoissance, puisque rien n'est plus efficace, que ses maximes, pour for-

mer les mœurs du Peuple & des Princes, pour aſſûrer le bonheur & la tranquillité d'un Etat, pour l'aggrandir & le conſerver, en un mot, pour procurer aux Sujêts toute la félicité, que l'on peut goûter ici bas. C'eſt un accord merveilleux de la Royauté avec le Sacerdoce, de la prudence avec la diſſimulation, de la magnificence avec le mépris de l'éclat, de l'économie avec les plus grandes richeſſes.

Ce (I) ſeroit ici le lieu d'informer le Lecteur du Climat & de la Situation de ce Royaume, de ſon étenduë & de ſes limites. Mais perſonne de ceux qui y ont déja voyagé, n'a pû le faire, & je n'ai pas la témérité de l'entreprendre: ſemblable à l'*Ulisse* d'*Homere*, j'ai bien parcouru les Villes de ces Peuples, j'ai bien obſervé leurs coûtumes; mais pour la ſituation de leur Climat, c'eſt ſur-quoi je n'ai point de connoiſſance certaine. La conſtruction de leur Monde n'eſt pas ſemblable à celle du nôtre. Le nombre & les noms de leur Poles ſont tout differens. La Lune ſe trouve plus ſou-

ſouvent pour eux dans ſon point vertical, que le Soleil dans ſon Midi. Les lieux n'ont aucune différence entr'eux, pas même par leur ſituation ; enſorte que ce qui eſt en haut, eſt en même tems en bas; ce qui eſt à gauche, eſt auſſi à droite. Il ſemble du moins que leur Monde ne devroit avoir qu'un Centre commun : Point du tout : il en a pluſieurs, encore ne ſont-ils pas immobiles. Toute cette diverſité dépend entiérement de la volonté du Monarque. Les choſes feront autrement, s'il le veut. On ne croit que ce qu'il décide. La Raiſon ou le ſens commun ont beau s'oppoſer, on ne les écoute pas. Il n'eſt pas permis de répliquer ſans s'expoſer à quelque punition. Il faut au contraire tout écouter, trouver de la raiſon dans tout, applaudir à tout, approuver tout. Perſonne ne ſait mieux que moi, le riſque que l'on court en voulant agir autrement. On a vû autrefois la Ville Capitale tellement inondée, & le Soleil tellement envelopé de nuages, que l'on ne pouvoit trouver ni aſſez de ba-

teaux ni assez de flambeaux. Dans l'étonnement dont j'étois frappé, je voulus m'écrier, que tout étoit enseveli dans les ténebres. Je reçûs ordre aussi-tôt, de me taire, & de reconnoître hautement que le Soleil étoit en plein Midi, qu'il luisoit, & que tout étoit sec. Cependant l'eau, qui découloit en abondance de mes habits, démentoit bien ce que l'on me faisoit dire. C'étoient des especes d'Huissiers, qui m'obligeoient ainsi de me conformer aux volontez du Monarque. J'étois menacé de l'exil, si j'eusse voulu disputer contre lui; & de la mort, si j'eusse eu la hardiesse de lui résister. . . . . Dois-je poursuivre la Description de cette *Monarchie ?* Une grande raison seroit capable des m'en empêcher; c'est que, si quelque jour la Fortune vous conduisoit en ces lieux, & que vous y vissiez tout changé, vous m'accuseriez sans doute d'imposture. Sçachez donc, que je n'écris précisément, que ce que j'ai pû apprendre, lire ou voir, pendant l'espace de quarante cinq ans, que j'ai demeuré dans le Royaume des

Solipses. Les choses changeoient de jour en jour dés ce tems-là : à plus forte raison changeront-elles dans la suite, & il est hors de doute, que l'on n'y reconnoîtra rien de ce que j'en rapporte. Il n'y a chez eux qu'une chose certaine & constante, c'est que tout est soumis au Caprice du Monarque, hors le lieu de sa résidence.

REMARQUES.

L'Auteur donne ici une idée génerale de la *Monarchie* des *Solipses* ; c'est-à-dire de la *Societé* des *Jesuites*. Il nous la représente comme un Gouvernement, dont les Maximes & les Loix sont pleines de prudence & de politique.

Le Pouvoir du Monarque, c'est-à-dire, du Général de la Societé, est absolu. Quelque chose qu'il fasse, quelque opposée qu'elle soit à toutes les Loix & à la Raison, tous ses Sujets lui doivent une obéïssance aveugle. Il ne leur est pas même permis de refléchir sur ce qu'il ordonne: C'est-là la source des fréquens changemens qui arrivent dans la Societé. Rien n'y est constant, parce que tout est soumis au caprice du Général; & sa volonté fait accorder les choses les plus incompatibles. C'est ce que *Melchior Inchofer* veut faire enten-

dre dans la Defcription bizarre qu'il fait de leur Monde.

(I) Il n'eſt pas aiſé de connoître le Climat de cette Monarchie, puiſqu'elle eſt répanduë par toute la Terre.

CHAPITRE II.

Par quelle occaſion l'Auteur s'eſt trouvé dans le Royaume des SOLIPSES.

AVant que d'entrer dans le détail du Royaume des *Solipſes*, on ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir, quelle avanture me fit paſſer de l'*Europe* & de tout cet hémiſphere dans ces contrées inconnuës. Je ſuis né dans un des plus floriſſans * Royaumes de l'*Europe*. A peine eus-je atteint l'âge de raiſon que mes parens m'envoyérent à *Rome*, pour y étudier. Il n'y avoit pas longs-tems que le Pape *Clement VIII.* avoit fait célébrer le Jubilé pour la fin du ſeixiéme Siècle. Après l'Etude des Belles Lettres, je m'adonnai à celle de la Juriſprudence, où je fis quelque progrès. J'étois en-

* *L'Allemagne.*

encore fort jeune, que je me vis en état de parler devant les Juges, & de mériter leur approbation. En un mot, il sembloit que la faveur me destinoit à de grandes choses; mais un revers inopiné me fit bien rabatre de mes esperances.

Trois de mes Compagnons d'étude vinrent un jour me prendre pour la promenade. Je ne refusai point la partie. Pouvois-je prévoir le malheur, dont j'étois menacé? Nous sortons ensemble par la Porte, qui conduit au Port de *Rome*, si fameux dans l'Antiquité. Nous nous promenons sur les agréables rivages du *Tybre*, joignant au plaisir de la promenade celui de la conversation. Ensuite comme nous étions un peu fatiguez, nous nous approchâmes du fleuve, & nous nous assîmes sur le gazon, pour prendre le frais. Là nous commençâmes à faire des reflexions sur l'inconstance des choses d'ici bas, & sur les caprices de la fortune. Pendant que nous étions ainsi à discourir, nous appercevons derriere nous des hommes, dont le visage nous étoit inconnu. Cette

vûë ne nous ſurprit pas peu. On eût dit, qu'ils étoient tout à coup ſortis de la terre. Mais ils s'étoient tenus long-tems cachez dans un petit bois voiſin, pour écouter nôtre converſation. Ils marchoient ſans bruit, & dès qu'ils virent, que nous les appercevions, ils vinrent à nous d'un pas aſſûré, nous ſaluérent aſſez gracieuſement, & prirent place auprès de nous, nous demandant, quel étoit le ſujet de nôtre entretien: leurs habillemens étoient des plus ſinguliers. Ils avoient des Robes retrouſſées juſqu'aux genoux, des Manteaux, qui envelopoient leurs épaules, la barbe coupée: Ils étoient noirs depuis les pieds juſqu'à la tête; ce qui nous les faiſoit d'abord prendre pour des Crieurs d'enterrement. Mais dès que nous vîmes leurs robes trainantes & leurs manteaux abbatus, nous jugeâmes que ce pouvoit bien être de cette ſorte de Philoſophes, dont *Rome* étoit pleine pour lors. Pour moi, j'étois dans un grand embarras. Je ne ſavois, ſi je ne les devois pas regarder comme des Magiciens, ou des diſeurs de bonne avanture. Ce-

Cependant ces Messieurs trouvérent un beau champ pour parler, dans le sujet de nôtre conversation. Ils nous demandérent d'abord, quel étoit nôtre Païs, quelle étoit nôtre naissance, quels étoient nos biens? Dès qu'ils sçûrent, que nous étions de jeunes gens Romains & Etrangers, tous de qualité & fort riches, ils entrérent dans un plus grand détail, & voulurent savoir l'âge de nos Parens, leurs Charges, le nombre de nos freres, de nos sœurs, de nos proches & de nos alliez. Nous répondîmes exactement à chaque article. Enfin il fallut encore leur dire, quel genre d'étude nous avions embrassé. Nous n'eûmes pas plûtôt prononcé le nom de Droit, que tout à coup ils changérent, pour ainsi dire, de visage: Ils serrérent les levres, & il parut dans leurs yeux & sur leur front, je ne sai quoi de funeste. *Malheureux que vous êtes*, nous dit en soupirant le plus vieux d'entre eux, *pourquoi embrasser une Profession, qui ne peut que vous conduire à la damnation? A quoi vous servira la Jurisprudence? Vous êtes*

riches & de qualité, & par consequent en état de rendre service à bien du monde, sans nuire à personne; au lieu que les Jurisconsultes ont coûtume de sacrifier le bien, & souvent l'honneur de leur prochain à leur avarice. Que n'étudiez-vous avec nous les belles Loix des Solipses? *Que ne suivez-vous la Cour de leur puissant Monarque? vous verrez, que dis-je? vous posséderez un Royaume incomparable.* Ces discours me firent soupçonner alors, qu'ils pouvoient bien être de ces gens, qui viennent nous débiter de pieuses fables, pour nous attirer dans les Cloîtres, & nous engager à prendre le froc. *Nous sommes Chrétiens*, leur dis-je sur le champ. *L'Evangile est la regle de nôtre Foi, nous ne connoissons point les* Solipses: *Et nous ne cherchons d'autre Cour, que celle de* Jesus-Christ, *qui est nôtre Roi. C'est lui que nous suivons. On le peut trouver par plus d'un chemin. Chacun a sa Vocation: Et l'Esprit saint nous mene par differentes voyes. Ne sont-ce pas là aussi vos sentimens? Nous sommes au monde pour Dieu, pour*

pour nôtre Patrie, & pour nous-mêmes: nous ne quitterons cette vie mortelle, que pour entrer dans la liberté des enfans de Dieu, & que pour joüir de cette félicité suprême, qui est promise à ceux qui ne l'auront point abandonné.

A ces mots le Veillard, qui s'appelloit *Apogenite*, me regarda en pitié, plaignant l'erreur, où m'avoit entrainé ma franchise. Il s'arrête un moment, jette les yeux au Ciel, pousse quelques soupirs, & fait couler quelques larmes. Puis m'adressant la parole, *O mon fils*, me dit-il, *ne vous y trompez pas. Vôtre vocation n'est pas véritable. C'est une ruse de l'Ennemi caché, qui veut vous attirer dans ses filets. Rien n'est plus dangereux, que de passer sa vie dans l'opulence. Prenez garde de tomber dans le précipice, où tombent la plûpart des riches. On ne trouve point* JESUS-CHRIST *par le chemin que vous prenez. Il nous apprend lui-même, que pour le suivre, il faut mépriser le monde, renoncer à soi-même, porter sa croix, quitter son pere, sa mere & toute affec-*

fection charnelle, se dépoüiller de tout, perdre même jusqu'à ses prétentions & ses espérances pour ce monde? Voilà la véritable vocation. C'est celle-là, que Dieu nous envoye vous annoncer. Vous imaginez-vous qu'il n'y ait que du hazard dans nôtre rencontre, & que la divine Providence ne l'ait point menagée? Gardez-vous de résister au St. Esprit dans le tems favorable. C'est lui qui vous invite dans ce moment. Ne le laissez point échaper, ce moment précieux. Vous le chercheriez une autre fois en vain, vos prieres ne seroient point écoutées, & vôtre résistance vous coûteroit une éternité de supplices. Il tâchoit ainsi de nous séduire par toutes ces belles paroles, que son cœur désavoüoit. Tout ce qu'il nous disoit, étoit tiré de l'Ecriture Sainte. Il nous faisoit souvent les mêmes reproches, que JESUS-CHRIST faisoit aux Pharisiens; Et entre les passages qu'il nous citoit, des Saints Peres, il apuyoit sur celui-ci de St. Jerôme, *Que pour Dieu il faut passer sur le corps de son Pere*.

Pere, & la plus grande pieté est de n'en pas avoir dans cette occasion.

Déja mes Compagnons se regardoient les uns les autres tous interdits. Il sembloit que le Viellard les eût ensorcelez. Mais moi, ne pouvant plus retenir ma colere, *Cesse,* lui dis-je, *indigne Philosophe, sans barbe, de surprendre de jeunes gens pas tes enchantemens. Je te vais accabler d'injures, si tu continuës de profaner l'Ecriture, & de l'accommoder à tes impertinens discours. Et je te jure, que si tu ne nous laisses, aulieu que tu cherches à faire tomber les hommes dans tes pieges, je t'envoyerai pêcher les poissons du* Tybre. Ces paroles échauférent la bile du Viellard *Apogenite.* On vit aussi-tôt la fureur peinte sur son visage. Il dit quelques paroles entre ses dens, & prenant avec précipitation un petit sac, que tenoit un de ses compagnons, il en tira une malheureuse poudre, qu'il jetta sur nous tous, & particulierement sur moi. Cette poudre enchantée ne nous eût pas plûtôt touchez, que nous en sentîmes les effets. Un assoupisse-

ment

ment étrange ſe répandit dans tous nos membres : nous nous trouvâmes comme étourdis, & enfin il nous fallut ſuccomber à un ſommeil, qui fut trop profond, pour être naturel : Alors mille objets ſe préſentérent à nôtre imagination : Ils étoient bien differents de ceux que l'on à coûtume de voir, & dont on parle ordinairement, quand on veille. C'étoit en racourci, tout ce qui nous devoit arriver, & le nouveau genre de vie, que nous allions mener. Je ſerois trop long, ſi je voulois ici vous faire le recit, de ce que j'ai vû en particulier (car les viſions de mes Compagnons furent tout-à-fait differentes) Je me contenterai d'en parler dans le cours de mon Hiſtoire. D'ailleurs les choſes ne ſont goutées, qu'autant qu'elles ſont peu attenduës, & je ne veux pas vous ôter le plaiſir de la ſurpriſe ; car tout ce que j'ai à vous apprendre du Royaume des *Solipſes*, vous paroîtra un ſonge perpetuel : rien n'eſt pourtant plus réel. Enfin il ſuffit de vous dire ici, qu'après avoir traverſé avec une rapidité incroyable les eſpaces immenſes de

de l'air, après avoir paſſé par des regions froides & brulantes, tantôt dans des Vaiſſeaux, à ce qu'il nous ſembloit, tantôt ſur des chariots, tantôt ſur des chevaux aîlez : après avoir changé autant de fois d'eſcorte (car ceux qui nous avoient enlevez ſur le bord du *Tybre*, avoient diſparu pour faire place à d'autres) nous nous trouvâmes à nôtre reveil dans la Ville Capitale des *Solipſes*. Nous fîmes pendant une ſeule nuit autant de chemin, que l'on en peut faire en trois ans ſur la Mer.

REMARQUES.

On a vû dans la Préface, en quel tems *Melchior Inchofer* entra dans la Societé. Il d'écrit ici fort agréablement les artifices qu'employérent les Jéſuites, pour lui perſuader de prendre l'habit de leur Ordre. On ſait aſſez, que, quand une fois ils ont entrepris d'attirer un jeune homme chez eux, il eſt preſque impoſſible, qu'il leur échappe.

Fortunius Galindus, dans un petit Ecrit, qu'il a intitulé, *Des cauſes de la haine publique envers les Jeſuites*, dit, que quelques Ecoliers, dont il prenoit ſoin, parce qu'ils

qu'ils appartenoient à ses amis, furent un jour conduits, & enfermez dans une chambre, & que là un Jesuite, qui tenoit un gros regître, leur fit les questions suivantes; Quels étoient leurs parens, leur âge & leurs biens? s'ils avoient des Terres & en quels Païs? Si leurs familles étoient nombreuses & bien alliées? S'ils avoient quelques Successions à esperer? S'ils avoient des sœurs, si elles étoient mariées ou non; & qui elles avoient épousé?

Le Jesuite écrivoit toutes leurs réponses par article, dans son Regître. Ils en usent de même à l'égard de tous les Enfans, qui étudient chez eux, & ils font ensuite usage de ces connoissances. Quand ils veulent faire quelque nouveau Jesuite, ils jettent les yeux sur ce Regître, & choisissent les jeunes gens les plus riches, les mieux alliez, & dont la Societé pourra tirer de plus grands avantages. Ils s'appliquent ensuite à leur faire concevoir beaucoup d'estime pour la Societé. Ils leur représentent avec exagération, tous les agrémens, qu'on y trouve. Enfin ils les enchantent en quelque façon par leurs beaux discours & leurs magnifiques promesses. C'est ce qui arriva à *Melchior* & à ses Compagnons.

CHAPITRE III.

Son arrivée dans la Ville Capitale.

(1) A*Vidius* (a) *Cluvius* surnommé l'*infatigable*, regnoit alors, & demeuroit à (b) *Pricantibur.* Les Monarques des *Solipses* font leur résidence ordinaire dans cette Ville, & n'en sortent jamais, à moins qu'ils n'aillent dans les dehors, pour prendre du divertissement. (2) Ils ont neuf Palais dans la Ville, & chaque Palais est sous le Gouvernement d'un Satrape, qui renouvelle toutes les semaines le serment de fidélité entre les mains du Monarque. Son Palais est au milieu de tous. Il ne le cede en rien au *Vatican* pour la magnificence. Les autres ont un peû moins d'éclat. La structure de ces Palais est d'un goût antique, tel qu'étoit autrefois celui des Européens. Les *Solipses* ne se piquent pas d'être d'habiles Architectes. Ce n'est pourtant pas faute de disposition; mais ils n'y sont pas accoûtumez, ou (3) parce qu'ils n'oc-

(a) *Claude Aquaviva* Général de la Societé.

(b) *Rome.*

n'occupent jamais que des lieux déja préparez, ou parce que les Monarques & les Satrapes ignorans font exercer l'Architecture à qui il leur plaît ; en forte qu'un Cordonnier devient Architecte en un jour, & se voit tout à la fois des pierres & du cuir à tailler.

Les Monarques ont encore neuf Maisons de plaisance hors de la Ville, & un peu plus loin, deux autres, qui semblent être faites pour les délices du genre humain. L'une s'appelle (a) *Mucus altera* & l'autre (b) *Tritubirie*. C'est là que dans certains tems de l'année, ils vont goûter les douceurs du repos, & noyer leurs chagrins dans le Nectar & l'Ambrosie. Les *Tusculanes* des Romains ne sont que des chaumieres & des cabanes en comparaison de ces Palais enchantez. Mais reprenons nôtre sujet.

(a) *Tuscule.*
(b) *Tivoli.*

Déja le bruit s'étoit répandu dans la Ville, que l'on avoit pris en *Europe* & dans *Rome* même, quatre jeunes hommes distinguez, & qu'ils devoient arriver incessamment (admirez ici avec quelle adresse & quelle

le promtitude les Emiſſaires des *Solipſes* s'acquitent de leur devoir) c'eſt pourquoi le Monarque avoit envoyé hors de la Ville un grand nombre de Citoyens au devant de nous, qui nous reçûrent, la joye peinte ſur leur viſage. Ils étoient tous de figure humaine, mais fort changeans, & fort propres à faire toutes ſortes de perſonnages. On nous mene au Monarque. Nous traverſons les ruës, environnez d'une ſi grande multitude, qu'il nous fut impoſſible de rien voir de la Ville. De quelque Côté que nous pûſſions nous tourner, rien ne ſe préſentoit à nos yeux, que des troupes noires de toutes parts. C'étoit un Samedy ſur le ſoir. D'abord que nous parûmes en préſence du Monarque, nous nous proſternâmes à ſes pieds, pour l'adorer par ordre des Huiſſiers. Il étoit aſſis ſur un Thrône d'yvoire. *Soyez, les bien venus*, nous dit-il, en baiſſant la tête avec un ſouris. Il nous appella tous par nôtre nom, ajoutant celui de nôtre païs, & nous entretint par le moyen d'un Interprete, de tout ce que lui avoient appris ſes Emiſſaires

avec

avec tant d'exactitude, qu'on eût dit, qu'il ne nous avoit jamais quittez depuis nôtre plus tendre jeunesse. Ce qui nous surprit à un tel point, que nous restâmes tout interdits, & comme hors de nous-mêmes. Nous ne pûmes pas répondre aux questions, qu'il nous fit ensuite, sur ce qui nous étoit arrivé dans nôtre Voyage, tant l'étonnement nous avoit saisis. Pendant ce tems les Courtisans, qui étoient là présens, élevoient jusqu'aux Cieux par de beaux discours, la sagesse toute divine du Monarque, & nous le faisoient admirer, comme un Prince qui savoit lire sur le front, tout ce qu'on avoit dans le cœur, sans se tromper jamais. Après cette premiere entrevûë, (4) il nous mit entre les mains de celui qui avoit soin de la Jeunesse, pour nous apprendre la Langue, les Loix & les Coûtumes du Païs. Il lui ordonna en même-tems de lui venir rendre compte tous les mois de nôtre progrès, d'empêcher que nous eussions aucun commerce avec ceux de dehors, jusqu'à ce que nous fussions instruits, & en état d'être naturalisez, de prendre garde

garde sur-tout que nous n'eussions quelque regret d'avoir quitté l'*Europe*, & de faire même en sorte, que nous en pûssions perdre jusqu'au souvenir. Après quoi on nous emmena. Nous fûmes traitez pendant plusieurs jours de la maniere du monde la plus honnête. Rien ne nous manquoit, & l'on ne nous refusoit aucun des plaisirs que nous paroissions souhaiter. Enfin on nous fit quitter sans aucune Cérémonie nos habits d'*Europe*, & l'on nous couvrit d'une Casaque d'étofe grossiere. Jamais je ne me vis plus laid, & l'on m'auroit plûtôt pris pour un singe, que pour un homme, sous cet habit grotesque. Il n'étoit cependant pas permis de rire, sans s'exposer à quelque chose de fâcheux. Nous fûmes donc (5) six ans entiers à apprendre tout ce qui concernoit les *Solipses*, & à oublier tout ce qui n'y avoit point de raport. Après ce tems-là, comme on savoit que j'avois été autrefois Jurisconsulte en *Europe*, (6) on ne mit dans les affaires. Je fus ensuite envoyé auprès des Gouverneurs de Province, pour leur servir de second : on me revêtit aussi quel-

quefois de la Dignité de Juge. Je me fis plusieurs ennemis pendant le cours de ces Charges, & enfin je m'attirai l'indignation du Monarque, parce que l'on avoit publié, que je voulois tout rapporter aux coûtumes des *Européens*, que je m'ingerois de réformer les Loix du Royaume, que je donnois plus d'autorité au Droit Naturel qu'à la Volonté du Monarque, que je soûtenois mes sentimens en toute occasion, en un mot, que je voulois en savoir plus moi seul, que tous les Satrapes & les Sages du Royaume. Toutes ces accusations, vrayes ou fausses, reculérent de beaucoup ma fortune, & me causérent même souvent de grands chagrins. L'on s'étonnera sans doute avec raison, que j'aye eu assez de force d'esprit, pour avoir pû me conserver quarante cinq ans parmi une Nation, si differente de toutes les autres.

REMARQUES.

Nous voyons dans ce Chapitre, le bon accueïl que le Géneral fait à *Melchior Inchofer*, & avec quelle exactitude il étoit déja informé de tout ce qui le regardoit. L'Auteur donne ensuite à connoître, qu'après avoir passé par les plus grandes Charges, son integrité lui attira beaucoup de persécutions de la part du Général & des autres Superieurs.

(1) *Melchior* entra dans la Societé sous le Généralat de *Claude Aquaviva*, qui fut fait Géneral l'an 1581. On remarque de lui, qu'après son élection, il donna sa main à baiser à tous ceux qui venoient le féliciter sur sa nouvelle Dignité: Ce qui n'avoit encore été pratiqué, que par le Pape & les Souverains. Il mourut au commencement de l'année 1615.

(2) Les Jesuites ont neuf Maisons à *Rome*; savoir, la Maison Professe, autrement, le *Grand Jesus*, où demeure le Général, le College Romain, le Noviciat, le College de la Pénitencerie, le College des *Allemans*, le College des *Anglois*, le Séminaire Romain, le College des *Marronites*, & le College des *Ecossois*: chaque Maison à sa maison de Campagne. Il y a encore auprès de *Rome*, deux Résidences: celle de *Tuscule* & celle de *Tivoly*. Les Résidences sont des Maisons de re-

retraite, où les Jesuites s'appliquent uniquement aux exercices spirituels, comme est celle de *Pontoise* auprès de *Paris*.

(3) On sait par une infinité d'exemples, que, quand les Jesuites sont obligez de faire bâtir quelques Maisons, c'est qu'ils n'en trouvent point de toutes bâties, dont ils puissent s'emparer.

(4) Le Général nous mit entre les mains du Maître des Novices. Le Noviciat des Jesuites est de deux ans, pendant lesquels ils n'est pas permis aux Novices d'avoir aucun commerce avec les Etrangers, pas même avec les Jesuites des autres Maisons, suivant la 27me. de leurs Régles communes. *Nemo, præter eos qui a superiore deputati fuerint, loquatur cum iis, qui in prima probatione versantur.*

(5) Deux ans de Noviciat & quatre ans d'Etudes.

(6) La premiere Charge de *Melchior* fut d'être Procureur : C'est ce qu'il entend, quand il dit, qu'on le mit dans les affaires. On l'envoya ensuite auprès des Gouverneurs de Province, pour leur servir de second, c'est-à-dire, qu'on le fit Ministre. Cette Charge donne le premier rang après les Provinciaux & les Recteurs, dont les Ministres sont les Lieutenans. La Dignité de Juge, dont il fut revêtu, est celle de Consulteur. Les Consulteurs sont ceux, qui composent le Conseil secret du Provincial & du Recteur.

CHA-

CHAPITRE IV.

L'Antiquité de la Monarchie des SOLIPSES.

SI l'on veut rechercher l'ancienneté de cette Nation jusque dans sa premiere source, quand elle n'avoit encore ni Loix ni Prince ; ce qu'ils en débitent est entièrement fabuleux. Ils prétendent que leur Royaume étoit dans les espaces imaginaires avant la Création du Monde, & qu'il se présenta le premier à l'idée du Créateur : Que n'ayant pas voulu travailler seul à la construction de l'Univers, il avoit choisi, pour avoir part à son Ouvrage, ceux qui devoient dans la suite multiplier la Nation des *Solipses*, & en faire une Monarchie. Cette opinion est si bien établie parmi eux, que de vouloir la contredire, & de n'y pas donner les mains, c'est s'exposer à être regardé comme un traître. Je me suis souvent informé de la suite & de la Succession de leurs Ancêtres, avant (a) *Brotacan* leur premier Législateur,

(a) *Ignace de Loiola.*

teur, ils m'apportoient differentes généalogies, si embroüillées & si pleines de mysteres, qu'ils sembloient avoir perdu l'esprit, & vouloir le faire perdre aux autres: Et depuis ayant trouvé dans leurs Archives un Pentateuque, qu'ils avoient entiérement corrompu par leurs Commentaires, je découvris, après beaucoup de réflexions, qu'à l'aide de quelques comparaisons, ils détournoient le vrai sens de l'Ecriture, pour autoriser leurs réveries. Voici donc qu'elle est leur premiere Origine.

L'Arche de *Noé* ayant renfermé toutes les Especes vivantes, qui devoient être sauvées du Déluge ordonné, pour faire perir par les eaux toute la race des Hommes, un Oeuf d'Aigle, pondu par hazard, tomba dans la sentine: lorsque le Corbeau reçût ordre d'en sortir, il l'enleva avec son bec, en cas de faim, mais ayant été attiré par les cadavres flotans, il le laissa tomber dans les eaux. Cet Oeuf s'y étant conservé, jusqu'à ce qu'elles fussent entierement déséchées, les rayons du Soleil l'enlevérent, & il s'arrêta dans l'Arc-en-

ciel,

ciel, où la chaleur l'ayant bien-tôt fait éclorre, il produisit, à ce qu'ils prétendent, ces puissans hommes, Auteurs de la Tour de *Babel* & de la confusion, qui en punition de cet hardi forfait, ayant été condamnez par la Divinité à errer sur la Terre, & étant venus à *Sodome*, le bon accueil que leur fit *Loth*, les engagea à se charger de la garde de sa Famille; mais l'ordre étant ensuite venu d'en sortir, & d'aller à *Segor*, pour n'avoir pas pris soin d'empêcher que la Femme de Loth, trop curieuse, ne tourna les yeux sur l'embrasement de *Sodome*, ils furent changez avec elle, en une même Statuë de Sel. Ils demeurérent quelques siecles en cet état, jusqu'à ce que les Mages de *Pharaon*, ayant détaché une partie de cette Statuë, en intention de la faire servir à des prodiges, ils l'apportérent dans le Palais de ce Roi, qui la conserva comme une chose d'un prix inestimable. C'étoit précisement dans cette partie, qu'étoient renfermez les Ancêtres des *Solipses*, dont j'ai parlé; & c'est de là qu'est sortie cette vertu des enchantemens, qui ont fait illusion à

à *Pharaon*, & que les *Solipses* possédent aujourd'hui à un si haut degré. En un mot, le Peuple Hebreux s'étant sauvé de l'*Egypte* sous la conduite de *Moyse*, *Pharaon* transporté de fureur, les ayant poursuivis, & ayant pris avec lui cette partie de Statuë de Sel, dans la confiance d'arrêter les fugitifs par la force de la magie, il fut, contre son attente, englouti dans les flots, & perdit aussi le précieux morceau de Sel. Les eaux l'ayant fait dissoudre, les Heros qu'il renfermoit, parurent aussi-tôt: comme ils étoient eux-mêmes merveilleusement salez, en nageant par toutes les Mers, ils portérent le Sel de sagesse dans tous les endroits, où ils abordérent. S'étant ainsi peu à peu multipliez d'âge en âge jusqu'à ces tems-ci, ils ont fondé la *Monarchie*, dont nous faisons la description. Et c'est sur le fondement de cette Tradition, qu'elle prend pour ses Armes les rayons du Soleil & l'Arc-en-Ciel. Car les *Solipses* se glorifient de n'avoir pas moins éclairé le Monde, que le Soleil, d'avoir paru sur la terre, comme l'Arc-en-Ciel, pour être le

signe

ſigne & le gage d'une Alliance éternelle entre les Dieux & les hommes, d'avoir enfin ſemé partout le Sel de la véritable ſageſſe.

C'eſt-pourquoi à ne conſiderer que l'état préſent de cette Monarchie, elle n'eſt pas extrémement ancienne, & la forme de ſon Gouvernement eſt toute nouvelle. Selon les Annales du Païs, il n'y a pas plus de trois ſiecles, qu'elle ſubſiſte, & que les Loix de *Brotacan* l'ont miſe en réputation. Les *Solipſes* reconnoiſſent ce Heros pour le dernier Légiſlateur, & pour leur premier Monarque; Et ils ont une ſi grande vénération pour ſa Mémoire, qu'ils ne prononcent jamais ſon nom, ſans témoigner exterieurement leur reſpect. (a) *Barſabbantinoüs* (1) Ecrivain célebre, aſſûre qu'il étoit de ſon Païs, c'eſt-à-dire (b) *Turbolan*, & qu'il fut envoyé aux *Solipſes* par le Roi des (c) *Chornamines*, afin qu'ils lui euſſent obligation des Loix que *Brotacan* leur donneroit. Au contraire (d) *Saltaleudius Pagonias*, (2) Hiſtorien illuſtre, le fait (e) *Hyantheſin* de Nation. C'eſt auſſi, ſelon lui, le Prince

(a) D. *Conſtantin Cajetan* Abbé Benedictin.
(b) Benedictin.
(c) des Moines.
(d) *Jean Baptiſte Caſtaldus* Théatin.
(e) Théatin.

du Païs qui l'envoya aux *Solipſes*, pour la même raiſon. Mais les *Solipſes* nient l'un & l'autre, & ne voulant être redevables à perſonne d'une ſi grande gloire, ils ſoûtiennent, qu'il eſt ſorti de ſon propre ſein, & que le Pere d'une ſi nombreuſe Famille n'a eu beſoin, que de lui-même, pour ſe donner la naiſſance; ce qui fait que cette queſtion eſt encore indéciſe.

REMARQUES.

Les Jeſuites voulant à quelque prix que ce fût, s'élever au-deſſus de tous les autres Religieux, & ne pouvant ſe prévaloir d'une ancienneté véritable, en ont trouvé une chimerique. Leur Societé, à ce qu'ils prétendent, eſt auſſi ancienne, que le Decret de l'Incarnation. Quoi qu'elle n'ait paru, que dans les tems les plus reculez: elle a été cependant de toute éternité dans l'idée de Dieu, qui a réſolu ſon établiſſement, en même-tems qu'il a reſolu d'envoyer ſon Fils ſur la Terre. C'eſt pourquoi ils ne font point difficulté de rapporter à la Societé une grande partie des Propheties, qui ne conviennent qu'à JESUS-CHRIST; comme on le peut voir dans *l'Imago primi ſæculi*, qui eſt un tiſſu de loüan-

loüanges outrées, & dont il n'y a que les Jesuites, qui puissent se repaître.

La Societé des Jesuites étoit représentée, dit l'Auteur de cet impertinent Livre, par le *Rational*, qui étoit attaché sur la poitrine du Grand Prêtre des Juifs, & sans lequel il ne pouvoit rendre ses Oracles. Elle est le *Rational* du Pontife Romain, & ses Décisions ne sont infaillibles, que quand il l'a consultée.

C'est une Societé d'Anges prédite par *Isaye* en ces paroles, *allez Anges promts & legers :* Ce sont des esprits d'Aigles : C'est une troupe de Phenix : C'est des Jesuites, dont veut parler le même *Isaye*, quand il dit, Chap. 46. *Les Rois & les Reines seront vos éleves, ils se prosterneront, pour vous adorer, & ils baiseront la poussiere de vos pieds.*

La Societé est représentée par le Char mysterieux d'*Ezechiel* : Les quatre roues de ce Char marquent les quatre vœux qui la distinguent de toutes les autres Religions. Il étoit attellé de quatre Animaux, qui avoient la figure d'Homme, d'Aigle, de Lion & de Bœuf. L'Homme est le Symbole de la douceur, l'Aigle de l'élévation d'esprit, le Lion de la force, & le Bœuf du travail. Qui ne reconnoît dans ces Animaux, les qualitez qui font le caractere des Jesuites ? Ils avoient la tête tournée vers les quatre parties du Monde, pour marquer que la Societé devoit s'é-

tendre sur toute la Terre. Cet homme tout de feu, assis dans le Char, étoit indubitablement St. *Ignace*.

Cette explication toute nouvelle d'une Prophêtie, que les SS. Peres n'ont jamais entenduë que de JESUS-CHRIST, se trouve dans un Sermon de St. *Ignace* du P. Antoine *Veira* Jesuite, imprimé avec plusieurs autres à *Cologne* en 1692.

Voici encore un Passage du Sermon du P. *Valderama*, à la Canonisation de *St. Ignace*, pag. 10. „ Bien loin, dit-il, que „ la Societé puisse passer pour nouvelle, „ il n'y en a pas au contraire, qui doive „ lui disputer le droit d'ancienneté. Elle „ étoit avant les Apôtres-mêmes; car la „ Societé de JESUS fut fondée au moment „ de son admirable Conception, lorsqu'il „ réünit en sa personne l'Humanité avec „ la Divinité. Elle est la premiere So„ cieté, que Dieu ait établie parmi les „ hommes, & sa premiere Maison fut le „ sein de la Ste. Vierge."

Tout, ce que je viens de dire, servira beaucoup à l'explication de ce Chapitre. Je laisse aux Lecteurs pénétrans, à faire leurs réfléxions sur la Généalogie énigmatique, que *Melchior Inchofer* donne des Jesuites. J'avouë qu'il n'est pas aisé d'en pénétrer le mystere, & qu'il faudroit être aussi instruit qu'il l'étoit, pour y réussir. Cependant on peut conjecturer, qu'il ne les fait descendre d'un Aigle & des Géans de

de la Tour de Babel, que pour marquer leur orgueil, & leur ambition. On fera telles conjectures, qu'on voudra sur le reste.

(1) Dom *Constantin Cajetan*, Abbé Benedictin, prétend, que *St. Ignace* ayant formé le dessein d'un nouvel Ordre, se retira dans le Monastere du *Mont Cassin*, & que trois moines de ce Monastere lui donnérent le Livre des *Constitutions* de la Compagnie de JESUS.

(2) *Jean Baptiste Castaldo* rapporte, dans la vie du bienheureux *Cajetan*, Théatin, que *St. Ignace*, quatre ou cinq ans avant l'établissement de sa Societé, demeurant chez les Théatins à *Venise*, lorsqu'il y passa au sortir d'*Espagne* l'an 1536. avoit été si édifié, & si touché de la sainteté de ses hôtes, qu'il demanda à être reçû parmi eux; mais que le B. *Cajetan* ne voulut pas lui accorder, ce qu'il demandoit; parce que Dieu lui avoit fait connoître, qu'il fonderoit un autre Institut plus appliqué à l'action.

Mais les Jesuites, jaloux de la gloire de St. *Ignace* & de celle de leur Societé, s'inscrivent en faux contre ces deux accusations, & prétendent, que leurs *Constitutions* ont été dictées à St. *Ignace* par l'Esprit Saint, & confirmées par la Ste. *Vierge*.

CHAPITRE V.

Le Nom, la Religion & les Sacrifices des Solipses.

LE nom des *Solipses* dans l'ancienne Langue des Magogues, veut dire la Providence de tous les Dieux. En effet ils se font gloire de ne pas reconnoître seulement un Dieu Tutelaire, comme les autres Nations, mais de les avoir tous favorables par le grand crédit de leur Monarque, que tous les (1) Dieux respectent. Quelques Européens pour les flatter ont aussi trouvé dans leur nom, qu'il n'y avoit sur la Terre de Mortels heureux, que ceux qui étoient sous la Domination d'un si grand Prince, & que tous les Européens étoient dans ces sentimens. Ce qui plut tellement au Monarque, qu'il donna la Dignité de Satrape à tous ceux qui avoient trouvé une si belle étimologie. Rien ne lui paroissoit plus glorieux, que de voir sa réputation si bien établie chez un Peuple, qu'il souhaitoit ardemment de soumettre à ses Loix

avant

avant tous les autres. L'exemple de ces Européens, & furtout la récompenſe qu'ils avoient reçûë, me fit reſſouvenir de mon devoir. J'ajoutai à leurs explications, que les Européens regardoient les *Solipſes* comme autant de Soleils, dont chacun ſuffiſoit pour un Monde: que le Monarque cependant étoit ſeul capable d'en gouverner, & d'en éclairer mille, & que tout cela étoit contenu dans le nom de *Solipſes*. Quel menſonge! Helas! pouvois-je n'en pas faire dans un Païs, où l'on enſeigne à faire ſa Cour aux dépens de la vérité? Je me ſerois certes mis en crédit mieux que qui que ce ſoit, ſi je n'euſſe dans la ſuite perdu la faveur du Monarque, pour avoir été trop ſincere. Ma flatterie ne fut pourtant pas ſans récompenſe, & l'on me fit préſent d'un Collier d'or de médiocre prix.

(2) Si la Religion des *Solipſes* eſt différente de celle des Payens, c'eſt moins par la ſuperſtition, que par la varieté. Elle s'accommode aux Coûtumes & aux Cérémonies de toutes les Nations, & ne laiſſe pas de les rejetter toutes. C'eſt une eſpece de

Secte

Secte particuliere, qui n'a rien de commun avec toutes les religions du monde. Ce n'est ni l'Ordre, ni la Révélation de quelque Divinité qui la rend ferme, dans ce qu'elle croit; mais seulement la Volonté du Monarque. Ses paroles sont pour elle autant d'Articles de Foi. Il est le Souverain Pontife, & il n'est permis à personne d'appeller de ses Jugemens, pas même au Tribunal des Dieux.

Il n'y a point de Nation plus avide de nouveautez; ce qui fait que les nouvelles opinions y sont fort fréquentes en matiere de Religion, & qu'elles y trouvent toûjours des défenseurs opiniâtres. Plusieurs Dogmes que *Rome* a condamnez chez nous, passent chez eux pour des véritez essentielles & fondamentales. (3) Ils admettent la résurrection avec les *Pharisiens*, mais seulement pour ceux qui sont sujets, ou amis de leur Monarque, ou du moins à qui il aura accordé un passeport; eux seuls, selon leur créance, auront part à la félicité éternelle, & le Ciel sera fermé pour tous les autres, qui n'auront pas imploré, ou en effet, ou de volonté,

lonté, la faveur du Monarque. En quoi ils suivent le sentiment des *Herodiens*, & ils se conforment aux *Saducéens*, en ce qu'ils soumettent tout à la volonté de leur Prince.

Pour ce qui regarde leurs Sacrifices, ils ont des (a) *Egiases* (c'est ce que nous appellons Temples, Eglises ou Basiliques) dont la structure est magnifique, & qui sont superbement ornées selon leur coûtume. Les Autels y sont tout couverts d'or, de perles & de pierres précieuses, on n'y voit gueres d'argent, parce qu'ils en font très-peu de cas. Ils s'imaginent que leurs Dieux aiment cet éclat, & que ceux des autres Nations se laissant aussi prendre à cet attrait, mépriseront la simplicité de leur Culte, abandonneront leurs Temples, & viendront chez eux, pour s'y faire adorer. Les jours de Sacrifices solemnels, ils font chanter & jouër des Instrumens pendant la célébration de leurs Mysteres. Les Orgues & le Serpent sont leurs instrumens favoris. Le Monarque sacrifie publiquement environ trois fois l'année en l'honneur des Dieux Tutelaires ; ce qu'il

(a) des Eglises.

fait

fait avec une pompe ſuperbe. Il eſt couvert d'une Thiare à quatre Angles, pour marquer les quatre points Cardinaux de l'Univers. Pluſieurs Satrapes choiſis ſont à ſes côtez en Robes de pourpre : Ils ſont ſuivis d'un grand nombre d'autres Miniſtres vêtus de lin : tous Laïcs & ſans aucun caractere. Chacun d'eux s'acquitte de ſon emploi, pour lequel il ne lui faut point d'autre préparation que la volonté du Monarque, qui les appelle tous au moment du Sacrifice, & leur diſtribuë leurs fonctions. Hors de-là ils ne portent aucune marque exterieure qui les diſtingue du reſte des hommes, comme les Diacres & Sous-Diacres en *Europe*. Mais le Monarque les choiſit parmi le peuple, & les rend tout d'un coup propres à toutes ſortes de Cérémonies, pourvû qu'ils en ayent les habits. Ils ont cependant dans leurs Egiaſes (4) une Charge permanente, qui a aſſez de rapport à celle d'Exorciſte chez les Chrétiens. Celui qui l'exerce, eſt un homme vigoureux, qui eſt armé d'un fouet terrible. De tous les chiens qu'il voit dans le Tem-

ple,

ple, il n'en manque pas un, & il les fait tous expirer sous les coups.

(5) Les Sacrifices du soir se font sans Prêtres ni Levites. Un Laïc paroît seulement en habit de lin, pour allumer les cierges, & se retire aussitôt. Ensuite on chante, & on jouë des Instrumens comme le matin, sur un Théatre fort élevé. Le peuple est en bas qui écoute, & qui semble applaudir par un bruit sourd. Le Sacrifice se consomme ainsi par une vertu secrete & sans Ministre.

REMARQUES.

(1) Il me semble que tous ces Dieux ne peuvent s'entendre, que de toutes les Puissances de la Terre, dont les Jesuites recherchent la protection avec tant d'empressement.

(2) Il n'y a rien de constant dans la Religion des Jesuites. L'interêt de la Societé, & la Politique en sont les seuls fondemens; en sorte qu'elle change, à mesure que les circonstances le demandent. Ils soûtiennent à *Rome*, ce qu'ils nient à *Paris*; parce qu'il est de leur interêt de ne s'attirer à dos aucune Puissance. Les desaveux ne leur coûtent rien, & ils ont des principes politiques, qui leur permettent

tent de condamner aujourd'hui, ce qu'ils ont enſeigné hier, comme on le verra au Chapitre ſuivant, dans l'affaire de *Sanctarel*. Ils ont trouvé le ſecret d'adoucir la rigueur de la Morale Chrétienne, d'élargir la voye étroite, de changer les péchez en bonnes œuvres, de joindre le culte des Idoles avec celui de Dieu; parce que c'étoit un moyen aſſûré de gagner la faveur des Princes & des Grands. Ils retracteront ces erreurs, toutes les fois, qu'on le ſouhaitera. Mais ils en publieront bientôt après des Apologies, comme ils ont fait au ſujet des Propoſitions ſcandaleuſes condamnées par les Papes *Alexandre VII. Innocent XI. Alexandre VIII.* & des Cérémonies de la *Chine*, condamnées tout de nouveau par *Clement XI.* Ces condamnations & leurs retractations ont-elles empêché, que le P. *Pirot*, le P. *Hurtado* & le P. *Daniel*, n'ayent pris la défenſe des Propoſitions relachées, & le P. *Jouvency* celle des ſuperſtitions Chinoiſes? C'eſt ce qui fait dire à *Melchior Inchofer*, que la Religion des Jeſuites s'accommode aux Cérémonies de toutes les Nations, & ne laiſſe pas de les rejetter.

(3) Les *Phariſiens* compoſoient une Secte parmi les Juifs, qui entr'autres ſentimens, admettoient la reſurrection des Corps, & la tranſmigration des Ames comme *Pitagore*; du moins pour celles des gens de bien, croyant que celles des au-

tres

tres étoient tourmentées pour toûjours. L'Auteur trouve ici de la conformité entre les *Pharisiens* & les Jesuites, sans doute en ce que ceux-ci confondent tellement l'Eglise avec leur Societé, qu'ils prétendent, qu'être ennemi de l'une, c'est être ennemi de l'autre ; & qu'il est autant nécessaire, pour être sauvé, de respecter le Général & la Societé, que d'être dans le sein de l'Eglise. Les gens de bien, selon les Jesuites, sont ceux qui leur sont parfaitement devouez & qui n'osent s'élever contre leurs désordres: ceux-là seront les seuls, qui auront part à la resurrection glorieuse.

Les *Herodiens* étoient d'autres Sectaires Juifs, qui croyoient, que l'ancien *Herode* étoit le Messie promis par les Prophetes; & l'on dit, qu'ils avoient une si grande vénération pour lui, qu'ils célébroient tous les ans le jour de sa naissance avec beaucoup de cérémonies. Les grandes idées que les Jésuites ont de leur Général, donnent ici occasion de les comparer aux *Herodiens*.

Les *Saducéens* faisoient encore une Secte particuliere, contraire à celle des *Pharisiens*, en ce qu'ils nioient la *Fatalité*. Ils disoient, que comme Dieu est incapable de faire du mal, aussi il ne prend pas garde à celui, que les hommes font. De-là ils concluoient, qu'il est en nôtre volonté seule de faire le bien, ou le mal. L'Auteur

teur en veut ici, sans doute, avec tous les Disciples de St. Augustin, à la *Grace Versatile* des Jesuites, soûmise au *Libre Arbitre*, & que son seul consentement rend efficace. Et c'est en ce sens, qu'il dit, que tout est soûmis à la volonté du Monarque, parce que la nécessité d'une grace efficace par elle-même, est un dogme proscrit & condamné dans la Societé.

(4) Cette espece d'Exorciste est le Sacristain, dont un des principaux devoirs est de chasser les chiens de l'Eglise.

(5) Ces Sacrifices du soir sont les Vêpres, qui se chantent chez les Jesuites dans une Tribune élevée, & sans Prêtres.

CHAPITRE VI.

Les Colleges & les Etudes des SOLIPSES.

(1) ILs ont des Colleges, dont la beauté est proportionnée aux Villes, où ils sont établis. Un grand concours d'Ecoliers vient y apprendre les Sciences & les beaux Arts. Ils passent plusieurs années à n'enseigner que les principes, & font perdre beaucoup de tems à la Jeunesse. Un Ecolier a fait chez eux de grands

grands progrès, lorſqu'il a pû parvenir à mériter les applaudiſſemens d'un Spectateur ſur le Théatre, & qu'il ſçait le divertir par ſon eſprit & ſes figures. Ils s'appliquent entierement à ces ſortes de jeux, & négligent tout le reſte. Pour cet effet, ils choiſiſſent les jeunes gens les plus riches, les mieux faits, & les plus agiles, leur font apprendre à danſer & à ſauter avec juſteſſe, & les donnent en ſpectacle au Public. Les uns s'y font admirer par leur déclamation, les autres par leur ſoupleſſe & leur agilité. C'eſt par-là que les *Solipſes* gagnent la plûpart des jeunes gens, & les engagent à demeurer avec eux. Mais ils reconnoiſſent bientôt à leurs dépends que toute leur douceur apparente, leurs belles paroles, leurs promeſſes, n'étoient qu'un apas, pour les ſurprendre, & ils ſont bien étonnez d'avoir affaire dans la ſuite à des bêtes feroces, qui les traitent avec toutes ſortes de duretez. Ceux qui peuvent échaper à leurs piéges, remportent pour tout fruit de leurs Etudes, une grande facilité pour le Théa-

Théatre, & pour les gestes, beaucoup de liberté dans leurs actions,& de licence dans leurs discours; En sorte qu'un jeune homme de qualité, qui est sorti de chez lui avec une éducation conforme à sa naissance, y revient avec les manieres d'un Charlatan & d'un Bâteleur. Ainsi c'est un avantage d'être disgracié de la Nature & de la Fortune; ceux-là ne sont point recherchez pour les exercices, & ont le tems de s'attacher entierement à leur devoir, & de se mettre en état d'être utiles à la République.

Après l'étude des Belles Lettres, ils passent à la Philosophie, & ensuite à la Théologie. On n'y récite rien de mémoire, mais on dispute le Livre à la main; ce qui fait, qu'ils ne sont habiles dans ces sciences, que quand ils sont sur les bancs. Ils ne connoissent point la Jurisprudence, parce que leurs Jugemens ne sont fondez, ni sur les Loix, ni sur la Raison; mais seulement sur l'autorité du Monarque. (2) Ils agitent cependant en particulier, & en présence de Disciples choisis, des questions

ſtions ſur le Gouvernement, qu'ils appellent Monarcales, où ils diſputent principalement *ſur les moyens de faire des Conquêtes, & de les conſerver, ſur l'art, l'utilité & la néceſſité de feindre, ſur les amphibologies, les équivoques & les reſtrictions mentales, ſur les moyens de faire à propos toutes ſortes de Syllogiſmes captieux, ſelon les differentes circonſtances du lieu, de la choſe & du tems.* C'eſt dans cette ſcience, qu'ils excellent. Il n'y a point de difficultez qu'ils n'applaniſſent, point d'objections qu'ils ne détruiſent, mieux que tous les Juriſconſultes de l'*Europe*.

(3) Ils n'ont point d'Ecoles publiques de Médecine, & cet Art leur eſt inutile; Car la plûpart ſe ſervent de préſervatifs ſecrets, qu'ils préparent chez eux, ou qu'ils ont l'adreſſe de faire venir des Païs les plus éloignez. C'eſt ce qui fait qu'ils vivent ordinairement plus que les autres hommes: la premiere maladie leur eſt cependant quelque-fois fatale; mais ils tâchent d'échaper ce peril, en ne négligeant rien, pour ſe con-

conſerver la ſanté. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant que dans un âge, où les Européens ſont incapables de rien faire, les *Solipſes* commencent à entrer dans les Charges de la République, & les rempliſſent pendant le cours de pluſieurs années, comme s'ils étoient encore dans la vigueur de leur jeuneſſe.

Ils ont en Philoſophe & en Théologie une grande liberté pour les ſentimens, & c'eſt ſe rendre recommandable parmi eux, que d'inventer & d'enſeigner differentes opinions. Il importe peu, qu'elles ſoient vrayes ou fauſſes, pourvû qu'elles ayent la grace de la nouveauté, & qu'elles n'ayent pas encore été miſes en lumiere. C'eſt pourquoi (4) l'on preſcrit chaque année de nouveaux Siſtêmes & de nouveaux termes: on change la méthode d'enſeigner les Arts & les Sciences; En ſorte que les derniers Maîtres ne pourroient pas entendre ceux qui les ont précedez. Il n'y a point d'ordre dans leurs diſputes publiques. C'eſt une cacophonie & une crierie perpetuelle; & celui-là l'emporte qui a la voix la plus

plus forte, & la meilleure poitrine. On le voit ſortir du champ de bataille tout rempli de lui-même, & témoignant par les mouvemens de ſon corps, qu'il ſe fait bon gré de ſa victoire. Il tourne les yeux de tous côtez, pour recüeillir des applaudiſſemens; mais le plus ſouvent, on le ſifle, & on ſe moque de lui. Ce ſont les Européens, qui ne peuvent ſouffrir l'orguëil joint avec l'ignorance.

Ils n'ont d'autre connoiſſance d'*Ariſtote*, que celle que les Européens leur en ont donnée; mais il n'eſt d'aucun poids parmi eux, non plus que les Auteurs Scholaſtiques, pour la Théologie. Ils ont quelques Ecrivains de grande autorité, à ce qu'ils prétendent; mais cela n'empéche pas qu'il n'abondonnent ſouvent leurs ſentimens. Tels ſont (a) *Phancurſius*, (b) *Agarrulius*, (c) *Hellinaſius*, (d) *Homatarrius*, (e) *Diſcoſenius*, (f) *Banimonicus*, (g) *Pentaſiphorus* & pluſieurs Autres dont les noms ſont dans les annales du Royaume.

(a) Franc. *Suarez.* (b) Gabriel *Vaſquez.* (c) Leonard *Leſſius.* (d) Thomas *Sanchez.* (e) *Coninck.* (f) P. *Baptiſte.* (g) Greg. *Valentia.*

(5) Voici les principales Queſtions, qu'ils agitent en Philoſophie, ſavoir,

An scarabeus paradigmaticè stercora volvat in orbem. An si mus in mare mingat, timendum naufragium. Si les esprits sont renfermez dans les points mathématiques. Si les ouvertures du corps sont les soupiraux de l'Ame. Si l'abboyement des chiens produit les taches de la Lune, & plusieurs autres de cette nature, qu'ils enseignent, & défendent avec chaleur. Les Théologiens de leur côté examinent, *si on pourroit naviger dans les espaces imaginaires. Si l'intelligence appellée Barach, a la vertu de digerer le fer. Si les âmes des Dieux sont colorées. Si les excrémens des Demons peuvent servir de remede aux hommes. Si les intelligences se plaisent à entendre le bruit des tambours*; & plusieurs autres questions aussi ridicules, qu'ils soûtiennent avec tant d'opiniatreté, qu'ils regardent comme ennemis de la Religion, ceux qui osent les mépriser. Nous voulions quelquefois leur parler de la Théologie, telle qu'on l'enseigne en *Europe*; mais ils traitoient nos Dogmes de réveries & d'extravagances, que les Monarques a-

voient

voient profcrites dans tout le Royaume. (6) Leurs Annales font mention de quelques Profeſſeurs Européens, qui vinrent autrefois chez eux, & qui s'étoient engagez de leur apprendre une nouvelle Théologie. Ils obtinrent facilement du Monarque la permiſſion d'enſeigner dans le College Royal; mais en parlant du *Libre Arbitre*, ils l'élevérent ſi haut, & lui donnérent tant d'étenduë, qu'ils eurent la hardieſſe d'aſſûrer, qu'il n'y avoit point de Puiſſance ni de Princes qui pûſſent le dominer. Ils furent auſſi-tôt releguez par ordre des Magiſtrats dans l'Iſle des Imaginaires, tant on craignoit que cette Doctrine ne portât les peuples à ſecouër le joug, pour ſe mettre en liberté. Ce qui fut cauſe que les Européens, qui étoient pour lors dans le Royaume, perdirent beaucoup de leur crédit & de l'eſtime, qu'on avoit pour eux. Juſqu'à ce que quelques autres venus depuis, proteſtérent publiquement, que ces prétendus Docteurs étoient des gens ſans nom & ſans autorité, qui n'avoient ni feu ni lieu, & qui pour gagner leur vie,

avoient coûtume des parcourir toute l'*Europe*, débitant une doctrine telle quelle, sans ordre & sans méthode: qu'ils avoient été plus d'une fois chassez des Villes, parce qu'ayant été reçûs dans les Universitez, ils en violoient les Statuts & s'écartoient de la méthode ordinaire d'enseigner: qu'ils s'opposoient par tout aux coûtumes & aux Loix du Païs; que ce qui les rendoit sur tout odieux, c'est qu'ils avoient autorisé les Docteurs à s'affranchir des Loix, sous le prétexte de certains privileges supposez: qu'ils n'avoient d'ailleurs aucun titres ni aucun degré: qu'ils n'étoient en un mot, que des Docteurs imaginaires. Cette protestation autentique rétablit entierement la réputation des Européens.

Mais reprenons nôtre sujet. Les *Solipses* accuseroient plûtôt leurs Divinitez d'ignorance, que d'être reduits à reconnoître quelque erreur dans leurs Maîtres, tant ils sont attachez & soumis à ce qu'ils enseignent. Ces seules sources sont pures, toutes les autres sont corrom-

puës,

puës, & rien n'eſt plus ordinaire, que de les entendre élever leurs Oracles par deſſus ceux des autres Nations. Ils parlent publiquement, & écrivent ſur toutes ſortes des matieres avec une hardieſſe inconcevable. Tout eſt. de leur reſſort juſqu'aux remedes, & à l'Orvietan qu'ils ſavent vendre pour le moins avec autant d'adreſſe, que ce Charlatan d'Apulée, qui ſembloit avaller une épée empoiſonnée , ou cet autre qui portoit des ſerpens dans ſon ſein, ſans en recevoir aucun dommage. En un mot, on trouve chez eux un grand nombre d'Opérateurs, de Chirurgiens, de Droguiſtes, d'Apoticaires & de Parfumeurs. Ils ſont encore fort habiles à compoſer le fard, & qui voudroit ſe perfectionner dans toutes ces ſortes de Profeſſions, n'auroit qu'à ſe faire inſtruire par les *Solipſes.*

Mais pour achever ce qui regarde leurs Docteurs, ils ſont au-deſſus de ceux de *Jeruſalem*, en ce qu'ils n'expliquent point leurs propres loix, parce qu'elles ſont ſi obſcures & ſi embroüillées, qu'ils ne pourroient jamais

mais les rendre intelligibles ; mais ils ſe mêlent d'interprêter celles des autres Nations, de les corriger, & d'en introduire de nouvelles de leur propre mouvement, & ſans en être priez. Ils ſont trop ſuſpects, & l'on riſqueroit trop de leur donner cette charge. Ce que je pourrois prouver par beaucoup d'exemples ; mais je me contenterai de celui d'un certain (a) (7) *Réſultantius*, qui voulut s'ingerer de faire des Commentaires ſur les Loix des (b) *Muralganiens*. Il diſoit entr'autres choſes, que leur Royaume ne leur appartenoit pas, & qu'on ne les laiſſoit vivre que par grace. Cette conduite, ou plûtôt cette effronterie irrita tellement le Prince de cette fiere Nation, qu'il réſolut de déclarer une guerre ſanglante (c) à *Viboſnat*, & le menaça d'exterminer ſes Sujets par tout, où il pourroit les trouver, s'il ne puniſſoit, ou s'il ne lui livroit ce téméraire. Ces ménaces effrayérent *Viboſnat*. Il fit chercher *Reſultantius*, & le lui remit entre les mains. Mais ce Prince ſe laiſſa tellement toucher de compaſſion à la vûë de cet homme, à qui la crain-

(a) Ant. *Sanctarelle* Jéſuite.

(b) Des *François*.

(c) *Mutio Vitelleſchi* Général de la Société.

crainte, ou la disgrace, avoit fait oublier tout ce qu'il avoit dit, qu'il aima mieux croire, qu'il y avoit plus d'ignorance que de malice dans sa faute. C'est pourquoi il oublia lui-même toutes ses resolutions, & se contenta de faire jurer à *Vibosnat*, que lui & ses Sujets souscriroient dans la suite, sans aucun égard pour la différence Religion, à toutes les Loix des *Muralganiens:* qu'ils desavoüeroient ce qu'avoit avancé *Résultantius*, & ce qu'on pourroit avancer de semblable. Il n'en fallut pas davantage; pour appaiser ce Prince, & pour l'empêcher de leur faire la guerre; mais il fit brûler en Place publique les Ecrits de *Résultantius.*

Plusieurs des *Muralganiens* se mocquérent de la facilité de *Vibosnat* en cette occasion, & le blâmérent d'avoir si chérement racheté la guerre. D'autres au contraire, loüoient sa prudence & son adresse, de sçavoir tourner sa conscience & celle de ses Sujets selon les différentes conjonctures. Cet exemple autorisa tous les autres Princes voi-

fins à profcrire plus hardiment, & plus fouvent les maximes des *Solipfes.*

REMARQUES.

(1) Il n'y a guere que dans les Villes les plus confiderables, que les Jéfuites fe donnent quelque peine pour l'éducation de la Jeuneffe; parce que la gloire de la Societé y eft plus intereffée, que par-tout ailleurs. C'eft pourquoi ils y font venir les plus habiles Profeffeurs, qu'ils ayent, & ne laiffent dans leurs petits Colleges de Province, que des Ignorans, qui n'en fçavent pas beaucoup plus que les Ecoliers, qu'ils enfeignent. Ainfi il n'eft pas étonnant, que l'on faffe peu de progrès chez eux dans les Belles Lettres. Comme ce n'eft nullement la charité, mais l'amour propre, qui leur fait entreprendre l'Inftruction de la Jeuneffe, ils fe mettent fort peu en peine de faire folidement étudier les enfans, pourvû qu'ils fe diftinguent, & qu'ils fatisfaffent leur orgueil. C'eft ce qui a fait, que, pour ne vouloir rien emprunter des autres, ils ont tellement embroüillé les principes de la langue Latine, en les voulant expliquer eux-mêmes, que les enfans paffent des années entieres à apprendre des Régles, où il leur eft impoffible de rien comprendre. C'eft auffi pour con-

contenter leur vanité, & pour faire parade du peu qu'ils savent, qu'ils sont si amateurs des Spectacles, & qu'ils font perdre tant de tems aux Ecoliers, pour les disposer à paroître sur le Théatre. Après tout, s'ils ont maintenant d'habiles gens dans les Belles Lettres, ce qu'on ne peut nier de quelques-uns, il n'en a pas toûjours été de même. Je m'en rapporte à *Mariana.* „ Les Jésuites, dit-il, Chap. *6.*
„ sous prétexte de vouloir former les
„ mœurs de la Jeunesse, se sont chargez
„ d'enseigner les Belles Lettres, & la plû-
„ part de ceux qui les enseignent, ou ne
„ les ont jamais apprises, où ne les veu-
„ lent point apprendre eux-mêmes. C'est
„ ce qui fait, que les Ecoliers puisent
„ chez eux de si mauvais principes, qu'ils
„ ne peuvent jamais s'en défaire.... Et si
„ l'on examinoit sérieusement, combien
„ cette méthode d'enseigner est pernicieu-
„ se, il est hors de doute, que les Puis-
„ sances useroient de leur autorité, pour
„ nous ôter le soin de la Jeunesse. "

(2) Il est certain, & les Jésuites ne peuvent pas nier sans mensonge, qu'outre les *Régles* & les *Constitutions*, qui ont été imprimées, il n'y en ait d'autres particulieres, qui regardent le Gouvernement politique, pour les Provinciaux & les Recteurs, & qui demeurent cachées. C'est sans doute de cës *Régles* secretes, dont veut parler Dom Jean de *Palafox*, si connu par la

Sainteté de sa vie, & par les persecutions qu'il a essuyées de la part des Jesuites, dans sa seconde Lettre à Innocent X. „ Qu'elle autre Religion, dit-il, à des „ Constitutions qu'on tient secretes, des „ Privileges qu'on ne veut point décla- „ rer, des Regles cachées & tout le reste „ de ce qui regarde leur conduite, cou- „ vert & voilé par un mystere que l'on „ n'entend pas. Que si tout ce qui est „ inconnu, passe pour être excellent, je „ crois aussi certainement qu'il doit passer „ pour suspect, sur-tout en ce qui con- „ cerne les Ordres Ecclesiastiques. Les „ Regles de tous les autres Ordres parois- „ sent generalement aux yeux de tout le „ monde. . . . . . Mais il y a plus de „ Religieux parmi les Jesuites & même „ de Religieux profés qui ignorent les „ Constitutions, les Privileges & les Re- „ gles propres à la Compagnie, quoiqu'ils „ s'y soumettent & s'obligent à les faire „ suivre, qu'il n'y en a qui les sçavent. «

(3) Quoique l'étude de la Jurisprudence & de la Medecine leur soit interdite par leurs Constitutions, Part. 4. Chap. 13. p. 161. comme ne leur étant d'aucune utilité, cependant ils ont obtenu le pouvoir d'exercer la Medecine contre la défense des Conciles & des Constitutions Canoniques, comme on peut voir par les Bulles de *Pie IV.* du 19. Août 1561. & de *Gregoire XIII.* du 11. Février 1576.

parce qu'ils ont reconnu qu'elle pouvoit leur être d'un merveilleux ſecours, pour gagner les bonnes graces des Grands, en leur faiſant part de leurs Remedes & de leurs Préſervatifs : ce que nous verrons plus amplement dans le Chapitre 19.

(4) „ Tout change en peu d'années, „ dit Mariana Chap. 6. non ſeulement „ dans les opinions, mais encore dans les „ termes & dans les manieres de parler. „ Et ce changement eſt ſi conſiderable, „ qu'au bout de ſix ans, les derniers n'en- „ tendent plus les premiers. Ce qui n'ar- „ rive pas ſeulement à ceux qui ont quit- „ té les Ecoles, & y retournent enſuite, „ mais à ceux-mêmes qui continuent leurs „ études ſans interruption. "

(5) L'Auteur veut faire entendre par ces queſtions extravagantes, que la plûpart de celles, dont les Jeſuites traitent dans leur Philoſophie & leur Théologie, ne ſont ni plus ſenſées, ni plus utiles.

(6) *Melchior Inchofer* repreſente ici fort adroitement, de quelle maniere la nouvelle Théologie de *Molina* & de *Leſſius* fut reçûë dans les Univerſitez & les oppoſitions que les Jeſuites trouvérent pour s'y introduire. Car c'eſt d'eux dont-il veut parler ſous le nom de ces Docteurs Européens, qui étoient venus chez les *Solipſes* faire eſſai de leur nouvelle Doctrine. En effet quels autres Théologiens ont donné tant d'étenduë au pouvoir du *Libre Arbi-*

tre ? Ne sont-ce pas les Jesuites qui se sont emparez de la plus grande partie des Universitez de l'*Europe*, qui en ont renversé les Statuts, & corrompu la Doctrine ? N'ont-ils pas été chassez de plusieurs pour ces mêmes raisons, comme de celle de *Padoüe* ? Toutes les Universitez de la *France* ne se sont-elles pas conjointement opposées à l'ambition de ces Docteurs ignorans, dont le but étoit de se rendre souverains absolus dans la République des Belles Lettres & des Sciences, & n'ont-elles pas obtenu contre eux un Arrêt du Conseil Privé le 7. Mars 1626. A t-on jamais pû obliger celle de *Paris* de leur faire part de ses Privileges ? Voyons comme l'Université de *Cracovie* en parle dans une Lettre qu'elle adresse à celle de *Louvain*.
„ Les Jesuites ont enfin fait connoître
„ dans nôtre Royaume que leur Innocen-
„ ce & la Sainteté de leur vie ne sont pas
„ telles qu'ils ont tâché de les faire paroî-
„ tre. . . . . . . Leur érudition est si
„ bornée parmi nous, qu'il nous semble
„ que vôtre crainte est mal fondée, &
„ qu'ils cherchent autre chose qu'à s'em-
„ parer de l'empire des Belles Let-
„ tres. . . . . . . Une grande partie de
„ leurs Ecoliers se sont repentis de s'être
„ attachez à de tels Maîtres, & après
„ avoir reconnu le faste des Jesuites, &
„ le peu de progrès qu'ils avoient fait
„ chez eux, sont revenus chez nous,

„ pour

„ pour s'y faire instruire tout de nou-
„ veau. . . . . . Ces Peres n'ont d'autre
„ dessein, que d'anéantir toutes les Uni-
„ versitez, & si vous n'apportez tous vos
„ soins pour soûtenir la cause commune,
„ il n'y aura plus bien-tôt de litterature,
„ & l'éclat de l'ancienne Doctrine sera
„ entiérement éteint. "

„ Ils affectent de débiter des opinions
„ nouvelles & particuliéres, dit *André* de *Treves*, Medecin de l'Infante d'*Espagne*, dans une Lettre qu'il écrivit de *Bruxelles* l'an 1627. à l'Université de *Salamanque* „ & parce qu'ils veulent en
„ tout s'élever au-dessus des autres, ils
„ ne font pas difficulté de violer les Sta-
„ tuts des plus célébres Universitez. "

Ce n'est pas ici le lieu de faire connoître les nouvelles opinions qu'ils ont enseignées, & qu'ils enseignent tous les jours. Le public en est amplement instruit. Il me suffit de dire, & il seroit aisé de le prouver, qu'il n'y a presque pas d'Articles de foi, ni de Maximes de Morale, qu'ils n'ayent tâché de détruire. Le Général *Vitelleschi* est obligé d'en faire des reproches aux Superieurs dans une Lettre qu'il leur écrit. „ Il est bien à craindre, dit-
„ il, que les opinions trop libres de quel-
„ ques-uns de nôtre Societé, principale-
„ ment dans les matieres des mœurs, non
„ seulement ne la renversent elle-même
„ de fond en comble, mais ne causent de

„ très-

„ très-grands maux dans toute l'Eglise de
„ Dieu. C'est pourquoi, que les Supe-
„ rieurs donnent ordre avec toutes sortes
„ de soins, que ceux qui enseignent, ou
„ écrivent, ne se servent point de ces re-
„ gles dans le choix de leurs opinions: *on*
„ *peut soûtenir ce sentiment: Il est pro-*
„ *bable: Il y a des Docteurs qui l'ensei-*
„ *gnent*; mais qu'ils embrassent les opi-
„ nions les plus sûres, qui sont autorisées
„ par les Docteurs les plus considerables,
„ qui sont plus conformes aux bonnes
„ mœurs, & qui peuvent le plus nourir
„ & augmenter la pieté, & non pas la
„ corrompre & la ruiner. "

Et c'est ce torrent d'opinions nouvelles, qui a principalement obligé toutes les Universitez à s'élever contre une Societé si pernicieuse à la Religion.

(7) Le P. *Sanctarel* Jesuite, publia en 1625. un Livre intitulé *Traité de l'Heresie, du Schisme, de l'Apostasie, ... & du Pouvoir qu'à le Pape de punir ces Crimes*, imprimé à *Rome* avec Permission des Superieurs & avec l'Approbation de *Vitelleschi* Général, du Vice-Heraut ou Vice-Regent du Pape & du Mtre. Chantre du Sacré Palais. Ce Jesuite prétendoit dans ce Traité, *que le Pape pouvoit punir les Rois & les Princes de peines temporelles, qu'il les pouvoit déposer & dépouiller de leurs Etats pour le Crime d'Heresie, qu'il étoit en droit de dispenser leurs*

Su-

Sujets du serment de fidelité, & plusieurs autres Propositions aussi impies. La Faculté de Théologie & l'Université de *Paris* proscrivirent aussi-tôt cette Doctrine ultramontaine par deux Decrets; Et le Parlement rendit aussi deux Arrêts solemnels. Le premier portoit; que le Livre du Jesuite *Sanctarel* seroit brûlé par la main du Boureau, & que le Provincial des Jesuites & autres seroient mandez à la Cour, pour être oüis.

Voici l'Interrogatoire que l'on fit subir au P. *Cotton* à ce sujet, où l'on reconnoîtra le peu de compte que l'on doit faire sur les Rétractations des Jesuites.

ARTICLE *des* Demandes *de Messieurs du Parlement aux Jesuites avec leurs* Réponses.

Le 14. *Mars* 1626. *les Jesuites ont été mandez à la Grande Chambre.*

Messieurs leur ont demandé; Approuvez-vous ce méchant Livre?

Cotton, *qui est Provincial de la Province de* Paris, *accompagné de trois autres, répondit:*

MESSIEURS, *tant s'en faut, nous sommes prêts d'écrire contre, & d'improuver tout ce qu'il dit, & par effet, il nous est venu dans nôtre Maison dix Exemplaires, que nous avons tous supprimez.*

Le Parlement. *Supprimez? Est ce vôtre devoir d'en user ainsi?*

Les

Les Jesuites. *Nous avons crû, que nous ne pouvions faire que cela.*

Le Parlement. *Pourquoi ne les avez-vous pas portez à Mr. le Chancelier, ou à Mr. le Premier Président?*

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous sommes obligez, & astraints à beaucoup d'autres obédiences que ne sont pas les autres Religieux.*

Le Parlement. *Ne sçavez-vous pas que cette méchante Doctrine a été approuvée de vôtre Général à* Rome?

Les Jesuites. *Oüi,* MESSIEURS; *mais nous, qui sommes ici, ne pouvons mais de cette imprudence, & nous la blamons de toute nôtre force.*

Le Parlement. *Or sus, répondez à ces deux choses. Ne croyez-vous pas le Roi tout puissant dans ses Etats, & pensez-vous qu'une Puissance étrangere y puisse, ni doive entrer, ni qu'en la Personne du Roi l'on puisse troubler le repos de l'Eglise Gallicane?*

Les Jesuites. *Non,* MESSIEURS, *nous le croyons tout puissant, quant au Temporel.*

Le Parlement. *Quant au Temporel. Parlez nous franchement, & nous dites, si vous croyez que le Pape puisse excommunier le Roi, affranchir ses Sujets du Serment de fidelité, & mettre son Royaume en Proye.*

Les Jesuites. *Oh!* MESSIEURS, *d'excom-*

communier le Roi ! Lui qui est fils aîné de l'Eglise, se donnera bien de garde de rien faire, qui oblige le Pape à cela.

Le Parlement. *Mais vôtre Général, qui a approuvé ce Livre, tient pour infaillible ce que dessus. Etes-vous de differente croyance?*

Les Jesuites. MESSIEURS, *lui qui est à* Rome, *ne peut faire autrement, que d'approuver ce que la Cour de* Rome *approuve.*

Le Parlement. *Et vôtre Croyance?*

Les Jesuites. *Elle est toute contraire.*

Le Parlement. *Et si vous étiez à* Rome, *que feriez vous?*

Les Jesuites. *Nous ferions, comme ceux qui y sont, font.*

(*Quelques-uns des Messieurs dirent alors: Quoi ils ont une Conscience pour* Paris *& l'autre pour* Rome? *Dieu nous garde de tels Confesseurs.*)

Le Parlement. *Or sus. Répondez à ce que l'on vous a demandé.*

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous vous supplions de nous permettre de communiquer ensemble.*

Le Parlement. *Entrez dans cette chambre.*

(*Ils y ont été environ demie-heure, après sont revenus au Parlement.*)

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous avons la même opinion que la Sorbonne, & souscrirons la même chose que Messrs. du Clergé.*

Le

Le Parlement. *Faites vôtre Déclaration là-dessus.*

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous vous supplions très-humblement de nous donner quelques jours, pour communiquer entre nous.*

Le Parlement. *La Cour vous donne trois jours.*

Pendant lesquels la Cour a fait observer leurs déportemens, & s'est trouvé que dès l'après-dînée du même jour, ils furent chez le Nonce depuis deux heures jusqu'à sept du soir, enfermez avec l'Ambassadeur de Flandre, *qui est autant que toute l'*Espagne.

ARTICLES *proposez aux Jesuites, pour les signer en Parlement le* 16. *Mars* 1626.

Que le Roi ne tient son Etat, que de Dieu & de son Epée.

Que le Roi ne reconnoît aucun Superieur en son Royaume, que Dieu seul.

Que le Papa ne peut mettre le Roi ni son Royaume en interdit, ni dispenser ses Sujets du Serment de fidelité qu'ils lui donnent, pour quelque cause & occasion que ce soit.

DECLARATION *des Jesuites, du* 16. *Mars* 1626. *sur lesdits Articles & Propositions, & contre la Doctrine contenuë dans le Livre de* Sanctarellus *Jesuite, en ce qui concerne la Personne des Rois & leur Autorité.*

Nous soussignez déclarons, desavoüons, & détestons la mauvaise Doctrine contenuë dans

dans le Livre de Sanctarellus, *en ce qui concerne la Personne des Rois, l'Autorité de leurs Majestez, relevant indépendamment de Dieu, comme d'épandre nôtre sang, & exposer nôtre vie en toutes occasions pour la confirmation de cette vérité: Promettons de souscrire à la Censure qui pourra être faite de cette pernicieuse Doctrine par le Clergé ou la Sorbonne, & ne proferer jamais opinions ni doctrine contraire à celle, qui sera tenuë en cette matiere, par le Clergé, Universitez du Royaume, & Sorbonne.*

Fait à Paris *par les susnommez Religieux de la Compagnie de Jesus, le* 16. *Mars* 1626.

Le Parlement, rendit ensuite un second Arrêt le 17. *Mars* 1626. *par lequel il est en joint au Provincial & aux Ecoliers du College de Clermont de souscrire tous la Censure de Sorbonne, & de déclarer une Doctrine contraire à celle de* Sanctarel.

Qui ne croiroit, que cette facilité à souscrire, seroit une preuve de la sincerité des Jesuites? Cependant ils n'ont jamais abandonné cette Doctrine, quoiqu'ils l'ayent condamnée exterieurement. Ils ont encore répandu depuis cette Retraction, une infinité de Livres, où ils la défendent, & il n'y que quelques années que le P. *Jouvenci* l'a renouvellée à *Rome*. Ils en ont encore été quittes pour un dèsaveu: Il semble, que s'ils desaprouvoient sincérement les impiétez de leurs

leurs Ecrivains, ils devroient en tirer quelque punition. Mais c'est tout le contraire; & ils en agissent à leur égard, comme si la Condamnation des Papes, des Universitez ou des Puissances ajoutoit quelque chose à leur mérite.

CHAPITRE VII.

Différentes Coûtumes des SOLIPSES.

IL n'y a point de Nation plus curieuse que celle des *Solipses*, soit que cette curiosité leur soit naturelle, ou qu'ils en aient contracté l'habitude. Chacun d'eux recherche toutes les nouvelles avec plus de soin, que ne faisoient autrefois les *Athéniens*. (1) Ils les mettent par écrit & les envoyent aussi-tôt au Monarque avec leurs reflexions & leurs conjectures, qui sont toûjours extravagantes & ridicules. Jamais ils ne racontent rien de ce qu'ils ont vû, ou entendu, sans y ajoûter du leur, quelque préjudice que puisse porter leur exagération. Ils ont une adresse admirable à recueillir tout ce qui se dit dans le Public, pour en faire le sujet des leurs entretiens.

Il

Il ne leur eſt pas permis de ſortir ſeuls, & des Compagnons, qu'on leur donne, il y en a toûjours un, qui eſt moins pour leur faire compagnie, que pour les obſerver. Ils ſe rendent mutuellement ce ſervice; ce qui fait qu'ils ſe fient rarement les uns aux autres, à moins qu'ils ne ſoient d'intelligence. Ils ne gardent aucune bienſéance en marchant, ils courent ſans retenuë, ils promenent effrontément leur vûë de tous côtez; ils ſont balancer leurs bras, leur robe eſt tantôt abatuë, tantôt ils la relevent par derriere, de telle ſorte qu'ils ſemblent y avoir les mains attachées. Quand la chaleur les incommode, ils ſe font un éventail de leur chapeau, ou de leur mouchoir. Ils ne ceſſent de parler pendant toute leur courſe. Ils ne ſaluent perſonne, que ceux dont ils croyent pouvoir tirer quelques ſervices: Pour lors ils leur font une gracieuſe & profonde révérence; & ils s'embaraſſent fort peu de ſe piquer de politeſſe à l'égard des autres, quelque dignes qu'ils en ſoient d'ailleurs, pour ne pas ſortir, diſent-ils, de leur gravité.

Tou-

Toutes ces différentes coûtumes s'obſervent dans toute la Monarchie, comme dans la Capitale. Ils ont une Loi, qui ordonne, que pour le moins une fois pendant le cours de l'année, ils faſſent ſçavoir au Monarque tout ce qu'ils ont vû, & entendu, afin qu'il puiſſe prévoir l'avenir avec plus de certitude, que par la diſpoſition du Ciel & des Aſtres. Les (a) Satrapes (2) & les (b) Gouverneurs de Provinces, qui ſont ordinairement chargez d'envoyer ces Mémoires, ne laiſſent rien échaper de ce qui peut tourner à leur loüange, afin que leurs noms ſoient couchez dans les Annales du Païs, & qu'on y liſe ſous le Gouvernement de qui les choſes, qu'ils rapportent, ſe ſont paſſées.

(a) Les Aſſiſtans.

(b) Les Provinciaux de la Societé.

Ce qui paroît admirable, c'eſt qu'aucun des *Solipſes* ne ſçait à fond toutes les Loix de la Monarchie. Ils n'en ont qu'une connoiſſance vague, & n'en parlent, que confuſément; mais comment pourroient-ils les ſavoir? le nombre en eſt trop grand, elles changent tous les jours, & on ne les fait point étudier. On ſe donne bien de garder de les mettre entre

les

les mains des jeunes gens. On en permet ſeulement la Lecture aux Vieillards, dont l'âge a affoibli le corps & l'eſprit. De là vient, qu'il n'y a que confuſion dans la connoiſſance qu'ils en ont, & dans celle qu'ils en peuvent donner. Mais d'un autre côté, à quoi ſerviroit-il de les lire, & de les aprendre, puiſque le caprice du Monarque y apporte tant de changement, & que l'explication, dont elles ſont ſuſceptibles, n'eſt pas celle que préſente le texte, mais uniquement celle qu'il lui plaît de leur donner? (3) On préſente un abregé de ces Loix à ceux qui veulent ſe joindre aux *Solipſes*, dont on leur fait rendre compte chaque mois, & chaque ſemaine. Mais ils n'en ſont pas plus avancez. C'eſt une eſpece de Corps ſans ame, & qui ne vit que par la volonté du Monarque, qui a le pouvoir de tout renverſer, & de faire, que ce qui eſt blanc aujourd'hui, ſoit demain noir. Qui voudroit s'élever contre de telles extravagances, ſe verroit auſſi-tôt menacé de l'exil, & entendroit ces fulminantes paroles, *Obéis ou ſors.* En ſorte qu'il faut re-

noncer à la raiſon, au ſens commun, & ſe ſoûmettre à tout en bête. Autrement on n'eſt pas digne d'être *Solipſe*, ni même d'être homme.

C'eſt par cette maxime qu'ils croient, que la Monarchie s'eſt ſoûtenuë depuis le commencement, & ſe ſoûtiendra dans la ſuite. Mais il faudroit pour cela, qu'ils euſſent encore celle d'élire leurs Monarques fort âgez, afin qu'ils ne reſtaſſent pas long-tems ſur le Trône; car rien n'eſt plus pernicieux à un Etat, qu'un long gouvernement, & il eſt impoſſible qu'un Prince n'en devienne orgueilleux, & ne prenne trop d'empire.

Ils jurent tous d'obſerver les Loix & les Réglemens. Mais la plûpart le font contre leur gré. (4) Ils n'oſent cependant s'en diſpenſer, ni changer d'état, à moins que le ſort n'en ſoit jetté, & qu'il ne leur en vienne un ordre de la Cour. Pour cela ils invoquent une certaine Divinité inconnuë, qui peut changer leur condition, & les relever de l'engagement, qu'ils ont contracté. Si elle ne leur eſt point favorable, c'en eſt fait. Il faut reſter, quoi-

quoiqu'il puiſſe arriver, & quelque répugnance que l'on ſente.

Leur vénération pour le Monarque eſt plus grande que celle des Européens pour le Pontife de *Rome*. Elle va preſque juſqu'à lui élever des Autels, & lui offrir de l'encens. D'abord qu'ils entendent prononcer ſon Nom, ils frapent auſſi-tôt des pieds. C'eſt-là la premiere marque de leur reſpect pour lui. S'il arrive qu'il paroiſſe devant eux, ils ſe proſternent ſur le champ, & ſe jettent la face contre terre. S'il leur fait l'honneur de deſcendre chez eux, & qu'il leur ordonne de le recevoir, ils courent avec empreſſement, & tout en deſordre au devant de lui. Ils ſe terraſſent, & marchent les uns ſur les autres, pour en approcher, & lui rendre leurs ſervices. Sa ſanté leur eſt ſi chere, qu'ils ſont tout diſpoſez à lui en procurer la conſervation, aux depends-même de la leur.

On ne le voit point manger, & il ſe fait ſervir ſecretement. Quelquefois il appelle les Satrapes à ſa table. Il eſt ſous un Dais magnifique, tout parſemé de Guirlandes & de Couronnes

en broderie. Et ceux qu'il invite, ont grand ſoin de s'en tenir éloignez. Le plancher de l'apartement, où il mange, eſt un ouvrage de parquetterie, où l'on voit (5) certains caracteres qui déſignent leur Divinité. Il prend à toutes les heures du matin, des boüillons préparez à grands fraix. Les Satrapes ſuivent ſon exemple, auſſi-bien que ceux du peuple, qui ſont en état de le faire, & ils ne négligent rien, pour ſe précautionner contre l'indigeſtion. Les Officiers qui reſtent dans le Palais, & qui ſont en très-grand nombre, mangent ordinairement tous enſemble, ſans aucune diſtinction de rang ni de qualité. Mais dans les Feſtins ſolemnels, les Satrapes ont les premieres places. Pendant le tems du repas on leur lit quelques Chapitres des Antiquitez de la Monarchie.

(6) Les regles de bienſéance qu'ils obſervent en mangeant, ſont toutes différentes des nôtres. Ce ſeroit pour eux une impoliteſſe, que de ne pas avoir les jambes croiſées, & les coudes ſur la table. Ils ne ſont guére uſage, ni de coûteaux ni de fourchettes.

Mais

Mais ils rompent leur pain en morceaux sur leurs assietes, prennent la viande avec les doigts dans les plats, & entassent en même-tems de l'une & de l'autre main, pain & viande dans leur bouche, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun espace à remplir. Et afin que les morceaux, qui ne sont pas bien mâchez, puissent plus facilement descendre dans le ventre, ils avalent, ou un gobelet rempli de vin, ou une écuelle pleine de soupe; & cela si adroitement, que cette boisson leur retombe sur le mentcn, & leur arrose la barbe. Ils mangent d'une si grande vitesse, qu'ils semblent dévorer, & pour que personne ne les devance, ils avalent les morceaux tout entiers. Ils ne coupent pas la viande, mais ils la déchirent avec les mains, & s'ils rencontrent quelque os, ils le portenr aussi-tôt à la bouche, & le dégarnisent avec les dents, beaucoup plus promtement que ne feroit un Dogue ou un Mâtin. C'est pourquoi malheur à ceux qui ne sont pas d'expedition. Ceux qui ont fini avant les autres, pour ne pas demeurer oisifs, prennent leur Cure-

dent, ou s'ils n'en ont pas, ſe n'étoient les dents avec le bout de leur coûteau, & ils ſe rincent la bouche avec du vin, qu'ils ſemblent enſuite revomir ſur leur aſſiete, ſans que perſonne s'en offenſe. S'il leur reſte encore quelque morceau à la bouche, quand on ſe leve de table, ils viennent l'achever au milieu de la ſale, ſe tournant de côté & d'autre, pour ſe faire admirer. Il ne faut pas obmettre, qu'il y en a, qui après avoir bû, pouſſent un ſoupir éclatant, témoignant par-là le plaiſir qu'ils viennent de goûter, & qui frapent un grand coup ſur la table en remettant leur taſſe ou gobelet. D'autres boivent à longs traits, & font entendre dans leur gorge un certain murmure, ſemblable à celui des perſonnes enrhumées. Quelques-uns avec leurs cüilleres, frottent leurs aſſietes ou leurs écuelles, de telle maniere qu'on s'imagine entendre un cliquetis d'armes. Pluſieurs caſſent à grand bruit ſur la table des noix, des amandes ou des noyaux, & font de la ſale à manger une boutique de maréchaux. Ils ont encore beaucoup d'autres re-

gles

gles de civilité, qu'ils pratiquent avec une exactitude admirable. Voici la plus belle ; c'est que pour ménager leurs mouchoirs, ils s'essuyent le visage en mangeant, & se mouchent avec leurs servietes, toutes sales & toutes mouillées, dans lesquelles ils se contemplent ensuite comme dans un miroir. Mais changeons de matiere.

Les (a) Nobles doivent se saluer les uns les autres, toutes les fois qu'ils se rencontrent, (b) mais (7) ceux du Peuple ne le font jamais, quand même ils seroient prévenus par les plus distinguez. C'est un privilege qu'ils prétendent avoir obtenu d'un Monarque, qui leur accorda aussi celui de ne reconnoître aucune différence entre eux & les Nobles, ni pour les places, ni dans les visites, ni dans les compagnies. Bien plus, les plus grossiers & les plus ignorans l'emportent souvent par la faveur, sur ceux que le mérite & la naissance devroient élever ; outre qu'ils s'en rendent encore les maîtres par leurs dépositions, puisque ce sont eux, comme j'ai dit ci-dessus, que l'on

(a) Les Profès de quatre vœux.

(b) Les Coadjuteurs temporels.

choisit ordinairement pour les observer, & pour leur servir d'espions ; ce qui est la source d'une infinité de troubles. Il est sans doute bien triste à une personne de qualité, de voir sa fortune entre les mains d'un faquin, qui peut le perdre par le moindre rapport. Et il n'est guére agréable pour un homme d'honneur de vivre dans un Etat, où le mensonge est impuni, & où le Monarque se laisse conduire au gré des Calomniateurs. De-là vient, que le merite & la vertu ne sont point récompensez, que le désordre est souffert, que les flatteurs triomphent, qu'on néglige ceux qui ont de la modestie, & que ceux qui sont profession d'être sinceres, sont haïs. Mais la matiere seroit inépuisable, si je voulois m'étendre sur tout ce qui regarde les Coûtumes extraordinaires des *Solipses*. Je renvoye le Lecteur aux Chroniques des *Solipses*, où il trouvera leurs belles actions, & leurs Coûtumes distribuées par années, par mois & par jours.

RE-

REMARQUES.

(1) Rien n'eſt plus fréquent chez les Jeſuites, que les Lettres. Les Superieurs des Maiſons & les Recteurs ſont obligez par leurs Regles d'écrire toutes les ſemaines au Provincial, & de l'informer exactement, de tout ce qui ſe paſſe tant au dehors, qu'au dedans de leurs Maiſons. C'eſt ce qui fait qu'ils ſont ſi avides de Nouvelles. Le Provincial doit écrire tous les mois au Géneral, & l'inſtruire de tout ce qu'il a appris des Superieurs & des Recteurs. C'eſt-pourquoi il n'arrive rien dans tous les Royaumes de l'*Europe*, dont le Géneral ne reçoive des Nouvelles certaines. Il eſt aiſé de juger, combien ce commerce de Lettres peut-être pernicieux en certaines circonſtances.

Outre cela, les Provinciaux doivent tous les ans faire une récapitulation de toutes les Lettres, qu'ils ont reçûës des Superieurs ſubalternes, & l'envoyer écrite & ſignée de leur main, au Géneral dans le mois de Janvier. Il leur eſt permis d'y ajouter, & d'y changer ce qu'il leur plaît. C'eſt ce qu'ils appellent les Lettres Annuelles. Il faut qu'ils informent le Géneral du progrès de la Societé dans chaque Province, du nombre des Ecoliers, en quelle réputation elle eſt, des perſécutions qu'elle a ſouffertes, des Legs & des Aumônes,

qu'on lui a faites. C'eſt ce qu'on peut voir dans les Conſtitutions particulieres ſous les titres, *Formula ſcribendi*, & *de litteris Annuis*.

(2) Les Aſſiſtans ſont ceux, qui compoſent le Conſeil ſecret du Géneral. Il y en a pour le moins un de chaque Nation, dont il prend le nom, & ils reſident toûjours à *Rome*.

(3) On ne fait lire aux Novices que les Lettres Apoſtoliques de *Jules III.* l'Abbregé des *Conſtitutions* & les *Regles* communes, dont ils doivent rendre compte toutes les ſemaines, & tous les mois, ſelon la 13me. Regle du Maître des Novices. On ne permet pas aux autres Jeſuites, outre ces Conſtitutions, d'en lire d'autres, que celles qui regardent particulierement la Charge qu'ils exercent.

(4) Les Jeſuites ſont engagez à la Societé après le Noviciat, & ne peuvent point en ſortir d'eux-mêmes, à moins que ce ne ſoit, pour entrer chez les Chartreux. Mais le Géneral eſt toûjours le Maître de les congedier juſqu'à ce qu'ils ayent fait les derniers vœux, qui les mettent au nombre des grands Profès. Et cette Divinité, qu'implorent ceux qui ſe repentent d'être Jeſuites, n'eſt autre choſe que l'ordre du Géneral, ſans lequel il faut qu'ils paſſent le reſte de leurs jours dans la Societé.

(5) Ces Caractéres qui déſignent la Divinité des *Solipſes*, ſont les Lettres du St. Nom

Nom de JESUS, que les Jesuites prennent pour leurs Armes.

(6) L'Auteur à voulu ici se divertir en décrivant la maniere mal propre, dont mangent les Jesuites. Ce defaut leur est commun avec la plûpart des Religieux.

(7) Le nombre des Coadjuteurs temporels, ou des freres Laïcs, est si grand dans la Societé, qu'ils se rendent souvent redoutables aux Superieurs & aux Géneral-même par leur arrogance & leurs mutineries. La multitude excessive de Laïcs perd „ la Societé, dit *Mariana* Chap. 7. Il y „ en a presque autant que de Profès parce „ que nous élevons nos Novices & „ nos Ecoliers dans une trop grande oisi„ veté, & que nous ne voulons pas les „ obliger à aucun travail; & parce que „ nous avons l'orgueil de ne vouloir rien „ apprendre des autres Ordres de Moines. „ Ces Laïcs sont pour l'ordinaire gens „ grossiers & brutaux, comme ne peuvent „ manquer de l'être des Artisans, ou des „ Païsans qui sortent de la Charüe.... Il „ arrive souvent, qu'ils s'animent, & se pra„ tiquent les uns les autres, pour former „ des cabales & des mutineries.... Ils ne „ sont point differens des autres pour l'ha„ bit, parce que cette Constitution fut „ annulée il y a plusieurs années, je ne sai „ de quelle autorité. « Ce sont ces personnes dont les Superieurs se servent, pour examiner la conduite des autres Jesuites;

& il n'eſt pas étonnant, qu'ayant l'ame auſſi baſſe, qu'ils l'ont, ils tâchent de ſe mettre en faveur par leurs flateries & leurs menſonges.

CHAPITRE VIII.

Les Magiſtrats des Solipses *& la forme de leur Gouvernement.*

AVant que de parler des Loix, des Aſſemblées & des Jugemens des *Solipſes*, il eſt néceſſaire que l'on ſache, quelle eſt la forme de leur *Monarchie*. Le Monarque paſſe dans l'eſprit de ſes Sujets pour le premier de tous les Mortels, & il ne reconnoît au-deſſus de lui, qu'une certaine puiſſance ſecrete, & inviſible, qu'il honore de la maniere qu'il lui plaît. Il eſt au-deſſus de toutes les Loix, & celles de la nature n'ont de pouvoir ſur lui, qu'en ce qu'il n'eſt pas exemt de la mort, & des infirmitez humaines. De quelque caractere qu'il ſoit, il poſſede toutes les vertus & toutes les plus belles qualitez; & c'eſt un crime de leze-Majeſté, que de blâmer, ou de ne pas ap-

approuver quelqu'une de ses actions. Ce qui fait peine à quelques Satrapes ; mais ils sont obligez de souffrir malgré eux, ce que leur ignorance & leur aveuglement leur font approuver.

Les Docteurs apportent quatre raison, qui empêchent que le Regne du Monarque ne soit fixé à un certain tems. La premiere est, que quand une fois on a goûté les douceurs de la Domination, il est bien difficile, & en même tems bien triste de se remettre au rang de Sujet. La seconde est, afin que ceux qui seront assez heureux pour lui succeder, n'ayent pas aussi le désagrement de voir finir leur puissance plûtôt, qu'ils ne souhaiteroient. En troisiéme lieu, il seroit à craindre, que si la Cour venoit à changer si souvent de face, la traquillité & le bon ordre de la République n'en souffrissent. Car les Satrapes ne seroient point assûrez dans la possession de leurs Charges, & se verroient à tous momens exposez à être supplantez par les favoris & les flateurs du nouveau Monarque. Enfin la derniere raison, c'est

qu'ils s'engagent par ferment à une certaine Divinité, & à moins qu'elle ne déclare évidement sa volonté par de fortes inspirations, il n'est pas permis de changer le Gouvernement. Cette Divinité est en effet bien cachée, puisqu'ils ne s'adressent jamais à elle sincerement, que dans leurs plus pressans besoins, & que le culte, qu'ils lui rendent d'ailleurs, est un culte purement exterieur.

Tous les Magistrats sont choisis par le Monarque qui distribuë à chacun son département selon sa volonté. Il y en a douze qui restent dans le Palais, pour examiner les affaires les plus épineuses, cent que l'on envoye pour gouverner autant de Provinces, & une infinité d'autres qui sont préposez pour chaque Ville. Les uns & les autres ont aussi leurs Conseillers, leurs Gardes, leurs Huissiers, & un nombre infini de Domestiques. Il y a encore outre cela dans la Cour du Monarque, plus de cent Délateurs, qui ont autant d'autorité que les Grands. C'est-là le chemin le plus sûr & le plus abbregé, pour s'élever aux Emplois & aux Digni-

Dignitez. Tous ces Magiſtrats ont une ſi grande correſpondance de l'un à l'autre, que les plus élevez ſont toûjours informez de ce que font, ceux qui ſont au-deſſous d'eux. Et dans certains tems marquez, comme je l'ai déja dit, on envoye au Monarque une ample inſtruction ſur l'Etat de la Monarchie en général, ſur ce qui eſt arrivé dans chaque Province, dans chaque Ville, dans chaque Maiſon, & dans les lieux les plus ſecrets. En ſorte que rien n'échape à ſa connoiſſance, pas même les choſes les plus inutiles & les moins importantes. Et une des raiſons qui doit faire admirer davantage l'étenduë de ſa puiſſance, c'eſt qu'il ſait découvrir par-là les plus ſecretes penſées de ſes Sujets. Car ceux qui l'inſtruiſent, ne ſe contentent pas ſeulement de lui expliquer ce qu'ils ont vû ou entendu, ils lui font encore part de leurs conjectures, & l'avertiſſent de ce qu'ils croyent devoir arriver. Ils ont une entiere liberté de raiſonner. Les fictions & les menſonges ne leur coûtent rien: leur unique but eſt de plaire. On garde ces Mé-

Mémoires dans les Archives du Palais. Mais auparavant on y ajoûte plusieurs Apostilles, pour faire ressouvenir de ceux qui méritent d'être punis. Il n'y en a pas pour les récompenses. Elles ne se donnent que très-rarement, & ce n'est pas une raison pour en avoir, que d'en mériter. Au lieu que rien n'est plus fréquent, que les punitions pour les sujets les plus frivoles, & elles sont d'autant plus rigoureuses, que l'on est moins coupable. On en use ainsi, afin que personne ne se flatte, que ce soit son propre mérite plûtôt que le bon plaisir du Monarque, qui l'ait mis en faveur. C'est-pourquoi il n'y a point d'*Assuerus* dans cette Cour; quoiqu'il y ait plus d'un *Mardochée* & un grand nombre d'*Amans* dignes du Gibet.

Pour ce qui est de la Charge des Satrapes, qui sont dans les Provinces, ou dans les Villes, elle n'est point perpétuelle. Le Monarque les continuë, ou les change, quand il lui plaît, & il faut être dans un grand crédit, pour y rester cinq ans. Ce n'est point par la brigue, ou par la ca-

cabale qu'on parvient à ces places. Ceux qui s'y attendent le moins, y ſont élevez, & ceux qui ſeroient les plus capables de les remplir, en ſont exclus, parce qu'ils n'auroient beſoin dans leur adminiſtration, que du ſecours de leurs propres lumieres, au lieu que les autres, privez de toute connoiſſance, & ayant à peine le ſens commun, gouvernent uniquement par l'eſprit du Monarque. Et c'eſt en quoi il fait encore éclater l'étenduë de ſa puiſſance, de ſavoir allier deux choſes ſi oppoſées, & qui paroiſſent même au-deſſus des forces naturelles, en donnant le Gouvernement de ſes peuples à des perſonnes, que l'ignorance en rend tout à fait indignes.

Il y avoit déja long-tems que j'avois apris chez les Jéſuites en *Europe*, qu'il n'y avoit aucune puiſſance qui pût faire, que differens Etres de raiſon, c'eſt-à-dire, differens Etres forgez par l'imagination, devinſſent, ſans être détruits, une ſeule & même nature. Le Philoſophe qui enſeignoit cette doctrine, paſſoit trois mois entiers à la dicter, & toutes les fois qu'il

qu'il la ſoûtenoit, la chaleur de la diſpute l'emportoit ſi fort, qu'il n'en ſortoit jamais que hors d'haleine, & tout enroüé. Mais il n'auroit pas été long-tems à ſe retracter, s'il eût connu les merveilleux accords, que pouvoient faire l'eſprit & la ſageſſe des *Solipſes*. Au reſte, que les Européens ſe moquent, tant qu'ils voudront, de leurs maximes, ils ſeront toûjours contraints d'avoüer, que ſans elles, il eſt abſolument impoſſible qu'une Monarchie ſe conſerve, & ſe ſoûtienne long-tems.

REMARQUES.

Il n'y a pas dans l'*Europe* de Monarque plus abſolu ni plus reſpecté dans ſes Etats, que le Géneral des Jéſuites. Tout eſt dans une ſoumiſſion parfaite à ſon égard. Sa ſeule volonté eſt l'oracle de ſes Sujets. Ses ordres ſont reçûs aveuglément, & executez ſans examen. Il leur eſt ordonné de lui obéïr en tout, comme à JESUS-CHRIST-même. Auſſi eſt il ſouvent appellé dans leurs Conſtitutions le *Lieutenant de Dieu*, le *Vicaire* de JESUS-CHRIST. Il eſt au-deſſus de toutes les Loix. Il a le pouvoir de les renverſer, & d'en introduire de nouvelles. Les Jeſuites en un mot

mot ne reconnoissent point sur la Terre de Puissance, à qui ils soient obligez d'obéïr, plûtôt qu'à leur Géneral; ainsi on ne doit pas être surpris qu'ils se soient tant de fois opposez à la volonté des Papes & des Princes. Le Géneral leur avoit fait connoître que la sienne étoit contraire. C'en est assez. Je crois qu'un Ange descendroit inutilement du Ciel, pour les détourner de cette obéïssance aveugle.

La Principale cause de l'abus, que le Géneral fait de son autorité, est la perpetuité de sa Charge. Il faut avoir des vertus, que n'ont pas les Jésuites, pour ne pas lâcher la bride à son orgueil & à son ambition dans une Dignité, dont on est assûré d'être paisible possesseur pendant toute sa vie. Il est inutile de m'étendre ici sur les inconveniens de cette perpetuité. Je ne pourois, que repeter, ce que *Melchior Inchofer* éclaircit dans la suite avec beaucoup de solidité. Voyons seulement ce qu'en dit *Mariana*. Chap. 10. „ Nous voici arrivez à la source des trou„ bles & des désordres, qui arrivent dans „ la Societé. *Singularis ferus depastus est* „ *eam*. La Monarchie du Géneral est, à „ mon avis, ce qui nous perd, & nous „ accable. Ce n'est point, parce que „ c'est une Monarchie, mais parce qu'el„ le n'est pas bien temperée. C'est une „ bête feroce, qui ravage, & qui renverse „ tout ce qu'elle touche; & si nous ne la

„ met-

„ mettons dans les chaines, nous n'avons
„ point de repos à attendre.... Quoique
„ nous ayons des Loix, & même en plus
„ grand nombre qu'il ne feroit néceffaire,
„ le Géneral cependant n'y a aucun é-
„ gard, ni dans la diftribution des Char-
„ ges, ni dans le choix des Sujets pour la
„ Societé, ni dans l'établiffement des Col-
„ leges, ni dans une infinité d'autres cho-
„ fes. Car il n'y a pas une Loi, dont il
„ n'ait le pouvoir de difpenfer qui il lui
„ plaît. A moins qu'un Monarque ne
„ veüille exercer une tyrannie abfoluë, il
„ ne doit rien réfoudre dans les affaires
„ particulieres & temporelles, que de l'a-
„ vis de fon Confeil. C'eft une chofe dé-
„ plorable, & tout-à-fait digne de com-
„ paffion, que d'entendre les plaintes que
„ l'on fait de toutes parts, parce que tou-
„ tes les affaires fe réglent dans chaque
„ Province felon le caprice d'un Provin-
„ cial & de deux ou trois autres Jefuites,
„ dont le Géneral connoît la fidelité &
„ l'attachement à fa perfonne. On ne fait
„ aucun cas des autres, quelque mérite
„ qu'ils puiffent avoir. «

Il n'y a, ni juftice, ni équité dans le Gouvernement des Jefuites. Le mérite demeure fans récompenfe. Souvent même il eft perfécuté. *Melchior Inchofer* nous en fournit un bel exemple en fa propre perfonne, comme on a vû dans la Préface. Les Charges font toûjours rem-

plies

plies par les Sujets les plus indignes. Il ſuffit qu'on ſoit en diſpoſition d'avancer la gloire de la Societé aux dépens de la bonne foi, de la verité & de toutes les Loix, pour les mériter. Elles ſont même très-ſouvent le prix des plus grands Crimes. Le P. *Briſacier* fut fait Recteur, après avoir vomi les calomnies les plus affreuſes contre les Prélats & les Théologiens, qui s'étoient oppoſez à la nouveauté de leur Doctrine, & au relâchement de leur Morale. Il les avoit accuſez d'être *des Prélats du Démon, des portes d'Enfer, de bâtir le tréſor de l'Antechriſt, parce, diſoit-il, qu'ils aboliſſoient les Indulgences, le culte de la Vierge, les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, les Vertus Théologales & Morales. Jarrige* raporte que le P. *Maleſcot*, après avoir été convaincu d'une fauſſeté & d'une antidate criminelle, de Provincial, qu'il étoit, fut envoyé pour toute punition à *Tournon*, pour y être Recteur. *Quel Gouvernement ô Dieu*, s'écrie *Jarrige, eſt celui, qui met les Crimes ſur le Trône, & les Vertus dans les fers. Si les Juges condamnent un homme méritoirement à mort pour une antidate, quelle eſt la juſtice du Géneral des Jeſuites, qui donne des Rectorats à ceux qui ſont canoniquement convaincus d'avoir falſifié un Contract public? Et vous me direz après cela, que parmi eux on donne les Charges aux plus dignes?*

Ecou-

Ecoutons encore ce que dit *Mariana* à ce sujet, Chap. 11. „ Les Provinciaux „ & les Superieurs de la Societé exercent „ un empire violent & tyrannique. Chacun d'eux fait tout ce qu'il juge à propos, & tout aveugle qu'il soit, il oblige „ ceux qui voyent clair, de marcher par „ où il lui plaît. Il y a bien des cas dans „ la Societé sur lesquels il n'y a pas de „ Loix. Ceux qui se conduisent mal dans „ le Gouvernement, n'ont aucune punition à appréhender. Et s'il y a quelques Loix, ceux qui sont en place, ou „ ne les observent point du tout, ou les „ interprétent à leur fantaisie. La plûpart „ de ceux qui remplissent les Charges, „ n'ont aucun mérite, parce que le Général craint les personnes qui ont de „ l'esprit & de la vertu, & ne cherche, „ qu'à les abaisser. Les honnêtes gens lui „ sont plus suspects, que les fripons. Il se „ commet dans la Societé bien des crimes, qui demeurent impunis, & ensevelis dans le silence. Le Général fait „ ordinairement remplir les Charges tour „ à tour par les mêmes personnes. Souvent il les leur laisse pour toûjours, parce que, comme il n'a en vûë que l'agrandissement de sa Monarchie, il s'imagine que cette maxime y contribuë „ beaucoup. Plusieurs Jesuites font le métier de Délateurs, quoique l'on donne „ un nom plus honnête à ceux qui s'insi-

„ nüent

„ nüent dans les bonnes graces des Supe-
„ rieurs par leur mauvaise foi & leurs ca-
„ lomnies. On trouve aussi un grand
„ nombre de flateurs, & la flaterie est un
„ vice, qui regne beaucoup dans la So-
„ cieté.“

Au Chap. 12. „ Il n'y a aucune Socie-
„ té de Voleurs, qui puisse subsister sans
„ justice & sans équité. On ne trouve
„ cependant point cette justice dans la
„ Societé de *Jesus*, puis qu'on n'y obser-
„ ve pas même la Loi naturelle, qui veut
„ que les récompenses & les honneurs
„ soient distribuez selon le mérite d'un
„ chacun. Car on éleve aux Charges
„ beaucoup de jeunes gens sans érudition
„ & sans aucune belle qualité: On les y
„ continuë pendant des vingt & trente
„ années, parce qu'ils ont pour tout ta-
„ lent, celui de savoir se produire par
„ leurs flateries & leurs impostures, tan-
„ dis qu'une infinité d'autres très-dignes
„ des plus beaux Emplois par leur vertu,
„ leur prudence & leur science, en sont
„ exclus pour jamais.“

CHA-

CHAPITRE IX.

L'Etat de la Monarchie des SOLIPSES.

(1) LEs Sujets de cette Monarchie sont divisez en cinq ordres (a), les Nobles (b), les Bourgeois (c), les Artisans (d), le Peuple & les (e) Adiaphores. Le Monarque les choisit tous, après avoir été informé de leur vie & de leurs mœurs. Les Satrapes qui sont dans les Provinces, ont aussi le pouvoir de recevoir les Adiaphores. Ils ne sont pas cependant admis dans le Royaume, & ils n'ont point encore le droit de Bourgeoisie, qu'ils ne soient entrez dans quelqu'un des autres ordres avec les cérémonies & les sermens ordinaires. Chaque ordre en a de particuliers. Ils jurent tous généralement une fidélité inviolable à la Monarchie. Outre cela, les Nobles s'engagent à faire la Guerre à leurs propres dépends, contre toutes sortes de Nations, quelqu'éloignées qu'elles puissent être. Les Bourgeois promet-

(a) Les Profés de quatre vœux.
(b) Les Coadjuteurs spirituels.
(c) Les Ecoliers où les Profés.
(d) Les Laïcs ou les Coadjuteurs temporels.
(e) Les Novices.

mettent de remplir fidélement leurs devoirs dans le gouvernement des Villes, & dans toutes les autres Charges domeſtiques, qu'il plaira au Monarque de leur donner. Enfin les Artiſans & ceux du peuple ſe dévouënt entiérement au ſervice des autres, dans quelque lieu, dans quelque tems, & quelque choſe qu'ils leur puiſſent commander. Le ferment de ces derniers à la vérité n'eſt pas ſi ſolemnel, qu'on ne puiſſe ſous le moindre prétexte, les en relever, & les obliger de ſortir du Royaume. Il n'en eſt pas de même des autres. On ne peut, que les releguer dans l'étenduë de la Monarchie, ou les condamner à une priſon perpetuelle, ſans qu'ils puiſſent eſperer de poſſeder jamais aucune Charge, ni d'être diſpenſez de leurs Sermens.

Le Monarque eſt toûjours choiſi entre les Nobles, avec les cérémonies, dont nous parlerons ailleurs. Les Gouverneurs des Provinces ſont auſſi du même ordre. Ils ne peuvent être élus que par le Monarque, auſſibien que ceux des Villes, avec cette différence, que ceux-ci peuvent être

tirez de la Bourgeoiſie, & que chaque Gouverneur de Province peut leur donner des Lieutenants & des Coadjuteurs, tels qu'il lui plaît. Les Artiſans ſe mêlent uniquement des ouvrages Manuels & de la Marchandiſe. Ils parviennent cependant quelquefois à la Dignité de Maîtres dans les Colleges, auſſi bien que les Nobles & les Bourgeois. Enfin, c'eſt parmi le peuple qu'on prend les Soldats, les Ouvriers, les Eſclaves, les Gardes du Monarque & des Gouverneurs, les Pioniers, les Goujats, les Laboureurs, les Fermiers, les Portefaix, les Porteurs de Corps morts, les Boureaux, & tous ceux qui ſont employez aux fonctions les plus baſſes.

(2) Il n'eſt pas libre de paſſer d'un état à un autre ; mais chacun eſt tenu de reſter pendant toute ſa vie dans les emplois, auxquels il s'eſt engagé par Serment, quelque regret qu'il en puiſſe avoir. C'eſt par-là qu'ils prétendent, que leur Monarchie ſe ſoûtient. Parce que cette maxime entretient la paix & la tranquillité dans les Ordres, & ôte tout

lieu

lieu aux cabales & aux partis, qui pourroient les troubler. Je me souviens cependant d'avoir vû quelques personnes du peuple, qui pour des actions mémorables, avoient été élevez par l'autorité du Monarque, au rang des Nobles. Mais ces exemples sont rares.

Les Adiaphores remplissent selon la volonté du Monarque, les places qui viennent à vacquer dans chaque état. Les plus heureux des *Solipses* sont ceux d'entre le peuple, qui sont destinez, pour être au service du Monarque ou des Gouverneurs. Car ils ne sont pas seulement employez à dresser les tables, à faire les chambres & les lits, à porter & à nétoyer toutes sortes d'ordures; mais encore à faire entrer, & à conduire les Nobles, à recevoir les Ambassadeurs des Princes étrangers, à les écouter & à leur répondre. Qu'on ne dise pas, que ces emplois ne leur conviennent pas, & qu'ils s'en acquitent tout de travers. Il leur importe fort peu, pourvû que la Monarchie se maintienne; ce qu'ils ne croyent pas possible, à moins que de mettre tous

les Ordres au même niveau, pour ne donner aucun lieu ni à la jalousie ni aux brigues. Si le Monarque paroît en public, tous ses Domestiques marchent à ses côtez, & ils sont si attentifs à la garde & à la sûreté de son corps, qu'il y en a toûjours quelques-uns parmi eux, qui sont Médecins, ceux des autres Ordres marchent indifferemment devant ou derriere. Il n'y a presque personne qui ne leur fasse sa Cour, & qui ne recherche leur amitié. Celui-ci à force de présens, tâche de gagner par leur crédit la faveur du Monarque, pour parvenir aux Chargez & aux Dignitez: celui-là, pour obtenir le pardon de quelque faute: cet autre, pour se laver d'une Calomnie; & il n'y a point de grace si grande, qu'elle puisse être, dont on ne soit assûré par leur entremise. Ce qui est extrêmement à charge aux Nobles, qui ne peuvent souffrir cette espece de servitude. (3) Il fut autrefois résolu pendant un Interregne, qu'on les reduiroit à leur premiere condition, & qu'on feroit jurer au Monarque, qui devoit être élû, qu'il ne leur don-

donneroit plus aucune autorité. Mais ce fut en vain; car ces Domestiques ayant eu vent de cette délibération, commencérent à se liguer, & à méditer sécrétement une révolte. Ils sollicitérent les Princes étrangers à prendre leur parti, & s'engagérent à leur livrer la Monarchie, s'ils vouloient venir à leur secours, & les maintenir dans leurs Privileges. En sorte que (a) *Vibosnat*, qui vint à monter sur le Trône, appréhendant que tous ces troubles n'aboutissent à une sédition ouverte, cassa non seulement ce qui avoit été conclu dans l'Interregne, mais s'affranchit encore du Serment, qu'on lui avoit fait prêter, en laissant toutes les choses sur le même pied qu'elles étoient auparavant. Il fit plus: il leur accorda encore un nouveau Privilege, qui étoit de porter le même bonnet, que les Nobles & les premiers Magistrats avoient coûtume de porter. Et à cette occasion ils recommencérent à exercer leur pouvoir, en faisant proscrire plusieurs Nobles, qui bien loin d'avoir pris les armes, n'avoient pas seulement osé ouvrir la

(a) *Mutio Vitellesthi.*

bouche. Cette Victoire les ayant rendus plus fiers & plus insolens, ils traitérent toûjours dans la suite les autres Ordres avec toutes sortes d'indignitez. *Vibosnat* se laissoit entierement conduire au gré de leurs caprices. Ils ôtoient les Charges, & les donnoient à qui il leur plaisoit. J'ai vû plus d'une fois des Magistrats d'un mérite accompli, dépoüillez de leurs Emplois, & des Scélerats, qui méritoient le plus souvent, les derniers supplices, élevez par la Cabale de ces Domestiques à la Dignité de Gouverneurs de Provinces, sans aucun autre talent, que celui de mettre le trouble par tout, pendant que les plus distinguez gémissoient dans le fond de leur cœur, & étoient obligez de cacher leur chagrin, sans qu'il leur fût permis de le faire éclater. Il falloit au contraire qu'ils se fissent violence, & qu'ils parûssent approuver la mauvaise conduite du Monarque, s'ils ne vouloient pas se voir exposez à la rigueur des Loix. (4) J'en ai vû un entr'autres, qui étoit absolument incapable de gouverner, & à qui il n'auroit pas été même sûr de

de donner un troupeau de pourceaux à garder : on l'avoit accusé & convaincu de plusieurs crimes. La Charge de Juge que j'exerçois pour lors, m'avoit obligé de le condamner à mort, & il devoit peu de tems après servir d'exemple. Cependant ceux du peuple firent si bien agir leur crédit auprès de *Vibosnat*, qu'ils le sauvérent du Gibet. Ce n'est pas tout: ces mêmes protecteurs n'attendirent pas que la mémoire de ses crimes fût effacée ; ils lui firent donner aussi-tôt après, la Charge de (a) Capitaine des Gardes, au grand étonnement de tout le monde, justement indigné de voir une si grande Dignité deshonorée, & de voir la honte & l'opprobre du genre humain tyranniser la Noblesse par la faute du Monarque. Je m'opposai à cette élection, autant que je pûs, & autant que ma Charge m'y autorisoit. Je fis connoître par plusieurs bonnes raisons, que les Loix étoient violées, & que le bon ordre de la Republique étoit renversé par cette conduite. Tous mes efforts furent inutiles. Le Monarque a parlé, me répondoient

(a) Recteur de College.

ces malheureux esclaves, & ses paroles sont au-dessus de toutes les Loix.

Or le Monarque, pour rétablir la réputation de ce miserable, fit publier par toute la Province de (a) *Liadersie* un Edit, qui déclaroit *Sivarlicasus Colosbidozarus* (c'étoit son nom) exemt de toute tache & de toute infamie; & enjoignoit à tout le monde de le tenir pour honnête homme: *Parce que, quoi qu'il eût été condamné dans toutes les formes & avec justice, on lui avoit cependant imputé plusieurs crimes énormes, dont un seul suffisoit pour lui faire son procès; qu'on l'avoit accusé du crime de leze-Majesté, de brigandage, d'avoir conspiré secretement, d'avoir voulu révolter la Province, de s'être mal conduit dans son Gouvernement par ignorance, enfin d'avoir détourné les deniers royaux, & d'avoir aliené les fonds de la République. Mais que, comme les preuves de ces accusations étoient trop évidentes, on l'avoit absous, parce qu'il n'y auroit point eu de supplices proportionnez à tant de crimes, & qu'ainsi on avoit trou-*

(a) de Sicile.

trouvé plus à propos de lui donner la Charge de Garde & de Directeur du Palais Monarcal, que de le laisser vivre dans l'infamie. C'étoit-là la forme de l'Edit. Cette nouvelle espece de Justification fut reçûë avec une surprise extrême. On commença même à douter, si l'on étoit tenu d'obéïr au Monarque dans une chose, où il agissoit si manifestement contre lui-même. Tout le monde avoit les yeux sur moi dans le Palais, pour voir ce que j'allois faire dans de telles conjonctures; mais je me demis volontairement de ma Charge de Juge: disant pour toute raison, que j'apprehendois, que les nouveaux crimes, que commettroit *Colosbidozarus*, ou ceux, dont la mémoire étoit encore toute récente, ne retombassent sur moi, & ne m'exposassent à la fureur du peuple; ce qui ne pourroit tourner qu'à la honte du Monarque. Depuis ce tems-là, je vécus particulier, & sans emploi pendant quelques années, & j'eus à souffrir de ce malheureux, tout ce qu'on peut attendre d'un ennemi déclaré, & qui me haïssoit, d'autant plus qu'il étoit plus

coupable. Il n'étoit cependant pas sans crainte & sans allarmes. Les reproches de sa conscience lui faisoient appréhender à tout moment quelque nouveau Jugement, & toutes les fois qu'il ne pouvoit m'éviter dans le Palais, il changeoit de visage: son esprit se troubloit, il baissoit les yeux, perdoit la parole, & demeuroit tout déconcerté.

Ce que nous disons ici des Domestiques du Monarque, on le peut dire à proportion, de ceux qui sont auprès des Gouverneurs des Provinces & des Villes. C'est une Loi établie pas tout le Royaume, de ne point toucher à leurs Privileges. On les craint, & il s'agiroit du renversement de tous les Etats, si l'on vouloit y apporter quelque changement, ou mettre quelque distinction dans les Ordres.

REMARQUES.

(1) Les Jesuites sont divisez en cinq Classes.

Les Profès des quatre vœux sont ceux, qui après une longue épreuve, sont enfin jugez dignes de mourir dans la Societé.

Ils

Ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de Pauvreté, de Chasteté & d'Obéïssance, celui d'un dévouëment parfait aux ordres du Pape, par lequel ils s'engagent d'aller annoncer l'Evangile dans les Païs les plus éloignez, quelque risque qu'ils puissent courir, toutes les fois qu'il l'ordonnera. C'est ce qu'entend *Melchior Inchofer*, quand il dit qu'ils promettent de faire la guerre à leurs dépends contre toutes sortes de Nations. Ils n'ont aucun fond, & ils ne subsistent, ou ils ne doivent subsister dans leurs voyages, & dans leurs maisons, que des charitez qu'on leur fait.

Les Coadjuteurs spirituels sont ceux, en qui l'on entrevoit les qualitez requises pour être mis au nombre des Profès des quatre vœux. Ce titre de Coadjuteurs Spirituels leur donne droit d'entrer dans quelques secrets de la Societé, de posseder la Charge de Recteur, & quelques autres qui les initient aux mysteres. Quand ils s'en sont bien acquitez, pour lors on les admet au quatre vœux; sinon, ils demeurent toûjours Coadjuteurs Spirituels.

Les Ecoliers, ou simplement les Profès sont ceux, qui sortent du Noviciat, ou des Etudes, & qui n'ont encore aucune part au Gouvernement. On en fait des Régens, ou on les employe à d'autres fonctions selon leurs genies. Ils doivent une entiere obéïssance aux grands Profès, & aux Coadjuteurs Spirituels.

Les Laïs ou les Coadjuteurs temporels ſont des gens groſſiers & ſans lettres, qui ſont deſtinez à toutes ſortes d'ouvrages manuels, & aux miniſteres les plus bas.

Les Novices ſont ceux, qu'on éprouve pendant deux ans, avant que de les admettre aux trois vœux.

Il n'y a que les Profès des quatre vœux, qui ne peuvent plus être renvoyez de la Societé. Le Géneral eſt Maître de congédier tous les autres, quand il veut, & ſans qu'il ſoit obligé d'en expliquer les raiſons. Il eſt cependant plus reſervé à l'égard des Coadjuteurs ſpirituels. La plûpart ſont inſtruits d'une partie des ſecrets de la Societé, & il y auroit quelque danger de les congedier légerement. C'eſt pourquoi on ne s'en défait qu'avec de grandes précautions, où on les condamne à quelque autre châtiment, quand ils ont le malheur de déplaire aux Superieurs.

(2) A quelque état, qu'on deſtine les Jeſuites après leur Noviciat, il ne leur eſt pas permis d'en demander un autre; mais ils doivent y reſter avec une entiere ſoumiſſion, ſelon la 20me. Conſtitution génerale. *Poſtquam aliquis in Corpus Societatis cooptatus fuerit in aliquo gradu, ad alium progredi curare non debet. Sed in ſuo perfici, & obſequio Dei & Gloria ſeſe impendere.*

(3) Nous voyons ici à quel point d'arrogance ſont parvenus les Coadjuteurs tempo-

porels, par leur grand nombre, & combien il eſt difficile de les réduire. *Mariana* dit, qu'ils ont excité beaucoup de troubles & de ſéditions dans la Societé; mais il n'eſt pas aiſé d'en ſavoir les circonſtances. Ce ſont de ces choſes qui ſe paſſent dans l'interieur de la Societé, & que les Jeſuites tâchent de dérober, autant qu'ils peuvent, à la connoiſſance du Public. Il dit ſeulement au Chap. 2. *que les Coadjuteurs temporels, conformément à leur inſtitution, devoient porter des habits de Laïcs, mais qu'ils commencérent à ſe mutiner, & qu'on fut contraint de condeſcendre à leur volonté à cauſe de leur grand nombre.* C'eſt apparamment de cette maniere, qu'ils obtinrent du Géneral *Mutio Vitelleſchi* le Privilege de porter le Bonnet quarré, comme les Profès.

Dans l'Aſſemblée génerale qui ſe tint à *Rome* après la mort d'*Aquaviva*, pour l'élection d'un nouveau Géneral, on prit des meſures, pour réformer cet abus. Mais ces Coadjuteurs temporels étoient trop accoûtumez à l'indépendance, & *Mutio Vitelleſchi* ne put venir à bout de les ſoumettre. Il leur laiſſa leur premiere autorité, qui produiſit les funeſtes effets, dont *Melchior Inchofer* parle dans la ſuite.

(4) L'Auteur donne ici un exemple d'un malheureux élevé à une Dignité conſiderable par la faction des Coadjuteurs temporels, & malgré tous les crimes,

dont il étoit convaincu. Il importe peu d'en ſavoir le nom, & il ſeroit inutile de vouloir le chercher. On jugera de l'aveuglement du Général par la biſarerie de cet Arrêt ſuppoſé, qui rétablit la réputation de ce Scélerat. Combien de pareils exemples avons nous vûs de nos jours?

CHAPITRE X.

Les Loix des SOLIPSES.

LE nombre de leurs Loix, depuis le commencement de la Monarchie, s'eſt ſi prodigieuſement multiplié, qu'elles rempliſſent cinq cent Volumes. Et il n'y a pas de doute, qu'elles n'aillent à l'infini, s'ils en établiſſent toûjours auſſi ſouvent de nouvelles. Ces Volumes contiennent quantité de Réglemens pour ce qui regarde la Monarchie en général, & beaucoup de Déclarations particulieres des Monarques, où l'on découvre la Politique la plus fine: une infinité d'Ordonnances & de Statuts, qui deſcendent dans le plus petit détail, tant pour les Charges, que pour les perſonnes, & gé-

généralement pour tout ce qui se passe dans la Monarchie. Outre cela, chaque Royaume, chaque Province conserve encore, dans les Livres des Loix, certains Actes autentiques, approuvez par le Monarque. Les Villes ont aussi chacunes leurs Loix privilégiées, & revêtuës de la même autorité.

On remarque sur-tout deux choses dans toutes ces Loix. Premiérement, l'extréme vénération que les *Solipses* ont pour leur Monarque, & la prééminence qu'ils lui donnent par dessus tous les autres Mortels : Ensuite, les efforts continuels qu'ils font, pour lui soûmettre tout l'Univers, par quelques voyes que ce puisse être, légitimes ou injustes. Les preceptes de l'Evangile ne peuvent pas leur apprendre à réprimer leur ambition, puisqu'ils les ignorent, & qu'ils sont plongez dans les ténébres de l'idolatrie. C'est pourquoi ils font consister leur souverain bien à s'établir ici bas un Empire périssable. Ce qui devroit bien confondre nos Politiques d'*Europe*, & leur faire connoître, combien ils sont plus cou-

coupables que ces barbares, lorſque le deſir de dominer leur fait mépriſer toutes les Loix divines & humaines ; mais rapportons en peu de mots les principales Loix des *Solipſes.*

(1) I. Quiconque eſt ſous la Domination du Monarque des *Solipſes*, de quelque maniere qu'il y ſoit venu, par hazard ou par choix, degré ou de force, doit renoncer à tout autre Souverain, & ſe ſouſtraire à toute autre Loi, même à celle de la Nature.

II. Il n'adorera aucune Divinité, que par l'ordre du Monarque, & il aura autant de vénération pour lui, que pour toutes les Divinitez du Ciel, de la Terre, de la Mer & des Enfers.

III. Toutes ſes paroles & ſes actions feront pour lui autant de choſes ſacrées, qu'il ne pourra, ni blâmer, ni déſaprouver; Et quelque mauvaiſes qu'elles lui paroiſſent, quelque contraires, même à la Nature, qu'elles ſoient, il ſera obligé de les loüer, & de les apuier ſur de bonnes & ſolides raiſons.

IV. Les

IV. Les Ennemis du Monarque feront les fiens, & il mettra tout en ufage pour perdre, ou pour chagriner ceux contre lefquels il fe déclarera. Il fera au contraire, tenu d'honorer & d'aimer ceux qu'il favorifera. Par la même raifon, il n'entreprendra la défenfe d'aucunes perfonnes odieufes au Monarque, & il n'en parlera, que pour les détruire, parce que ce feroit s'enprendre au Monarque-même, & blâmer fa conduite, que de vouloir les foûtenir.

(2) V. Il n'aura aucune rélation ni aucun commerce, tel qu'il puiffe être, avec les Etrangers. Il ne fera, & ne fignera aucun Ecrit, qui n'ait été auparavant examiné, & approuvé par le Tribunal établi pour cela. Il ne demandera ni le confeil, ni le fecours de perfonne, pas même dans les néceffitez les plus preffantes.

(3) VI. Il gardera un profond filence fur ce qui regarde le Gouvernement, ou la Cour; Et il n'informera qui que ce foit, ou de bouche, ou par lettres, de ce qui pourroit concerner les Coûtumes & les Loix

Loix de la Monarchie. Au lieu qu'il ſera obligé, en quelque endroit qu'il ſe trouve, & quoiqu'il en puiſſe coûter, de faire ſavoir au Monarque, tout ce qu'il aura pû voir, ou apprendre en faiſant les recherches les plus exactes, & en tirant adroitement le ſecret des autres.

(4) VII. Qu'il ne s'aviſe pas de mettre quelqu'autre Nation au-deſſus de la ſienne, & d'en préferer les Coûtumes & les Loix à celles des *Solipſes*; ou s'il parle de quelqu'une avec éloge, que ce ſoit ſans donner la moindre atteinte à l'excellence de l'autre.

VIII. Si dans une République, dans un Royaume étranger, ou dans une Province voiſine, on venoit à demander quelque *Solipſe*, pour le faire Conſeiller, Duc, Prince, où Roi. Il ne peut pas y conſentir, ſans avoir conſulté le Monarque, & ſans avoir obtenu ſon agrément. Il doit auſſi toûjours ſe ſouvenir qu'il ne ceſſe point d'en être le Sujet, & qu'il doit l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſe, où il eſt, tant en public que ſecretement. Il ne lui eſt

pas

pas non plus permis de rien entreprendre, ou de rien décider, qu'il ne lui en ait donné avis auparavant, & qu'il n'ait eu ſon approbation.

(5) IX. Si l'on peut découvrir quelque crime ſecret, on eſt obligé ſur le champ, & ſans en avertir le coupable, quel qu'il puiſſe être, de le dénoncer au Monarque, ou à celui qu'il a établi, pour recevoir les accuſations, ſans obſerver aucune forme de Droit, & ſans s'embarraſſer du danger, où l'on expoſe l'Accuſé. Bien plus, les promeſſes & les ſermens, par leſquels on pourroit s'être engagé au ſilence, ſont inutiles, & n'obligent à rien dans cette occaſion. Il en eſt de même des crimes notoires & publics, quand on ſeroit aſſûré que le Monarque en auroit eu connoiſſance par quelque autre canal. Il ne faut point aprofondir, ſi les ſoupçons ſont bien fondez, ſi le rapport qu'on a à faire, eſt vrai ou faux : tout cela importe fort peu. On courroit ſoi-même quelque riſque, ſi l'on uſoit de retardement.

X. Les *Solipſes* ne doivent pas plus s'em-

s'embarraſſer de leur réputation, que de celle des autres, quand ils les dénoncent juſtement, ou ſans raiſon, & ils ne ſont pas en droit d'exiger de réparation, ou de tirer vangeance de ceux qui les accuſent, même à tort, parce que leur réputation n'eſt plus un bien, dont ils puiſſent diſpoſer, dès là qu'ils l'ont une fois ſoumiſe au pouvoir du Monarque.

(6) XI. Ils doivent rendre compte au Monarque, ou à celui qui tient ſa place, de toutes leurs actions publiques & particulieres, ou d'eux-mêmes, ou toutes les fois, qu'ils en ſont requis, ſans qu'il leur ſoit permis de cacher aucunes de leurs penſées, pas même les plus ſecretes, & celles qui n'ont eu de témoins, que leurs Dieux ordinaires, ou quelqu'autre Divinité particuliére; quand même ces penſées ſeroient contre le Monarque & la Monarchie, Et il ne faut pas avoir la curioſité de demander les raiſons & les motifs d'une recherche ſi profonde.

XII. A quelque Emploi qu'ils ſoient deſtinez par le Monarque, il faut

qu'ils

qu'ils se soumettent sans murmure, & sans replique. Si quelque cabale leur est contraire, & que, sans avoir égard au mérite & aux talens qu'ils possedent, on leur préfere d'autres personnes beaucoup au-dessous d'eux, ils ne sont point en droit de s'en plaindre : ils doivent au contraire se persuader à eux-mêmes, qu'on leur rend justice, soit qu'on les laisse dans l'obscurité, ou qu'on les éleve à quelque Charge, puisque leur sort est entre les mains d'un Monarque, qu'ils regardent comme une Divinité incapable de se tromper, & que d'appeller de ses Jugemens quelque injustes qu'ils paroissent, ce seroit par un attentat criminel, vouloir s'élever au-dessus de lui.

XIII. Ils n'auront pas la curiosité de vouloir pénétrer les mysteres du Gouvernement, soit par rapport au Monarque, soit par rapport à ses Lieutenans, & ils ne les accuseront pas d'ignorance, quelque peu de discrétion, de prudence ou de jugement, qu'ils puissent avoir ; parce qu'ils doivent être convaincus, que l'in-

l'interêt du Monarque ne demande pas, que les Magiſtrats, qui le répréſentent, ſoient plus éclairez que lui, & ſachent ſe conduire par eux-mêmes; mais qu'ils ayent pour toute diſpoſition, celle de ſe ſoûmettre aveuglément & ſans réflexion, à tout ce qu'il leur ordonne.

XIV. Enfin, ils doivent renoncer, non ſeulement à leur volonté, & à leur propre jugement, mais encore à leur entendement & à leur raiſon, malgré l'oppoſition des Loix & de la lumiére naturelle, pour ſe ſoûmettre abſolument à la volonté du Monarque (quoiqu'en puiſſent dire les ſuperſtitieux *Européens.*) Et il ſuffit, qu'il ait parlé, qu'il ait commandé, pour qu'on ſoit indiſpenſablement obligé d'obeïr ſans delai.

Voilà le précis des Loix, dont les *Solipſes* ont rempli tant de Volumes. Elles ſont ſuivies de rudes châtimens, pour ceux qui y manqueront en quelque choſe, & il n'y a aucune récompenſe pour ceux qui les obſerveront fidélement. Mais pour encourager les Sujets à l'obeïſſance,

ce, on lit à la fin cette Sentence qui eſt comme l'âme de ces Loix. (7) *Quiconque eſt ſous la Domination du Monarque, doit moins ſe regarder comme un homme, que comme une bête aprivoiſée.*

REMARQUES.

Les Jeſuites ont un nombre prodigieux de Regles & de Conſtitutions. Chaque Païs en a de particulieres. Une infinité de circonſtances donnent occaſion d'en faire de nouvelles, ſouvent tout oppoſées à d'autres. Toutes les Ordonnances du Général ont force de Loix, auſſi-bien que tout ce qui ſe réſout dans les Aſſemblées. Il y en a de particulieres pour les Provinciaux, les Recteurs & les autres qui ont le ſecret du Gouvernement. Enfin, il y en a pour tous les Emplois, même les plus communs. Les but de ces Conſtutions eſt la Gloire de la Societé & la Puiſſance du Général. C'eſt ce qui paroîtra par les Loix que *Melchior Inchofer* rapporte dans ce Chapitre, & qui renferment les maximes les plus pernicieuſes de la Politique des Jeſuites. On aura peine à ſe perſuader, qu'elles ne ſoient pas faites à plaiſir. Mais pour peu qu'on y faſſe attention, on reconnoîtra, qu'elles ſont toutes fondées

dées ou sur leurs Constitutions, ou sur la conduite ordinaire de ces Peres. Quand on les voit agir de la même maniere dans les mêmes occasions, en differens tems, en differens lieux, n'est on pas en droit de conclure, qu'ils suivent certaines Regles, qui leur sont prescrites, & qu'ils ont soin de cacher au Public? Que l'on examine leur conduite depuis plus d'un siècle dans tout le Monde Chrêtien, on reconnoîtra par toutes les entreprises, qu'ils ont faites, par tous les troubles, qu'ils ont causez, qu'ils ont toûjours suivi le même dessein, & qu'une conformité si constante & générale ne peut-être, que l'effet de certaines Maximes secretes. Mais ces Maximes & ces Constitutions secretes n'ont pû demeurer long-tems dans les ténébres. La Providence a permis qu'une partie du mystere d'iniquité fut exposée à la vûë de tout l'Univers. Quelque soin que les Jesuites ayent pris de cacher au Public le Livre de leurs Constitutions, leur vigilance a cependant été trompée, & elles sont maintenant entre les mains de tout le Monde. Ils les avoient tenuës fort secretes, jusqu'en l'année 1607. qu'ils s'aviférent de les faire imprimer à *Lion* chez *Jacques Roussin*. Il y avoit toûjours dans l'Imprimerie quelques Jesuites, qui s'emparoient des feuïlles, à mesure qu'elles étoient tirées. Mais soit que les Ouvriers fus-

fussent encore plus adroits qu'eux, ou autrement, il en tomba un Exemplaire entre les mains de quelques personnes, & elles furent imprimées pour la seconde fois en *Allemagne*.

On a encore voulu leur attribuer les *Monita Secreta* ou *Avis secrets*. Les preuves qu'on en apporte sont très-fortes. Il est certain qu'ils en pratiquent toutes les maximes. Cependant je ne trouve pas encore de quoi fixer mon jugement. Il faut avoir une évidence entiere pour croire, que des Religieux enseignent le crime comme crime, & sans le couvrir d'aucun voile. Je rends justice aux Jesuites en cette occasion, & tout persuadé, que je sois, qu'ils ont des maximes de Politique, qui tendent à satisfaire leur orgueil & leur ambition aux dépens de la Religion & des Etats, je tiens pour certain, qu'elles sont envelopées sous d'autres motifs apparens, qu'elles ne sont connuës que d'un très-petit nombre de Jesuites, qui les font exécuter aux autres sous de beaux prétextes, & qu'ils prennent toutes les mesures possibles, pour qu'elles ne courent aucune risque d'être divulguées.

Examinons les Loix que *Melchior Inchofer* à choisies.

(1) Les quatre premieres tendent à nous faire connoître la puissance du Général, l'extrême vénération que ses Su-

jets ont pour lui, leur soumission & leur déference aveugles à sa volonté. *Ils doivent lui obeïr, aussi-bien qu'aux autres Superieurs, non seulement dans les choses d'obligation, mais encore dans toutes les autres. Le moindre signe de sa volonté leur doit suffire, & il ne faut pas attendre un commandement exprès.* Ce sont les propres termes de leurs *Constitutions*. Part. *6.* Chap. 1. pag. 194. *Quelque chose qu'on nous ordonne, persuadons nous,* disent-ils ensuite, *que tout est juste, rejettons toute pensée contraire, & renonçons à nôtre jugement.* pag. 196. Quelle sûreté dans une telle obéïssance, quand c'est un homme qui nous commande ? Il n'y a qu'un Dieu qui puisse exiger, qu'on suive ses ordres sans réflexion.

Les Jesuites ne reconnoissent sur la Terre que deux Puissances, dont ils dépendent, leur Général & le Pape, quand la volonté de celui-ci n'est pas contraire aux interêts de la Societé. Si-non c'est au Général seul, qu'ils se croient obligez d'obéïr. Ce sont les Papes qui leur ont accordé des Privileges si extraordinaires. Paul III. dans sa cinquiéme Bulle de l'année 1549. après un éloge magnifique de la Societé, veut, *que le Général ait un pouvoir plein & entier de gouverner tous les Jesuites selon les regles qu'il jugera à propos, qu'il soit indépendant des Cardinaux & des Evêques, & qu'il ne reconnoisse uni-*

uniquement au-dessus de lui, que le Souverain Pontife, à qui seul il communique les affaires de la Societé, & ses desseins pour la gloire du St. Siége. Il lui permet de tirer telle punition, qu'il lui plaira de ses Sujets, quand ils ne se conformeront pas à sa volonté. Il déclare la Societé, & les biens qu'elle posséde, exemts de toute Jurisdiction & de toute redévance. Il défend à tous les Evêques d'étendre leur autorité sur les Jesuites, de contester leurs Privileges, & de s'opposer à leurs Constitutions. *Il dispense tous les Fidéles de l'obligation d'assister à leurs Paroisses, pourvû qu'ils satisfassent à leur devoir de Chrêtiens chez les Jesuites.* Aprés de si beaux Privileges, est il étonnant que le Général se prévale si fort de sa Puissance, & que les Jesuites ayent pour lui tant de véneration.

(2) Cette Loi à un rapport parfait avec les *Constitutions* suivantes sous le titre de *Regles communes.*

36. *Que personne ne parle dans la Maison aux Etrangers, ou ne fasse venir les autres pour leur parler, sans une permission Générale ou particuliere du Superieur.*

37. *Que personne ne se charge à l'insçu du Superieur, des commissions, ou des lettres de ceux de dehors pour ceux de la Maison, ou de ceux de la Maison pour ceux de dehors.*

40. *Que personne ne demande conseil aux Etrangers, sans la permission du Superieur.*

(3) Cette Loi est tirée des mêmes *Regles Communes.*

38. *Que personne ne parle aux Etrangers de ce qui est arrivé dans la Maison, ou de ce qui doit y arriver. Qu'il ne leur communique pas les* Constitutions, *ou d'autres Livres semblables, qui contiennent l'Institut & les Privileges de la Societé, sans un consentement exprès du Superieur.*

Le Pape Paul III. par sa Bulle de l'année 1549. permet au Général d'excommunier, de prendre, d'emprisonner, de livrer-même au bras séculier, & de faire soufrir telles peines qu'il jugera à propos, à ceux qui auront revelé les *Regles* de la Societé, sous quelque habit qu'on puisse les trouver.

(4) Par la 7me. & la 8me. Loi, on voit que les Jesuites se doivent persuader, que la Societé est au-dessus de toutes les autres Religions, & qu'à quelque Dignité qu'ils soient élevez hors de la Societé, soit de Cardinal, soit de Nonce, soit de Confesseur des Princes, ils doivent rendre compte au Général de tout ce qu'ils savent.

(5) La 5me. *Constitution* Générale enjoint aux Jesuites, de dénoncer aux Superieurs, & au Général tous les vices & tous les crimes, qu'ils ont remarquez dans les autres. *Mariana*, Chap. 13. dit, que l'abus de ces accusations est si grand, que si on feuilletoit les papiers du Général, on ne trou-

trouveroit pas un honnête homme parmi les Jesuites, qui n'eût été noirci par les calomnies des Délateurs, du moins de ceux qui sont éloignez, & que le Général ne connoît point.

(6) Selon la 41me. *Constitution* générale, ils doivent découvrir à leur Superieur toute leur ame, leurs tentations, leurs défauts & leurs vertus. Le reste des Loix est une suite de l'obéïssance aveugle.

(7) L'Auteur veut peut-être ici faire allusion à la 36me. *Constitution* générale, qui ordonne aux Jesuites de se regarder comme un Cadavre, ou comme le bâton d'un vieillard, qui suit toutes les impressions qu'on lui donne.

CHAPITRE XI.

Quelques reflexions sur les Loix des SOLIPSES.

LA premiére Loi, qui défend de reconnoître aucun Droit, pas même le Droit Naturel, introduit un dévouëment barbare & sans exemple. M'entretenant un jour à fond sur cette matiére avec quelques Satrapes, & leur faisant plusieurs questions raisonnées, ils me répondirent tout surpris, qu'ils n'a-

voient point sû, ce que c'étoit que la Loi Naturelle suivant les principes des Européens, & qu'on les avoit contraints d'y renoncer avec serment dans leur jeunesse, afin que s'ils venoient un jour à s'en repentir, ils ne pûssent pas du moins se rétracter.

(1) La seconde fait allusion à la Statüe d'or élevée auprès de *Babilone*, ou à l'Ordonnance de *Darius* Roi des *Medes* & des *Perses*. Il est à croire, que si les *Solipses* venoient à ajoûter foi à l'Evangile des Chrêtiens, le Monarque étant maître de la Religion, (2) ils auroient plus de peine à faire mettre Jesus-Christ au nombre de leurs Divinitez, que n'en eut autrefois *Tibere*.

La troisiéme tend à renverser le jugement; car enfin, quelle justesse, quelle solidité peut-on avoir dans l'esprit, quand on est obligé de se démentir si souvent, d'assûrer d'un moment à l'autre des choses tout opposées, de ne pouvoir s'attacher constamment à la vérité, & de se faire une habitude du mensonge?

La Quatriéme m'a toûjours paru bar-

barbare & inhumaine, & je ne pouvois voir ſans indignation, que les innocens fuſſent ſi ſouvent condamnez, ſans être entendus; tandis que de vils eſclaves, des ſcélerats triomphoient, & poſſedoient les plus grandes Charges. Mais ils ne s'arrêtent guerre à ces conſiderations. La Monarchie, ſelon eux, ne ſe ſoûtiendra, qu'autant qu'on déférera aux jugemens du Monarque, & il leur importe peu, diſent-ils, qu'il ait raiſon ou non. Il ſuffit qu'il ordonne, ou que ſon exemple parle. Cet accord parfait des Membres avec le Chef, eſt pour eux d'un plus grand poids que toutes les Révélations Divines.

La Cinquiéme à beaucoup d'avantages du côté de la prudence; Mais on n'approuvera jamais l'Article, qui défend d'emprunter le ſecours & les conſeils de quique ce ſoit dans les plus grandes extrémitez. Et c'eſt la marque d'un orgüeil inſupportable, que d'aimer mieux voir la République en danger, plûtôt que d'avoir recours aux avis de quelques perſonnes plus éclai-

rées, ſous le prétexte qu'il y va de l'honneur & de la gloire d'une ſi grande Monarchie, d'être gouvernée avec prudence & ſageſſe par des Magiſtrats ſimples & ignorans.

La Sixiéme fait voir dans une Nation barbare, la politique la plus rafinée. Les Européens n'ont jamais pouſſé leur prévoyance & leur pénétration plus loin, enſorte qu'il y auroit lieu de douter, ſi les Européens n'auroient pas reçû cette Loi des *Solipſes*, ou les *Solipſes* des Européens. Quoiqu'il en ſoit, je ne ſai, s'il a jamais été bien utile pour le Gouvernement des Provinces, que le Monarque fût inſtruit par des perſonnes ſimples & ſans jugement, de ce qui ſe paſſoit dans la Monarchie, & des deſſeins d'un chacun; mais il eſt certain, que cette maxime eſt aujourd'hui très-dangereuſe. Car au lieu qu'autrefois ils ſe contentoient, ſans aprofondir la vérité, de lui faire part des bruits publics, & d'ajoûter quelque choſe en leur faveur; maintenant on ſe jouë de leur crédulité, en leur donnant des avis faux, & par leur erreur ils expoſent

sent le Monarque à faire des Ordonnances ridicules.

La Septiéme est contre toute humanité, & l'on ne voit pas de quelle utilité elle peut être pour un Etat, à moins qu'ils n'appréhendent, que l'éloge des autres Royaumes, ou des autres Loix n'engage les Sujets à secoüer le joug de la Tyrannie, pour se mettre ailleurs en liberté.

La Huitiéme découvre le désir insatiable qu'ils ont d'étendre leur Domination. (3) Il n'y a que quelques années, qu'à cause de cette Loi tous les Princes voisins commencérent à leur déclarer une haine mortelle, & défendirent expressément, que non seulement ils possedassent aucune Charge dans leurs Etats, mais qu'on les y souffrît même en aucune maniére, avec ordre, que si l'on en pouvoit prendre quelqu'un, on l'exposât dans un habit ridicule à la risée du Peuple, & qu'on le chassât honteusement. Mais cette Loi, qui leur fournissoit la voye la plus abbrégée de soûmettre tout l'Univers, avoit bien perdu de sa force par leur imprudence, & pour tâ-

tâcher d'y apporter quelque remede, je leur avois donné un conseil, dont je parlerai dans la suite.

La Neuviéme étoit autrefois regardée, comme une des plus essentielles, & s'observoit très-réligieusement; mais aujourd'hui la plûpart, après en avoir peut-être éprouvé les effets à leurs dépends, s'en dispensent, comme d'une Loi propre à étoufer tous les sentimens de la Nature. D'autres ne pouvant s'y accoûtumer, se soustrayent à la Domination du Monarque, & se retirent chez les autres Nations, où ils rendent les *Solipses* odieux, par ce qu'ils en rapportent, & leur font faire toutes sortes de mauvais traitemens.

On peut faire les mêmes réfléxions sur la Dixiéme. La Réputation est un bien aussi précieux que la vie, & l'on n'est pas moins cruel, pour faire perdre l'une, que pour détruire l'autre. La perte en est également irréparable.

La Onziéme est une source de division & de haine. Elle détruit la fidélité dans ce qu'il y a de plus sacré

&

& de plus inviolable. Et plusieurs, par leur bonne foi à découvrir les secrets de leur conscience, ont été eux-mêmes les auteurs de leurs supplices, toutes les fois que sous le prétexte de la direction, ils se sont laissez surprendre aux apas trompeurs d'une déclaration sincere & générale; mais aujourd'hui la plûpart se donnent bien de garde de faire confidence à ces fourbes, de leurs véritables sentimens, depuis que l'expérience leur a fait connoître, qu'ils les alloient dénoncer, quand ils leur avoient déclaré quelques pensées secretes contre eux, ou contre le Monarque, & qu'ils n'avoient pas de plus cruels ennemis, que ceux, dont il leur étoit arrivé de penser desavantageusement. Que peut-on en effet imaginer de plus barbare & de plus pernicieux à la Societé Civile, que d'arracher, sous apparence de Religion, le secret des cœurs, & d'en faire un usage, qui renverse la bonne foi & la confiance; Mais c'est un grand bien que cette Loi se soit abolie peu à peu, & qu'elle ne soit plus observée, que

par quelques perſonnes ſimples & ignorantes, qui vont ſe jetter d'eux-mêmes entre les mains de leurs Bourreaux. On m'a demandé plus d'une fois, s'il n'y avoit pas quelque maxime ſemblable en *Europe*. J'ai répondu, qu'il y avoit quelques communautez de perſonnes conſacrées au Dieu du Païs, qui s'informoient ſous le ſceau du ſecret, des penſées de leurs Eleves, afin de les diriger dans le culte qu'ils lui doivent rendre, & de les reprendre des fautes qu'ils pourroient commettre dans les cérémonies interieures; Qu'il étoit cependant expreſſément défendu à ces perſonnes de leur faire déclarer aucun de leurs ſentimens contre eux: Qu'il y avoit un autre (a) Tribunal ſuperieur, où l'on alloit découvrir les penſées & les actions criminelles: Qu'on s'en accuſoit ſeulement au Dieu inviſible des Européens, & au Prêtre qui tient ſa place, par une confeſſion verbale avec une entiere aſſûrance pour le ſecret, & que, quand il en avoit accordé la rémiſſion, on avoit ſa conſcience en liberté; Qu'il n'y avoit au-

(a) Le Tribunal de la pénitence.

aucun ſujet d'appréhender, que ces crimes devinſſent publics, & fuſſent expoſez au jugement des hommes, ou que le Prêtre profitât de cette révélation, pour nuire au coupable; Qu'on lui feroit plûtôt ſouffrir mille morts, que de l'obliger à violer un ſecret de cette nature. Voilà, leur diſois-je, ce qui s'obſerve de ſemblable en *Europe*. A quoi quelques Satrapes répondoient, que cette maxime étoit bonne pour les Européens, qui adoroient un Dieu ſuperieur à leurs Princes; mais qu'elle ne pouvoit avoir lieu chez les *Solipſes*, dont le Monarque ne reconnoiſſoit perſonne au deſſus de lui; & qu'ainſi il n'étoit pas étonnant qu'il étendit ſa domination juſque ſur les plus ſecretes penſées de ſes Sujets.

La Douziéme Loi, conſidérée par rapport aux véritez, qu'on appelle éternelles, eſt toute divine, mais par rapport aux *Solipſes*, qui ne connoiſſent aucunement ces véritez, c'eſt une Loi Tyrannique, directement oppoſée à la Nature, & qui impoſe un joug inſupportable à ceux qui

ne ſavent point gagner par leurs flatteries, la faveur du Monarque. Des perſonnes de mérite, & que la naiſſance ſemble avoir deſtinez aux plus hautes Dignitez, reſtent dans l'oubli, ſans qu'on leur ſache aucun gré de leurs ſervices; parce qu'ils ignorent l'art de faire leur cour aux dépends de l'honneur & de la vérité: Tandis que des hommes de néant, de malheureux eſclaves, vendus au Monarque, & qui n'ont d'autre talent, que celui de ſavoir s'accommoder à ſon eſprit & à ſon humeur, s'élevent aux premieres Charges, & donnent la Loi à leurs Maîtres. Auſſi le Monarque fait-il conſiſter ſa principale gloire à ſe ſervir de ſes Sujets les plus diſtinguez, auſſi-bien pour gouverner les Provinces, que pour nétoyer les cloaques, & deſtiner les plus beaux Emplois de ſa Cour pour les derniers du peuple. C'eſt ici qu'on peut s'écrier avec raiſon, *ô tems! ô mœurs!*

(4) La Treiziéme tend à ſoûmettre les ſages aux inſenſez. Il ſeroit à ſouhaiter du moins, que ceux-ci euſſent pour toute Sageſſe celle de ré-

réprimer leur langue, & de ne perdre pas, tous les jours, comme ils font, les plus dignes Sujets par leurs calomnies. Mais c'eſt dans cette Loi que paroît ſurtout la prudence du Monarque, qui ne met point en place les perſonnes éclairées, de peur d'être obligé de ſe commettre avec elles. Car enfin, s'il eſt ſi difficile à l'homme de ſouffrir un égal, combien doit-il plus coûter à un Prince, d'avoir des égards pour un Sujet, qui le ſurpaſſe en lumieres? C'eſt pourquoi, ſelon le Proverbe, il eſt plus à propos que dans le Royaume des Aveugles, les Borgnes ſoient les Rois, afin qu'ils puiſſent du moins juger ſûrement des couleurs.

Enfin la Quatorziéme eſt le précis de toutes les autres. Elle ſuffit ſeule pour ſoûtenir toûjours la Monarchie, pourvû que tout le reſte demeure ſur le même pied. Mais il eſt à craindre, que le maſque venant quelque jour à tomber, on ne diſcernes la folie de la ſimplicité, & que ce diſcernement ne s'accorde enfin avec la lumiere naturelle.

REMARQUES.

(1) Le Roi *Nabuchadonosor* fit faire une Statuë d'or, qui avoit soixante coudées de haut & six de large, & il la fit mettre dans la Campagne de *Dura*, qui étoit dans la Province de *Babilone*. Il fit ensuite ordonner à tous ses Sujets d'adorer cette Statuë, sous peine d'être jette a la même heure au milieu des flammes de la fournaise. *Daniel* 3.

Darius Roi de *Babilone*, fit aussi publier un Edit, par lequel il étoit en joint à tout homme de ne demander quoique ce soit à quelque Dieu, ou à quelque homme que ce pût être, si-non à lui seul, durant l'espace de trente jours, à peine d'être jetté dans la fosse aux Lions. *Daniel* 6.

(2) On dit que *Pilate* ayant envoyé à l'Empereur *Tibere* la relation de ce qui s'étoit passé à la mort de *Jesus-Christ*, cet Empereur ne put s'empêcher de reconnoître en lui quelque chose de Divin. Il proposa au Senat de le mettre au nombre des Dieux; mais il trouva tant d'opposition de la part des Sénateurs, qu'il abandonna ce dessein. Celui qui fait les Empereurs & les Rois, n'avoit pas besoin de *Tibere*, pour être Dieu.

(3) Les Jesuites furent chassez presque en même tems, de *France*, d'*Angleterre*, d'une

d'une grande partie de l'*Allemagne* & de la République de *Venise*.

(4) *Mariana* dit à ce ſujet; „ Le Gouvernement de la Societé eſt contre les „ Loix de la Nature. Les plus diſtinguez „ par leur probité, leur ſcience, leur âge „ & leur naiſſance y ſont dans l'abaiſſement & dans la ſoumiſſion; au lieu que „ des ignorans, de jeunes gens très-corrompus dans leurs mœurs, ſans naiſſance & ſans aucune bonne qualité, y font „ la Loi aux autres, & réglent tout ſelon „ leurs caprices."

CHAPITRE XII.

Les Jugemens des SOLIPSES.

LEurs Jugemens ſont auſſi renfermez dans de grands Regîtres; mais ſans méthode & ſans art; ce qui fait que les plus anciens-mêmes ne les entendent pas. C'eſt le Monarque qui les rend, & les rédige tous de la maniere, qu'il lui plaît. Toutes les Cauſes de ſes Etats, grandes & petites, ſe terminent à ſon Tribunal. Il n'obſerve aucune forme de Droit dans ſes Décisions. Il ne juge pourtant pas ſur le champ, & ſur la commiſ-

miſſion la plus ſuperficielle ; il condamne & il abſoud ſelon ſa volonté. Chaque Monarque garde un ordre différent dans les procédures. Cette différence n'eſt fondée ſur aucune Loi, mais uniquement ſur leur caprice. De-là vient, qu'il y a autant de pratiques contraires, que de Monarques. Je rapporterai l'exemple de deux que j'ai vûs ſe ſucceder de mon tems.

(a) *Claude Aquaviva.*

Le premier eſt (a) *Avidius-Cluvius*, qui mourut peu de tems après mon arrivée, & laiſſa la Monarchie dans un état très-floriſſant. C'étoit un Prince d'une grande capacité, & qui malgré toutes ſes lumieres, marchoit ſur les traces de ſes Prédeceſſeurs, & ne faiſoit pas difficulté de ſe conformer à leurs Decrets, quand la Juſtice & la Raiſon les avoit dictez. Si ce Monarque eût regné plus long-tems, la plus grande partie des *Solipſes* auroit embraſſé la foi de Jesus-Christ.

(b) *Mutio Vitelleschi.*

Le ſort lui donna, pour Succeſſeur (b) *Viboſnat* (1), qui étoit moins fait pour la République, que pour lui-même. Il s'abandonna à l'indolence,

lence, & à la pareſſe, fit gémir la Juſtice, & renverſa le bon ordre de la Monarchie. Voici toute la forme qu'on avoit coûtume d'obſerver, ſous ſon Regne dans les Jugemens. L'Accuſé étoit ſommé par un Huiſſier de comparoître au Tribunal, où on lui permettoit de ſe défendre, pendant un certain tems marqué, ſans Avocat ni Procureur, mais en s'expliquant comme il pouvoit. Quand on l'avoit entendu, on lui donnoit pour Juges les Satrapes & les Conſeillers du Monarque, auxquels on joignoit encore les Magiſtrats qui s'étoient portez pour Accuſateurs, ou qui étoient eux-mêmes accuſez, de peur que ceux-ci venant à être convaincus, ou les autres à s'abſenter, il ne prît de-là occaſion de ſe croire moins coupable, & de s'enorgueillir. C'eſt pour cela que ce Monarque avoit auſſi établi la peine du Talion, que l'on faiſoit impitoyablement ſouffrir aux miſérables deſtituez de tout crédit; car les Grands étoient toûjours aſſûrez du gain de leur cauſe, parce qu'ils en étoient eux-mêmes les Juges. Par cette raiſon, on les citoit rare-

rarement en Justice, & ils n'étoient jamais condamnez, quelque criminels qu'ils pûssent être. C'étoit risquer de se perdre, que d'avoir la témérité de les accuser, même avec raison, & quand on auroit eu toutes les preuves possibles, pour les convaincre, des plus grands crimes, on n'étoit pas plus en sûreté. Il ne servoit de rien, que ces crimes fussent notoires, & connus de toute une Ville, ou d'une Province entiere. Avec de tels Juges étoit-il possible qu'un malheureux ne fût pas condamné? on lui lisoit aussi-tôt la Sentence, qui ordonnoit sa punition, Ni les prieres, ni les soumissions ne l'en pouvoient racheter. C'étoit un Jugement en dernier ressort, & pour ôter tout lieu de le soupçonner d'injustice, il étoit suivi d'un applaudissement général. Quand il arrivoit au contraire, que quelqu'un apuyé sur le bon droit de sa cause, se soûtenoit courageusement, qu'il réduisoit les Grands à ne pouvoir plus se défendre, & qu'il étoit prêt de triompher, alors les Juges trouvoient divers prétextes, pour tirer l'affaire en lon-

longueur. Ils obligeoient ſouvent par-là ce miſerable à ſe rebuter, & à ſe déſiſter de ſon accuſation; ou s'il étoit lui-même accuſé, à faire un aveu volontaire des crimes, dont on n'avoit pû le convaincre. S'il avoit cette foibleſſe, on en donnoit avis au Monarque, & on le faiſoit condamner. Il n'y avoit pour lui aucun eſpérance de pardon. Il falloit que les accuſations des Délateurs, bien ou mal fondées, euſſent leur effet, & c'eût été les rendre inutiles, que de le renvoyer abſous. Mais s'il tenoit bon, ſi tous les retardemens n'étoient pas capables de l'abbatre, les Juges à la fin regardoient ſa conſtance comme une opiniâtreté. Ils recherchoient toutes les actions de ſa vie, depuis ſa plus tendre jeuneſſe. Ils rappelloient les fautes, les plus legeres & les plus éloignées, & les joignoient aux crimes, dont on ne pouvoit le trouver coupable, pour lui faire ſon procés à quelque prix que ce fût. On lui reprochoit par exemple, *d'avoir fait trop de bruit en éternuant*, *d'avoir trop ouvert la bouche en mangeant*, *d'avoir ri de la chûte d'un-*

d'un ane, d'avoir toussé trop fort dans son lit, & mille autres sottises de cette nature. Que s'il lui arrivoit de rire de ces impertinentes accusations, c'en étoit fait. On lui prononçoit sur le champ sa Sentence de mort. C'est de cette maniere que j'ai vû condamner un certain Africain. Mais il eut la hardiesse d'apeller de son Jugement aux Princes voisins, qui pour lors s'étoient, réünis, pour faire la Guerre aux *Solipses*. Le Monarque surpris & consterné d'une action si hardie (car il étoit inouï jusqu'alors, que quelqu'un eût osé apeller de son Tribunal souverain) crût que la chose avoit été faite à dessein, & de concert avec ses Ennemis. C'est pourquoi il revoqua la Sentence, & rendit la Liberté à *Surlolagere* (c'étoit le nom de l'Africain) protestant qu'il n'avoit rien sçû de sa condamnation, & rejettant lâchement toute la faute sur ses Satrapes. Nous autres Européens, nous félicitâmes *Surlolagere* de sa délivrance, & l'avertîmes des précautions qu'il devoit prendre dans la suite.

Les *Solipses* ont diverses sortes de puni-

punitions: les foüets, les disciplines & les étrivieres, qu'ils sont obligez de se donner eux-mêmes publiquement, quand ils y sont condamnez: les prisons, les bannissemens & les proscriptions. Ils ont deux Sentences de mort différentes, la grande, qui est véritablement suivie du dernier supplice, & la petite par laquelle ils entendent condamner quelqu'un à être privé des bonnes graces & de la vûë du Prince, sans pouvoir prétendre aux Charges, ou à être tellement disgracié, & haï, qu'il ne puisse jamais, quelque chose qu'il fasse, revenir en faveur.

C'étoit cette derniere espece de punition qui étoit la plus ordinaire à (a) *Vibosnat.* Il conservoit une haine implacable contre ceux pour lesquels il avoit une fois conçû du mépris. Leur innocence-même n'étoit pas capable de les en mettre à couvert. Il combloit au contraire de faveurs, ceux qu'il avoit une fois pris en affection, quelqu'indignes qu'ils en pûssent être par la bassesse de leur naissance, ou par leurs mauvaises qualitez. Cette conduite en reduisoit

(a) *Mutio Vitelleschi.*

sou-

souvent plusieurs au désespoir & aux extrémitez les plus fâcheuses, Le chagrin & l'abbatement, où ils étoient plongez me faisoient compassion. Et pour les encourager à supporter patiemment leur disgrace, je leur représentois, que la haine du Monarque ne devoit pas faire sur eux de si funestes impressions; qu'il étoit plus foible qu'une femme, & plus timide qu'un liévre; qu'il suffisoit d'être modeste & pacifique, pour être en bute à ses persécutions; (2) mais qu'il craignoit ceux qui avoient un peu de hardiesse & de fermeté. Ses flatteurs n'en jugeoient cependant pas de même. Ils assûroient hautement, que rien ne pouvoit échaper à sa pénétration, (3) qu'il connoissoit avec certitude par une espece de (a) Prescience, tout le mal que devoit faire chacun de ses Sujets, s'il joüissoit de la faveur du Prince; & qu'ainsi il n'étoit pas injuste que ceux-là fussent punis par avance, quoiqu'il ne parûssent point encore coupables aux yeux des hommes: Que si au contraire, il favorisoit, & élevoit aux Charges des personnes insolentes & in-

(a) La Science moyenne.

incapables de les remplir, c'eſt qu'il prévoyoit qu'elles deviendroient un jour plus modeſtes, & qu'elles mériteroient dans la ſuite les faveurs qu'elles avoient déja reçûës. Y eut-il jamais plus d'injuſtice dans la Prophétie de *Caïphe*? Et n'y a-t-il pas autant de cruauté dans cette conduite, que dans celle de ces (a) Peuples, qui ſur le moindre ſoupçon, avoient coûtume de faire mourir un malheureux, ſans attendre que ſon crime fût avéré? On inſtruiſoit enſuite ſon procès, & ſi on le trouvoit coupable, ſon corps demeuroit ſans ſépulture; mais s'il étoit reconnu innocent, on lui faiſoit des funerailles, pour rétablir ſon honneur.

(a) Les peuples de la *Carinthie*.

Je raporterai encore un exemple du mauvais gouvernement de *Viboſnat*. Je l'ai choiſi plaiſant, pour ne pas exciter l'indignation du Lecteur, & pour lui faire connoître, qu'il y a chez les *Solipſes* des perſonnes, qui auroient fourni un beau ſujet de Comédie à *Plaute*. Le Préteur (a) *Spinomantheus*, ayant ſignifié à un (b) *Pharſacien* de la Cour, un ordre de banniſſement, ſigné du Mo-

(a) *Ceſar del Boſco*.
(b) Jeſuite Laïc.

narque, celui-ci tout interdit, & ne sçachant ce qui lui avoit attiré une telle disgrace, en appelle au Monarque, va le trouver, se jette à ses pieds, & lui expose sa surprise. Le Monarque faisant aussi de l'étonné, répondit qu'il n'avoit aucune part à ce qu'on avoit fait contre lui, & qu'il ne s'inquiétât point. Ces paroles rendirent la tranquillité au *Pharsacien*, qui courut aussi-tôt chez ses amis, pour leur faire part de sa joye; mais le lendemain *Spinomanteus* lui fait une sommation encore plus expresse, de se retirer au plûtôt au lieu de son exil: l'autre se prévalant de l'assûrance que lui avoit donnée le Monarque, refuse d'obéïr. *Je n'ai point reçû de nouveaux ordres du Monarque*, lui répond *Spinomantheus*; *c'est pourquoi il faut que j'exécute les premiers, & que tu obéïsses sans differer.* Enfin il court solliciter les Satrapes: Il retourne chez le Monarque: Il accuse *Spinomantheus* de mépriser sa puissance. Le Monarque lui fait comprendre par ses gestes & son visage, qu'il est toûjours dans ses premiers sentimens. Ses paroles sont équi-

quivoques; mais le *Pharsacien* saisit ce qu'elles paroissent avoir de favorables. Il le presse de faire venir *Spinomantheus*, & de lui donner ses ordres en sa présence. Le Monarque reste quelque tems en suspens, ne sçachant quel parti prendre, & appréhendant de découvrir le mystere. Enfin après quelques réfléxions, *Ne t'allarme pas*, lui dit-il, *j'aurai soin de le faire venir, & je lui défendrai de te chagriner davantage.* Le *Pharsacien* sort tout joyeux, & comme s'il avoit échapé tous les périls: il a l'imprudence de se flatter encore d'une Victoire entiere, sans rien entrevoir de la fourberie. Deux jours après, *Spinomantheus* vint tout de nouveau lui déclarer, qu'il eût à plier bagage sur le champ, & qu'il ne lui donnoit plus qu'une heure à rester dans le Palais, si-non que sa désobéïssance seroit punie d'un châtiment plus rigoureux. Le *Pharsacien* indigné de l'impudence de ce Préteur, court encore à l'apartement du Monarque. Mais l'entrée lui en est interdite: le Suisse avoit ordre de lui dire, que le Monarque n'étoit pas visi-

visible, parce qu'il reposoit : qu'il n'avoit qu'à revenir le lendemain. Il n'y manqua pas. Mais quel coup de foudre pour lui ! Le Monarque n'y étoit plus. Il étoit parti dès le point du jour pour une de ses Maisons de Campagne, afin de se dérober à ses importunitez, & pour donner à *Spinomantheus* le tems d'exécuter ses ordres. Ainsi il n'y eut plus moyen de reculer, & le moment fatal arriva, où le malheureux *Pharsacien* fut obligé d'aller en exil, tout transporté de colere de s'être vû si indignement joüé. Son histoire est un exemple de ce qui se pratiquoit tous les jours dans cette Cour. Il y a certes bien de la sagesse dans un Gouvernement, où les Grands sont d'intelligence, pour insulter & accabler les misérables, & où l'on ne peut pas recourir aux Loix dans les choses les plus justes, sans s'exposer à de cuisans chagrins pour le reste de ses jours. Quelle République, que celle, où la Justice sert de jeu & de divertissement, & où l'on amuse long-tems les personnes qui sont dans la peine, pour les tromper en-

ensuite ? Encore si on leur laissoit la liberté de se plaindre : Mais non ; la moindre parole, que l'impatience, ou la douleur leur feroit dire, seroit un crime de leze-Majesté. Si le Barbare *Spinomantheus* se fût présenté devant le Monarque, leur intelligence n'auroit pas manqué de paroître sur leur visage. Ils se seroient démentis, & leurs paroles auroient découvert toute la fourberie. Quelle politique ! quelle adresse ! les Charlatans en ont-ils davantage ?

Je rapporterois encore l'Histoire d'un certain *Recusius* ; mais je serois trop long à raconter toutes les différentes supercheries qu'on lui fit. Il vint un jour me consulter, sur ce qu'il avoit à faire. Je lui répondis qu'il falloit repousser l'artifice par l'artifice, que s'il vouloit donner le change à son Ennemi, le meilleur moyen étoit d'aller dénoncer *Spinomantheus* au Monarque, en l'accusant de s'être plaint de son indolence, & d'avoir osé dire que ses conseils étoient plûtôt capables de renverser la Monarchie, que de la soûtenir ; Que d'autre côté il donnât

secretement avis à *Spinomantheus* des piéges que lui tendoit le Monarque, pour avoir occasion de le releguer aux extrémitez de la Terre; que par cette pratique il viendroit à bout de mettre la discorde entre le Monarque & *Spinomantheus*, & de les aigrir l'un contre l'autre; ou que si elle venoit à être découverte, il leur apprendroit du moins, que les artifices & les ruses, dont ils se servoient, pour se jouer des Sujets, n'étoient pas si cachées, qu'on ne pût bien les remarquer, & qu'ils ne devoient pas trouver mauvais qu'on leur fît, ce qu'ils vouloient faire aux autres; que ce n'est point par la finesse, qu'on gouverne les peuples, mais par la prudence & par la sagesse: Qu'un Prince doit être simple, ouvert, sincere, discret & équitable; & que celui qui n'a d'autres qualitez, que la malice, la fourberie & la dissimulation, ne mérite pas de regner.

RE-

REMARQUES.

Ce Chapitre nous découvre bien des myſteres d'iniquité. La juſtice eſt entierement inconnuë chez les Jeſuites. Les Loix divines & humaines ſont mépriſées. La vertu eſt dans l'oppreſſion & le vice triomphe. Comme le pouvoir du Géneral eſt abſolu, il eſt ſeul Juge de ſes Sujets. Toutes les Cauſes ſont portées à ſon Tribunal, & ſon caprice eſt la ſeule Regle qu'il ſuit dans ſes Jugemens. Une des maximes de ſa politique eſt, que les malheureux ſoient toûjours condamnez, quelque innocens, qu'ils puiſſent être. Un Superieur accuſé eſt toûjours aſſuré du gain de ſa Cauſe, parce qu'on ne peut le condamner ſur l'accuſatiou d'un Inferieur, ſans avilir ſa dignité. Quelle ſource de déréglemens! La rigueur des châtimens eſt extrême. Les moindres fautes ſont ſévérement punies. Il n'y a aucunes peines pour les plus grandes. Mais ce qui eſt le combie de l'injuſtice, les vertus & les belles actions demeurent ſans récompenſe.

On ſera ſans doute ſurpris d'entendre parler de mort parmi des Religieux. La ſincerité de *Melchior Inchofer* me ſeroit ſuſpecte en cette occaſion, ſi *Mariana* n'aſſuroit la méme choſe dans le paſſage que je cite ici pour la confirmation de toutes les veritez, qui ſont contenuës dans ce

Chapitre. „ Il eſt certain, dit-il, Chap. „ 14. que dans la Societé on laiſſe les „ plus grands Crimes impunis, pourvû „ que ceux qui les ont commis, s'arment „ de hardieſſe & d'effronterie, & qu'ils „ ſe montrent dans la diſpoſition de ſe „ bien défendre. C'eſt ce qui fait qu'on „ ferme les yeux ſur les crimes, ſous pré- „ texte qu'il n'y a pas de preuves ſuffiſan- „ tes. On appréhende, que ſi l'on faiſoit „ quelque éclat, les Etrangers ne viennent „ à être informez, de ce qui ſe paſſe dans „ la Societé. Tout le but du Gouverne- „ ment ſemble être de jetter un voile ſur „ toutes les fautes, telles qu'elles ſoient, „ & de les dérober à la connoiſſance des „ hommes. Quelques crimes, que com- „ mettent les Provinciaux, & les Recteurs, „ ſoit en violant les Regles & les Statuts, „ ſoit en bâtiſſant, ou en détruiſant ſans „ néceſſité & ſans l'avis de perſonne, ſoit „ en diſſipant les revenus de la Societé, „ ou en les diſtribuant à leurs Proches, ils „ ne ſont punis, que pluſieurs années a- „ près. Mais tout le châtiment qu'on leur „ fait ſubir, eſt de les priver de leurs „ Charges, pour leur en donner ſouvent „ une meilleure. Ce qu'il y a de plus dé- „ plorable dans la Societé, c'eſt que les „ honnêtes gens, ſans aucun ſujet, ou du „ moins, pour les raiſons les plus frivoles, „ ſont perſécutez, & quelquefois-même „ mis à mort, parce qu'on ſçait, qu'ils

„ n'au-

„ n'auront pas la hardieſſe de reſiſter à ces „ mauvais traitemens, ou de s'en plain- „ dre. Les méchans au contraire, ſont „ ménagez, parce qu'on les craint. Ce „ qui fait voir, que la forme de nôtre „ Gouvernement eſt pleine de défauts, & „ d'imperfections. Et cette ſeule raiſon „ ſuffiroit à la Juſtice de Dieu, pour a- „ néantir la Societé.

(1) L'Auteur fait ici une peinture de *Mutio Vitelleſchi* bien oppoſée à tout ce que nous en diſent les Jeſuites; Mais on ſait combien leurs éloges ſont ſuſpects, ſurtout quand ils retombent ſur leurs Superieurs. Toutes leurs Hiſtoires ſont pleines de menſonges & de flateries; & il ſemble en les liſant, que rien au monde n'eſt plus parfait que la Societé, & qu'il ſuffit d'être Jeſuite, pour n'être plus ſujet à aucune imperfection. On eſt en garde contre des loüanges ſi outrées. *Melchior Inchofer* n'avoit pas renoncé à la raiſon: Il voyoit clair ſur les défauts comme ſur les vertus, & ſçavoit diſcerner les unes d'avec les autres. Après avoir fait l'éloge de *Claude Aquaviva*, il ſe plaint avec la même ſincerité de la conduite dereglée de *Mutio Vitelleſchi*. Il en avoit été témoin, & ſon témoignage doit être preferé à tout autre.

(2) *Quant au pouvoir du Géneral*, dit auſſi Mariana, Chap. 4. *Il eſt fort foible, ſi on perd le reſpect, & avec un peu de hardieſſe, il eſt aiſé de l'intimider.*

 (3) Mel-

(3) *Melchior* se raille ici fort adroitement de la *Science-moyenne*. Cette Science est de l'inventlon de *Molina*, & tous les Jesuites l'adoptent, & la défendent avec chaleur, malgré son opposition à la doctrine de St. Augustin & de St. Thomas, qui ne l'ont jamais connuë, que dans les Pelagiens; parce qu'elle leur est d'un merveilleux secours, pour soûtenir le nouveau Systême qu'ils ont introduit sur la *Grace*. La *Science-moyenne* est une science, par laquelle Dieu connoît certainement ce que les hommes feront, s'ils se trouvent dans telles ou telles circonstances.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur les Jugemens des SOLIPSES.

ON peut faire sur leurs Jugemens à peu près les mêmes réfléxions, que nous avons faites sur leurs Loix. S'il est contre toute humanité, que les Jugemens se rendent sans aucune forme de Droit, combien doit-il être plus criant de ne pas faire justice à des Sujets, qui se plaignent avec raison des Magistrats: de peur, disent-ils, que s'étant accoûtumez

tumez peu à peu à méprifer leurs Maîtres, ils ne viennent enfin quelque jour à s'élever contre le Monarque-même. D'ailleurs, s'il étoit permis d'accufer les Magiftrats, perfonne ne voudroit remplir les Charges, & il n'y auroit plus que confufion dans la Monarchie. Beau prétexte, pour opprimer les peuples, & pour autorifer les Magiftrats à commettre impunément toutes fortes de crimes! Le Monarque le permet. Mais cette permiffion leur coûte fouvent bien cher, parce que des perfonnes d'honneur ne pouvant fouffrir une telle injuftice, fe vangent par leurs propres mains. J'en ai vû plufieurs, qui après avoir déchargé leur colere à grands coups de bâton fur le dos de ces Magiftrats, & craignant d'être arrêtez, fe font réfugiez chez les Princes voifins, où ils s'expliquoient librement fur la caufe de leur fuite. Ils difoient, que l'amour de la Juftice leur avoit fait faire, ce que la lâcheté faifoit négliger au Monarque: que s'ils étoient coupables en quelque chofe, c'étoit d'avoir manqué de force dans les bras, & d'avoir

laissé la vie à des malheureux, qui ne la méritoient point: qu'ils ne se bornoient pas à ce qu'ils avoient déja fait; mais qu'ils vouloient les obliger dans la suite, où à faire leurs devoirs, ou à comparoître en justice, quand ils y seroient appellez. Qu'il étoit aussi honteux, que des esclaves qui n'avoient d'autre mérite, que la faveur du Monarque, se fissent obéïr par les personnes de marque & de naissance; que des hommes qui ne devoient leur fortune, qu'à leurs flateries & à leurs calomnies, occupassent les premiers rangs; que les honnêtes gens, & ceux qui faisoient profession de vertu & de modestie, restassent dans la poussiere. Un certain Asiatique, outré d'une telle Tyrannie, voulut un jour crier *à la liberté*, mais il ne fut secondé de personne, & les plus malheureux esclaves, bien loin de se joindre à lui, ou de lui parler, n'osoient pas même le regarder, parce que la Neuviéme Loi ne leur permet pas de se fier les uns aux autres. En effet il n'y a jamais parmi les *Solipses* de société ferme & constante. Les meil-

leurs

leurs amis deviennent en un moment ennemis déclarez. Les Sermens les plus solemnels, les liaisons les plus étroites, pas même celles du sang, ne sont capables de les retenir, pourvû qu'il s'agisse de mériter la faveur du Monarque par quelque flaterie, ou quelque accusation. C'est-là la seule chose, en quoi ils fassent gloire d'être fidelles ; ce qui m'a quelquefois engagé dans des perils, d'où je ne suis sorti, que par un bonheur extrême.

(1) Je m'étois un jour avisé de montrer à une personne, qui se disoit de mes amis, une horoscope, par laquelle j'avois prédit suivant les principes des Européens, la mort d'un Prince voisin. Ce faux ami fit semblant de l'approuver, & me pressa fortement de tirer celle du Monarque, m'assûrant avec serment, de garder un secret inviolable. Je ne voulus ni le promettre, ni le refuser. Cependant, comme si je m'y étois engagé, ce perfide courut sur le champ me dénoncer au Monarque, & m'accusa faussement d'avoir, par ce secours de la Magie, conspiré sa

 mort

mort avec les Divinitez des Enfers. Aussi-tôt on me déclare Criminel de lèze-Majesté. On se saisit de moi, & on me conduit devant le Monarque. On me foüille : On tire de mes poches l'horoscope. Mais on ne fut pas peu surpris, quand, au lieu d'y trouver le nom du Monarque, on lût celui d'un Prince Européen. C'en fut assez, pour ma justification. Mon Accusateur s'apaisa, sans cependant rougir de sa perfidie. On m'ordonna d'expliquer mon art & ses effets. Je le fis avec un applaudissement général, & le Monarque lui-même me pria de m'appliquer à découvrir par mes connoissances les différentes révolutions, qui devoient arriver par la suite dans la Monarchie des *Solipses*. Je lui répondis, que ma science ne s'étendoit pas jusques-là, & qu'une telle prédiction étoit au-dessus des forces de la Nature; qu'il n'en étoit pas des *Solipses* comme des Européens; que ceux-ci étoient sujets aux influences des Astres; mais que le Monarque des *Solipses* étoit Maître du Ciel & des Constellations, & que par conséquent, il étoit fort inutile

inutile qu'*Evimeus*, avant que de m'accuser, me demandât avec tant d'instance, si par mon art je ne pouvois rien contre les jours du Monarque. Je me vangeai ainsi de mon Accusateur, qui se trouva lui-même pris dans le piége qu'il m'avoit voulu tendre. On le condamna à être honteusement dégradé, & à passer le reste de ses jours dans un cachot; mais cet indigne flateur, qui ne manquoit jamais de ressources, protesta, qu'il n'avoit pas prétendu me faire punir en me dénonçant, mais faire connoître, & admirer ma science. Grand Dieu, quelle fourberie! & que son éloge m'eût été funeste sans le secours de la Providence!

Quel supplice pour un cœur droit, quand il est obligé de flater un Prince dans toutes ses actions bonnes ou mauvaises, d'applaudir à tout ce qu'il dit, de renoncer au sens commun, pour lui plaire, & de quitter tous les sentimens de la nature pour ceux qu'il veut perdre! Combien de fois ai-je détesté ces barbares maximes, en présence-même des Satrapes! mais c'étoit en vain: je parlois à des sourds,

ſourds, & rien n'étoit capable de les toucher. Mes amis me faiſoient ſigne de me taire, & me contrediſoient hautement, pour ne pas s'expoſer à être auſſi dénoncez.

(2) Voici une Hiſtoire, qui divertira le Lecteur. Un homme ayant été cité en Juſtice, pour avoir regardé de travers le Gouverneur du Royaume de *Pactelisonade*, (pouvoit-il faire autrement, puiſqu'il étoit louche?) fut condamné à mort. Quand il fut ſorti de chez le Monarque, & pendant qu'on le conduiſoit au ſupplice, chacun s'empreſſoit à l'envi de le charger de coups & d'outrages. Le malheureux ſort de cet homme, qui avoit été autrefois de mes amis, me fit compaſſion : Je m'approchai de lui, pour partager ſes peines, & pour l'exhorter à la patience. Auſſi-tôt le Capitaine des Archers, qui n'avoit d'humain, que la figure, & qui par ſes flateries & ſes menſonges, avoit ſçû ſe ſauver du Gibet, & ſe produire à la Cour, ayant jetté ſur moi un regard terrible, *Inſolent mortel*, me dit-il d'une voix épouvantable, *quelle hardieſſe*

eſt

eſt la tienne, de conſoler un Scélérat, que le Monarque veut perdre? Tu vas ſubir le même ſupplice, puiſque tu t'es déclaré complice de ſon Crime. A peine eut-il achevé, qu'il met la main ſur moi, & me fait mener chez le Monarque. Plus de cent Accuſateurs s'élevent en un inſtant contre moi, & viennent dépoſer, que, ſans aucun égard pour ceux qui inſultoient un miſérable condamné au ſupplice, & ſans m'embarraſſer, ſi c'étoit pour plaire au Monarque, qu'ils le faiſoient, j'avois percé la foule, & lui avois dit à l'oreille certaines choſes, qui l'avoient conſolé; que c'étoit-là mépriſer les Jugemens du Prince, ſe jouër de ſa puiſſance, & que je méritois la mort. Je voulus me juſtifier, en répondant, que ce que je lui avoit dit, étoit pour l'encourager à la mort. *C'eſt ce que le Monarque ne veut pas*, s'écrioient mes Accuſateurs. Mais ils aſſûroient encore avec ferment, que je lui avois tenu pluſieurs autres diſcours pernicieux. *Prouvez*, leur diſois-je, *ce que vous avancez. Quels ſont ces diſcours? Ou ſi vous ne les ſavez pas, allez vous*

vous en faire instruire par le mort. Cette raillerie les piqua d'avantage, & ils me firent un nouveau crime de ma belle humeur. A la fin le Monarque fit faire silence, & m'ordonna fort serieusement de déclarer, ce que j'avois dit de plus au Criminel. Je lui répondis, que j'étois prêt de le faire; mais que comme c'étoient des mystéres secrets, je ne pouvois pas m'expliquer, qu'il ne lui plût de faire écarter tous ceux qui étoient là présens. J'eus recours au mensonge dans cette occasion, pour me tirer d'affaire. En pouvois-je manquer dans une Nation, où l'on en donne de si belles leçons? Aprês donc que tout le monde se fût retiré, je dis au Monarque, que j'avois recommandé trois choses au Criminel, avant qu'il mourût. La premiere, de me faire savoir, quelle place occupoient nos Monarques & nos Satrapes dans les Enfers: La seconde, de m'apprendre, s'il n'y auroit pas quelque moyen de les soumettre à la domination du Monarque, & la troisiéme, de m'instruire de tout ce qui s'y passeroit. *Quelles obligations ne m'auriez-vous pas,*

Puis-

Puissant Monarque, lui dis-je, *si par mon moyen vous pouviez avoir des nouvelles de ces sombres Royaumes; puisqu'il m'est impossible de vous rien apprendre de ce qui arrive dans ce monde, & que je suis toûjours prévenu par une infinité de Courtisans, qui pour mériter vôtre faveur, s'embarrassent fort peu, que leurs rapports soient conformes à la vérité. Voilà ce que j'ai dit en particulier au Criminel, & je n'ai eu d'autre but, que celui de vous plaire, en vous donnant des nouvelles certaines.* Le Monarque loüa ma prudence & mon esprit, & me pria de venir l'informer exactement des nouvelles, que je recevrois de l'autre monde, sans en faire part à d'autres qu'à lui. Il fit aussi-tôt ouvrir la porte. Les Satrapes, qui étoient dehors, attendoient avec impatience, ce qu'il alloit ordonner de moi. Mais quelle fut leur surprise, quand au lieu de ma condamnation, il déclara, que non seulement je serois admis dans les Conseils les plus secrets de l'Etat, mais encore, que j'aurois le pouvoir de juger toutes les Causes en dernier ressort!

ſort! Les flateurs changérent tout à coup de viſage, pour ſe conformer exterieurement aux ſentimens du Monarque, & ceux qui aimoient le bon ordre applaudirent à ce Jugement. En effet, dès que je me vis le pouvoir en main, j'éloignai des Charges, ceux qui en étoient indignes: je protégeai les perſonnes de mérite: je rendis la juſtice ſuivant les principes des Européens, ſans acceptation de perſonne, & quand le Monarque me demandoit les raiſons d'une telle conduite, je ne lui répondois autre choſe, ſi-non que je ſuivois les avis que mon ami me donnoit de l'autre monde. En un mot je m'attachai principalement à détruire les Délateurs, & j'exerçai contre eux toutes les rigueurs de la Juſtice. Je donnai un jour au peuple le ſpectacle le plus tragique. Je fis planter pendant la nuit dans la Place publique, ſix cens Carcans & trente Potences. On voyoit à chaque Carcan un Flateur pris par le cou, & j'avois fait pendre aux Potences autant de Délateurs, qui s'étant engagez par ſerment à ſouffrir la peine du *Talion*, n'a-

n'avoient pû prouver leur accusation, & avoient été convaincus de mensonge & de calomnie. Parmi ces derniers étoient trois Satrapes, qui avoient été faits depuis peu Gouverneurs de Provinces. La Cour se trouva le lendemain toute déserte, parce que j'avois eu soin de la purger. Il n'y restoit plus que quelques gens de bien, qui exerçoient leurs Charges avec honneur: Et le Monarque surpris d'un si grand changement, demanda, ce qu'étoient devenus tous ses Officiers. On le mena sur un lieu élevé, d'où il pût découvrir la Place. Il demeura tout interdit, quand il apperçût tous ces malheureux attachez aux Potences & aux Carcans, & il demanda tout en tremblant, qu'est-ce que cela vouloit dire? *Grand Monarque*, lui dit un de ses Gardes, *c'est une Comedie que vous donne*, Cornelius, *que vous avez élevé depuis peu à un si haut rang. C'est fait de la Monarchie, s'il continuë. Et s'il faut une fois, que les flateurs soient bannis de vôtre Cour, personne ne vous instruira de ce qui se passe dans la Monarchie,*

chie, vous languirez dans l'ignorance & dans l'ennui. Le Monarque touché de ce spectacle, & de ce que lui disoit le Garde, me fit venir sur le champ, & me demanda, pourquoi je m'étois porté à un tel excès. *Le mort me l'a ordonné*, lui dis-je, *& vous étiez menacé de quelque grand malheur, si j'eusse tardé plus longtems à exécuter ses ordres. Ne vaut-il pas mieux détruire la race maudite de ces Scélerats, que de voir l'innocence opprimée, & la Monarchie gouvernée au gré de leurs passions & de leurs desseins criminels? C'est une grace que j'ai faite à ceux, que vous voyez attachez aux Carcans, de leur laisser la vie, & de ne leur faire souffrir que la faim. Ce sont autant de Flateurs effrontez que la fourberie & le mensonge font subsister, & qui dérobent aux honnêtes gens les Charges qu'ils meritent. Les autres, dont vous voyez les cadavres pendus, étoient de malheureux Délateurs qui pour se mettre en faveur auprès de vous, sacrifioient l'honneur des innocens, & leur imputoient des crimes supposez. Je les ai fait punir de cet-*

te

te maniere, pour satisfaire à la Loi du Taliön établie dans la Monarchie. Heureux, que je ne leur aye pas fait souffrir tous les supplices qu'ils méritoient ! J'en tiens encore plus de mille de cette nature dans les prisons, à qui je réserve un pareil châtiment au premier jour. Et j'espere que si vous voulez vous en rapporter à moi, & me permettre d'agir selon les devoirs de ma Charge, vôtre Monarchie sera plus florissante que jamais, quand je l'aurai delivrée de ces pestes publiques. Ce discours étonna tellement le Monarque, qu'il ne me fit point réponse. Ceux qui l'environnoient, demeurérent saisis de frayeur ; Et un d'entr'eux, nommé *Colosbidozarus*, dont je parle ailleurs, se trouva si mal, qu'on fut obligé de le remporter dans une litiere. Quelque tems après, on assembla le Conseil sans moi (ce devoit être un Conseil bien défectueux, après les retranchemens que j'y avois fait) & il fut arrêté, que je me déferois de ma Charge de Juge. On m'ordonna ensuite de donner le Catalogue de ceux que j'avois désignez à la Potence. *Colos-*

bido-

bidozarus ayant entendu lire son nom, pensa mourir de peur, & il ne revint à lui, que quand on l'eût assûré, que j'avois fait la démission de ma Charge. On tramoit secrement ma perte, & l'on se seroit défait de moi, si l'on n'eût pas appréhendé, que la relation que j'avois, avec les morts, ne fût plus funeste à la Monarchie, que les Carcans & les Potences.

(3) A propos de quoi je rapporterai une avanture fort plaisante, qui arriva peu de tems après. (a) *Libanotius*, Ambassadeur du Prince des Ritaniens, passant sur les Terres des *Solipses*, tomba malade, & mourut en peu de jours. Son Collegue (b) *Musarbanus*, voulant lui rendre les derniers devoirs, entra dans la Ville la plus proche, dont le nom étoit (c) *Arontia*, & alla trouver (d) *Tirapherne*, qui en étoit Gouverneur, pour lui demander la permission de faire enterrer *Libanotius* dans le lieu destiné à la sepulture des Citoyens, & de lui faire, suivant les coûtumes de leur Païs, des funérailles conformes à sa Dignité. Il lui

(a) Un Evêque Maronite.

(b) Abraham Maronite.

(c) Le College des Maronites à *Rome*.

(d) Le P. Ferrantin Jesuite.

lui promit aussi pour l'engager, qu'il feroit valoir un tel service auprès du Prince des *Ritaniens*, & l'assûra, qu'il lui en marqueroit une reconnoissance particuliere. *Tirapherne* fut sourd à ses instances, & ne voulut point lui accorder ce qu'il demandoit. L'autre eut beau lui représenter, que le Droit des gens étoit violé par un tel refus; il n'en devint pas plus traitable, & il le renvoya avec beaucoup de dureté. N'étoit-il pas déja assez haï des vivants, sans chercher encore querelle avec les morts? *Musarbanus* ne lui répondit que pas des injures, & sortit tout transporté de colere. Il rassemble aussi-tôt tous ses gens, fait mettre le Cadavre sur un Chariot tiré par des Eléphans, & le fait avancer pendant la nuit vers la Ville à la lueur d'un grand nombre de torches & de flambeaux. Cette pompe funebre ne fut pas plûtôt près des murailles, que les Gardes épouvantez par le cri des Eléphans & par la lumiere extraordinaire, qui paroissoit au milieu des ténebres de la nuit, prennent la fui-

 te,

te, & courent donner avis à *Tirapherne* d'un tel prodige. Celui-ci tout allarmé fait prendre les armes aux Citoyens. Mais *Musarbanus* profitant du trouble, où étoit la Ville, force les portes, & arrive sans obstacles jusque dans la Place publique. Tout le peuple est dans l'étonnement à la vûë d'un spectacle si nouveau. Les toits & les fenêtres sont remplies de monde. *Tirapherne* paroît enfin. *Retirez-vous*, dit-il à haute voix, *ne venez point profaner nôtre Religion, & soüiller nos Temples par vos Cérémonies étrangeres.* *Musarbanus* le laisse crier. Le Convoi s'avance avec le même ordre : Ceux qui le conduisent n'interrompent pas leurs gemissemens. Mais *Tirapherne* s'approchant tout en furie, terrasse de sa propre main le Prêtre, qui tenoit l'encens, & crie aux siens de les repousser à force ouverte. Alors *Musarbanus*, croyant que l'occasion étoit favorable, donne le signal à ses compagnons. Tout d'un coup ils jettent bas les manteaux noirs, dont ils étoient couverts, & se mettent en état de défense. Leurs ar-

armes n'étoient point des épées, mais les flambeaux qu'ils tenoient en main, & qu'ils déchargent à grands coups sur le visage des *Solipses*. Pendant ce tems-là le Convoi s'arrête. Il arriva que le Cadavre se trouva de bout, soit que ce fût par hazard, ou autrement, comme s'il eût voulu être témoin de son triomphe. Ceux qui étoient sur le Chariot, lançoient de toutes parts les étoupes en feu, la poix & la cire ardente, qu'ils avoient préparées pour les funerailles. On n'entendoit que les cris, ou plûtôt les hurlemens des *Solipses*, qui avoient reçû ces matieres brûlantes sur les mains ou sur le visage. Ce n'est pas tout encore, & la scêne devint bien plus tragique, lorsque les Eléphans, que la vûë de ces flammes volantes avoit mis en fureur, commencérent à s'échaper: ils renversent, ils terrassent tout ce qu'ils rencontrent. Alors les *Solipses* poussent un grand cri, & demandent quartier. *Nous ne voulons pas*, disent-ils, *combatre avec les morts*. Cette terreur panique leur fit aussi-tôt mettre bas les armes; &

Tirapherne tout le premier, vint se jetter aux pieds du Vainqueur, & se soûmettre à sa discretion : le feu l'avoit entierement défiguré : Il avoit les yeux, la barbe, le menton, le nez & les oreilles toutes brûlées. Le Combat étant donc cessé, on remit le Cadavre dans sa premiere situation, & la pompe funebre continua sa marche. Les *Solipses* perdirent six cens hommes dans cette action, & en eurent autant de blessez. Les uns n'avoient plus qu'un oeil, les autres avoient la barbe & les cheveux tous brulez. Il ne restoit à ceux-ci que la moitié du nez: Ceux-là avoient le cou tout disloqué. Les (a) *Ritaniens* n'eurent aucune perte, si-non qu'un de ceux, qui étoient sur le Chariot, fit un si grand effort que sa culote se délia, & que la situation, dans laquelle il tomba, aprêta à rire à tous ceux qui le virent.

(a) Les Maronites.

Ce nouveau genre de Combat fit differentes impressions sur l'esprit des peuples voisins : il allarma les uns, & divertit long-tems les autres. Mais les *Solipses* en eurent toute la hon-

honte & la confuſion ; Et la plûpart des Princes ſe plaignirent hautement de l'inhumanité de *Tirapherne*. *Vibosnat* ſur-tout fut dans une conſternation inconcevable, parce qu'il avoit appris ſur un bruit confus & incertain, que la Ville d'*Arontia* avoit été priſe par les Morts. Il ſoupçonna *Lucius Cornelius* d'en être l'auteur, & de s'être voulu vanger par-là de ſa derniere diſgrace. C'eſt pourquoi, pour détourner un pareil malheur de ſon Palais, il tâcha de l'apaiſer, & réſolut de lui rendre les Charges & les honneurs dont il l'avoit dépoüillé. Mais il changea bien-tôt de deſſein, ayant été mieux inſtruit.

Les Peuples voiſins ayant envoyé peu de tems après des Députez au Monarque, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé, & pour accuſer *Tirapherne* d'inhumanité, il penſa à le dégrader, & à lui faire ſon procès. C'eſt pourquoi il aſſembla le Conſeil des Satrapes, pour leur faire part de ſes deſſeins, & il l'avoit déja condamné à une priſon perpétuelle, lorſque quelqu'un de l'Aſſem-

blée le fit changer d'avis, & lui représenta, que *Tirapherne* méritoit qu'on lui fît grace; qu'à peine avoit-il encore la figure humaine, que la peur dont-il avoit été saisi dans le combat, étoit plus que suffisante, pour le faire mourir, & que dans l'état où il étoit, le plus grand supplice qu'on lui pouvoit faire souffrir, étoit de lui ôter sa Charge, & de le laisser vivre dans la honte & dans le deshonneur.

Il avoüa depuis plus d'une fois, aussi-bien que les *Solipses* qui échapérent de ce combat, que ce qui leur avoit fait prendre l'allarme, n'étoit pas tant les Eléphans, & le reste de l'appareil, que le Cadavre, qu'ils voyoient de bout hors de sa biere. Il leur sembloit, que c'étoit lui qui lançoit les flambeaux sur eux, & ils avoient crû que l'entreprise étoit aussi téméraire, qu'imprudente, de vouloir en venir aux mains avec des gens, qui savoient encore combatre après leur mort. Voilà ces hommes qui prétendent donner la Loi à tout l'Univers, & qui ne sont

pas

pas capables de discerner l'apparence de la vérité!

Ce stratageme, dont je viens de faire la description, est beaucoup plus adroit, que celui de *Hastingus*, Général des *Danois*, si fameux dans les Histoires, lequel prenant la Ville de *Luna* en *Ligurie* pour celle de *Rome*, y fit avancer pas ruse une pompe funebre, qu'on croyoit être la sienne, & s'empara de la Ville, non pas à coups de flambeaux, mais en faisant passer les Citoyens au fil de l'Epée.

REMARQUES.

On ne doit pas attendre que je donne ici une explication détaillée des Histoires particulieres qui sont contenuës dans ce Chapitre. Elles sont peut-être de l'invention de *Melchior Inchofer*, qui a voulu divertir le Lecteur; ou si elles ont quelque fondement véritable, il est impossible de le connoître. La plus grande attention des Jesuites est d'étouffer ce qui se passe dans la Societé, & d'empêcher, que le Public n'en ait aucune connoissance, surtout quand l'honneur de la Societé demande, que ces choses soient cachées.

Les Histoires dont parle *Melchior Inchofer*, sont de cette espece. Il n'y avoit guere que lui qui pût nous en instruire; mais il les a tellement déguisées, & enveloppées de tant de circonstances outrées, qu'il n'est pas aisé d'en pénétrer la verité. Au reste, elles ne sont pas d'une assez grande importance, pour qu'on doive les regretter. La verité des Maximes contenuës dans ce Chapitre, ne dépend pas de ces exemples. On pourroit au besoin en suppléer mille autres, dont la connoissance intéresseroit davantage. Je ne laisserai cependant pas de faire quelques réflexions sur chacune des ces histoires.

(1) Par la premiere, où *Melchior* fait part de son horoscope à *Evimeus*, on peut conjecturer, qu'on lui fit peut-être auprès du Général, un crime de quelque usage qu'il faisoit des Mathématiques, où nous avons vû qu'il étoit très-habile; mais qu'il sût si-bien se défendre, que cette accusation tourna à la honte de l'Accusateur. Le but de cette histoire est de faire connoître, qu'il n'y a point de bonne foi entre les Jesuites, qu'ils sont toûjours prêts à se trahir les uns les autres, & qu'ils sacrifient, tout ce qu'il y a de plus inviolable, à la flaterie & au desir de s'insinuer dans les bonnes graces des Superieurs.

(2) Cette seconde histoire n'a aucune vrai-semblance, & *Melchior* ne paroît l'avoir

voir imaginée, que pour avoir occasion de décrire agréablement, jusqu'où va l'aveuglement des Jesuites dans la déférence, qu'ils ont pour leurs Superieurs, & à combien de bassesses & d'indignitez ils se portent, pour leur faire la Cour. L'ambition du Général paroît dans tout son jour par la joye, qu'il ressent en aprenant ce que *Melchior* avoit exigé du Mort. Il veut nous faire entendre, que le Général n'a d'autre dessein que de faire la Loi à tout l'Univers, & qu'il étendroit-même son empire au delà, s'il étoit en son pouvoir. On peut encore juger par cette fiction, que l'Auteur fut élevé à quelque Charge, qui lui donnoit beaucoup d'autorité. Et la maniere, dont il dit, qu'il y parvint, donne lieu de croire, qu'il ne devoit son élevation, qu'à la jalousie de ses Ennemis, & que le Général ne put s'empêcher de reconnoître sa bonne foi, & son innocence, malgré toutes les accusations, dont il étoit chargé.

Toutes ces Potences & ces Carcans ne doivent pas être pris à la lettre, mais il à voulu nous faire connoître par-là, avec quelle exactitude, & qu'elle séverité il exerça sa Charge. Il employa toute son autorité, pour réformer les vices qui regnoient impunément dans la Societé. Il déclara surtout une guerre ouverte aux flateurs & aux délateurs, & il ne laissa échaper aucune occasion de les humilier. Mais il

ne fut pas long-tems dans une Charge, qui n'avoit pas coûtume d'être remplie par des perſonnes de la vettu & de l'intégrité de *Melchior*: Ces mêmes flateurs ne tardérent pas à prévenir de nouveau le Général contre lui. Ils l'obligérent enfin à le dépoüiller d'une autorité, dont-il n'uſoit point à leur gré. Ils auroient peut-être pouſſé leur vengeance plus loin, ſi l'eſtime, où il étoit dans *Rome*, & la liaiſon qu'il avoit avec les Cardinaux, ne les euſſent retenus. Voila à peu près toutes les reflexions qu'il me ſemble, qu'on peut faire ſur cette hiſtoire.

(3) Cette derniere Hiſtoire eſt encore plus difficile à expliquer que les autres; parce qu'on ne peut pas douter, que le fondement n'en ſoit véritable. Mais avant que de haſarder mes conjectures, il eſt bon de dire quelque choſe des *Maronites*.

Ce ſont des peuples Chrétiens qui habitent le Mont *Liban*. On dit qu'ils ſuivoient autrefois les erreurs des *Jacobites*, & des *Monotelites*, Mais ils demeurent inviolablement attachez à l'Egliſe Romaine depuis l'an 1182. *Guillaume* Archevêque de *Tyr*, aſſûre, que le nom des *Maronites* leur vient d'un certain hérétique *Monotelite*, appellé *Maron* qui les avoit pervertis. Mais ces peuples ſoutiennent avec plus d'apparence, qu'ils tirent ce nom de S. Jean *Maron*, qui bâtit un célébre Mo-

naſtere

nastere près du Mont *Liban* au commencement du cinquiéme Siécle, & dont les Disciples combatirent fortement l'héréſie des Eutichiens.

Au reste, les *Maronites* d'aujourd'hui sont des gens de bien, qui vivent très-Chrétiennement. Ils ont une parfaite soumission pour l'Eglise Romaine, & un grand respect pour ses Ordonnances. Ils ont un Patriarche, des Archevêques, des Evêques, & environ cent cinquante Curez, qui ont soin de leur conduite.

Leur pauvreté est si grande, que leurs Curez-mêmes, & les Evêques sont réduits à la nécessité de gagner leur vie par le travail de leurs mains, comme de simples Artisans. Leur grand attachement pour l'Eglise Romaine engagea le Pape *Grégoire XIII.* à leur fonder un College à *Rome*, où leurs jeunes gens sont instruits par les Jesuites, jusqu'à ce qu'ils soient capables de servir utilement leur Patriarche & les Evêques de leur Païs. Ceux qui en voudront savoir davantage à leur sujet, pourront consulter le voyage du Mont *Liban* du P. *Dandini* Jesuite, traduit par feu Mr. *Richard Simon*.

Pour revenir à l'histoire, dont il est parlé dans ce Chapitre, il est à croire, qu'un Evêque des *Maronites*, que le Patriarche avoit envoyé à *Rome*, pour quelque affaire, y mourut, & que celui qui

l'accompagnoit nommé (*) *Abraham*, l'ayant voulu faire enterrer dans le College des *Maronites*, le P. *Ferrantin*, qui en étoit pour lors Recteur, s'y opposa, qu'il y eut à cette occasion une dispute assez vive, & que malgré la résistance du Recteur, l'Evêque fut enterré dans ce College. La description de la pompe funebre & du combat est un ornement, que *Melchior Inchofer* a ajoûté, pour égayer la narration. Voilà ce qui m'a paru de plus naturel pour l'intelligence de ce fait.

(*) C'étoit apparamment *Abraham Echellensis*, *Maronite*, dont nous avons plusieurs sçavans Ouvrages.

CHAPITRE XIV.

Les Assemblées & les Conférences des Solipses.

Les *Solipses* ont deux sortes d'Assemblées, les grandes, qu'ils appellent générales, & les petites ou particulieres, qui se tiennent dans les Provinces. (1) Les premieres sont très-rares, & ne sont presque jamais convoquées, que dans les Interregnes, quand il s'agit d'élire un nouveau Monarque : voici ce qui s'y observe. Quand le Siége vient à être vacant, pour lors le (a) Maître du Palais rend la Justice en qualité de Vicegérent, & fait venir de tous

tous les Royaumes les Satrapes, qui ont droit de ſuffrage. Ils s'aſſemblent tous dans le Palais au jour marqué. On commence par prononcer des malédictions & des imprécations terribles, contre ceux qui révéleront les myſteres, ou qui donneront leurs ſuffrages pour des Sujets indignes de remplir une ſi haute Dignité. Ils s'enferment enſuite dans une Chambre, où après pluſieurs Cérémonies & pluſieurs Prieres ſelon leur uſage, ils nomment le Monarque à la pluralité des voix. Ce choix n'eſt pas fort douteux. Le ſort en eſt déja jetté, & le Monarque défunt a ſi bien diſpoſé les choſes pendant ſon regne, qu'on ne choiſit, & qu'on ne croit capable de lui ſucceder, que celui qu'il a lui-même déſigné. Pour cela les Monarques ont coûtume de jetter les yeux ſur un ou deux Sujets, qu'ils trouvent plus à leur gré, que les autres, & les font paſſer par toutes les Charges, qui les approchent le plus du Thrône. Et quand on voit que ces favoris par ordre du Monarque, ſe ſuccedent plu-

 ſieurs

ſieurs fois alternativement dans le Gouvernement d'une même Province, à l'excluſion & au préjudice de tout autre ; il s'enſuit de là que les Satrapes qui ont part à l'élection, les doivent regarder comme les Succeſſeurs préſomptifs de la Couronne. Car les Sages d'entr'eux ſont perſuadez, qu'il n'y a que ceux qui ont gouverné les Provinces, de quelque maniere qu'ils l'ayent fait, qui ſoient capables de monter ſur le Thrône de la Monarchie. Cette pernicieuſe maxime eſt cauſe, que de deux ou trois hommes de néant, qui n'ont pour tout merite, que le bonheur d'avoir plû au Monarque, on en choiſit un, pour lui ſucceder, & marcher ſur ſes traces ; Et on en laiſſe dans l'obſcurité une infinité d'autres, que le Monarque aveugle n'a jamais à la verité admis aux Charges ; mais qui par leur ſageſſe & leur prudence, ſont plus propres pour le Gouvernement, que ne le feront jamais tous ces Uſurpateurs groſſiers & ignorans. Mais tel eſt le caractere d'un amour propre rafiné. La Réputation d'un Monarque

narque courroit trop de risque après sa mort, s'il étoit remplacé par une personne plus éclairée que lui, & dont la sage conduite pût remettre le bon ordre dans le Gouvernement. C'est pourquoi il se met peu en peine du tort que son Successeur fera à la République par son ignorance. Mais revenons aux Assemblées.

D'abord que le Monarque est élû, on bat aussi-tôt le Tambour, pour faire assembler le peuple. On vient de toutes parts le féliciter sur son avénement à la Couronne. On fléchit le genoüil devant lui, & on lui baise la main, pour marque de respect & de soumission. C'est dans cette occasion que les flateurs se donnent carriere. Ils viennent lui débiter leurs éloges, ou plûtôt leurs mensonges avec une adresse merveilleuse. Ils lui font entendre, que les hommes n'ont été que les instrumens de son élection, & qu'elle est évidemment l'ouvrage des Dieux: qu'elle a été annonçée & confirmée par plusieurs prodiges manifestes; *qu'il n'a pas plû la nuit précedente: que*

les

les Dogues ont aboyé au lever de l'Aurore; que quand il est sorti de sa chambre, les mouches & les moucherons se sont attroupez pour voler devant lui: & beaucoup d'autres merveilles de cette nature, que l'on répand ensuite dans le public de bouche ou par écrit, & que l'on confirme dans les Harangues. Le Monarque a soin de faire à tous ces Panegyristes des présens, qu'il avoit déja préparez. Mais il a des égards particuliers pour ceux, dont les flateries ont été les plus outrées. Ils reçoivent des récompenses beaucoup plus grandes, que les autres. Jamais ils ne quittent le Monarque, que pour aller occuper quelque Dignité dans les Provinces. Ils ont un pouvoir entier sur son esprit. Ils savent aller au devant de toutes ses volontez, & lui procurer tous les plaisirs qu'il peut souhaitter. Est-il difficile de croire après cela, qu'il dépende d'eux d'avancer, ou de perdre les autres? C'est pourquoi on ne peut pas esperer de vivre heureux, à moins qu'on ne leur fasse exactement la Cour, & qu'on ne mette

te

te tout en usage, pour mériter leur protection.

Pour ce qui regarde les Assemblées particulieres, elles se tiennent tous les cinq ans, & l'on choisit à la pluralité des voix un Député, pour en porter les délibérations au Monarque. L'on se donne bien de garde d'y rien agiter, qui puisse retomber sur lui. Et l'on ferme les yeux sur les abus & les desordres publics, parce que de vouloir les réformer, ce seroit en quelque façon accuser sa conduite. Tous ces Députez des Assemblées viennent donc de tous les Royaumes & de toutes les Provinces de la Monarchie, & se rendent dans la Ville Capitale. (2) Ils apportent chacun au Monarque des présens magnifiques, pour lui témoigner leur respect & leur dévouëment. Quand il donne audience aux principaux d'entr'eux dans son Conseil secret, quoiqu'ils soient envoyez uniquement pour demander une Assemblée générale par les raisons-mêmes les plus pressantes, ils ont grand soin de ne se pas expliquer. La moindre proposition, qu'ils en feroient

roient directement ou indirectement, leur attireroit infailliblement l'indignation du Monarque, à qui ces sortes d'Assemblées font toûjours ombrage. Et si le Monarque usant de ruse, & d'adresse pour connoître leurs sentimens, vient à les presser de se déclarer, ils nient opiniatrément, qu'il soit besoin d'aucune Assemblée générale; Ils assûrent au-contraire, qu'il n'y a point d'Etat plus florissant & mieux reglé, que la Monarchie, puisqu'elle est sous le Gouvernement d'un Prince, dont la sagesse & la prudence surpassent celles des hommes & des Dieux-mêmes. Ils lui souhaitent les années de *Nestor*, & le prient de terminer dans la suite toutes les affaires par sa seule autorité, & sans le secours des Assemblées générales. Voilà à quoi aboutissent ces Assemblées, & tous les biens qu'elles produisent. Cependant afin qu'on ne dise pas, que les Satrapes ayent fait tant de dépenses, & se soient donné tant de mouvemens pour rien, on traite de quelques affaires peu importantes; on délibere, par exemple, avec un grand

grand ſerieux en préſence du Monarque, (3) *ſi les mouchoirs deſtinez à certains uſages, ſeront par la ſuite de lin ou de papier dans les Villes: ſi les marmites doivent être de cuivre ou de fer: ſi quand on ſe trouve en voyage à cheval, & que l'envie prend de faire de l'eau, il eſt plus ſéant de ſe ſervir d'une éponge, que d'une bouteille:* & pluſieurs autres ſemblables queſtions, qu'il ſeroit trop ennuyeux de rapporter ici. Enfin les Satrapes, après avoir pris un Acte des Concluſions, ſigné du Monarque, & muni de ſon ſeau, retournent dans leurs Provinces. Ils promettent en arrivant de grandes nouvelles: Chacun eſt dans l'impatience d'en être inſtruit, & on célébre leur retour par des réjouïſſances publiques. Telles ſont les Aſſemblées des *Solipſes.*

Pour ce qui eſt des Conférences, rien n'eſt plus fréquent dans la Cour du Monarque. Elles ſe tiennent, pour ainſi dire, nuit & jour, & les Grands n'y ſont pas toûjours admis. Il y en a auſſi de deux ſortes, les grandes & les petites. Celles-ci ſe

ſe tiennent preſque tous les jours, & les autres trois fois la ſemaine. (4) Dans les grandes, les Satrapes avec leurs premiers Officiers, viennent rendre compte au Monarque, des Provinces ſur leſquelles ils ont inſpection, ſuivant les avis qu'ils reçoivent des Gouverneurs, & traitent de toutes les affaires qui les regardent. Dans d'autres jours tous les Satrapes de la Cour s'aſſemblent, & prennent les réſolutions & les moyens les plus convenables, pour la conſervation de tous les Royaumes, qui ſont ſous l'obéïſſance du Monarque. L'unique but qu'on ſe propoſe dans toutes ces Conférences, c'eſt d'étendre la Monarchie, & d'élever le Monarque, en faiſant gouverner ſous lui des Magiſtrats ſans lumieres. Lorſqu'il y en a quelqu'un à nommer, le Monarque demande en apparence le ſuffrage des Satrapes ; mais il le fait d'une maniere à les mettre dans la néceſſité de ſuivre ſon avis; car pour faire agréer ſon choix, il a coûtume de prévenir l'Aſſemblée par ce diſcours. *Vénérables & fidelles Satrapes, tel Royau-*

Royaume, telle Province ont besoin d'un nouveau Lieutenant & d'un nouveau Gouverneur. Personne n'est, à mon avis, plus propre à remplir ces Charges, que Dorius *&* Doridontius. *Cependant avant de les choisir, je suis bien aise d'avoir vôtre approbation.* Alors les Satrapes baissent la tête, comme le Renard de la Fable devant le Lion, & souscrivent sans aucun examen. Ils font l'éloge de *Dorius*, qui ne mérite pas même d'être Palefrenier, & s'étendent ensuite sur les loüanges du Monarque. *Il a parlé avec Jupiter, ou Jupiter à parlé par sa bouche : sa prudence est toute divine : rien n'est plus sage, que ses avis.* C'est ainsi qu'ils se laissent mener, comme par le nez, pour favoriser les desseins du Monarque : *Dorius* est fait Gouverneur de Province. Il se décrasse (mais en vain) & quitte le torchon de la Cuisine, pour aller remplir sa nouvelle Dignité. Les Gouverneurs des Provinces & des Villes se conduisent par proportion de la même maniere, & avec les mêmes vûës dans l'élection de leurs Officiers.

Voilà en quoi consistent les grandes Conférences.

Pour ce qui regarde les secondes, ou les petites, elles se tiennent dans la Cour du Monarque, comme dans les autres Cours des Provinces, en présence des Lieutenans & des Officiers, qui sont commis par le Monarque, ou par les Gouverneurs. On n'y regle, que ce qui concerne la table & le menu détail de la Cour: par exemple, *s'il faut mettre sur la table autant de boissons differentes que de mêts: si l'on doit servir à d'autres qu'au Monarque, certains mêts exquis: si l'on prolongera le tems du dîner ou du souper: si l'on se couchera pour manger à la maniere des Anciens: si l'on fera repasser les Coûteaux tous les trois mois:* ainsi du reste.

Je ne veux point ici passer sous silence une affaire qui méritoit d'être terminée dans une Assemblée générale, & qui cependant ne l'a été, que dans une particuliere. Les (a) Peuples de *Sanceſtane* avoient envoyé des Députez au Monarque, pour lui demander la permission d'aller pren-

(a) De *Catane* en *Sicile*.

prendre de l'eau vive dans un Puits voisin, parce que l'eau de Marêts qu'ils avoient buë jusqu'alors, étoit fort désagréable, & les incommodoit beaucoup, sur-tout pendant les chaleurs de la *Canicule*. Le Monarque leur refusa cette permission, & fut applaudi de tous les Satrapes, qui étoient présens. Les Députez firent de nouvelles instances avec beaucoup de soûmission; mais il leur fit répondre; Que leurs Ancêtres avoient toûjours bû de cette eau depuis plusieurs siécles; que bien loin d'en être morts, ils n'en avoient pas même été malades, & qu'ainsi il falloit, qu'ils les imitassent dans leur force & dans leur patience. Un d'entre eux, nommé *Monacusius*, indigné d'un refus si injuste, fit sur le champ cette piquante repartie: *Il faudroit*, dit-il, *aussi que le Monarque suivît l'exemple de ses Prédécesseurs. Aucun d'eux ne s'est jamais nouri de bouïllons & de consommez, préparez à grands fraix, & ils n'ont pas laissé de vivre fort long-tems: s'il fait tant de dépenses pour lui-même, doit il avoir assez de dureté en-*

envers ses Sujets, pour ne leur pas permettre de boire de l'eau vive, qui ne leur coûtera, que la peine de l'aller chercher. Le Monarque ne tarda guere à être informé, & à tirer vangeance d'une réponse si hardie. *Monacusius* fut aussi-tôt condamné au bannissement, & les *Sancestaniens* n'obtinrent ce qu'ils demandoient, qu'après sa mort; parce que alors le Monarque n'avoit plus aucun sujet de conserver son ressentiment.

REMARQUES.

(1) St. *Ignace* ne fixa point de tems marqué, pour les Congrégations générales. La seconde Congrégation au contraire, fit un Decret, par lequel elle ordonna, qu'on la tînt de six ans en six ans. Un certain Pere vint à la traverse, & son opposition fit changer le Decret en celui-ci, que les Procureurs des Provinces s'assembleroient tous les trois ans, pour résoudre, si les affaires demandoient, qu'on convoquât une Congrégation générale. Les Peres de cette Congrégation furent trompez dans leur esperance, car on ne remédie à aucun mal par ce moyen. Les Procureurs ne tomberont jamais d'accord,

qu'il soit nécessaire d'assembler une Congrégation génerale, pour faire leur Cour au Géneral qui avec ses Assistans, n'a d'autre soin, que d'en empêcher la Convocation. *Mariana*, Chap. 15.

(2) On envoye, dit *Mariana*, des Colleges beaucoup de présens considerables à *Rome* pour le Géneral, afin de gagner ses bonnes graces; & il est à craindre, qu'à la fin les Charges de la Societé ne deviennent vénales.

(3) Il veut faire entendre par-là, que la plûpart de ces Assemblées génerales n'aboutissent qu'à des bagatelles.

(4) Nous avons déja dit, qu'il y avoit un Assistant pour chaque Royaume. Les Provinciaux & les Recteurs de son département ont soin de l'informer de tout ce qui s'y passe, & il en rend compte au Géneral dans les tems marquez.

CHAPITRE XV.

L'Adresse des SOLIPSES *pour étendre leur Monarchie.*

NOus avons déja dit, que les *Solipses* n'avoient d'autre but dans tout ce qu'ils faisoient, que d'étendre la Monarchie, & d'élever le Monarque. Pour cela, il n'y a point d'ar-

d'artifice qu'ils ne mettent en uſage. S'ils découvrent quelque choſe de bon dans les Coûtumes des Etrangers, ils ſe l'approprient auſſi-tôt de telle maniere, qu'ils ne veulent en être redevables qu'à eux-mêmes, ſe faiſant gloire d'en être les Auteurs. La même choſe ſe pratique auſſi dans leurs Colleges, où ils ont l'effronterie de débiter en leur nom pluſieurs Doctrines, qu'ils ont pillées ou copiées des Européens & des Aſiatiques : C'eſt ce qui fait qu'on voit parmi eux tant d'Ecrivains, qui naiſſent comme les Champignons. Et s'ils donnent quelques Ecrits de leur Chef, ils ſont auſſi fertiles en Paradoxes, que la Mer l'eſt en Coquillages. Un de leurs Docteurs ayant voulu réſoudre une queſtion nouvelle, qu'il ſe glorifioit d'avoir trouvée, fit perdre une année entiére à ſes Ecoliers, pendant laquelle il examina, *ſi la barbe d'un Chat étoit de même eſpece avec la trompe d'un Elephant.* Et quand il en donna la ſolution, il joignit à la ſuite un petit Traité problématique, qui avoit pour titre, *Des anciens Héros métamor-*

pho-

phosez en Guêpes, afin qu'en combatant avec les Géants, il eussent l'avantage de ne pouvoir perdre leurs javelots. Mais reprenons nôtre sujet.

Le Monarque fait sa résidence à (a) *Pricantibure*, & n'en sort jamais, que pour s'aller divertir dans quelque Maison de plaisance des environs. C'est pourquoi il ne fait jamais la visite de ses Royaumes. Mais il y envoye (b) des Lieutenans revêtus de son autorité. Ce sont le plus souvent des hommes de néant, plus propres à broüiller les affaires, qu'à les regler.

(a) *Rome.*

(b) Les Visiteurs.

Les Villes des *Solipses*, non plus que leurs Royaumes & leurs Provinces, ne sont pas contiguës les unes aux autres; (1) Mais elles sont répanduës parmi les Provinces des Princes étrangers. Elles sont quelquefois au milieu de leurs Terres. Et c'est en quoi ils font admirer leur adresse de savoir se faire un rempart des Villes étrangeres, & d'être au milieu d'elles, comme dans une échauguette, tout prêts à saisir une occasion favorable de s'en rendre les

maîtres. Jufqu'ici ils font heureufement venus à bout de leur deffein,& à peu de fraix. Il n'y a pas de doute, qu'ils ne l'exécutent dans la fuite avec la même facilité, fi les Princes ne fe tiennent fur leurs gardes, & ne prennent des mefures, pour détourner la fervitude, dont ils font menacez. Mais on peut efperer, que cette Monarchie, qui eft déja, pour ainfi dire, mife en piéces, ne fubfiftera plus alors. Une telle fituation eft bien favorable aux efpions, qui ont connoiffance de tout ce qui fe paffe non feulement dans l'étenduë de la Monarchie, mais même chez tous les Princes voifins, & en donnent avis au Monarque par des Couriers fecrets. En forte que ces Princes-mêmes n'ont pas de nouvelles plus certaines de ce qui arrive chez eux, ou ailleurs, que celles qu'ils reçoivent du Monarque. Il a de tous côtez des Emiffaires adroits, qui favent s'infinuer dans l'efprit des Princes, & pénétrer jufques dans leurs Confeils les plus fecrets. Il les tournent, comme ils veulent, à la faveur de la réputation qu'ils fe font faite de

per-

personnes sages & prudentes; & sous le beau titre d'amitié, ils leur persuadent de devenir les Sujets & les Esclaves de leur Monarque. Les *Solipses* se seroient rendus par ce moyen, les maîtres de tout l'Univers, si leur trop grande passion de dominer n'eût arrêté le cours de leurs heureux progrès. Les Princes s'en étant aperçûs, pendant qu'il étoit encore tems d'y remédier, se mirent sur la réserve, fermérent peu à peu l'entrée aux Emissaires, & pour se dégager honnêtement du Monarque, prétextérent, qu'ils ne vouloient pas abuser des graces d'un si grand Prince. Ce changement recula de beaucoup les desseins des *Solipses*. Le Monarque en fut indigné, mais je l'avertis en secret, de ne pas faire éclater son ressentiment; que les Emissaires étoient des gens téméraires, & prêts à tout entreprendre; qu'il leur seroit aisé de soûlever tous les Princes voisins qui venant à fondre sur la Monarchie, la détruiroient, ou l'affoibliroient extrémement: Que d'ailleurs les artifices des *Solipses* n'étoient que trop connus chez les E-

trangers, & que leurs flateries & leurs ruſes les y avoient rendus fort mépriſables. (2) *Voulez-vous*, lui dis-je, *prendre un meilleur parti? J'ai un Conſeil à vous donner, & je m'offre à en tenter l'exécution. Embraſſez l'Evangile des Chrétiens, & à l'exemple des autres Rois & Monarques, mettez-vous avec vôtre peuple & toute vôtre Monarchie ſous la protection du Pontifice de* Rome. A ces mots il m'interrompt avec un regard funeſte; *Un Monarque des Solipſes*, dit-il, *peut-il ſans déroger à ſa Dignité, chercher la protection d'un autre Prince, lui qui veut les ſoûmettre tous à ſon Empire? Je ſuis cependant prêt*, continua-t-il, *de donner au Pontife Romain le premier rang après moi, & de l'honorer du tître d'Ami & d'Allié, pourvû qu'il veüille accommoder ſon Evangile aux Loix politiques des* Solipſes: *à ces conditions je ne refuſe pas de ſigner un Traité, & je lui envoyerai une Ambaſſade, s'il me la demande auparavant avec le reſpect & la ſoumiſſion, convenables.* Il avoit encore bien d'autres choſes à

me

me dire, mais une facheuse toux l'obligea d'en demeurer-là, & de mon côté, son discours m'avoit mis dans une telle agitation, qu'il me fallut sortir, pour satisfaire à quelques nécessitez pressantes; mais étant revenu une heure après, *Puissant Monarque*, lui dis-je, *j'ai de meilleurs avis à vous proposer. Quelle récompense me donnerez-vous, si je mets le Pontife Romain au rang de vos Sujets?* Aussi-tôt se réveillant, comme d'un profond sommeil, & poussant un grand éclat de rire, *La seconde place de la Monarchie, tant que je vivrai*, dit-il, *& la premiere, après ma mort. J'aimerois mieux*, lui répondis-je, *à présent les têtes de mille Délateurs, que des espérances, & des prétentions si incertaines. Mais je ne veux pas que mon avis coûte du sang à personne. Que ces malheureux vivent, pourvû que ce soit pour vôtre bien. Peut-être que quelque jour les flateurs rentreront aussi en eux-mêmes. Voici donc ce que j'ai à vous conseiller. Vous avez dans vôtre Cour, & dans tous vos Etats un nombre infini de personnes*

consommées dans l'art de feindre, de dissimuler & de mentir. Que n'en envoyez-vous à Rome *quelqu'un, qui ait l'adresse de s'introduire dans les Palais* (a) *des Grands, qui s'acquierre la réputation d'homme sage & prudent, qui pour se faire tout à tous, fasse exterieurement profession de la Religion de* JESUS-CHRIST, *sans renoncer dans le fond de son cœur à celle des* Solipses, *& qui s'accommode à toutes sortes de Sectes. Si quelquefois il est obligé de donner son sentiment par écrit, qu'il ait grand soin d'examiner de quel côté panche le Sacré Senat, & de s'y conformer, quoi qu'en puisse souffrir la vérité. Cette complaisance le mettra en réputation, & le fera regarder comme un homme d'une érudition profonde. Il lui sera facile ensuite d'être admis au nombre des Grands, & par les mêmes artifices il pourra enfin parvenir au Pontificat: si cela arrive, comme je n'en fais point de doute, l'Eglise de* Rome *n'est-elle pas soûmise à vôtre Domination? Mais afin que l'Emissaire ne vous trompe pas, faites lui jurer d'abord deux cho-*

(a) des Cardinaux.

choses, savoir; que si-tôt qu'il sera revêtu de la Dignité de Grand, il vous informera exactement des desseins les plus secrets du Sacré Sénat, quelques Sermens qu'il puisse avoir faits de garder le silence; & que quand il sera sur le Siége Pontifical, il ne cessera pas de se reconnoître vôtre Sujet. Voilà l'avis dont j'avois à vous faire part. C'est à vous de prendre tel parti qu'il vous plaira. Un si beau projet l'avoit mis au comble de la joye. Il m'embrassa, & me promit l'immortalité. Le lendemain il fait assembler les Satrapes, & leur propose le dessein qu'il avoit formé. Chacun y donne les mains avec un applaudissement universel. Tout retentit des loüanges du Monarque. *Sa prudence est admirable, sa pénétration toute divine. C'est un Dieu.* Enfin on choisit (a) *Salinus Gevilosius* pour aller à *Rome*, & pour faire réüssir cette grande entreprise. C'étoit un homme à toute main, disposé à tout faire, à tout dire, & à joüer toutes sortes de personnages, en un mot, de la trempe qu'il falloit, pour bien conduire une telle af-

(a) *Joan. de Lugo.*

affaire. On lui donna pour Compagnons, ou plûtôt pour espions, des (b) gens de la lie du peuple, vendus au Monarque, & qui devoient l'instruire de toute sa conduite.

(b) Les Laïcs ou les Coadjuteurs temporels de la Societé.

REMARQUES.

Ce Chapitre est plein d'adresse. Nous y voyons sous un seul point de vûë tous les artifices, dont se servent les Jesuites, pour parvenir à cette Grandeur qui fait l'unique objet de leurs desirs. Il falloit pour cet effet s'attirer l'estime des hommes. C'est ce qui les a portez à s'attribuer, tout ce qu'ils ont pû trouver d'excellent dans les autres, soit pour leurs *Constitutions*, soit pour les Sciences. Ils ont ébloui le public par une infinité de Volumes, qui sont sortis de leurs plumes sur toutes sortes de matieres. Mais la plûpart de ces Livres ne sont qu'un amas de vols & de larcins, dont ils se font fait honneur. Ceux dont ils sont les véritables Auteurs, se font aisément reconnoître. L'orgueil & la suffisance en font le principal caractere. Ils affectent toûjours de donner à leur stile un air de nouveauté, par lequel ils croyent s'élever au-dessus des autres Ecrivains. Ce qui les fait souvent donner dans des bizareries ridicules. Ils se croiroient confondus avec les esprits or-

ordinaires, s'ils traitoient les matieres d'une maniere ſimple & naturelle. Il leur faut des expreſſions & des tours tout nouveaux, des Titres magnifiques, tels que celui de * *l'Image du premier Siecle.* Ne s'attend-on pas aprés un ſi beau titre, à trouver dans un Livre l'humilité, la patience & la douceur des Apôtres & des premiers Chrêtiens? Rien de tout cela. L'orgueil & la préſomption y regnent depuis le commencement juſqu'à la fin. C'eſt un ſtile fleuri: Ce ſont des expreſſions élegantes, dont la verité a rarement beſoin. C'eſt un tiſſu de Panégyriques & de diſcours relevez, de Poëmes choiſis, d'emblêmes & de deviſes impertinentes en l'honneur de la Societé.

* *Imago primi ſæculi.*

Tels ſont la plûpart des Livres des Jeſuites. Ils s'embaraſſent peu du ſolide, pourvû qu'ils puiſſent éblouïr le Lecteur par une apparence trompeuſe. Leurs hiſtoires & leurs rélations ſont autant de *Romans*, où les regles de la vrai-ſemblance ſont merveilleuſement bien obſervées, telles que ſont ces *Lettres édifiantes* datées de la *Chine* & écrites à *Paris*. Ils s'imaginent, qu'on doit croire tout ce qu'ils avancent, quand ils le font avec effronterie & ſans preuves. Avec qu'elle ſuffiſance, avec qu'elle hardieſſe le P. l'*Alleman* debite-t-il ſes impertinences dans le Livre intitulé *L'Eſprit des nouveaux Diſciples de St. Auguſtin?* Les plus grandes calomnies y ſont

avancées ſans le moindre fondement. Tout ce qui eſt apuyé du témoignage du Comte de. . . ou de la Marquiſe de . . . lui paroît inconteſtable. Il badine, il plaiſante ſur les choſes les plus ſérieuſes. Il ne combat ſes Ennemis, que par des Sophiſmes, qui ne peuvent abuſer que des eſprits entierement aveugles. Il triomphe, quand le paſſage d'une Lettre, dont il eſt ſeul garant, lui a fourni l'occaſion de mettre quelques injures, ou quelques railleries dans la bouche de ſes Interlocuteurs. Il s'applaudit, il eſt au comble de ſa joye, quand il a trouvé lieu de comparer Mr. *Arnauld* & le *P. Queſnel* à *Luther* & à *Calvin.*

Cependant ce Pere a oſé ſe flatter de l'approbation de tous les Catholiques, dans un *Avertiſſement*, qu'il a mis à la tête du quatrieme Volume de ſon Livre. *Le Chagrin qu'il a paru cauſer*, dit-il, *aux Partiſans de l'Héreſie, a convaincu l'Auteur, que ſon travail avoit fait une partie du fruit qu'il en avoit eſperé.* Quelle orgueil! quelle préſomption!

De tels Ennemis, que le P. *l'Alleman*, ne ſont guerre redoutables, du moins par leurs Ecrits, à ces prétendus Partiſans de l'Héreſie. Le mépris des Jeſuites pour les Auteurs & pour les Livres, bien loin d'en diminuer le prix, & la réputation, ne ſervent qu'à exciter la curioſité du public, & à leur procûrer plus d'admira-

rateurs. Quels éloges ne donneroient-ils pas aux Ouvrages de *Port-Royal*, s'ils étoient sortis de leur boutique?

(1) Les Jesuites sont répandus dans tous les Royaumes, & dans tous les Etats des Princes. Ce qui leur est très-favorable, pour être instruits de tout ce qui s'y passe, & pour en donner avis à leur Géneral. Et il y a des circonstances, où ces Princes doivent les regarder comme leurs plus dangereux Ennemis.

(2) *Melchior Inchofer* ne feint d'avoir donné ce premier Conseil au Géneral, que pour avoir occasion de faire connoître son ambition & le dessein, qu'il a de s'élever au-dessus du Pape-même. Il ne peut entendre sans chagrin, qu'on lui propose de s'attacher à lui, & de se mettre sous sa protection. Quelle joye au contraire fait il éclater ensuite, quand il s'imagine avoir trouvé le moyen de se l'assujettir?

Ce moyen étoit de produire à la Cour de *Rome* quelque habile Jesuite qui sçût joindre à la science beaucoup d'hipocrisie. Ces beaux dehors n'auroient pas manqué de prévenir le Pape en sa faveur. Il auroit été élevé à la dignité de Cardinal, & en soûtenant jusqu'à la fin le personnage d'Hipocrite, on auroit pû jetter les yeux sur lui, pour le mettre sur le Siége Pontifical.

Nous ne devons pas croire que ce soit

Melchior qui ait donné au Géneral un Conſeil ſi oppoſé à ſon Caractere. C'eſt un artifice, dont il ſe ſert, pour donner à connoître que le Géneral a eu un tel deſſein, & que le Jeſuite qu'il choiſit pour faire réüſſir cette grande entrepriſe fut *Jean de Lugo*. Selon le portrait qu'il nous en fait, c'étoit un homme fort propre à ſe charger d'une telle affaire. Le Pere *Sotuel* en parle cependant d'une maniere bien differente dans la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé; mais il rapporte des choſes ſi ſingulieres ſur ſon peu d'ambition & ſur ſon détachement, qu'il paroît plus d'hipocriſie, que de ſimplicité dans ſa conduite.

Jean de Lugo Eſpagnol, naquit à *Madrid* le 25. Novembre 1583. Il ſe fit Jeſuite malgré ſon Pere, le 6. Juillet 1603. Il fut envoyé à *Rome*, pour y enſeigner la Théologie, après les grands progrès qu'il avoit faits à *Vailladolid*. Il la profeſſa pendant 20. ans avec beaucoup de réputation. Car il entendoit à fond la Scholaſtique : il choiſiſſoit bien les opinions, qu'il ſoûtenoit brievement & clairement. Il s'attachoit uniquement à ſon emploi, ſans s'amuſer à faire la Cour aux Cardinaux, & à fréquenter les Ambaſſadeurs. Il ne ſongeoit point à publier quelque choſe; mais on lui ordonna de le faire, & ſon vœu d'obéïſſance ne lui permit pas de réſiſter. Il dédia un de ſes Li-

vres à Urbain VIII. qui le fit Cardinal le 14. Decembre 1643.

Voici ce que le P. *Sotuel* conte de singulier sur son sujet.

Il fut créé Cardinal, sans avoir été averti, ni sans avoir eu le moindre soupçon, que le Pape eût ce dessein. En ayant apris la nouvelle, il en fut presque consterné, & il ne fit point au Porteur les présens ordinaires. Il allegua pour raison, que cette nouvelle lui étoit désagréable, & il ne voulut point, que le College des Jesuites donnât des marques de joye, ni des vacances aux Ecoliers. Il regarda comme son Cercüeil le Carrosse, que le Cardinal *François Barberin* lui envoya, & lorsqu'il fut au Palais du Pape, il déclara aux Officiers, qui se préparoient à l'habiller à la Cardinale, qu'il vouloit avant toutes choses représenter à sa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits en tant que Jesuite, lui défendoient d'accepter le Chapeau de Cardinal. On lui répondit, que le Pape l'avoit dispensé de ces vœux-là. Les dispenses, repliqua-t-il, laissent un homme dans sa liberté naturelle, & si l'on me laisse joüir de ma liberté, je refuserai toûjours le Cardinalat. Il fallut donc, qu'on l'introduisit auprès du Pape. Il lui exposa ses raisons, & lui demanda, si Sa Sainteté lui commandoit en vertu de la sainte obéïssance, d'accepter cette Dignité. Le Pape lui répondit, qu'ouï, & alors

alors de *Lugo* acquiesça humblement, & baissa la tête pour recevoir le Chapeau. La Pourpre ne l'empêcha point de retenir toûjours auprès de lui un Jesuite, comme un témoin perpetuel de ses actions. Il s'habilloit & deshabilloit lui-même. Il n'y avoit point de tapisseries dans son Palais, & c'étoit une espece de Séminaire.

Je laisse au Lecteur à faire ses réflexions sur ces deux Portraits différens, & à juger, quel est le plus croyable de *Melchior Inchofer* ou de *Sotuel.*

CHAPITRE XVI.

Ce qui arriva après le départ de Salinus.

DEpuis le départ de *Salinus* pour l'*Europe*, le Monarque & les Satrapes étoient dans des inquiétudes continuelles. Ils appréhendoient que l'entreprise n'échoüât, ou que *Salinus* ne se moquât d'eux, quand il seroit élevé au Pontificat. Leur crainte n'étoit pas sans fondement. C'étoit une ame vénale, sans foi & sans honneur, à qui les mensonges & la dissimulation ne coûtoient rien, quand

quand il s'agiſſoit de plaire. Pendant qu'on étoit dans ces allarmes, on vit arriver de tous côtez des Boufons qui tachoient de faire admirer les bons mots qu'ils avoient appris des Etrangers. Ils alloient tous les jours dans les Places & dans les Carrefours, pour divertir le Monarque. Il étoit venu par hazard dans ce tems-là un Charlatan Egiptien qui s'arrêtoit dans la Place publique, aſſis ſur un Crocodile de bois, & qui débitoit mille impertinences au ſujet de la *Lune*. Il diſoit qu'elle n'étoit autre choſe, qu'un grand fromage rond qui diminuoit tous les jours, à meſure qu'on en ſervoit un morceau ſur la table des Dieux; & qu'on en remettoit tous les mois un autre de la même figure & de la même grandeur à la place de celui qui étoit mangé. Cette Fable fit tant de plaiſir au Monarque, qu'il envoya chercher le Charlatan, pour l'entendre. Il s'y rendit auſſi-tôt. On l'écouta, & après pluſieurs queſtions, il répondit qu'il avoit appris cette Doctrine de ceux qui étoient avec lui: que leurs connoiſſances ne ſe bornoient point

là:

là: qu'ils enseignoient encore qu'il y avoit dans le Ciel des Campagnes fertiles, d'où découloient le lait, le beure & le miel, dont on faisoit les ragouts & les sirops les plus exquis: qu'ils étoient sur la Place, & que s'il plaisoit au Monarque de les faire venir, il entendroit des choses inoüies, & merveilleuses. Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait. On les amene, ils entrent, & font une profonde révérence au Monarque. C'étoient des Vieillards respectables par l'exterieur. Leurs visages étoient severes & décharnez, tels que sont ceux des Philosophes. Alors le plus ancien d'entr'eux ouvrant la bouche, *Vivez heureux, le plus puissant des Monarques*, dit-il, *& que nos Dieux, s'ils sont aussi les vôtres, vous soient favorables. Nous avons connu par le mouvement des Cieux, que vous pensiez à étendre vôtre Domination plus loin que n'ont jamais pû faire les Géants. Nous voici fort à propos pour vous secourir: Et si vous voulez nous écouter, nous vous soûmettrons le Royaume, dont l'Egiptien vient de vous parler.* Ils montrent aussi-tôt de petites figures pein-

peintes & enrichies d'or & d'argent. *Voilà*, continuë le Vieillard, *les Citoyens de cet heureux Royaume. Qu'ils ſont beaux ! qu'ils ſont aimables ! Quelle Majeſté ſur leur viſage ! Il ne tiendra qu'à vous qu'ils ſoient bien-tôt vos Sujets.* Ils font voir enſuite des Montres travaillées avec beaucoup d'art, & qui ſonnoient toutes les heures du jour & de la nuit. *Ces machines ſont les effets de nôtre induſtrie. Elles marquent le Cours du Soleil, le retardent, & l'avancent, comme il nous plaît. Admirez par-là l'étenduë de nôtre pouvoir. Vous en verrez demain l'expérience.* En effet le lendemain ayant tracé ſur un mur élevé les heures ſolaires & les ſignes céleſtes, ils firent remarquer que, quand l'ombre du Stile étoit preciſément ſur les Signes, les marteaux de ces petites machines ſonnoient dans le même inſtant les heures que le Cadran marquoit. Le Monarque tout étonné d'une telle merveille, leur demanda, ce qu'ils ſouhaitoient pour ces machines. *Rien autre choſe*, dirent-ils, *que la permiſſion de diſcourir en public*

blic. sur le Royaume celeste. Ce qui leur fut accordé. Et le lendemain tous les Ordres s'étant assemblez, ils s'étendirent fort au long sur la Gloire du Roi & les Richesses du Royaume. *On y joüit*, disoient-ils ; *d'un bonheur parfait. Tous les biens & les plaisirs imaginables s'y-rencontrent, & l'on n'y connoît aucun mal de quelque nature qu'il puisse être. C'est de ce Royaume que nous voulons vous faire Roi, Grand Monarque, si vous ajoutez foi à nos paroles.* Des promesses si flateuses ne manquérent pas de chatoüiller l'ambition du Monarque. Il leur promit de son côté, que quand il en seroit Maître, il leur donneroit le Gouvernement du Soleil, de la Lune & des étoiles & la direction du tems. Après ces conventions de part & d'autre, ces Philosophes se mirent à discourir sans relâche, & sans modération. Ils alloient souvent au de-là des bornes, qu'on leur avoit prescrites. Ils disposoient leurs Horloges selon leurs caprices. Ils les avançoient rarement, & les faisoient presque toûjours sonner beaucoup plus tard qu'il ne

ne falloit. Mais les Satrapes, dont le ventre étoit aussi reglé qu'un Horloge, découvrirent bientôt la tromperie. Le Monarque pressé de la faim, s'en aperçût aussi. *Si ces hommes que vous avez fait maîtres du Soleil, des heures & du tems*, lui dirent les Satrapes, *nous font tant souffrir, avant que d'entrer dans le Ciel, à quoi devons nous nous attendre, quand nous y serons? Ils nous feront mourir par la faim, en prolongeant les heures, & par l'indigestion, en les accourcissant. Et nous apréhendons qu'en vous repaissant de l'esperance d'un Royaume imaginaire, ils ne vous dépouillent vous-même du vôtre. C'est pourquoi il est nécessaire de rompre l'accord, & de les chasser au plûtôt de toute la Monarchie.*

Pendant qu'on délibéroit sur ce qu'il étoit à propos de faire, il se présenta d'autres Philosophes, qui demandérent à parler au Monarque, pour lui dire des choses qui seroient de son goût. Le Monarque les voulut voir encore. On vit entrer aussitôt des hommes qui avoient une lon-

longue barbe & une grosse corde pour ceinture : ils marchoient nuds pieds, avoient la tête rasée, & portoient une besace sur le dos. Ils se prosternérent aux pieds du Monarque, & lui firent des présens fort simples, qui consistoient en figures de Cire, en Chapelêts, & en petites Images de papier toutes noires de fumée. Le Monarque les ayant vûës, *sont-ce-là aussi*, dit-il, *des Citoyens du Ciel? Qu'ils sont différens des premiers! ce sont peut-être ceux du peuple. Me promettez-vous aussi le Ciel, vous autres, si j'ai foi à vos discours? Oui*, dirent-ils, *autant qu'il est en nôtre pouvoir, si vous nous permettez d'anoncer l'Evangile dans vos Etats.* Le Monarque y consentit, mais à condition qu'ils ne s'attribueroient aucune puissance ni sur le Soleil, ni sur la Lune, ni sur les Etoiles, ni sur le tems. C'étoit à quoi ils pensoient le moins, & ils ne savoient, ce qu'on leur vouloit dire. Le lendemain ils parlérent en présence du Monarque & des Satrapes avec beaucoup de force & de précision sur le péché du

du premier Homme, & ſur la Rédemption du genre humain operée par le ſupplice de CHRIST. Ils tirérent enſuite l'image d'un *Crucifix*. Ce ſpectacle ne jetta pas moins d'étonnement que d'horreur dans l'eſprit des *Solipſes*. Quelques-uns s'écriérent qu'ils perdoient l'eſprit, ou qu'ils étoient des Impoſteurs : que les premiers Philoſophes avoient repréſententé triomphant & glorieux ce Roi du Ciel, qu'ils repréſentoient attaché à une Croix: que c'étoit ſans doute quelque Roi ſubalterne différent de l'autre, & qui avoit été puni pour quelque faute; Qu'il ſeroit honteux au Monarque de ſucceder à un tel Roi, quand même il lui feroit préſent de ſon Royaume. Ils eurent ordre enſuite de venir devant le Monarque. Ils y parurent, & parlérent avec tant de jugement & de ſimplicité, qu'il jugea que les premiers n'étoient que des fourbes, qui cherchoient à s'élever, & à s'enrichir par leurs impoſtures. C'eſt pourquoi il ordonna qu'on les arrêtât. Mais ils avoient déja diſparu, pour ne plus revenir. (a) Les *Centonates* C'é-

(a) Les *Capucins*.

(c'étoit le nom des derniers Philosophes) n'en furent pas plus heureux, par ce qu'ils ne pouvoient faire goûter à ces barbares l'éloge d'un Roi crucifié. On leur permit néanmoins de rester dans la Monarchie, & d'y mandier leur vie, sans incommoder personne, pour les raisons que nous dirons dans la suite.

REMARQUES.

La Scêne & les Personnages changent dans ce Chapitre. Le Monarque & les Satrapes, dont il est ici question, ne sont plus le Général ni les Jesuites. Ce sont les Empereurs & les Grands de la *Chine*, du *Japon* & des autres Royaumes Orientaux, où les Jesuites ont envoyé des Missionnaires. Comme le reproche, que l'Auteur veut faire à la Societé, est un de ceux qui lui sont les plus sensibles, c'est ce qui l'a obligé d'user de cet artifice ingenieux, pour se mettre à l'abri de sa vengeance, en ne laissant voir son dessein, qu'à travers un nuage obscure. Mais cette obscurité se dissipe aisément, & l'on reconnoît que le but de *Melchior Inchofer* est de représenter ici la maniere, dont les Jesuites ont annoncé, & annoncent encore aujourd'hui l'Evangile dans les *Indes*.

Ce

Ce ſont eux, qu'il introduit ſous le nom des premiers Philoſophes. La converſion des Infidéles eſt le prétexte qui les a attirez dans ces Païs éloignez. Leur véritable intention étoit de s'y enrichir, & d'y ſatisfaire leur ambition. C'eſt dans cette vûë qu'ils ont déguiſé les Myſteres de la Religion, qu'ils ont foulé aux pieds les Maximes de l'Evangile, & qu'ils ont abandonné l'exemple des Apôtres.

La protection des Princes & des Grands leur étoit néceſſaire. Il n'y a rien qu'ils n'ayent mis en uſage, pour s'en aſſûrer. Ils leur firent beaucoup de riches préſens, ils leur communiquérent les connoiſſances qu'ils avoient dans les Mathématiques, dans l'Aſtronomie & dans la Géographie. Ils diſtribuérent un grand nombre d'Horloges, de Montres, d'Epinettes & d'autres ſemblables curioſitez inconnuës à ces Peuples, & dont ils s'attribuoient l'invention. A la faveur de ces nouveautez, ils ſe firent regarder, comme des hommes extraordinaires & conſommez dans toutes ſortes de Sciences. Ils obtinrent aiſément la permiſſion d'annoncer publiquement l'Evangile.

Mais comme ils s'étoient aperçûs, que ces Peuples & ſur-tout les Grands, étoient d'une extrême délicateſſe ſur le fait de la Religion, & qu'ils étoient tellement attachez à leurs Superſtitions, que les Myſteres & la Morale du Chriſtianiſme n'au-

roient pas manqué de les révolter, ils s'accommodérent à leur foiblesse par des ménagemens criminels. Ils cachérent le Mystere de la Croix. Ils préchérent Jesus-Christ dans sa gloire, & eurent honte de parler en public de son abaissement & de ses souffrances. Ils dispensérent leurs Néophites des devoirs & des Préceptes les plus indispensables.

Les Loix & les Magistrats exigeoient qu'on adorât le *Ciel*, qu'on rendît un culte Religieux à *Confucius*, qu'on offrît des libations aux Ames des Morts: ces nouveaux Apôtres permettoient toutes ces Superstitions, pourvû, qu'on les regardât comme des Cérémonies purement civiles, & qu'on diregeât son intention au vrai Dieu, ou à un *Crucifix* caché en quelque endroit. Les Censures des Papes ne les ont pas fait changer de sentiment. On voit encore le nom du CIEL au dessus de leurs Temples.

L'Eglise oblige tous les Fidelles de jeûner en certains tems de l'année, de s'abstenir de tout travail, & d'entendre la Messe les Fêtes & Dimanches, de s'approcher des Sacremens de pénitence & d'Eucharistie, du moins une fois l'année. Les Jesuites laissent tous ces Préceptes à la volonté de leurs nouveaux Convertis. Ils trouvent bon, qu'ils ne fassent aucuns jeunes, sans même en excepter le jour du Vendredy-Saint. Il n'y a point de Fête en

en l'année, où ils les obligent de quitter leur travail, & d'assister à la Messe. Ils leur permettent de passer plusieurs années sans se confesser ni communier.

Les Conciles & les SS Peres ont toûjours regardé l'usure, comme un crime, dont on ne devoit point entendre parler parmi des Chrétiens. Les Jesuites n'en ont pas donné cette idée aux peuples du *Japon* & de la *Chine*, à qui ils ont permis de tirer trente pour cent d'interêt.

Des Maximes si commodes, une Morale si aisée pouvoient-elles manquer de mettre les Jesuites en réputation, & de les faire aimer des Princes? L'occasion étoit trop belle, pour n'en pas profiter. Tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors n'étoit que grimaces, & n'avoit servi qu'à apprivoiser ces Peuples. L'ambition n'y trouvoit point son compte, & l'avarice n'étoit pas satisfaite. C'étoit là l'essentiel. Mais le tems perdu fut bien-tôt réparé. Ils s'appliquérent au Commerce. Ils trafiquérent ouvertement les pierres précieuses, les perles, les Négres & toutes sortes de marchandises, sous prétexte que ce Commerce leur donnoit plus d'accès dans le *Japon* & plus de liberté, pour annoncer l'Evangile.

Le même prétexte les autorisa encore à quitter l'habit religieux, pour prendre celui des Prêtres du Païs. Ils s'oubliérent

jusqu'au point d'entrer, dans les Charges de la Magistrature. On vit dans la *Chine*, des Jesuites *Mandarins* superbement vêtus, & portez sous un Daiz par huit hommes. De tels Emplois sont-ils compatibles avec les obligations d'un Religieux, qui a renoncé solemnellement au Monde? Quel étrange secret pour prêcher la pénitence! Les Apôtres ne l'ont jamais connu.

Ce n'étoit pas assez: cette élevation, ce crédit énorme n'avoit pas encore de quoi les contenter pleinement, à moins qu'ils ne s'en servissent contre leurs Ennemis. Ils regardoient comme tels les Vicaires Apostoliques & les autres Missionnaires, dont le zele & les vertus étoient des reproches perpetuels de leurs déréglemens. C'est pourquoi ils usérent de tout leur pouvoir, pour les persécuter, & les détruire: ils vinrent même quelquefois à bout de les faire chasser par les Empereurs, afin de rester seuls arbitres de la Religion, & pour commettre le crime avec plus de liberté. Ce seroit la matiere de plusieurs Volumes, si je voulois m'étendre, & faire les réflexions nécessaires sur les excés horribles des Jesuites dans les *Indes*. Ils sont rapportez fort au long dans la Morale pratique. Passons aux seconds Philosophes.

Ce sont les *Capucins* & les autres Missionnaires, qui se présentent devant les Em-

Empereurs idolâtres, pour annoncer la foi de Jesus-Christ ; mais d'une maniere bien differente des Jesuites. Ils avoient appris de St. *Paul*, que les véritables signes de l'Apostolat étoient d'être irréprochable dans ses mœurs & dans sa conduite, de mepriser la gloire & les richesses, de souffrir sans murmurer la faim, la soif, la nudité, les persécutions & les traverses, de ne pas rougir de prêcher un Dieu crucifié, & de préferer la Sagesse divine à la Sagesse du siécle.

C'est pourquoi le discours, qu'ils tiennent au Monarque, est plein d'humilité & de sincerité. Les présens, qu'ils lui font sont pauvres & simples. Ils ne se flattent pas de lui faire aquerir aisément le Royaume celeste. Ils lui exposent naïvement toutes les conditions, auxquelles cette conquête est attachée. Ils ne déguisent aucun de nos Mysteres. Ils ne donnent point d'atteinte à la pureté de la Morale Chrétienne. Ils ne dissimulent pas la nécessité de la pénitence.

Les Maximes opposées de ces deux especes de Prédicateurs engagérent les Empereurs & les Grands à examiner de plus près la conduite des uns & des autres. On reconnut beaucoup de sagesse, de droiture & de bonne foi dans les derniers, beaucoup de fourberie, d'orgueil & d'ambition dans les premiers. C'est ce qui leur a souvent attiré de cruelles disgraces.

 Mais

Mais ils ont emprunté le ſecours des Arts & des Sciences, pour ſe rétablir dans pluſieurs endroits, d'où ils avoient été chaſſez.

Je tâcherai d'expliquer dans le Chapitre ſuivant, à quel deſſein *Melchior* fait ici reſter les *Capucins*.

CHAPITRE XVII.

(a) Jean de Lugo.

Lettres de (a) Salinus Gevilosius *écrites d'*Europe.

IL arriva enfin des Couriers d'*Europe*, que *Salinus* avoit envoyez avec un paquet de Lettres bien fermé pour le Monarque. Un tel meſſage ne ſe fait pas ſans de grandes dépenſes. Entre autres choſes il mandoit à (b) *Viboſnat*, „ qu'il étoit „ heureuſement arrivé à *Rome*, & „ que ſes affaires étoient en bon „ train, depuis qu'il avoit fait extérieurement profeſſion de la Religion Romaine, & qu'il avoit été „ baptiſé dans le *Vatican*, qu'on lui „ avoit déja aſſigné une des penſions annuelles deſtinées pour l'entretien des perſonnes de probité, „ qu'il paſſoit pour un homme con- „ ſom-

(b) *Mutio Vitelleschi.*

„ sommé dans les Sciences ; en un
„ mot, qu'il se voyoit dans le che-
„ min de l'élevation & de la fortu-
„ ne, à moins que quelque revers
„ ne lui vînt enlever la faveur des
„ Grands : qu'il avoit tout sujet de
„ l'appréhender ; qu'il se trouvoit à
„ *Rome* plusieurs *Solipses* proscrits,
„ qui avoient fort décrié la Nation
„ auprès des Princes de l'*Europe*, &
„ en avoient révelé les mysteres les
„ plus honteux. Ce qui les avoit
„ tellement prévenus contre la Mo-
„ narchie, qu'ils étoient résolus à
„ quelque prix que ce fût, de la ren-
„ verser, ou de diminuer sa puissan-
„ ce. Que dans de telles conjon-
„ ctures, il n'avoit pas jugé qu'il
„ fût à propos de répondre à ces
„ calomnies, ou de les excuser, de
„ peur de se trahir lui-même ; mais
„ qu'il avoit pris le parti de blâ-
„ mer aussi les *Solipses*, d'autant
„ plus que les Proscrits eux-mêmes
„ apuioient tout ce qu'ils disoient sur
„ l'autorité de *Salinus*. Que cepen-
„ dant il tacheroit de les justifier en
„ répandant dans le Public quelque
„ Ecrit anomine. Il rapportoit ensui-

„ te les principales accusations, „ dont on chargeoit les *Solipses*: „ Qu'ils ne suivoient aucunes Loix „ humaines, pas même celles de la „ Nature; que tout étoit soûmis au „ caprice du Monarque ; que c'étoit „ un Prince, dont la bouche n'é- „ toit jamais d'accord avec le cœur; „ qu'il n'avoit ni fermeté, ni justi- „ ce ; qu'il accabloit les personnes „ sages &, favorisoit les insolens ; „ qu'il mettoit toute sa gloire à abais- „ ser les hommes de naissance & de „ distinction, & à élever au dessus „ d'eux ceux de la lie du peuple; „ qu'il laissoit les belles actions sans „ récompenses, & ordonnoit des „ supplices afreux pour les moindres „ fautes ; qu'il n'observoit aucune „ forme de Droit dans ses Jugemens, „ mais qu'il décidoit au hazard & „ sans connoissance de cause ; qu'il „ n'avoit ni bonne foi ni sincérité; „ qu'il assûroit ce qu'il avoit nié : que „ loin de punir, il protégeoit de „ malheureux Délateurs ; En un „ mot, qu'il étoit moins le Roi, que „ le Tyran de ses Peuples ; qu'il pré- „ tendoit faire la Loi à toutes les

„ Na-

„ Nations: qu'il ne reconnoissoit au-
„ cun Mortel au-dessus de lui : qu'il
„ aspiroit enfin à la Monarchie Uni-
„ verselle, & mettoit tout en usage,
„ pour y parvenir. Oh! que j'ap-
„ préhende, s'écrioit *Salinus* en cet
„ endroit, qu'on n'entrevoye le but
„ de mon voyage, & qu'on ne me
„ punisse comme un traître! Mais
„ jusqu'ici je suis en sûreté, parce
„ que je me range du côté de vos
„ Ennemis, & que je me déclare
„ aussi contre vous & contre vôtre
„ Monarchie. Ils disent encore que
„ c'est une injustice criante de faire
„ souffrir cruellement des miserables
„ pendant plusieurs années, sans
„ leur en faire connoître la raison,
„ de peur qu'ils ne puissent écha-
„ per au supplice par leur innocen-
„ ce. Quoi de plus indigne ? ajou-
„ tent-ils, on en éloigne d'autres pour
„ toûjours des honneurs & des
„ Charges, pour une faute legere
„ qu'une seule parole pouvoit effa-
„ cer. Ce sont d'ailleurs des per-
„ sonnes de mérite. N'importe. Ils
„ ont le malheur de déplaire au Mo-
„ narque & aux Satrapes. C'en est

„ assez pour les laisser trainer le
„ reste de leur vie dans l'obscurité,
„ sans qu'ils en puissent seulement
„ deviner la raison. De plus, on
„ attaque impunément l'honneur &
„ la réputation de plusieurs, sans
„ aucun soupçon légitime, & on
„ leur fait souffrir toutes sortes d'in-
„ dignitez, sans qu'ils ayent la liber-
„ té de prouver leur innocence.
„ Quand elle viendroit enfin à être
„ reconnuë, ils n'en sont pas pour
„ cela plus heureux; On se con-
„ tente d'apporter quelque modéra-
„ tion à leurs châtimens. Mais il
„ faut toûjours, qu'ils ménent
„ une vie triste & malheureuse, sans
„ espérance d'être jamais absous ou
„ dédommagez, ni de recouvrer
„ leur honneur & leur réputation.
„ Et tout cela se fait, pourquoi de
„ peur qu'un indigne Calomniateur
„ ne soit obligé de subir la peine du
„ Talion, ou qu'un Juge ne reçoive
„ quelque affront de sa précipitation
„ & de son ignorance. Aucun de
„ ces désordres n'arriveroit, disent-
„ ils, si le Monarque sçavoit mettre
„ des bornes à sa puissance, ou s'il
„ avoit

„ avoit quelque connoiſſance du „ Droit humain & de cette vertu, „ que les *Européens* appellent Chari- „ té; & que les *Solipſes* ne connoiſ- „ ſent pas. Mais ce qui indigne le „ plus les Proſcrits contre la Mo- „ narchie, c'eſt que quelque bon „ droit que l'on puiſſe avoir, on „ ſoit toûjours aſſûré de perdre ſon „ procès ſous prétexte, qu'il eſt „ honteux à des Superieurs d'être „ contrains de ceder à ceux qui leur „ ſont ſoûmis, & qu'ainſi c'eſt un „ moindre mal de bleſſer la juſtice, „ que de les expoſer à cette confu- „ ſion. Et pour mettre ces malheu- „ reux hors d'état de ſe plaindre de „ l'injuſtice qu'on leur fait, ou de „ tirer vanité de leur victoire, on „ les relegue ſi loin, qu'on n'entend „ plus jamais parler d'eux, & qu'on „ ne ſçait, s'ils ſont encore au Mon- „ de. Ils ſe plaignent enfin, que la „ perpetuité du Monarque eſt la „ ſource de tous ces maux. Qu'a-t- „ il à craindre, diſent-ils? il ne re- „ connoît aucune Puiſſance Supe- „ rieure ni ſur la Terre, ni dans les „ Cieux, & par conſéquent rien ne

„ peut l'empêcher de ſe mettre au
„ deſſus de toutes les Loix, & de les
„ violer impunénement. C'eſt à la
„ faveur de ces reproches, que les
„ Proſcrits ſollicitent fortement tous
„ les Princes d'*Europe* à réünir leurs
„ forces, pour anéantir entiérement
„ la Monarchie, ou pour réprimer
„ ſon orgueil, en reſtreignant le re-
„ gne du Monarque à un certain
„ tems. Ils leur perſuadent, qu'ils
„ en viendront facilement à bout,
„ s'ils implorent l'autorité du *Pape*;
„ (c'eſt ainſi qu'on appellé le Pon-
„ tife de *Rome*.) Et s'ils l'engagent à
„ faire annoncer l'Evangile aux *So-*
„ *lipſes*, quand ils auront mis le
„ Monarque à la raiſon. Ce ſeul
„ motif de Religion n'eſt que trop
„ ſuffiſant, pour faire prendre les
„ armes au *Pape* & aux Princes de
„ l'*Europe*. Je ne doute pas, con-
„ tinuë *Salinus*, que les Grands de
„ *Rome* ne faſſent tous leurs efforts,
„ pour pénétrer mes deſſeins, & je
„ ne puis mettre le myſtere à cou-
„ vert, qu'en approuvant les plain-
„ tes des Proſcrits, & en loüant les
„ Loix & la diſcipline des *Européens*.
„ El-

„ Elles ſont tout oppoſées aux nô-
„ tres pour ce qui regarde le Gou-
„ vernement. La plûpart de leurs
„ Rois ſe ſuccédent les uns aux au-
„ tres par Droit de Naiſſance ; ils
„ ſont ſoûmis aux Loix du Royau-
„ me, & n'entreprennent jamais rien
„ ſans l'avis de leur Conſeil. D'au-
„ tres ſont choiſis par les Peuples,
„ & ne gouvernent, qu'un certain
„ tems ; ou s'ils ſont perpetuels, ils
„ mettent eux-mêmes des bornes à
„ leur Pouvoir, en jurant d'obſer-
„ ver les Loix, & en ſe laiſſant con-
„ duire par les conſeils de perſon-
„ nes ſages. Il n'y en a pas un, dont
„ la puiſſance ſoit abſolument indé-
„ pendante & déſpotique. Le Pa-
„ pe-même qui, ſelon la croiance des
„ *Européens*, n'eſt ſujet à aucune
„ Loi humaine, & ne reconnoît au-
„ deſſus de lui que le Dieu éternel,
„ dont Il tient ſon Pouvoir & la
„ perpétuité de ſon Siége, ne fait
„ ordinairement rien, ſans avoir
„ conſulté ſon Senat. La même cho-
„ ſe s'obſerve dans les Communau-
„ tez des Perſonnes conſacrées à
„ Dieu, qu'ils appellent Religieux.

„ On dit que leurs Superieurs ne
„ changeoient autrefois, que par la
„ mort; mais l'expérience ayant fait
„ connoître les abus de cet usage,
„ le Pape ordonna, que leur gou-
„ vernement seroit limité. Depuis
„ on n'y a point vû la perpetuité ré-
„ tablie, parce qu'elle n'est d'aucu-
„ ne utilité, & qu'elle est aucon-
„ traire, la source de bien des dé-
„ sordres. De-là vient, disent-ils,
„ que très-peu de personnes se ren-
„ dent propres au Gouvernement.
„ Le long regne du Monarque les
„ rebute, & leur fait perdre l'espé-
„ rance d'y parvenir. Souvent les
„ Monarques abusant de leur pou-
„ voir, renversent tout le bon or-
„ dre, persécutent ceux, qui seroient
„ les plus capables de leur succeder,
„ & font jouër mille ressorts, pour
„ ménager le Trône à ceux qui sont
„ conformes à leur caractere, & qui
„ doivent marcher sur leurs traces.
„ Au-lieu que les Monarques, dont le
„ gouvernement n'est pas perpétuel,
„ ayant toûjours devant les yeux,
„ que leur puissance doit bien-tôt
„ finir, ne négligent rien, pour lais-
„ ser

„ ser la République en meilleur état
„ à leurs Successeurs. Ils comman-
„ dent avec modération, parce qu'ils
„ n'oublient pas, qu'ils doivent ren-
„ trer dans leur premier rang, en
„ sortant du Trône. C'est-là l'uni-
„ que moyen de contenir les Mo-
„ narques dans leur devoir, de
„ maintenir la justice & d'empêcher,
„ que les mauvais Sujets ne soient
„ préferez aux bons. Quel renver-
„ sement aucontraire, dans une
„ Monarchie, où les hommes de
„ néant deviennent peu-à-peu les
„ maîtres! Quelle confusion! Les
„ Vices & les Vetrus dépendent uni-
„ quement de leurs caprices.

„ Les Proscrits en effet assûrent,
„ qu'ils n'ont été chassez de la Mo-
„ narchie, que parce qu'ayant reçû
„ de rudes châtimens pour des fau-
„ tes très-legeres, ils s'étoient plaint
„ de l'injustice, qu'on leur faisoit;
„ ce qui étoit un crime capital, par-
„ ce que toutes les fautes étoient é-
„ gales, & qu'on étoit aussi coupa-
„ ble, pour avoir mangé une poire,
„ que pour avoir donné du poison;
„ pour avoir tué une mouche, que

„ pour

„ pour avoir tué un Bœuf. Il est
„ aisé de juger, si de tels abus sont
„ plûtôt les effets de l'ignorance,
„ que d'une domination tyrannique.
„ Ils trouvent encore deux grands
„ inconveniens dans la perpetuité
„ du Monarque. Le premier est sa
„ vieillesse qui affoiblissant son corps
„ & son esprit, expose la Républi-
„ que à un renversement général,
„ parce qu'alors elle n'est plus gou-
„ vernée par aucune autorité suffi-
„ sante,& qu'elle ne se soûtient plus,
„ que sur des conseils foibles & im-
„ puissans. L'autre inconvenient,
„ qui est bien plus considérable,
„ consiste en ce que, si quelque dé-
„ sordre s'est acrû & fortifié sous le
„ long regne d'un Monarque, il est
„ presque impossible, qu'aucun de
„ ses Successeurs y remédie, & ra-
„ méne les choses à leur premiere
„ perfection,puis qu'il faut plusieurs
„ années, pour corriger les abus
„ d'une siecle. Il n'en est pas de mê-
„ me dans les gouvernemens limitez.
„ Quelque imparfait, quelque déré-
„ glé que soit un Magistrat, il ne
„ sçauroit apporter tant de trouble
„ &

„ & de dérangement dans un Etat,
„ que la ſage conduite d'un ou
„ deux Succeſſeurs ne puiſſe le ré-
„ tablir. Comme on n'avoit rien, dit
„ *Salinus*, à oppoſer à des motifs
„ ſi puiſſans, pour la défenſe de la
„ Monarchie des *Solipſes*, quelques-
„ uns ſe rejettérent ſur la brigue. Ils
„ trouvoient, que c'étoit un grand
„ bien de l'empêcher, ce qui ne ſe
„ pouvoit faire dans les gouverne-
„ mens de peu de durée, où les
„ Concurrens pleins d'eux-mêmes
„ & de leur propre mérite, ne par-
„ viennent au Trône, qu'à force
„ d'artifice, & de pratiques ſecre-
„ tes. Que tous ces Concurrens é-
„ toient dans un Royaume autant de
„ Maîtres, qui ne pouvoient ſe ſouf-
„ frir les uns les autres. Mais les
„ Proſcrits répondirent, qu'on pou-
„ voit par la rigueur des Loix arrê-
„ ter la cabale, & punir ceux qui
„ ſeroient convaincus de l'avoir fait
„ agir. Qu'après tout, elle n'étoit
„ pas plus pernicieuſe à un Etat,
„ qu'une Domination abſoluë &
„ continuelle: que dans celle-ci à la
„ vérité, les Competiteurs ſe cal-
„ moient

„ moient & se soûmettoient au nouveau Magistrat, après son élection; mais qu'à la fin son trop long Gouvernement les rebutoit, & les indisposoit contre lui, parce qu'il faisoit languir leurs espérances. Ils sont persuadez au contraire, qu'il est avantageux que plusieurs personnes prétendent à la Souveraineté, pourvû qu'elles le fassent avec moderation. Par-là, disent-ils, on reconnoît qu'il y a plus d'un Sujet capable de gouverner; ce qui bien loin d'être pernicieux à une Monarchie, ne peut que lui faire honneur; au lieu, que dans les autres on est obligé de voir son sort, & celui de toute la République entre les mains d'un malheureux & d'un homme de néant, sans mérite & sans lumieres.“ Voilà a peu près ce que contenoient les Lettres de *Salinus*, signées & approuvées par ses Compagnons. Après que le Monarque en eût fait la lecture, les Satrapes demeurérent tout interdits, ne sçachant à quoi se résoudre. Ils appréhendoient surtout, que le Pape n'eût dé-

découvert le piége, que le Monarque lui avoit tendu, pour se rendre maître de ses Etats, & qu'il n'eût engagé tous les Princes de l'*Europe* à prendre les armes, pour accabler la Monarchie. C'est-pourquoi ils furent d'avis, qu'on indiquât une Assemblée Génerale, dans laquelle ils délibéreroient mûrement sur les mesures qu'ils devoient prendre, pour détourner cet orage. Il y en eut quelques-uns, qui crûrent que *Salinus* avoit de mauvais desseins. En s'insinuant, comme il faisoit, dans l'esprit des Européens, & que quand il seroit une fois revêtu de la Pourpre, il pourroit bien se déclarer le premier & le plus cruel ennemi de la Monarchie.

(1) Pendant ce tems-là le Monarque & les Satrapes firent venir secretement les (a) *Centonates*, qu'ils n'avoient pas retenus sans dessein. Ils les engagérent par toutes sortes de promesses à faire partir pour l'*Europe* quelques-uns de leurs Compagnons, qui sçûssent adroitement pénetrer les sentimens des Princes, les détourner par la crainte de leurs Divi-

(a) Les Capucins.

Divinitez, de ce qu'ils voudroient entreprendre contre la Monarchie, & détruire leurs préventions contre les *Solipses*. Que s'ils en venoient à bout, ils leur donneroient un rang dans la Monarchie, & leur assûreroient un établissement fixe avec plein pouvoir d'exercer leur religion, & de faire tout ce qu'ils voudroient. Une telle proposition fit plaisir aux *Centonates :* ils témoignérent qu'ils étoient prêts de leur rendre ce service. *Nous faisons nôtre affaire*, dirent-ils, *d'apaiser les Européens, & de vous les rendre favorables. Personne ne possede mieux que nous, l'art de ménager les accommodemens, & ce n'est pas d'aujourd'hui que nous en avons fait l'épreuve. Nous avons toûjours en main des conseils & des raisons, pour tourner les esprits, comme il nous plaît, sans qu'on nous soupçonne de fourberie. Nôtre habit nous met à couvert de ce soupçon, quelques mauvaises intentions que nous puissions avoir. Les Européens d'ailleurs sont trop éloignez, & leur armée ne pourroit jamais parvenir jusqu'ici, à moins que par le*

se-

ſecours de quelque enchantement, ils ne la fiſſent traverſer les airs. Précautionnez-vous plûtôt contre vos Voiſins. Il eſt à craindre qu'ils ne ſe réüniſſent, pour vous attaquer à la ſollicitation des Européens, qui aiment mieux tourner leurs armes les uns contre les autres, que de les porter contre des peuples éloignez avec beaucoup des dépenſes & de fatigue.

Après cette réponſe des *Centonates*, on donna, pour ceux qui devoient partir, un grand nombre de Livres qui contenoient les belles actions des *Solipſes*, depuis le commencement de leur Monarchie, & qui étoient remplis des éloges les plus magnifiques. C'étoit pour diſtribuer aux Princes & aux Grands d'*Europe*, afin de les détromper, & de leur faire connoître, que les *Solipſes* ne méritoient rien moins, que d'avoir des ennemis. On ordonna auſſi aux *Centonates* de confirmer la même choſe, & d'apuier tout ce qui étoit écrit dans ces Livres. Mais paſſons à ce qui regarde la Propagation de la Monarchie.

RE-

REMARQUES.

L'Auteur a ramaſſé dans ces Lettres ſuppoſées, tous les défauts & les déreglemens de la Societé. C'eſt une eſpece de récapitulation de tout ce qui a été dit dans les Chapitres précédens. Il veut auſſi faire comprendre, que les Jeſuites étoient fort décriez de ſon tems, que tout le monde connoiſſoit leurs déſordres, & qu'on demandoit ouvertement la réforme de la Societé. Une plus longue explication ſeroit inutile.

(1) Nous avons vû dans le Chapitre précédent, que les *Capucins* ſont retenus dans la Monarchie pour des raiſons, que l'Auteur promet d'expliquer ici. Je ne trouve pas dans les Hiſtoires, que les Jeſuites ſe ſoient ſervi des *Capucins*, pour rétablir leur réputation dans la *Chine* & dans le *Japon*. Mais il eſt certain, & tout le monde ſçait, que les *Capucins* ſe ſont toûjours fait gloire en *Europe*, d'être les fidelles exécuteurs de leurs volontez, & de leur conſacrer tous leurs ſervices. Le * nom, qu'on leur à donné pour ce ſujet, eſt en quelque façon paſſé en Proverbe. Ainſi il n'eſt pas étonnant que dans des circonſtances fâcheuſes, où les Jeſuites ſe ſont ſouvent vû expoſez à la haine publique, ils ayent chargé ces bons Peres de les diſculper, de faire leur Apologie, de de-

* Valets de pied des Jeſuites.

debiter des Livres en leur faveur, en un mot de faire joüer tous les ressorts possibles, pour effacer les impressions désavantageuses, que le Public avoit conçûës contre la Societé. Je m'en tiendrai à un exemple qui n'est pas fort ancien. C'est un *Capucin* nommé le P. *Timothée de la Fleche*, à présent Evêque de *Babilone*, qui porta à *Rome* par ordre du P. *Tellier*, l'acceptation de la *Constitution* par les 40. Evêques de l'Assemblée. C'est pour cela, qu'on a appellé ce Pere le Courrier de la *Constitution*.

CHAPITRE XVIII.

Les Mariages des SOLIPSES, *& l'éducation de leurs Enfans.*

LEs *Solipses* ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourir. Ils ne les prennent pas ordinairement jeunes, mais dans un âge meur & formé, & plus souvent dans un âge décrepit. Ce qui est digne d'admiration, c'est que celles-ci sont les plus fécondes: rarement elles avortent: elles produisent aucontraire d'autant plus, qu'elles approchent davantage de leur dernier jour. Toutes ces

ces femmes ne conçoivent point d'une maniere naturelle & ordinaire, mais par la vertu d'une parole ou d'un soufle. Et bien differentes du reste des femmes, elles enfantent par la main. Elles peuvent aussi avoir plus d'un mari, mais pour lors, elles sont moins fécondes, & leur fruit est moins agréable. Le terme de leur accouchement n'est pas reglé: Les unes plûtôt, les autres plus tard. Quelquefois elles conservent leur fruit plus long-tems que les Eléphans. Elles sont d'autant plus aimées de leurs maris, qu'elles accouchent plus promptement, & plus souvent, & qu'elles leur donnent plus d'enfans à la fois, & ceux qui sont les fruits d'une extrême vieillesse, sont les plus agréables & les plus heureux. (1) Quand ces enfans sont venus au Monde, selon la Loi des *Solipses*, ce ne sont pas les femmes, mais les maris qui les alaitent, & les nourissent jusqu'à l'âge de douze ans. Pour lors ils en donnent le soin à d'autres, sans sortir du lieu, où ils sont, & quand ils ont atteint l'âge viril, ils les reprennent, en payant ceux

ceux qui les ont élevez, & les obligent de vivre chez eux, pour leur apporter du ſoulagement & de la conſolation dans leur vieilleſſe. Cette éducation ne regarde que les enfans mâles; Car pour les filles, ils en ont rarement, & quand il leur en naît quelques-unes, à peine ſont elles hors de la mammelle, qu'ils les marient ſans leur donner de Dot; mais, ce qui eſt oppoſé aux Coûtumes de toutes les Nations, ils la reçoivent de ceux qui les épouſent, & en profitent.

(2) Au reſte les *Solipſes* ne ſe croiroient pas encore tout-à-fait heureux, s'ils n'avoient que les enfans qui naiſſent de leurs mariages. Ce ne ſont point eux qui fourniſſent le plus de peuple & de Sujets à la Monarchie; mais ceux qu'ils enlevent aux autres. De-là ce grand nombre de Citoyens qui paſſent leur vie dans l'oiſiveté: De-là toutes ces Colonies qu'ils envoyent peupler les extrémitez de la Terre. En effet ils tendent des embuches aux enfans des Nations voiſines, & n'ont pas moins d'adreſſe, pour les ſurprendre, que

 les

les Serpens pour surprendre les œufs des Perdrix. Ils les enlevent, lorsqu'ils commencent à sortir de la premiere jeunesse. Ils leur donnent une nouvelle éducation, & les forment si bien selon leurs coûtumes & leurs maximes, qu'ils semblent avoir pris naissance parmi eux. On les croiroit lêchez par des Ours, s'ils n'avoient pas été pris déja tout élevez. Car les Emissaires qui ont cette Charge, s'attachent sur-tout à faire leurs vols avec choix, & à ne pas jetter les yeux sur des enfans de basse extraction, à moins qu'ils n'ayent lieu de croire, que leur Caractere, ou la fortune les élevera quelque jour. Il faut avoüer que cette Politique est toute divine, pour perpétuer, & pour étendre la Monarchie, sans aucun risque; car ils font consentir les peuples voisins à ces enlevemens par des Traitez. Et ce qui est admirable, c'est que quand ils tiennent les enfans des Grands, ils exercent un empire absolu sur leurs Parens & sur tous leurs Alliez. En sorte qu'en gagnant ainsi les Familles, ils viennent bien-tôt à bout de se rendre maîtres

des

des Villes & des Provinces. Auſſi le Monarque fait-il gloire de ſa puiſſance, ſur-tout en ce qu'il a à ſon ſervice plus de cent mille enfans des Nations étrangeres, qui lui ſont dévoüez ſans réſerve, & que par leur moyen il voit tout l'Univers ſoûmis à ſa Domination.

J'ai appris autrefois, qu'un certain Aſiatique s'étoit plaint hautement qu'on épuiſoit les plus nobles Familles, & qu'on enlevoit tous les ans plus de dix mille jeunes hommes, pour leur faire paſſer le reſte de leur vie dans l'oiſiveté & dans le chagrin, en forçant leur inclination: Tandis qu'ils étoient deſtinez par leur naiſſance & leurs belles qualitez, à être l'apui & l'ornement de leur Patrie, & à ſe rendre utiles à tout l'Univers. Bien loin que ſes plaintes ayent produit quelque effet, il fut auſſi-tôt dépoüillé du Gouvernement d'une Province, qu'il venoit de recevoir, & quelque tems après, il fut relégué en *Afrique*.

REMARQUES.

Voici un Chapitre bien myſterieux. Ces mariages, ces femmes, ces enfans ne peuvent pas s'entendre à la lettre. Il y a un ſens caché, qu'il n'eſt pas aiſé de découvrir d'abord. J'eſpere cependant que mes conjectures ne paroîtront pas déraiſonnables. Après tout c'eſt une énigme que *Melchior Inchofer*, donne à deviner au Public. Chacun eſt libre de donner ſon explication. Voici la mienne.

Les Mariages des Jeſuites ſont les étroites liaiſons qu'ils ont avec les Dévotes, & ſur-tout avec les riches Veuves par le moyen de la Confeſſion & de la Direction. Leurs femmes ſont ces mêmes Dévôtes, & leurs Enfans ſont l'argent & les préſens qu'ils en tirent. Tout le reſte de l'énigme s'accommode parfaitement avec cette explication. Les Jeſuites ont autant de femmes, qu'ils en peuvent nourir, c'eſt-à-dire, qu'ils font tomber dans leurs piéges, tout autant de riches Veuves, qu'ils en peuvent trouver, parceque leur avarice eſt inſatiable. Ils ne s'adreſſant pas à celles, qui ſont trop jeunes, parce qu'elles ſeroient moins diſpoſées à goûter leurs diſcours & leurs maximes, & parce qu'ils ne pourroient pas eſperer de les détourner des ſecondes nôces. Mais quand une riche Veuve eſt avancée en

âge,

âge, ils mettent tout en uſage, pour ſe la rendre favorable, ils la viſitent aſſiduë-ment, ils l'enchantent par leurs beaux diſcours, ils tâchent d'éteindre en elle le reſte de l'amour, qu'elle pourroit encore avoir pour le monde, & l'obligent à faire vœu de Chaſteté. Ils lui repréſentent avec beaucoup d'énergie le mérite de l'aumône, ils lui expoſent adroitement les beſoins de la Societé, & font ſi bien par leurs artifices, qu'ils l'engagent inſenſiblement à diſpoſer de ſes biens en leur faveur. Plus ces Veuves ſont agées, plus il eſt aiſé aux Jeſuites de les tromper, & d'abuſer de leur foibleſſe. C'eſt ce qui fait dire à *Melchior*, qu'elles ſont d'autant plus fécondes qu'elles approchent davantage de leur dernier jour.

Elles peuvent avoir plus d'un mari, c'eſt-à-dire, qu'il arrive quelque fois que ces femmes font part d'une partie de leurs biens à d'autres Religieux; ce qui ne plaît pas aux Jeſuites: auſſi font-ils tout leur poſſible, pour les en détourner, & pour être ſeuls favoriſez de leurs largeſſes, en leur inſpirant beaucoup de mépris, pour tout ce qui n'eſt pas Jeſuite, & en leur interdiſant, s'ils peuvent, tout commerce avec les autres Religieux.

Leurs artifices n'ont pas toûjours un ſuccès auſſi promt qu'ils ſouhaitteroient. Ils ont ſouvent bien des obſtacles à ſurmonter, avant que de parvenir à leurs fins.

Les affaires & les differens caracteres de ces Veuves font naître mille difficultez, qui demandent beaucoup de tems & de précautions. Les unes se laissent gagner plûtôt, les autres plus tard. Mais à force de ménagemens, d'assiduitez & de beaux discours, les Jesuites viennent à bout de leur dessein. C'est ce qui fait dire ici, que le terme de leur accouchement n'est pas reglé ; & qu'elles conservent quelquefois leur fruit plus long-tems que les Eléphans, qui ne mettent bas qu'au bout de dix ans.

(1) Ce que l'Auteur dit ici des enfans des *Solipses*, ne peut plus convenir ni aux présens, ni aux biens de ces Veuves. Il veut parler effectivement des enfans qu'elles peuvent avoir, quand les Jesuites forment le dessein de s'emparer de leurs richesses. Voici l'explication que j'y donne.

Pour se rendre maîtres de tous les biens de la Mere, il est de leur intérêt de mettre les enfans hors d'état de demander ce qui leur est légitimement dû. C'est-pourquoi, si elles ont des Garçons, ils les font venir de bonne heure dans leurs Colleges, Ils n'épargnent rien pour leur éducation: Ils leur donnent des Précepteurs de confiance & propres à seconder leurs desseins: Ils les comblent de caresses & de petits présens, & ils leur font naître insensiblement le desir d'entrer dans la Societé

& de renoncer par-là à leur Patrimoine.

Pour ce qui eſt des Filles, ſi elles ſont jeunes, ils obligent ces Veuves de les mettre au Couvent, afin qu'elles en prennent l'eſprit, & que n'ayant aucune connoiſſance du monde, elles y renoncent avec moins de peine. Si elles ſont dans un âge formé, ils perſuadent aux Meres de les traiter durement, de leur faire un crime des moindres bagatelles, de leur refuſer les ajuſtemens, qui conviennent aux jeunes perſonnes, parce que ces mauvais traitemens ne manqueront pas de les rebuter, & de leur faire prendre la réſolution d'embraſſer l'état religieux, pour ſe ſouſtraire à la mauvaiſe humeur de leur Mere. C'eſt en ce ſens que *Melchior* dit, qu'on les marie dans leur tendre jeuneſſe ſans leur donner de Dot, & que les Jeſuites au-contraire, la reçoivent de ceux qui les épouſent, puis qu'ils profitent des biens, qu'on leur auroit donnez, ſi elles avoient pris un établiſſement dans le monde.

(2) Outre les enfans des riches Veuves que les Jeſuites n'attirent parmi eux, que pour ſatisfaire leur avarice, ils ſe croyent encore en droit d'enlever de gré, ou de force tous les jeunes gens, qu'ils jugent capables de ſoûtenir l'honneur de la Societé par les belles qualitez de leur eſprit, ou par les avantages de leur naiſſance.

On voit dans la ſuite de ce Chapitre & dans le ſuivant, de quelle utilité leur eſt une telle maxime, ſur-tout à l'égard des jeunes gens de qualité. Il y a une infinité d'exemples de ces ſortes d'enlevemens; mais je me contenterai d'en rapporter ici un des plus remarquables.

Pierre Airault Lieutenant Criminel au Préſidial d'*Angers*, avoit un fils nommé *René Airault*, qui naquit en 1567. Il le donna à inſtruire aux Jeſuites. Comme ce fils étoit ſon aîné, & que d'ailleurs il avoit un eſprit fort vif, beaucoup de mémoire, & pluſieurs qualitez aimables, il pria très-inſtamment le Provincial des Jeſuites & le Recteur du College de *Clermont*, lorſqu'il leur mit cet Enfant entre les mains, qu'on ne le ſollicitât en aucune maniere à entrer dans leur Religion. Il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à conſacrer à l'Egliſe, mais qu'il deſtinoit celui-là à remplir ſa Charge, & qu'il en vouloit faire le ſoûtien de ſa Famille. On lui promit, tout ce qu'il voulut. Néanmoins les grands talens de ce jeune homme firent ſouhaiter aux Jeſuites d'avoir un Sujet de cette importance dans leur Societé, deſorte qu'après qu'il eût étudié deux années en Rhétorique ſous le P. *Sirmond*, ils lui donnérent l'habit de leur Ordre en 1586.

Son Pere, ſans l'avis duquel, cela s'étoit executé, fait beaucoup de bruit. Il les accuſe de Plagiat, & les ſomme de lui ren-

rendre son Enfant. Ils répondent qu'ils ne sçavent, ce qu'il est devenu. *Airault* obtient un Arrêt du Parlement, qui ordonne aux Jesuites du College de *Clermont* de ne point recevoir dans leur Ordre *René Airault*, & de notifier aux autres Colleges cette défense. On n'obéït pas à cet Arrêt. On transporte le jeune homme de lieu en lieu. On lui change le nom. On l'envoye en *Lorraine*, en *Allemagne*, en *Italie*. Henri III. fait agir auprès du Pape son Ambassadeur, & le Protecteur de ses affaires. *Airault* en écrit à Sa Sainteté. Le Pape se fait montrer le Rôle de tous les Jesuites du monde. *René Airault* revêtu d'un autre nom, ne paroît point dans ce Rôle.

Trois ans de peines & de recherches n'ayant rien produit, le Pere recourt à sa plume, fait un Livre *de la Puissance Paternelle*, & l'adresse à *René* son fils. *René* y fit une réponse. Mais les Superieurs ne trouvérent pas à propos de la publier. On aima mieux que *Richeome* Provincial des Jesuites de *Paris*, refutât l'Ouvrage de *Pierre Airault*. Enfin *René* ayant professé la Philosophie & la Théologie dans plusieurs endroits, & aprés avoir possedé les plus belles Charges de la Societé, mourut à la *Fléche* en 1644. Son Pere par Acte passé devant Notaire & Témoins, le priva de sa Bénédiction l'an 1593. Mais il ne persevera pas dans sa colere jusqu'à

la mort ; car on trouva parmi ſes Papiers un Ecrit, où il lui donnoit ſa bénédiction.

CHAPITRE XIX.

Les Revenus des SOLIPSES.

LEurs richeſſes ſont diſtribuées avec un artifice admirable. (1) Il n'y a que les Garniſons des Villes & les Troupes qu'on mêne en expédition, qui puiſſent compter ſur une paye fixe & aſſignée ſur les Terres. Les autres n'ont aucuns revenus, ni aucuns fonds aſſûrez, pour vivre. (2) Ils n'ont point de Mines d'or ni d'argent. Ils ne ſont aucun commerce ni aucun trafic de Marchandiſes. Cependant ils ne laiſſent pas de poſſeder des richeſſes immenſes. Ils font les dépenſes les plus ſomptueuſes, & ils employent leur ſuperflu à élever de tous côtez des Edifices magnifiques. Une abondance de biens ſi étonnante vient uniquement des largeſſes & des préſens que leur font les Princes & les Peuples voiſins. Leur libéralité eſt pour eux un revenu ſi prodigieux, & en mê-

même tems si assûré, que l'étenduë des richesses qu'ils en tirent, est la seule chose, dont ils ne soient pas certains. C'est ce qui fait que les Monarques & les Satrapes se glorifient sur toutes choses de disposer absolument des biens de ceux, dont ils ont enlevé les enfans, & de les voir eux-mêmes aussi soûmis à leur puissance, que s'ils étoient leurs Sujets, sans qu'il leur en coûte aucun soin ni aucune peine, pour les tenir dans un tel esclavage. Car de tous ceux qui ont leurs enfans au service du Monarque, il n'y en a pas un, qui pour leur procurer un traitement honnête, ne fût prêt de répandre son sang, s'il étoit nécessaire. Qu'elle apparence y a-t-il, qu'ils ne sacrifient pas pour le même sujet leurs biens & leur revenus. C'est un moyen assûré de les mettre en crédit, & de les faire parvenir aux Charges: Quelque indignes qu'ils en puissent être, la faveur du Monarque supplée à tous leurs defauts.

Ce n'est pas tout, la même raison qui rend les Parens & les Alliez tributaires du Monarque, les oblige

encore à faire leur Teſtament en ſa faveur. Ainſi le pouvoir qu'il a ſur eux, ne finit pas même après leur mort. Il hérite de tous leurs biens, moins par la Loi du Teſtament, que par le droit de confiſcation (que les Européens appellent de dépouïlles) parce qu'il porte le titre de *Seigneur Souverain*. Cependant ſur quelque droit, qu'il ſoit apuyé, il ne laiſſe pas de donner des marques de reconnoiſſance, en faiſant expédier des Lettres de Bourgeoiſie, à la famille de ceux qui meurent. Il leur donne encore, par un Privilege particulier aux *Solipſes*, un Paſſeport, pour entrer dans le ſéjour des Dieux après leur mort. Quelquefois il les honore d'une Apothéoſe.

En un mot, la Monarchie poſſéde la plus grande partie de tout l'Or, de toutes les Pierres précieuſes que le *Gange*, le *Tage* & les autres Fleuves roulent dans leur ſable, de toutes les richeſſes & de toutes les drogues, qu'on tire des Montagnes, & des entrailles de la Terre avec tant de fatigue & de danger. Elle eſt elle ſeule plus riche que tous les Royau-

Royaumes de la Terre. Le principal ſoin des Gouverneurs de Provinces, ſi cependant ce n'eſt point l'unique, eſt que rien ne ſe perde, & qu'ils puiſſent repréſenter toutes ces richeſſes en bon état. Elles ſont diviſées en quatre parties. La premiere eſt deſtinée pour le Thréſor Royal, la ſeconde pour la (3) Pharmacie publique, la troiſiéme pour la Monnoye, & la quatriéme eſt envoyée par préſens aux Princes voiſins, qui ſe tiennent fort heureux d'une telle faveur, parce qu'il eſt rare que les *Solipſes* faſſent paroître leur liberalité. La nature & le prix des préſens, qu'ils leur font, les met dans l'obligation de les eſtimer & de leur être redevables. Ils conſiſtent en préſervatifs propres à prolonger la vie. Mais c'eſt un apas, qu'ils leur tendent. Ces Princes perſuadez, qu'ils leur doivent la vie, & ne voulant pas payer un ſi grand bien-fait d'ingratitude, le payent peu à peu de leur liberté. Ils s'imaginent qu'on jouït d'un bonheur parfait ſous la domination du Monarque. Ils voyent toutes les richeſſes étrangeres, qu'il

poſſede, avec plus d'admiration, que la Reine de *Saba* ne vit jamais celles de *Salomon*, & ils lui donnent leur or & leur argent, pour ce qu'ils en reçoivent.

Mais comme la vigilance des Parens & la fermeté des Princes peuvent enfin faire tarir la ſource de tous ces préſens, il ſeroit bien plus à propos que leurs biens conſiſtaſſent en fonds & en revenus aſſûrez. C'étoit le ſentiment de (a) *Brotacan* le premier de leurs Monarques. Sa prudence lui avoit fait prévoir que les *Solipſes* pourroient quelque jour devenir odieux aux Peuples voiſins par leur déréglement, ou que d'autres, ſoûtenus par leur mérite & la faveur, pourroient s'élever au-deſſus d'eux, & les faire tomber dans le mépris. Les Succeſſeurs de ce prudent Légiſlateur ſe ſont trouvez depuis dans des conjonctures, où ils ont reconnu la néceſſité d'une ſi ſage précaution. Les Princes voiſins-même les ont ſollicitez plus d'une fois de la prendre, ſoit qu'ils aimaſſent les *Solipſes*, ſoit qu'ils les craigniſſent, ſoit enfin que les *Solip-*

(a) *Ignace de Loiola.*

ſes leur fuſſent à charge pour les ſommes immenſes qu'ils exigeoient d'eux, en reconnoiſſance de leurs préſens. Mais ces Monarques arrogans & pleins d'eux-mêmes, bien loin de ſe rendre à leurs inſtances, ont toûjours fait vanité d'une conſtance déraiſonnable, & n'ont jamais voulu ſortir de leur obſtination. Ce qui n'a pas fait peu de chagrin à pluſieurs Sujets bien ſenſez, qui auroient ſouhaité de ſe conformer aux coûtumes des autres hommes, & qui s'ennuyoient des travaux qu'il leur falloit eſſuyer, pour accumuler des richeſſes, dont le Monarque & les Satrapes ſeuls avoient la jouïſſance.

REMARQUES.

(1) Il n'y a que les Jeſuites qui ſont dans les Colléges, & ceux qu'on envoye en Miſſion, qui puiſſent jouïr de certains revenus aſſûrez. Il n'eſt pas permis aux Maiſons profeſſes d'avoir aucuns biens en fond. Elles ne doivent ſubſiſter, que d'aumônes. Mais on ſait que ces aumônes ne leur manquent pas, & qu'il n'y a point de

ref-

ressorts qu'ils ne fassent joüer, pour s'enrichir aux dépens de tout le monde.

(2) Il est vrai, que les Jesuïtes ne trafiquent pas publiquement en *Europe*, à moins que ce ne soit dans le *Portugal*, mais il est certain qu'ils tiennent dans les *Indes* un Commerce ouvert de Sucre, de Perles, de Diamans & de Negres.

(3) *Gregoire XIII.* permit aux Jesuites en 1576. d'exercer la Médecine, l'Apotiquairerie & la Chirurgie, & défendit à tout Médecin ou Chirurgien de leur en disputer l'exercice. L'intention de ce Pape en leur accordant de tels Priviléges, étoit qu'ils secourussent les pauvres Malades par le moyen de ces connoissances. Mais ils s'en servent au-contraire, pour engager les Grands à leur faire part de leurs richesses par don, ou par Testament, comme l'explique *Melchior*, ou pour gagner les bonnes graces des Princes, qui ne leur sont pas tout-à-fait favorables. Je pourrois en citer un exemple fameux, mais il est si recent & si public, qu'il n'y a personne qui l'ignore.

CHAPITRE XX.

Les Guerres des SOLIPSES.

(1) JE ne parlerai point ici de ces Vieilles Fables, qu'ils débitent dans les Places & les Carrefours, & qu'ils répetent tant de fois dans leurs Annales, au sujet de leurs Guerres ; par exemple, que dans le combat des Géants, les Dieux ne furent secourus, que par les *Solipses* sous la conduite de ce (a) *Lopius Bumnavus*, qui aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les Créatures, & qui lui traça le Plan de l'Univers : Que les Geants, ayant été contraints de prendre la fuite, répandirent dans les campagnes celestes tout l'Or qu'ils avoient enlevé aux Dieux. Que les Etoiles qui brillent pendant la nuit, & dont la lumiere est si utile aux Mortels, ne sont autre chose, que cet Or parsemé ; Que ces Geants enfin furent précipitez dans l'Ocean au de-là du détroit d'*Hercule*, à la réserve du Vieillard *Bulzegug*,

(a) *Jacques Lainez*, Successeur d'*Ignace* dans le Généralat, & qui assista au Concile de *Trente*. Voyez *Ribadeneira*.

gug, qui portoit l'étendart, & qui ſe mit lui-même hors d'état de ſortir du Ciel inférieur. Car ſon grand âge, & la péſanteur de ſon corps ne lui ayant pas permis de courir auſſi fort que les autres, il voulut ſe faire paſſage par une ouverture. Mais celle qu'il fit n'étant point aſſez grande, il n'y eut pas plûtôt paſſé la tête, que l'ouverture ſe referma, & qu'il demeura pris par le cou. C'eſt pourquoi les *Solipſes* ſoûtiennent que la face de la Lune dans ſon plein, n'eſt autre choſe que le viſage de *Bulzegug*, qui regarde ſur la Terre, & qui implore inutilement le ſecours de ſes Compagnons : que les efforts continuels, qu'il fait en ſe retournant de côté & d'autre, pour ſe débarraſſer, produiſent les différens quartiers de la Lune : que les ſpectables horribles qu'elle nous donne quelquefois dans ſes Eclipſes ou autrement, ſont les effets de ce que ſouffre *Bulzegug*, quand ceux qui le gardent, lui donnent les étrivieres, & que c'eſt lui qui cauſe les vents, les pluyes, les nuages noirs, le tonnerre, la foudre

dre & la grêle toutes les fois qu'il fait de l'eau, ou qu'il soufle, ou qu'il respire, ou qu'il se décharge le ventre. Leurs Annales contiennent une infinité d'autres Histoires de cette nature, non seulement de ce qu'ils ont fait dans l'antiquité la plus reculée, mais encore dans le milieu des tems, & depuis l'établissement de leur Monarchie. Je leur laisse le soin de nous en instruire. Pour moi je me contenterai de rapporter ici en peu de mots & avec ordre, les Guerres qu'ils ont entreprises de mon tems, pendant l'espace de quarante cinq ans, ou environ.

(2) L'orgueil donna lieu à la premiere. (a) *Avidius Cluvius* ayant trouvé la Monarchie augmentée par la sagesse de ses Prédécesseurs, voulut s'élever davantage, & signaler son Regne, en refusant de se reconnoître redevable au Puissant Prince de *Sottirobuse*, nommé (b) *Sumonacleste*, qui lui avoit donné la Province de (c) *Morandie*. Ce Prince indigné de sa témérité & de son ingratitude, résolut de le dépouiller pas les armes, de sa puissance, & de

(a) *Claude Aquaviva.*

(b) *Clement VIII.* souverain Pontife.

(c) La *Romagne*, c'est à dire l'Etat du Pape.

de le releguer dans la *Marborée*, à la sollicitation de *Sennarimandorne* Sécrétaire d'Etat. *Avidius Cluvius* auroit eu beau se prévaloir de ses droits, & représenter son extréme vieillesse: toutes ces raisons eussent été inutiles, si la mort n'eût enlevé *Sumonacleste* dans le fort de la guerre. Alors l'Armée des *Solipses* revint triomphante, se glorifiant par tout d'avoir remporté une Victoire entiere, & d'avoir tué le (a) Prince de *Sottirobuse* dans une Bataille.

(a) Le Souverain Pontifie.

Cet heureux succés leur ayant enflé le courage, ils excitérent peu après de nouveaux troubles dans le Royaume (3) des (b) *Tosénéviens*, Ils s'en feroient rendus maîtres, si ces Peuples ne se fussent tenus sur leurs gardes, ou si le Général des *Solipses* ne les eût abandonnez sur le point d'une Bataille. Les *Toséné-viens* profitant d'une occasion si favorable, les environnérent, & les taillérent en piéces, à la réserve d'un très-petit nombre qui demanda quartier. Après cette Victoire, ils chassérent tous ceux qui étoient dans leur Royaume, & leur défendirent d'y

(b) Des Veniciens.

d'y avoir jamais dans la ſuite aucun Commerce. Cette Guerre coûta extrémement cher au Monarque *Vibosnat*; Et le ſuccès en fut d'autant plus funeſte, qu'il lui ôtoit toute eſperance de rentrer jamais dans ſes Droits. Les *Solipſes* n'ont point encore pû juſqu'ici ſe relever d'une telle perte.

(4) On dit auſſi, que dans le dernier ſiécle ils furent chaſſez pour un pareil ſujet du Royaume des (a) *Romullagiens*. Et qu'après un long banniſſement, ils furent enfin rappellez, parce qu'ils étoient venus à bout de ſe diſculper des Crimes, qu'on leur avoit imputez. Mais ils n'y rentrérent, qu'aux conditions, qu'ils renonceroient à leur Religion, & qu'ils jureroient de ſe conformer aux Coûtumes, & aux Maximes du Royaume. Ces ſortes de Sermens n'arrêtent pas les *Solipſes*, quand il s'agit de conclure un Traité, pourvû que la volonté n'y ait point de part.

(a) Des François.

(5) A peu près dans le même tems, ils portérent leurs Armes contre les (b) *Solviniens* qui s'étoient in-

(b) Ceux de *Louvain*.

ingérez de vouloir réformer les Loix des *Solipses*. Cette Guerre, qui étoit apuyée sur le prétexte de la Religion, auroit mis plusieurs Provinces en combustion, si (a) *Utoxius*, qui étoit pour lors Prince de *Sottirobuse*, n'eût interposé son autorité. Les *Solviniens* pleins de respect & de soûmission pour lui, mirent bas les Armes, après avoir pourtant obligé les *Solipses* d'avouër en présence de ce Prince, qu'ils avoient tort, & de promettre par un Ecrit autentique, qu'ils se conduiroient dans la suite avec plus de sagesse. Mais ces deux Guerres ont précedé mon arrivée dans la Monarchie. Revenons à celles de mon tems.

(a) *Sixte* V.

(6) Il s'en éleva une considerable entre les *Solipses* & les (b) *Cinimonadusiens*, pendant que (c) *Sumonacleste* étoit encore sur le Thrône de *Sottirobuse*. Quoiqu'il soit rare que la Religion fasse prendre les Armes aux Payens, l'interêt des Dieux avoit cependant allumé cette Guerre. Les *Cinimonadusiens* prétendoient que la Puissance de leur Dieu étoit si absoluë, qu'aucun Mortel ne pouvoit lui

(b) Les Dominicains.

(c) *Clement VIII.*

lui résister. Les *Solipses* soûtenoient le contraire avec opiniatreté, & poussoient si loin le Privilege de leur Monarque, qu'ils assûroient, que quand même tous les Dieux de toutes les Nations se réüniroient ensemble, leur Pouvoir ne seroit point encore suffisant, pour forcer la volonté des *Solipses*, & pour les empêcher de violer leurs Loix. Cette Guerre dura cinq ans sous le regne de *Sumonacleste*. Les *Solviniens*, les (a) *Alapuniens*, une grande partie (b) des *Latinimeraciens* & beaucoup d'autres Peuples ramassez, se joignirent aux *Cinimonadusiens*. La Victoire parut se déclarer en leur faveur. Mais après un Combat sanglant, cette Guerre s'assoupit sans être terminée. Les *Solipses* y perdirent plusieurs de leurs Chefs; entre autres (c) (7) *Atilenanius*, *Tibasavius*, *Calambalsineus*. *Sibalasius* & *Gencaratanus* prirent la fuite. Les *Cinimonadusiens* n'eurent qu' (d) (8) *Osmelius* & (e) (9) *Zejulavius* de blessez. Les *Solipses* cependant se vantérent d'avoir triomphé; quoique la meilleure partie de leurs Trou-

(a) Les Polonois.
(b) De ceux de *Salamanque*.
(c) *Gregoire de Valentia* Jesuite.
(d) *Thomas de Lemos* Domicain.
(e) *Didace Alvaros* du même Ordre.

Troupes fût restée sur le champ de Bataille avec tout leur bagage. Cette même Guerre se renouvella quelques années après. (a) Les (10) *Solviniens* se mirent les premiers en campagne, parce qu'ils ne pûrent souffrir, que les *Solipses* renversassent le Droit des Nations par leurs opinions pernicieuses. Après plusieurs combats, où les *Solipses* avoient toûjours été maltraitez, on conclut enfin une Treve de part & d'autre, & on convint de s'en rapporter au jugement de (b) *Busnaturins* Prince des *Sotterobusiens*.

(a) Ceux de *Louvain*.

(b) *Urbain VIII.* Souverain Pontife.

Voilà les Guerres les plus considerables, que la Monarchie ait euës à soûtenir. Il y en a encore eu plusieurs autres particulieres dans differentes Provinces, où les *Solipses* n'ont jamais eu tout le succès, qu'ils eussent souhaitté, & où ils ont été le plus souvent mis en déroute. Je parlerai de quelques unes, quand j'aurai rapporté dans le Chapitre suivant, la Révolte de la Province (c) d'*Abscissie*.

(c) de la *Sicile*.

RE

REMARQUES.

(1) Ce Chapitre nous represente la plûpart des mauvaises affaires que les Jesuites se sont attirées par leur arrogance & par leur ambition ; & les histoires qui y sont rapportées ne laissent aucun lieu de douter, que l'unique but de cette Societé n'ait toûjours été dès le commencement, de s'élever à un degré de crédit & d'autorité qui la rendît l'Arbitre nécessaire des affaires de la Religion & des Etats.

Le Concile de *Trente* assemblé dans un tems, où les Jesuites étoient à peine sortis de leur berceau, leur fournissoit une belle occasion de se faire connoître. Ils firent si bien auprès du Pape, que *Jâques Lainez*, un des premiers Compagnons d'*Ignace*, y fut envoyé en qualité de Docteur: & *Ribadeneira* nous le donne comme l'Oracle de ce Concile. Il parloit, si nous en croyons cet Apologiste, avec tant de force & d'éloquence, qu'il entrainoit les suffrages de toute l'Assemblée. Tous les Peres l'écoutoient avec une merveilleuse attention, & croyoient entendre le St. *Esprit* s'expliquer par sa bouche. Quelque longs que pussent être ses discours, on ne les voyoit finir qu'à regret. En un mot, son avis étoit toûjours celui dont le Concile formoit son Decret. Il y a cependant une occasion, où le senti-

ment de ce Docteur ne fut, ni inspiré par le St. *Esprit*, ni adopté par le Concile. L'Auteur de l'Histoire des Congrégations *de auxiliis*, Auteur digne de foi & bien instruit, rapporte, que ce Concile ayant dressé le Canon (a) *Si quis negaverit voluntatem motam & excitatam à Deo &c.* · *Lainez*, que les graces interieures n'accommodoient pas, fit tous ses efforts, pour faire mettre (b) *mentem* à la place de (c) *Voluntatem*; mais que son opposition ne fut jugée digne d'aucun égard.

(a) *Si quelqu'un nie, que la Volonté muë & excitée de Dieu, &c.*

(b) l'*Esprit.*

(c) La *Volonté.*

Il me semble, après ce que je viens de dire, que l'Assemblée des Dieux dont il est parlé dans ce Chapitre, peut naturellement s'entendre du Concile de *Trente* secouru, selon les Jesuites, par *Lainez* contre les Géants, c'est-à-dire contre les *Calvinistes*, *Luthériens* & autres Hérétiques.

L'Auteur ajoute, que ce *Lainez* aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les Créatures, & qu'il lui traça le Plan de l'Univers. Je trouve dans le même *Ribadeneira*, que ce fut par le secours de *Lainez*, qu'*Ignace* forma le Projet de son Institut, en dressa les Constitutions les plus essentielles. Ce qui regarde *Bulzegug* dans le reste de cette histoire, ne me paroît avoir de fondement, que dans l'imagination de *Melchior*, qui s'est voulu divertir à son ordinaire.

(2) Tout le monde sçait, combien les Je-

Jesuites voulurent de mal au Pape *Clement VIII.* pour n'avoir jamais pû se rendre maîtres de son esprit. Ce Pape qui les connoissoit parfaitement, fit tous ses efforts, pour les ramener à la pureté de la Doctrine & des Mœurs, Il fut sur le point de terminer l'affaire des Congrégations *de auxiliis* par la condamnation autentique de *Molina*. Mais les Jesuites voulant détourner ce coup de foudre, il n'y eut point d'artifices, qu'ils ne missent en usage. Ils se crurent en Droit, pour la gloire de la Societé, de répandre contre le Saint *Pere* les Calomnies les plus atroces, publiant hautement, qu'il étoit leur Ennemi déclaré, qu'il n'étoit point assez éclairé, pour connoître d'une matiere si importante, & qu'il n'étoit pas capable d'approfondir les mysteres de la *Science moyenne*. Dans le même tems ils eurent l'insolence de faire soûtenir dans des Thèses publiques à *Salamanque*, les plus dangereuses erreurs de *Molina*. Enfin pour se mettre à couvert, à quelque prix que ce fût, de la Décision du St. Pere, tandis que d'un côté ils semoient dans le Public, qu'il n'y avoit qu'un Concile, qui pût juger définitivement cette affaire, ils avancérent de l'autre dans des Thèses soûtenuës à *Alcala* & ailleurs, qu'il n'étoit pas de Foi qu'un tel homme, que l'Eglise regardoit comme le Souverain Pontife, fût veritablement Vicaire de *Jesus-Christ* &

Successeur de St. *Pierre*. Des injures aussi peu ménagées devoient être bien sensibles au Pape *Clement VIII*. Aussi avoüa-t-il, que les Jesuites jettoient dans son esprit un trouble assez grand, pour lui ôter l'usage de la raison, & que ce qui l'empêchoit du publier son Decret, étoit la crainte qu'ils ne se révoltassent ouvertement contre le St. Siége.

Quelque tems après, ce Pape instruit par plusieurs Requêtes, comme on le verra dans la suite de ce Volume, & sur-tout par le raport du Cardinal *Tolet*, qui avoit été Jesuite, des vices & des dereglemens scandaleux, qui s'étoient introduits dans la Societé, se mit en devoir d'y mettre la réforme, voulant d'abord abolir la perpetuité du Généralat, comme la source de tous les autres désordres, mais les Jesuites recommencérent à se déchainer avec plus de fureur, que jamais de vive voix & par écrit, contre *Clement VIII* & contre le Cardinal *Tolet*, qu'ils traitérent d'Apostat. On remarque que le Pape & ce Cardinal moururent très-peu de tems après. *Claude Aquaviva* étoit pour lors Général de la Societé, & avoit été auparavant Provincial de la *Romagne*. Tous les excès, où se portérent les Jesuites contre *Clement VIII*. sous ses yeux & sans qu'il se mît en peine de les réprimer, font assez connoître son ambition, & le plaisir qu'il auroit eu de voir la Societé faire la Loi

aux

aux Papes-mêmes. Peut être osa-t-il tenir quelques discours injurieux à ce Pape, & lui faire apréhender son ressentiment, comme il fit à *Paul V.* son Successeur, dont il n'avoit pas à beaucoup près tant de sujet de se plaindre, & à qui il eut l'insolence de dire, *que s'il faisoit à la Societé l'affront de condamner la Doctrine de* Molina, *il ne lui répondoit-pas d'empêcher plus de dix mille Jesuites de répandre dans leurs Ecrits les invectives les plus outrageantes contre le St. Siége Apostolique.*

(3) Voici en peu de mots ce qui fit chasser les Jesuites de la République de *Venise.* Ces Peres, à la faveur de quelques Bulles, & sans aveu des Magistrats, s'étant ingérez d'enseigner publiquement à *Padoüe*, où ils étoient venus à bout de s'introduire, & attirant chez eux une grande partie de la Jeunesse de cette Ville, l'Université indignée d'un procedé si contraire à ses Loix & à ses usages, & qui tendoit à la faire tomber dans le mépris, députa en 1591. *Cesar de Cremone*, pour en aller porter ses plaintes aux Magistrats de *Venise.* Ce Deputé ayant fait au Sénat un discours plein de force & d'éloquence, en obtint un Decret qui défendoit aux Jesuites de violer les Statuts & les Privileges de l'Université de *Padoüe*, & de ne faire aucunes leçons, qu'aux Religieux de leur Compagnie.

Quelques années après, la République

voyant ses Revenus considerablement diminuez par les richesses immenses des Ecclésiastiqués, & sur tout des Jesuites, qui faisoient joüer tous les ressorts imaginables, pour s'approprier par voye de Legs & de Testamens, les plus beaux biens du Païs, les en dépoüilla par un Arrêt solemnel, & ne leur laissa, que ce qui devoit leur appartenir. Les Jesuites ne s'oubliérent pas en cette occasion. Ils informérent le Pape *Paul V.* de tout ce qui se passoit. Et ce Pape n'ayant pû contraindre les Vénitiens à abandonner leurs Droits, & à révoquer leur Arrêt, les excommunia, & mit la République en Interdit. Mais le Sénat par un autre Arrêt déclara cette Excommunication injuste & de nulle validité; & ordonna à tous les Ecclésiastiques, Séculiers & Réguliers de continuer, sans y avoir égard, chacun dans leurs Eglises l'exercice public de la Religion. Il n'y eut que les Jesuites & quelques autres nouveau Religieux, qui refusérent de se soûmettre à cet Ordonnance, fermant les portes de leurs Eglises, & excitant le Peuple à la sédition. Les Jesuites avoient cependant promis de continuer l'Office divin à l'ordinaire; mais ils semoient de tems en tems dans la Ville, qu'ils ne disoient pas la Messe publiquement. Ce que le Magistrat ayant appris, il les fit camparoître devant lui le 9. Mai 1606. pour leur faire rendre compte de leur conduite,

duite, & de leurs intentions; & les ayant ſommez de ſe conformer aux termes de l'Arrêt, ils répondirent, qu'il ne leur étoit pas permis de célébrer la Meſſe, & qu'en cela, ils ne croyoient pas manquer, à ce qu'ils avoient promis, puiſqu'ils n'avoient jamais prétendu comprendre la Meſſe ſous le nom d'Office divin. Effet admirable de la Doctrine des équivoques! Le Sénat s'étant aſſemblé, pour déliberer ſur cette réponſe, les Jeſuites reçûrent un Ordre formel de ſortir inceſſamment de tous les Etats de la République. Il ne leur fut pas poſſible d'y reſiſter, & ils ſongérent à leur retraite dès le même jour. Mais à peine furent-ils ſortis, qu'ils ſe mirent à déclamer ſans aucune retenuë contre la République. Les Places publiques & les Chaires ſacrées retentiſſoient par-tout de leurs invectives ſanglantes. Ils ſe travestirent en pluſieurs manieres differentes, pour entrer ſur les Terres de *Veniſe*, & pour exciter les Peuples à la révolte. Ils ſuppoſérent des Lettres de la République de *Genes* & d'autres Villes, écrites à celle de *Veniſe*. Ils tâchérent de mettre les Puiſſances voiſines dans leurs interêts. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Le Sénat rendit un Arrêt le 14 Juin 1606. qui excluoit pour jamais les Jeſuites de ſes Etats, & un autre le 18. Août, qui défendoit à tous les Sujets de la République ſous les plus griéves peines, de recevoir

les Jeſuites chez eux, ou dans leurs Villes, & d'avoir même aucun commerce avec eux, en quelque maniere que ce pût être. La paix ſe fit entre *Paul V.* & la République, ſans que les Jeſuites y fuſſent compris, malgré toutes les intrigues, dont ils s'étoient ſervis auprès des Puiſſances, pour obtenir leur rétabliſſement.

(4) Il y a des choſes dont le Public ne peut être trop inſtruit. Quoique l'Aſſaſſinat tenté en la Perſonne de *Henri IV.* par *Jean Châtel*, diſciple des Jeſuites, ne ſoit ignoré de perſonne, je ne laiſſerai pas d'en marquer ici les circonſtances en abregé, pour empêcher, qu'un Attentat ſi horrible ne s'efface de la mémoire des hommes, & pour apprendre à ceux, qui pourroient n'en avoir pas de connoiſſance, juſqu'où peut aller la vangeance & la fureur des Jeſuites.

Le 27. Decembre de l'année 1694. le Roi *Henri IV.* étoit dans une des Sales du *Louvre* accompagné des Princes & de trente ou quarante Seigneurs de ſa Cour: Dans le tems qu'il ſe baiſſoit, pour relever deux Gentils-hommes, qui venoient le ſaluer, pour la premiére fois, un jeune homme, nommé *Jean Châtel*, âgé de 18. ou 19. ans, s'étant gliſſé ſans être apperçû, parmi tous ces Seigneurs, porta au Roi un coup de poignard qui le bleſſa au côté droit de la levre Supérieure, & lui caſſa une dent. Le Roi n'auroit

point

point échapé à la mort, si la Providence n'eût pas permis, qu'il se fût baissé dans le tems que le jeune homme s'avança. On se saisit aussi-tôt de lui, & dans les Interrogatoires, qu'on lui fit subir, on connut c'airement, que les Jesuites étoient les premiers Auteurs de ce Parricide. Il avoit étudié trois ans chez eux, & il y avoit appris, qu'il étoit non seulement permis, mais que c'étoit même une action méritoire de tuer les Tyrans. Les Jesuites lui avoient toûjours fait regarder *Henri IV.* comme tel; & pour expier tous les péchez de sa vie, le meilleur moyen qu'il avoit pû imaginer, avoit été de l'assassiner lui-même. Pendant que *Jean Châtel* étoit dans les prisons, on avoit fait investir la Maison des Jesuites. L'on y avoit trouvé un Manuscrit de la main du Pere *Guignard*, rempli de la Doctrine la plus affreuse, touchant le Meurtre des Rois. Le Meurtrier de *Henri III* y étoit loüé, comme un Martyr de la Foi, qui n'avoit tué ce Prince, que par une inspiration du St. Esprit. *Henri IV.* y étoit traité dans les termes les plus injurieux, de Tyran & d'Excommunié. Il y avoit dans cet Ecrit mille autres impietez, que je passe sous silence. Enfin le Parlement, après une ample instruction du Procès, condamna *Jean Châtel* à être rompu vif, le Pere *Guignard* à être pendu & brûlé, le Pere *Gueret*, Régent du Meurtrier,

Pierre Châtel son Pere, & quelques autres personnes à un bannissement perpetuel, & tous les Jesuites à sortir incessament du Royaume, comme Corrupteurs de la Jeunesse, Perturbateurs du repos public, Ennemis du Roi & du Royaume. Ils voulurent en vain se pourvoir auprès du Roi contre cet Arrêt, ce Prince fut sourd alors à leurs prieres & à leurs remontrances. Il falut prendre le parti de se retirer.

Le Parlement pour transmettre à la Posterité la mémoire d'une action si horrible, ordonna ensuite que la Maison de *Châtel*, qui étoit vis-à-vis la porte du Palais, fut rasée, & qu'en la place, on dressât une Pyramide, sur laquelle seroit gravé en marbre, l'Arrêt de la condamnation de *Jean Châtel* & des *Jesuites*, & d'autres Piéces, dont la durée paroissoit devoir être perpetuelle.

A peine les Jesuites furent-ils sortis de *France*, que d'un côté, ils justifiérent dans plusieurs Ecrits l'Attentat de *Jean Châtel*, & de l'autre, ils mirent tout en usage, pour obtenir leur rétablissement. Le Roi tint assez long-tems ferme contre leurs instances, mais enfin, soit qu'il n'eût pas la force de résister aux pressantes sollicitations du Pape & des Princes, que les Jesuites avoient mis dans leurs interêts, & particulierement de la *Varenne* son Favori & Ministre de ses plaisirs, soit qu'il craignît

gnît les effets de leur ressentiment, & qu'il voulût se les rendre favorables par un excés de bonté, il agréa leur retour l'an 1603. Toutes les Remontrances du Parlement furent inutiles. La Pyramide fut renversée, & les Jesuites rétablis dans leur premier état. Mais toutes les bontez de ce Prince ne furent pas capables d'éteindre la soif, que ces malheureux avoient de son Sang. *Manet alta mente repostum Judicium.* Il devoit être la Victime de leur vangeance, & *Ravaillac* répara la faute de *Jean Châtel.*

(5) En 1585. & 1586, *Leonard Lessius* & *Jean Hamelius*, Jesuites & Professeurs de Théologie à *Louvain* enseignérent dans leurs Ecoles 34. Propositions erronées sur l'Ecriture Sainte, la Providence, la Prédestination, la Réprobation, la Grace & la Justification. L'Université de *Louvain* ne manqua pas de les censurer par un Decret du 9. Sept. 1587. & celle de *Doüai* fit la même chose le 20. Janvier 1588. Tous les Evêques de Flandre approuvérent unanimement cette Censure. Les Jesuites eurent recours aux Universitez de *Treves* & de *Mayence*, qui sans desaprouver, la Censure de *Louvain*, se contentérent de juger la Doctrine de la Societé probable. Ils voulurent encore se prévaloir du silence de l'Université de *Paris*, mais ils ne furent pas long-

tems à connoître quels étoient ses sentimens.

Octavius *Frangipani* Evêque de *Calate*, qui étoit pour lors Nonce en *Allemagne* & en *Flandre*, voyant que ces troubles pourroient avoir de fâcheuses suites, crut qu'il étoit de son devoir de les arrêter dans leur source. Il écrivit aussi-tôt de *Cologne*, où il étoit le 15. Mars 1588. aux Archevêques de *Malines* & de *Cambray* pour les engager à ne point condamner la Doctrine des Jesuites, leur représentant que le Jugement en appartenoit au St. Siége. Il exhorta en même tems par d'autres Lettres les Docteurs de *Louvain* à s'en rapporter au Pape, & les Jesuites à ne pas attaquer une Université aussi sçavante & aussi célebre, assurant l'un & l'autre Parti de son entremise pour leur ménager une Paix prompte & solide. L'Université lui mit entre les mains son Decrét, & les Jesuites leur Réponse, qu'il envoya à *Rome* avec les points qui faisoient le sujet de la Dispute, au Cardinal de *Montalte*, pour en conférer avec Sa Sainteté. Il reçût ensuite un Bref du Pape *Sixte V.* qui lui ordonnoit de se transporter à *Louvain*, pour accommoder ce differend, & lui donnoit le pouvoir d'excommunier ceux qui refuseroient de lui obéïr. Dés qu'il y fut arrivé, il assembla les Docteurs, qui, sans attendre la lecture du Bref que le Pape leur adressoit, lui te-

temoignérent, qu'ils étoient dans la disposition de souscrire à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. Mais ayant après cela fait assembler les Jesuites, pour le même sujet, il vit bien que de leur part, il n'y avoit point d'accommodement à esperer. C'est pourquoi il se fit donner les Piéces des deux Partis, après leur avoir permis de se les communiquer réciproquement, & d'y ajouter, ou d'y retrancher ce qu'ils jugeroient à propos, & rendit un Decret, qui leur imposoit silence jusqu'au jugement définitif du Pape. *Sixte V.* mourut, sans avoir rien décidé au sujet de ces disputes. *Henricus Henriquez*, Jesuite, nous apprend dans un endroit de ses Ouvrages, où il prouve la Prédestination gratuite à la gloire, qu'un certain Théologien de *Louvain* ayant osé soûtenir le contraire, au grand scandale de l'Université, reçût une vive reprimende du Pape *Sixte V.* qui s'étoit fait instruire de l'affaire.

(6) L'Auteur veut ici parler des fameuses Disputes, qui survinrent entre les Dominiquains & les Jesuites, à l'occasion du Livre de *Molina*. Ces Disputes ont fait tant de bruit dans le monde sous le nom de Congregations *de auxiliis*, qu'il me paroît inutile d'en donner ici un grand détail. Ce seroit d'ailleurs une Histoire, qui demanderoit un Volume entier. Je me contenterai de rapporter ce qui les a fait naître, & quelques circonstances, qui

servironr à l'intelligence de ce que dit *Melchior Inchofer*.

En 1588. *Molina*, Jesuite & Professeur en l'Université d'*Evora* en *Portugal*, mit au jour son Livre, *De Concordia liberi arbitrii cum divinæ gratia donis*, qui l'occupoit depuis trente ans; & pour lui donner plus d'autorité, il trouva le moyen de surprendre l'Approbation du Cardinal *Albert*, Archiduc d'Autriche, Frere de l'Empereur *Rodolphe II.* & Grand Inquisiteur de *Portugal*. Ce qui lui fut d'autant plus facile, que ce Cardinal étoit fort jeune, & qu'il employa sa Mere, toute dévouée à la Societé, & la Maison de *Borgia* pour l'y déterminer. Les Dominiquains voyant que ce Livre tendoit à détruire non seulement la Doctrine de leurs Ecoles, sur la Grace, mais même celle de toute l'Eglise, en demandérent la Condamnation au grand Inquisiteur d'*Espagne*: Mais le Pape *Clement VIII.* évoqua cette affaire à son Tribunal, imposa silence aux deux Partis, & établit à *Rome* les fameuses Congrégations, que l'on appella *de auxiliis*, où les Théologiens de l'un & de l'autre sentiment, avoient la liberté de disputer. Le Parti des Dominiquains fut toûjours le plus fort par la justice de la Cause qu'ils soûtenoient, & par le grand nombre des partisans qui se joignirent à eux; Car il n'y eut presque point d'Universitez dans toute l'*Europe*, qui ne se déclarât

clarât en leur faveur contre la pernicieuse Doctrine de *Molina*. Les Jesuites prétendoient, suivant cette Doctrine, que tous les hommes avoient la même Grace, pour faire le bien, & pour se sauver, & qu'il ne dépendoit uniquement que de leur Volonté de la rendre efficace ; en sorte que cette grace étoit entierement soûmise au *Libre-Arbitre*. Les Dominiquains au contraire, avec tous les Théologiens Catholiques, soûtenoient, que cette Grace générale avoit été tellement affoiblie en nous pas le Péché de nôtre premier Pere, qu'elle nous étoit devenuë inutile, & que pour faire le bien, nous avions encore besoin d'une autre Grace plus forte, qui nous y déterminât efficacement. Le Pape *Clément VIII.* ne jugea point à propos de terminer ces disputes, pour les raisons dont nous avons parlé ci-dessus ; quoi qu'il eût fait dresser le Decret, qui condamnoit la Doctrine de *Molina* : & les autres Papes se contentérent, quand elles commençoient à se rallumer, d'imposer silence aux deux Partis, comme fit *Paul V.* par un Decret de l'Inquisition du 1. Decembre 1611. & *Urbain VIII.* le 22. Mai 1625. Mais ce silence ne fut point observé. *Jean Martinon*, Jesuite, dit dans son *Anti-Jansenius*, que, quand une Loi n'est point observée par le Parti inferieur, l'autre n'est point obligé de s'y soûmettre.

(7) *Gregoire de Valentia*, Jesuite, ayant eu

eu la hardiesse de tronquer & d'alterer un passage de St. Augustin en présence de *Clement VIII.* le Pere *Lemos* Dominiquain fit connoître aussi-tôt sa mauvaise foi, & les reproches qu'il reçût du Pape, lui furent si sensibles, qu'il tomba aux pieds de Sa Sainteté : on fut obligé de le remporter, & il mourut quelques jours après. On rapporte que le Cardinal *Pierre Aldobrandin*, Neveu du Pape, lui ayant demandé en conversation, ce qu'il pensoit de l'âme & du sort de *Valentia*; *se non hà havuto*, dit-il, *altra gratia di quella che hà difesa, non sarà andato in paradiso.* C'est-à-dire, *s'il n'a point eu d'autre grace que celle, dont il a pris la défense, je ne pense pas qu'il soit allé en Paradis.*

(8) *Caramuel* & quelques autres Jesuites, piquez de la solidité des raisons du Docteur *Lemos*, & de l'affront qu'il leur avoit fait en la personne de *Valentia*, avancérent, qu'il s'étoit déclaré contre la Prémotion Physique, mais il n'eut pas de peine à se justifier de cette fausseté.

(9) Le Pere *Bastide* qui avoit déja accusé *Didacus Alvarés* Dominiquain, d'avoir enseigné quelque chose de favorable au *Molinisme*, ne sçachant plus quel crime lui imputer, prit occasion d'un passage de ses Ecrits, pour lui reprocher devant *Clement VIII.* qu'il avoit soûtenu une Proposition Calviniste ; Alvarés se contenta de lui lire la suite du Passage, pour lui fermer la bouche.

(10) A

(10) A l'occasion de quelques nouveaux troubles excitez à *Louvain* par les Jesuites, l'Université confirma son premier Decret contre *Lessius* & *Hamelius*, par un autre du 2. Août 1613; ce qui augmenta tellement la crainte du Géneral *Aquaviva*, qu'il ordonna par un Decret à tous les Jesuites d'admettre une Grace efficace au sens de *Suarés*.

Malgré tous les désavantages que les Jesuites eurent dans le cours de ces disputes, ils ne laissérent pas de faire courir le bruit en *Espagne*, qu'ils avoient remporté la Victoire, & que le Pape avoit Jugé en leur faveur. Ce ne furent dans toutes leurs Maisons, & dans tous leurs Colleges, que réjouïssances publiques, Feux de joye, Comedies, Danses, Mascarades, & autres divertissemens en usage chez ces Peres. Mais quelle honte & quel ridicule pour eux, quand on sut instruit de la vérité!

CHAPITRE XXI.

La Révolte des (a) Abscissiens.

(a) des *Siciliens.*

LEs Peuples de cette Province sont naturellement fiers. Elle n'avoit alors, que (b) *Sinacarsius* pour Gouverneur. C'étoit un homme fort emporté, d'un esprit grossier &

(b) Le P. *Jerôme Acassina* Jesuite.

& d'un mérite trop borné pour une telle Charge, & pour un si grand Royaume. On y avoit presque toûjours envoyé jusqu'alors, plusieurs Gouverneurs avec leur département à chacun; ce que l'on avoit trouvé nécessaire pour le bien de toute la Province, qui auroit couru le risque d'un renversement entier sous la conduite d'un seul Chef, quelque éclairé-même qu'il pût être. Mais le Monarque ne jugea point à propos de donner de Compagnons à *Sinacarsius*, qu'il aimoit. C'eût été le priver d'un revenu considerable, & prescrire des bornes trop étroites au Maître d'un si vaste Royaume. Cet ignorant Magistrat enflé d'une prérogative si honorable, s'embarassoit fort peu de gagner l'affection de ses peuples, & se rendoit de plus en plus odieux par son orgueil & sa cruauté. Il agissoit en Souverain, ou plûtôt en Tyran. Il persécutoit ses Sujets, les punissoit pour les raisons les plus frivoles, & la moindre résistance lui suffisoit, pour les condamner au dernier supplice. Les *Abscissiens* députérent souvent au Mo-

Monarque, pour se plaindre hautement des excès de leur Gouverneur, & pour le menacer d'une rébellion ouverte, s'il n'y mettoit ordre. Il méprisa toûjours leurs plaintes. A la fin ils se pourvûrent devant les Princes Voisins, dont (a) *Marosappanus* étoit le plus puissant. Ce Prince envoya prier le Monarque d'avoir égard aux demandes des *Abscissiens*, & lui représenta le danger, où il s'exposoit en refusant de leur rendre justice. La crainte d'une révolte fit prendre au Monarque le parti de restraindre le pouvoir du Gouverneur, & de partager la Province en plusieurs Gouvernemens, ce qui apaisa les Peuples. Mais cette Paix ne fut pas de longue durée. Car *Sinacarsius* ne se voyant qu'à regret différent, de ce qu'il étoit auparavant, mit tout en usage auprès du Monarque, pour être rétabli dans sa premiere puissance, & engagea à force de promesses plusieurs personnes de distinction à solliciter en sa faveur. Le Monarque trop crédule envoya (a) *Buxaldirnus* sur les lieux, pour examiner ce qu'il étoit à propos de faire.

(a) Le Pape.

(b) Le P. *Jerôme de Alexandris* Jesuite.

faire. Celui-ci, qui n'avoit ni discernement ni lumieres, & qui n'avoit jamais sçû mettre de différence entre un Liévre & un Cerf, se laissa persuader par *Sinacarsius*, & rapporta, que le Royaume des *Abscissiens* étoit à la veille de sa perte, si on ne le remettoit au plûtôt sous la puissance d'un seul Gouverneur. Il confirma son rapport par plusieurs témoignages supposez. Le Monarque donna dans le piege, & cassa tout ce qu'il avoit fait pour la paix, au mépris de ses Sermens. Peut-on compter sur les paroles d'un Prince, dont l'esprit n'est qu'inconstance? C'est-pourquoi (a) *Mimpilosuminus*, qui n'avoit par lui-même ni sagesse, ni connoissance des Loix, fut envoyé en qualité de Gouverneur absolu de tout le Royaume. Mais avant que de monter sur le Trône, il eut la précaution de s'assûrer de toutes les Places fortes, en y faisant passer secrétement des troupes, pour contenir les peuples dans le respect, & pour les empêcher de se soûlever, s'ils n'approuvoient pas le nouveau Gouvernement. Ils demeurérent tranquil-

(a) Le P. *François Piccolomini* Jesuite.

quilles pendant quelques jours. Mais ayant découvert la fourberie, par laquelle on avoit surpris le Monarque, en produisant des témoignages faux, ils éclatérent ouvertement : rien ne fut capable d'arrêter leur fureur. Ils s'attroupérent, vinrent fondre sur le Palais, & en chassérent le Gouverneur. Ils appellérent ensuite les Princes Voisins à leur secours, & leur promirent le Royaume, s'ils vouloient soûtenir leurs intérêts. Ces Princes tâchérent de les apaiser en leur représentant, qu'il étoit plus à propos, avant que d'en venir à de tels excès, d'engager le Monarque à s'en tenir de bonne foi à son premier Traité, sans avoir recours aux fourberies, & à rétablir le Gouvernement dans son ancienne forme. Que s'il leur refusoit cette justice, pour-lors ils pourroient renoncer au Serment de fidélité, se mettre sous la protection du plus puissant des Princes Voisins, ou se choisir eux-mêmes un Roy. Les *Abscissiens* suivirent cet avis. Leur détermination allarma le Monarque, & pour détourner le danger évident qui le menaçoit, il fit

fit avec eux des conventions captieuses, & qui ne devoient avoir aucun effet. Il leur promit de leur donner satisfaction, pourvû que tout le monde consentît unanimement à la pluralité des Gouverneurs : Qu'il étoit lui-même de ce sentiment, mais qu'il falloit se conformer aux anciens Decrets, qui défendoient de passer outre, quand on formoit des oppositions. Après que cet accord fut conclu, il demanda à dessein quelque delai, avant que de le rendre public. Pendant ce tems-là, on fit joüer les fourberies ordinaires. Le Satrape *Rantisantius*, qui gouvernoit pour-lors les *Absciffiens*, ramassa secrétement de tous côtez des Protestations par écrit, qu'il extorquoit, non seulement des personnes distinguées, mais encore des esclaves & des hommes de néant. Il leur préscrivoit lui-même une Formule, par laquelle il les obligeoit de certifier, qu'ils n'approuvoient pas, qu'on fît aucun changement dans l'Etat, & qu'ils ne vouloient être soûmis qu'à un Gouverneur. Et pour mettre la fourberie à couvert, il eut encore

core la précaution de leur faire jurer, qu'ils garderoient le silence sur la violence, qui leur avoit été faite. Car tous ceux qui souscrivirent, le firent par timidité, & contre leur inclination. Il n'eut garde de s'adresser à ceux, qui auroient eu assez de fermeté & de droiture, pour mépriser ses menaces. La Liste de tous ces Opposans fut aussi-tôt envoyée aux Princes Voisins; ce qui les trompa pendant quelque tems. Mais aussitôt que la ruse fut reconnuë, la plûpart conçûrent une haine implacable contre les *Solipses*. Je ne doute pas, que cette haine n'aboutisse quelque jour à une Guerre déclarée, si les Dieux ne permettent du moins, que la bonne foi & la justice des autres Nations fassent impression sur l'esprit de ces barbares, & leur apprennent à devenir plus sages. Tout est tranquille jusqu'ici dans le Royaume des *Abscissiens*. Mais changeons de matiere, & parlons maintenant, comme je l'ai promis, des Guerres les plus considerables, qui ont été suscitées dans différentes Provinces.

En

En voici quatre qui ſe ſont élevées de mon tems. Celles de (a) *Rumorege*, & de (b) *Narimeſe*, qui ſe ſont ſuivies de fort près. Celles de (c) *Sentile* & de (d) *Tiremanumie*. *Rumorege* eſt une Ville de (e) *Morandie*, illuſtre, & fort ancienne. Elle étoit gouvernée par (f) *Lugariquintinus* homme de baſſe naiſſance, ſans mérite, ſans lumieres, & qui n'étoit ſoûtenu que par la faveur du Prince. Il n'avoit ni vertu, ni juſtice. Il traitoit les Citoyens avec toutes ſortes d'indignitez; Et enfin, après avoir excité une cruelle ſédition dans la Ville, il prit ſécretement la fuite.

(a) du College des Grecs de *Rome*.
(b) du Séminaire Romain.
(c) de *Malthe*.
(d) de *Meſſine*.
(e) la *Romagne*.
(f) Le P. *Tarquin Gallatus*.

Le Monarque, voulant remédier à ce déſordre, envoya à ſa place (a) *Rodagariſte*, qui rétablit la Paix, & la tranquillité, ſoit que ce fût par hazard, ou par une conduite plus ſage; & comme ſi les malverſations de *Lugariquintinus* avoient donné un nouvel éclat à ſon mérite, il le fit enſuite Gouverneur de la célébre Ville de (b) *Narimeſe*. C'étoit lui donner des chevaux fougueux à conduire. Il ne reſta pas long-tems dans

(a) Le P. *Garſadocus* Jeſuite.
(b) Le Seminaire Romain.

dans cette Charge. Sa grossiéreté & sa cruauté le firent bientôt regarder comme un homme nouvellement sorti de la poussiere, & il se rendit si odieux à tous les Citoyens, qu'ayant un jour pris les armes, ils le mirent en fuite, tuérent une grande partie de ses gens, & assommérent de coups, ceux qui demandérent quartier. (a) *Lugariquintinus* s'alla cacher dans une Tour, d'où il appelloit à grands cris ceux qui passoient; mais inutilement. A la fin il se présenta par hazard un de ses Gardes, ou plûtôt un de ses Boureaux. Celui-ci courut promtement par son ordre chez un Prince Voisin nommé (b) *Rensugiese*, pour lui apprendre dans quelle extrémité se trouvoient les *Solipses* ses amis, & pour lui dire, que s'il ne se pressoit de venir à leur secours, ils seroient tous taillez en pieces, avant que de pouvoir sortir de la Ville. Ce Prince s'avança aussi-tôt à la tête d'une nombreuse troupe de gens armez. Mais sa présence ne produisit d'abord aucun effet, parce que la fureur des *Nariméfiens* contre *Luga*-

(a) Le P. *Tarquin.*

(b) Ant. *Ricciallo* Lieutenant de la Ville.

riquintinus étoit trop violente. Ils avoient déja préparé l'instrument de son supplice, au milieu de son Palais; & ce ne fut que la fidelité de quelques-uns de ses domestiques, qui l'en sauva.

Rensugiese s'étant donc approché des murs de la Ville, demanda à entrer, déclarant aux Citoyens, qu'il ne venoit pas comme Ennemi, mais en qualité d'Ami; que son dessein n'étoit pas de délivrer les *Solipses*, mais de réprimer les séditieux, & qu'il souhaitoit, qu'on lui remît entre les mains *Lugariquintinus*, pour le punir, s'il étoit coupable. Sur ces assûrances les *Nariméssiens* lui ouvrent les portes, & lui font un récit fidelle, de tout ce qui s'étoit passé. Il ne put l'entendre sans étonnement. Enfin à sa consideration ils relachérent *Lugariquintinus*, que les coups de foüet, qu'il avoit reçûs, ou la crainte du supplice, avoient réduit dans un état pitoyable.

Rensugiese prenant le parti des Citoyens, fit sçavoir aussi-tôt au Monarque, que le seul moyen d'apaiser les *Nariméssiens*, & de les ramener

à

à leur devoir, étoit de leur ôter *Lugariquintinus*; Qu'ils avoient juré sa perte, & qu'ils s'en seroient déja défaits, s'il n'avoit mis sa personne en sûreté. Cette nouvelle fit trembler le Monarque. Il n'avoit pas crû, que les *Nariméssiens* dûssent pousser la hardiesse si loin. Mais sa crainte fut bien plus grande, quand il apprit, qu'ils étoient soûtenus dans leur entreprise. C'est pourquoi il envoya ordre à *Lugariquintinus* de se démettre de sa Charge, & de sortir de la Ville. Il pria aussi *Rensugiese* de pourvoir par son crédit à sa sûreté. L'ordre fut aussi-tôt suivi de l'exécution. *Lugariquintinus* sortit; mais ce fut moins une retraite, qu'un bannissement honteux. *Rensugiese* avec toute son autorité, ne put le défendre, qu'à peine des insultes du peuple. Cependant, pour ne le pas laisser mourir de tristesse, on le fit retourner chez les (a) *Rumorégiens*. (b) *Surcabinerius* avoit tout pouvoir sur l'esprit de ces peuples; & ce fut lui, qui ménagea cette réconciliation.

(a) dans le College des Grecs.

(b) Le Cardinal *Barberin*.

Malheureux! mille fois malheureux

Rumorégiens ! que vôtre sort est à plaindre! Qu'avez-vous fait à la Fortune, pour en être si maltraitez? Vous êtes obligez de souffrir dans vos entrailles, ce que vous ne pouviez souffrir devant vos yeux. Quels remedes prendrez-vous contre cette indigestion? & comment empêcherez-vous, qu'elle ne soit mortelle? Du moins ayez soin de vous soulager par de fréquens vomissemens.

Les Guerres de *Numorége* & de *Narimêse* furent suivies de celle de (a) *Semtile* (b) *Soralucus Bridenus*, qui ne devoit son élévation qu'à la faveur de (c) *Vibosnat*, étoit pour lors Gouverneur de la Ville de *Silvine*. Il étoit venu à bout de s'introduire chez le (d) Roy d'*Echenie*, dont il possedoit tellement l'esprit, qu'il le conduisoit absolument dans son Gouvernement, & qu'il lui faisoit renverser toutes les Loix du Royaume. Les (e) *Pieuriures*, à qui le Roi avoit coûtume de confier les Charges, & le soin de sa Personne, indignez d'un tel désordre, se liguérent, & vinrent assiéger la Ville, où étoit (f) *Bridenus*. Après s'en

(a) du College de *Malthe*.
(b) Le P. *Charles Ventimilia* Jesuite.
(c) *Mutio Vitelleschi*.
(d) Le grand Maître de *Malthe*.
(e) Les Chevaliers de *Malthe*.
(f) Le P. *Ventimilia*.

s'en être emparez, ils forcérent encore la Citadelle, où il s'étoit réfugié. Ils le cherchérent, pour le faire mourir. Mais ne l'ayant pas trouvé, ils se dédomagérent, en mettant tout à feu & à sang. Il s'étoit caché fort à propos dans un Acqueduc. Quelques-uns de ses amis, l'en retirérent ensuite tout moüillé, à demi mort, & le firent échaper sur un bâteau à la faveur de la nuit. Après avoir abandonné *Silvine* de cette maniere, il alla, comme il en avoit ordre, rendre compte à *Vibosnat* de sa conduite. Le Monarque sentant bien que toute la faute de *Bridenus* retomboit sur lui, parce que, malgré les fréquens avis qu'il avoit reçûs de son mauvais gouvernement & de son ignorance, il l'avoit laissé dans sa Charge, ne se contenta pas de renvoyer ce Scélérat absous; mais, comme si c'eût été l'effet d'une prudence rare, que de s'être caché dans l'Acqueduc, il lui donna pour récompense, le Gouvernement d'un Château voisin, nommé *Maporane*.

Après cette Guerre, arriva celle de (a) *Tirémanumie*, qui fut bien plus

(a) de *Messina*.

plus sanglante; mais dont le succès fut ridicule. Par-tout où se trouvent les *Solipses*, il n'y a rien à quoi ils s'attachent avec plus d'ardeur, qu'à détruire les coûtumes des Nations, & à faire joüer mille ressorts artificieux, pour y substituer leurs Loix. Ils envoyérent un jour demander au premier Magistrat de la Ville, la permission de faire dans Place publique, la revûë des Troupes, que le Monarque faisoit partir pour l'expédition des *Dianiens*. Le Magistrat la leur accorda avec beaucoup d'honnêteté. Mais les Soldats ne furent pas plûtôt dans la Place, qu'ils commencérent à prendre les allignemens d'un Camp, & à faire un Retranchement. Les (a) *Tirémanumiens* s'étant aperçûs de cette fourberie, criérent aussi-tôt, aux Armes. Tout le peuple s'assembla en foule, & il s'en fallut peu, que les *Solipses* ne fussent tous passez au fil de l'épée. Ce fut le Gouverneur qui l'empêcha avec ses troupes. Enfin le tumulte cessa après un grand carnage, & le Retranchement fut comblé. La peur fit tourner l'esprit dans

(a) Les *Messinois*.

dans cette occasion, à plusieurs Capitaines des *Solipses*. D'autres devinrent le joüet des femmes, parce qu'ils s'étoient déguisez sous leurs habits.

Depuis ce tems-là, on ne se fia aux *Solipses*, que rarement, & avec précaution. Cependant, quand les *Tirémanumiens* parurent apaisez, ils tentérent à faire réüssir encore une nouvelle ruse. Ils les firent consentir par un accord à l'établissement d'une Académie d'Armes, où la Jeunesse de l'une & l'autre Nation apprendroit le mêtier de la guerre. Aussi-tôt, sans attendre l'agrément des premiers Magistrats, ils choisissent un lieu, qui avoit une vûë agréable sur la Ville, & d'où ils étoient en état de s'en rendre maîtres, si l'occasion s'en présentoit. Les Sénateurs ayant pénétré leurs mauvais desseins, excitérent le peuple à prendre encore les armes, en lui représentant qu'il s'agissoit de la liberté : On s'attroupe sans différer : on en vient aux mains : Les *Solipses* se défendent d'abord avec courage; mais un renfort de nouvelles troupes ayant rallumé le combat, ils fu-

rent entierement défaits, & l'Académie fut renversée de fond en comble. Ils prirent tous la fuite, & la plûpart se seroient précipitez dans une Riviere voisine, si le Préteur n'eût arrêté la fureur des Citoyens à les poursuivre. On leur laissa la vie, & on les souffrit encore dans la Ville, après leur avoir fait promettre avec serment, qu'ils seroient plus soûmis, & plus tranquilles dans la suite. On les menaça de ne leur faire aucun quartier, s'ils excitoient de nouveaux troubles. A peine pûrent-ils rester un mois en repos. Ils commencérent un Bâtiment dans un autre lieu, qu'ils avoient fait acheter par une personne attachée à leurs intérêts; mais avant qu'il fut achevé, les Capitaines de quartier assemblérent leurs Soldats, & firent détruire l'Ouvrage. Quelqu'un s'étant mis par hazard à crier qu'il s'agissoit dans cette occasion du service des Dieux, tous ceux qui étoient consacrez à leur culte, se soulevérent tout d'un coup, & vinrent fondre avec fureur sur les *Solipses*, comme s'ils en vouloient à leurs

leurs Autels, & à leur Religion. Ceux-ci tout allarmez mirent bas les armes, & se soûmirent à leur discretion. Il ne s'en seroit point cette fois sauvé un seul, s'ils n'eussent pris ce parti. Toutes ces défaites, & tous ces affronts différens les ont rendus depuis le joüet & le mépris des *Tirémanumiens*, dont ils excitoient plûtôt la compassion, que la haine. On les confond encore aujourd'hui avec la lie du peuple, & les Citoyens ne lient ordinairement aucun commerce avec eux.

Cette nouvelle ayant été apportée à *Vibsonat*, le trouble & la consternation se répandit dans toute la Cour. Les Satrapes ne pûrent apprendre sans un chagrin extrême, que les *Solipses* qui faisoient gloire d'être invincibles, eussent été tant de fois défaits par un peuple, dont la puissance n'étoit pas autrement redoutable. Il courut un bruit, que la Monarchie avoit reçû un si grand échec, moins par la lâcheté des Soldats, que par la faute & l'imprudence de *Colosbidozarus*, dont j'ai parlé ailleurs. On ne manqua pas

auſſi-tôt de le citer en juſtice; Et quand il fut devant ſes Juges, comme la matiere étoit délicate, & qu'il n'avoit pas d'ailleurs une grande facilité de s'énoncer, il n'ouvrit pas ſeulement la bouche, pour ſe défendre; mais il eut enſuite recours aux artifices, qui lui étoient communs avec les femmes, & il ſe racheta de la mort à force de larmes, de priéres & de baſſeſſes: Il fit intervenir le crédit de ceux de la lie du peuple, qui étoient au ſervice du Monarque, & qu'il s'étoit autrefois attachez par quelques repas. Ainſi le jour qu'il devoit expirer par le dernier ſupplice, on ne fut pas peu ſurpris de le voir non ſeulement abſous, mais encore élevé à la Dignité de Maître du Palais. Ce qui ne ſervit, qu'à changer les eſprits, & à cauſer de plus grands déſordres dans l'Etat. Car ceux qui la veille avoient dévoüé ce Malheureux à la mort, & qui avoient prononcé des imprécations contre le Monarque, s'il ne l'abandonnoit à la rigueur des Loix, comme il l'avoit juré, ceux-là-mêmes lui trou-

vérent

vérent ensuite mille belles qualitez, firent des discours magnifiques, pour élever jusqu'aux Cieux la prudence toute divine du Monarque.

Il se trouva parmi ces Panégyristes un certain Egiptien d'un esprit très-borné, à qui on ordonna aussi de faire l'élogé du Monarque à l'occasion de la belle Action, qu'il venoit de faire. Celui-ci, après avoir demeuré quelque tems à méditer son Discours, commença à dire, je ne sçai par quelle inspiration. *Les Destins ont donné*, Vibosnat *à la Monarchie des* Solipses, *pour hâter sa ruïne. Voici*, dit-il, *les Maîtres de la Pompe funébre: Voici les Crieurs: voici ceux qu'il a lui-même choisis, pour conduire ses Royaumes au Tombeau. Qu'on accoure de toutes parts, pour être témoin de ce nouveau Spectacle.* Quand il eut repété la même chose plusieurs fois avec beaucoup de hardiesse, il se tût. Les maudits flateurs ne manquérent pas d'en aller faire aussi-tôt le rapport au Monarque, & eurent l'éffronterie d'assûrer, que l'Egyptien étoit un insensé, qui par lui-même n'étoit aucunement

capable de proférer de tels blasphêmes; mais que *Lucius Cornelius Europeus*, qui étoit déja assez connu par ses pointes piquantes, les lui avoit suggérez. C'est-pourquoi, sans m'en donner avis, sans entendre mes défenses, en un mot sans aucune forme de Droit, on me condamne en dernier ressort, & l'on me déclare Criminel de leze-Majesté. Un Huissier m'apporte ma Sentence, qu'on m'ordonne de lire. Elle étoit conçûë en ces termes. *Après avoir été amplement informez, que depuis quarante-cinq ans, que* Lucius Cornelius *est parmi nous, il n'a porté que le nom de* Solipse, *qu'il s'est moqué de nôtre Divinité; qu'il n'a point abandonné la Loi Naturelle, ni l'Evangile d'un certain* Crucifié; *qu'il s'est ouvertement déclaré contre nos Loix; qu'il a toûjours refusé de soûmettre son jugement, & son propre entendement à nôtre Volonté; qu'il a fait un mauvais usage de nos bienfaits; qu'il a exercé toutes sortes de cruautez contre nos flateurs & délateurs fidelles; qu'il a tourné la Monarchie en ridicule par ses railleries*
&

& ses satires insultantes ; en un mot qu'il a condamné toutes les Coûtumes des Solipses, *& qu'il s'est rendu pernicieux à l'Etat, nous le Déclarons Criminel de lèze-Majesté, & comme tel, nous le Condamnons à ne paroître plus en la présence du Prince, à sortir de la Cour dans trois heures, & de toute l'étenduë de la Monarchie dans trois jours, sans jamais y rentrer.*

A peine eus-je fait la Lecture de cet Arrêt, qu'on se saisit de moi. On me jette dans un Vaisseau fort usé, & qui avoit été plusieurs fois radoubé : On me pousse avec une perche de Mariniers. A l'instant je traverse la même route, par où j'étois autrefois venu, & je me trouve en aussi peu de tems dans le même lieu, où l'on m'avoit assoupi, pour m'enlever. Là l'enchantement cessa: Je revins de mon assoupissement, & je revis enfin *Rome*, qui étoit pour moi une nouvelle Ville ; car elle avoit été entourée de murailles pendant mon absence. La Cloche du Capitole sonnoit à grand bruit, quand j'y entrai, & j'appris, que le

Pape *Urbain VIII.* venoit de mourir. Cette nouvelle m'affligea, & pour me désennuyer, en attendant que la Puissance d'en haut eût manifesté son choix pour un nouveau Pasteur de l'Eglise, je m'occupai à composer cette Description, pour la transmettre à la Posterité.

C'est assez parlé de poltronerie. Si vous en souhaitez davantage, Cher Lecteur, consultez deux autres Livres que nous avons encore composez, l'un, *Des Guerres intestines*, l'autre, *des Guerres étrangeres des* SOLIPSES. Vous y verrez d'un & d'autre côté, comme dans deux miroirs, la Politique la plus rafinée, des stratagêmes, des ruses & des artifices, que ni les Carthaginois, ni les Romains, ni les Grecs n'ont jamais connus. J'ose même avancer sans vanité, que vous ne trouverez rien de pareil dans *Hérodote*, *Thucidide*, *Cesar*, *Vegetius*, *Tite-Live*, ni dans aucun des autres Auteurs.

REMARQUES.

Je ne me flatte point de déveloper les mysteres de ce Chapitre. Les Jesuites prennent trop de soin d'étoufer dans le silence ce qui se passe chez eux, pour que le Public en ait connoissance, sur-tout quand leur honneur s'y trouve autant interessé que dans les Histoires, dont l'Auteur veut ici parler. Il ne pouvoit y avoir que *Melchior Inchofer*, ou quelque autre Jesuite de son tems, qui-fussent en état de nous instruire du détail des démêlez, dont il est ici question. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'Auteur a eu dessein de nous faire connoître par des exemples, dont il avoit été témoin, les funestes effets que produisoient de son tems l'incapacité & le mauvais Gouvernement des Supérieurs.

Quel grand avantage après tout, pour le Lecteur, de sçavoir pour quelle raison, & de quelle maniere des Sujets se sont révoltez contre leurs Supérieurs dans certaines Maisons particulieres, qui sont trop éloignées de nous, pour que nous y prenions beaucoup de part. La seule lecture du texte en donne une connoissance, dont on peut aisément se passer.

L'affaire de *Messine*, il est vrai, paroît être d'une espece differente; mais j'avouë in-

ingénument, que malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été possible de découvrir, ce qui a pû en faire le fondement. On peut cependant juger avec assez de vrai-semblance qu'il s'agit de quelques entreprises, que les Jesuites ont faites, pour s'établir dans cette Ville, au préjudice de ses Droits & de ses Privileges. Tout le monde est convaincu par d'autres exemples certains, que ce jugement n'est point hasardé. Il ne resteroit donc sur ce pied, que les circonstances de cette affaire à détailler. Mais j'espere que le Lecteur m'en dispensera, d'autant plus volontiers, qu'il ne trouvera pas la chose assez intéressante, pour la regretter.

Je profite en même-tems de cette occasion, pour lui demander aussi grace sur les endroits, où mon interprétation pourroit ne pas entiérement remplir son attente. Je ne doute pas, que dans un Ouvrage aussi obscur que celui-ci, & dont personne n'a entrepris jusqu'à présent de dévoiler les mysteres, il ne me soit, malgré tous mes soins, échapé plusieurs fautes. Cependant, je présume assez de la bienveillance du Public, pour croire, qu'il me sçaura quelque gré, d'avoir mis dans nôtre Langue un Ouvrage excellent, & qui méritoit d'avoir été plûtôt tiré de l'obscurité, où il est depuis si long-tems. On connoît déja assez le mérite de l'Auteur

teur par ses autres Ouvrages, & parce que j'en ai dit dans ma *Préface*, pour que cette Traduction, telle qu'elle soit, puisse être mal reçûë.

Au reste ce n'est, ni l'animosité, ni aucun intérêt particulier, qui me l'a fait entreprendre: le bien de l'Eglise & de l'Etat a été mon unique objet. Il m'a paru d'une importance extrême qu'un Jesuite, du poids de *Melchior Inchofer*, vînt dans les circonstances présentes, confirmer par son témoignage, tout ce que plusieurs Auteurs ont écrit des déréglemens de la Societé. Personne n'en a jamais parlé avec plus de force que lui; parce que tout ce qu'il rapporte, se passoit sous ses yeux, & je n'apréhende pas que l'on m'accuse d'avoir, dans mes Notes, enchéri sur le texte. J'ai plus d'une fois eu occasion de parler de la part que les Jesuites ont euë dans les affaires présentes, & des differens artifices, qu'ils ont mis en usage, pour faire réüssir leurs desseins. Mais pour me mettre à couvert du soupçon de partialité & de ressentiment, je me suis imposé la Loi de me renfermer le plus exactement qu'il m'a été possible dans l'époque de mon Auteur.

Tout l'intérêt que j'ai donc eu en mettant ce Livre dans un nouveau jour, a été de faire connoître au Public, quels étoient autrefois les Jesuites. J'y ai joint dans la même vûë, l'*Instruction aux Princes*,

que

que l'on trouvera à la ſuite, & qui m'a paru très-utile, pour l'intelligence de la Monarchie des *Solipſes*. Ce ſera enſuite au Lecteur à juger, ſi les Jeſuites ſont maintenant bien différens de ce qu'ils étoient dans le ſiécle paſſé, & s'ils ont renoncé aux maximes de Politique & d'Ambition, qu'ils ſuivoient du tems de *Melchior Inchofer*.

F I N.

EXTRAIT DU LIVRE INTITULÉ, *LE JESUITE* SUR *L'ECHAFAUD*,

Duquel il est parlé ci-devant vers la fin de la PREFACE.

CHAPITRE VIII.

On est obligé dans la Société de se plaindre presque continuellement.

Tout ce qui luit n'est pas Or. Quelque éclat qu'ait le Gouvernement des Jesuites, il est trop politique pour être bon. De la mauvaise couleur d'un malade, & d'un poux dereglé, on conjecture raisonnablement qu'il y a des cruditez & des humeurs peccantes dans l'estomac. Les Crimes capitaux, dont ils sont accusez & convaincus, la grande quantité de ceux qui les abandonnent pour de justes raisons, & la multitude infinie de mécontens qui vivent encore dans cet Or-

Ordre, comme les Criminels dans les Conciergeries, marquent inconteſtablement l'indiſpoſition de ce Corps, qui tend à ſa ruïne. Quiconque ſera réflexion, que leur Gouvernement eſt Tyrannique, que les faux rapports & les ſindications y ſont ordinaires, que les Emplois & les Charges y ſont mal diſtribuées, il s'étonnera, que les mécontentemens des Inférieurs n'éclatent pas davantage. Je vous jure que de dix Lettres, qu'ils écrivent à ceux qui gouvernent, il y en a toûjours ſept ou huit, qui contiennent des plaintes, & ordinairement ſanglantes & douloureuſes. Plût à Dieu qu'on ſurprît pendant quinze jours, celles qu'on écrit au Provincial de *Guyenne*. Il ne me faudroit point d'autre preuve, que la lecture qu'on en feroit. L'Eminentiſſime Cardinal de *Richelieu* en ayant fait ſurprendre quelques-unes pour les intérêts de la Couronne, & n'ayant pû découvrir cette fois aucune trahiſon (car ils ſont plus fins, quand ils écrivent d'une matiere ſi importante) dit au Roi; *Ces gens ſe déchirent, & n'écrivent, que pour ſe picquoter*. Ce témoignage eſt de telle conſideration, qu'il

qu'il n'eſt pas beſoin de recourir à d'autres.

Je connois plus de trente Religieux prétendus de cette Province, qui pour avoir été caſſez dans le Cours de leurs Etudes de Théologie, & par conſéquent, jugez incapables de pouvoir aſpirer au degré de Profès, nourriſſent aujourd'hui un regret perpetuel, qui comme le Vautour de *Promethée*, leur pique inceſſamment le cœur. J'en peux nommer de bel eſprit & de bonnes lettres, qui ayant été ravalez dans le degré de Coadjuteur formé, par la malice des Examinateurs, & la préoccupation des Conſulteurs de Province, ſont tombez dans une telle inſenſibilité, qu'ayant de riches talens pour Philoſopher, pour Prêcher & pour enſeigner même la Théologie, ſont devenus ſtupides d'affliction, & ont renoncé à tout Emploi litteraire, ſe condamnant eux-mêmes par déſeſpoir à une vie oiſive & faineante. On les entend gemir dans leurs Chambres, & dans les Allées des Jardins avec tant d'amertume de cœur, qu'ils feroient compaſſion aux Tigres. Les uns ne pouvant plus long-tems digérer la mélan-

lancolie dans les belles Provinces de la *France*, la vont promener dans les Forêts du *Canada* parmi les Sauvages, pour y mener une vie cachée hors de la Société humaine. Les autres disent tout haut, par un Proverbe qui leur est ordinaire, *il faut que la Chevre broute, où elle est attachée.* Mais s'ils avoient plus de jeunesse & de santé, ils ne demeureroient pas deux mois dans ce Corps. Le fondement de leur déplaisir est, que quand dans la suite du tems, ils deviendroient des Oracles en toutes Sciences, ils sont toûjours obligez de demeurer dans ce bas degré qui les deshonore, & les ravale incomparablement au-dessous des Profès du quatriéme Vœu. Les Provinciaux ne peuvent nier, qu'ils n'ayent rejetté des hommes, qui sont capables de faire toutes les plus sublimes fonctions de leur Compagnie, & afin que cette faute ne paroisse pas, leur donnent toûjours des emplois vils. J'ai entendu dire à Monsieur de *Lingende* Evêque de Sarlat, l'un des beaux esprits & des plus sçavans Théologiens de la *France*, qu'ils pouvoient en bonne conscience quitter l'Ordre, & qu'étans traitez si cruel-

cruellement, ils étoient dispensez de leurs Vœux simples, car ceux-ci n'en font pas de solemnels. Néanmoins l'hipocrisie est tellement l'âme qui donne le mouvement à ce Corps, qu'on y attribuë à zéle, ce qui doit être rapporté à mécontentement; & la plûpart de ceux qui vont aux Missions *Orientales* & *Occidentales*, n'y allant, que pour éviter les déplaisirs Domestiques & les Monopoles (je dis la plûpart & non pas tous) cependant ces ambitieux, qui tirent de la gloire de toutes choses, font passer ici ces affligez pour de grands Apôtres, & persuadent au peuple, que la gloire de Dieu a transporté dans ces Regions barbares, ceux que le déplaisir & les affronts reçûs, ont bannis dans ces Païs écartez. J'ai appris depuis peu de l'un des plus honnêtes hommes qu'ils ayent, que le motif qui les faisoit aller dans le *Portugal* & dans les *Indes*, étoit les supplantations & les brigues, qui n'étoient que trop visibles dans sa Province. Je pourrois nommer par nom & surnom, une bonne partie de ces affligez, & si l'insolence de .... m'y oblige, je le ferai, & produrai de plus, le Catalogue

de

de ceux qui ne sont pas Profès. Je ne le ferai pas néanmoins à présent, pour ne pas ajoûter un surcroit d'affliction à de pauvres malheureux, qui n'ont en ce monde d'autre regret, que celui d'être Jesuites, & n'ont pas assez de courage pour les quitter.

Les mécontentemens & les déplaisirs ne se trouvent pas seulement parmi ces Coadjuteurs formez, que les freres Lays appellent par mépris, *les Peres de la petite manche*, les Profès y ont encore bonne part avec cette différence toutefois, que leurs déplaisirs passent, & ceux des autres sont perpétuels à cause de cette fatale nécessité de degré, qui les lie à être méprisables. En un païs ou les trahisons regnent, il n'y a presque personne, qui puisse dire, qu'il y vît sans mécontentement. La Communauté des Jesuites est une Assemblée de Traîtres. Quelque Eminent homme qui se rencontre entre eux, il ne peut passer trois mois parmi tant de trahisons, sans se plaindre. Le feu *Jean de la Renandie*, qui avoit été Provincial, avoit coûtume de dire, que les plus braves dans la Société, pour supporter aisément les déplaisirs, de-

devoient se persuader, qu'ils étoient condamnez aux Galeres pour cent & un an. La jalousie divise les esprits des plus grands. L'ambition forme dans les âmes de tous les principaux, de grands idées de leurs personnes. Car comme ils se voyent rélevez dans un état plus haut que leurs freres, ils pensent que tout leur est dû; de-là les plaintes sanglantes, les déplaisirs cuisans, les mécontentemens opiniâtres, qui divisent les Esprits & altérent la charité. Si donc tu leurs entends jamais dire, que leur Ordre est la Terre de *Gessen* toute lumineuse, lorsque l'Egypte est environée de ténébres, dis hardiment, que c'est une terre pleine de broüillards & de nüages; & s'ils ajoûtent dans l'insolence de leurs vanteries, que c'est le Fauxbourg du Paradis, réponds, qu'elle est l'entrée de l'Enfer, dont parle leur *Virgile. Luctus & ultrices*, &c. Que si tu veus parler plus chrétiennement avec l'Evangile, dis leur avec autant de vérité, que d'assûrance, que Dieu a jetté les Jesuites par avance *in tenebras exteriores, ubi est fletus & stridor dentium.*

CHAPITRE IX.

Raisons de mécontentement qu'ont les Jesuites, tirées de la conduite de leurs Supérieurs.

POur approcher d'avantage les causes des déplaisirs qui ravagent les Colléges de la Province de *Guyenne*, le Gouvernement tirannique, que quelques Provinciaux ont introduit, est le furieux Sanglier qui gâte tout. Un certain *Jean Pîtard* qui faisoit donner aux Freres ivrognes de l'arsenic : un autre potiron de nuit, appellé *Jean Ricard*, qui s'est élevé de la terre, aux dépends des Revenus du Noviciat, & par le crédit de certains Jesuites de *Paris*, qui le recommandérent à *Rome*, & du depuis un *Gilbert Rousseau*, homme cruel & vindicatif, qui pour faire dépit à Mr. de *Poictiers*, se vantoit de faire couper la tête au Sieur de *l'Etangs*, quand il en auroit autant qu'un Hydre, ont gouverné si insolemment depuis neuf à dix ans cette malheureuse Province, que la moitié des jeunes hommes de la plus belle esperance

les

les a quitez, & les autres plus vieux ont gémi, & gémissent encore sous la tyrannie. Si j'étois dans l'Ordre, Dieu m'en garde, j'aurois droit de représenter au Pape, comme à leur Chef Souverain, ces inconveniens, ainsi que quelques-uns ont déja fait. Mais puisque Dieu m'a fait la grace d'en sortir, je les déclarerai plus utilement aux peuples.

Ceux qui examinent en géneral le Gouvernement des Jesuites jugent, qu'un mal pestilent coulera toûjours de la tête sur les membres, & que cette Monarchie impérieuse, qui exige de ses Sujets une obéïssance aveugle en toutes choses, ne peut subsister sans épandre dans les cœurs une amertume éternelle.

La premiere source de déplaisir est, que le Géneral qui crée les Supérieurs subalternes & les Provinciaux, qui font les informations pour les élever aux Supériorités, ont pour maxime de n'établir pas aux Charges les plus dignes. Mais les plus confidens, afin, disent-ils, de les avoir à la main, & qu'ils exécutent sans réplique, ce qui est ordonné de *Rome*. De-là suit, que les

Supérieurs ne ſont ni les plus ſçavans, ni les plus habiles; mais de petites gens & de peu de Lettres, qui ne pouvant s'élever d'eux-mêmes, pour n'avoir aucunes de ces qualitez , qui font les grands hommes, ſont obligez de ſervir aux deſſeins de ceux qui les ont élevez. Or juges, mon cher Lecteur, quel doit être le déſordre, quand les aveugles conduiſent les clair-voyans, & que celui qui a mille défauts, & peu ou point de dons , gouverne les grands Docteurs & les Sages. De-là procédent le mépris de celui qui régit, qu'on appelle , tête ſuperbe, ignorant: de-là les murmures contre le Général, qui la pourvû, contre les Provinciaux, qui l'ont choiſi ; ſuivent les mutineries, les mécontentemens, & les lettres qui ſont trempées dans le fiel, & qui dégoutent d'amertume.

Le ſecond inconvenient eſt, que les Recteurs ne ſe gardent d'aucune ſorte de gens, tant que de ceux qui excellent par-deſſus les autres, & n'ont d'autres ſoins, que de les ranger au petit pied, & de les mettre bas. Pour cet effet, ils tranchent des abſolus dans leur Gouvernement, ne les apellent non

plus

plus au Conseil, que s'ils n'étoient pas dans la Maison, les ménent par la Ville dans les visites des Grands, afin de prendre le devant par tout, parler les premiers, & recommander leur orgueil, par l'humilité de ces grands hommes, qui sont obligez de déferer en toutes choses à ces idoles de Supériorité, & montrer par effet, qu'ils sont inférieurs à des personnes qu'ils surpassent en réputation & en qualités; *Hæc Tyranni vox est, quidquid excelsum in regno, cadat.* Pour ne dire rien sans preuve, demandes, mon chér Lecteur, qui est *Jean Ricard*, *Guil. Ricard*, *Mesenau*, *Ithier*, *Gombaud*, *la Rhede*, *Coulon*, &c. & tu verras, qu'ils ne sont non plus connus dans la *Guyenne*, que s'ils n'y étoient pas, tant leur qualités sont chétives. Et cependant, voilà les Supérieurs, qui tiennent le timon & régentent les *Camains*, les *Martinons*, les *Godefres*, les *Jossets*, les grands Prédicateurs & les excellens Théologiens. Peut-on vivre dans un gouvernement si fautif, sans se plaindre?

Le troisiéme désordre est, que ces Supérieurs sans fonds & sans autre recommandation, que celle que le Pro-

vincial leur a donnée, s'attachent à lui, comme le Liére aux murailles, sont toûjours de son opinion, pour lui complaire, enclinent à tout ce à quoi ils le voyent encliner, tant pour se maintenir dans les Charges présentes, que pour en obtenir de nouvelles, après avoir administré celles qu'ils ont. Si quelqu'un improuve le Gouvernement, vous voyez que ces affidez se tournent soudain contre ce pauvre homme, comme des Lions. Ainsi le Provincial gouverne tout seul la Province par la confidence qu'il a avec ses Recteurs ; & le Général ayant choisi les Provinciaux par les mêmes maximes de gouverner, n'ayant pas pris les meilleurs ni les plus capables, mais les médiocres, gouverne toute leur Compagnie, sans que personne ait le courage de se déclarer contre, & si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire, quand il seroit un St. *Paul*, il passeroit pour un bigearre, un turbulent, un perturbateur de la paix. De-là vient qu'on dit, qu'en la Province toutes choses passent, selon que le Provincial & deux ou trois confidens le prescrivent, sans faire aucun état des autres,

quoi-

quoique préférables en tout, & qu'à *Rome* le Général se hausse si excessivement par le moyen des Provinciaux, desquels il s'assure, que le joug d'obéir devient insupportable. Prens garde, mon cher Lecteur, si une honnête homme peut souffrir l'orgueil de ces politiques, sans écrire du moins quelques lettres pour témoigner son ressentiment.

Le quatriéme malheur n'engendre pas moins de troubles & de dégoûts. Les petits Recteurs qui ont été choisis, non pour avoir les parties nécessaires au Gouvernement, mais pour être souples au Provincial, & savoir pateliner à propos & à tems, deviennent absolus en leurs ressorts, sans qu'aucun les puisse retenir ni empêcher. Et comme ordinairement ceux qui ont l'esprit foible, veulent montrer dans leurs actions qu'ils l'ont fort, aussi ces *Custodi nos*, qui ne travaillent, que pour autrui, voulant faire voir qu'ils ont une grande capacité, pour gouverner, se portent en Souverains, & sans prendre conseil, que de leur tête, disposent des biens & des personnes de leurs Colléges avec tant de tyrannie,

que la condition des plus ignorans est préferable aujourd'hui à celle des plus doctes. C'est la plainte commune des hommes graves, que tous les desseins se prennent, & s'achévent sans communication ; car ces petits superbes se croiroient méprisez, si un savant homme leur avoit donné un bon avis. J'ai été dans des Colleges, où les Recteurs faisoient si peu de cas des Anciens, qu'ils ne les appelloient pas en leur chambre, pour consulter tous les six mois une fois ; & alors ne leur proposoient, que des vetilles, tant il est vrai, que l'orgueil a porté le Gouvernement parmi eux à un haut point d'insolence : voir son sort & ses fortunes entre les mains d'un ignorant impérieux, & ne se plaindre pas, cela ne seroit pas aisé à un Stoique.

La cinquiéme source des mécontentemens est, que les mêmes Recteurs sont tellement absolus dans leurs Colleges, qu'ils peuvent mettre en exécution leurs avis, quand ils seroient contraires à celui de tous les autres, & peuvent obliger, obligent même effectivement les Sujets au préjudice des Loix, à obéir à leurs commandemens in-

injustes, & à faire leur volonté. En quoi les jeunes sont si insolens, qu'ils commandent aux plus illustres des choses très-humiliantes & très-basses, pour montrer leur autorité & leur faire voir, disent-ils, qu'ils sont les maîtres. Quel moyen qu'un homme de bon cœur puisse soûmettre son jugement à celui d'un Extravagant, & ne prénne l'occasion de se plaindre d'une telle conduite?

CHAPITRE X.

Autres causes véritables de mécontentement, que les Jesuites ont, prises de l'injustice des Supérieurs.

C'Est assez pour être exclus des Charges, d'avoir les qualitez nécessaires, pour y être admis. Les lettres sont réputées pour une empêchement, sous couleur, que les grands Esprits ne réüssissent pas bien dans la pratique. La solidité de jugement & la fermeté de courage sont redoutables à la puissance de ceux qui tiennent le gouvernail; ainsi ils n'ont de soin plus pressant, que de trouver divers prétextes,

pour les exclure. On dit des uns, qu'ils sont colères, des autres, qu'ils sont mélancoliques; de ceux-ci, qu'ils ont l'esprit trop hardi, de ceux-là, qu'ils ne seroient jamais bien unis avec le Général, & comme les grandes âmes ont toûjours quelque défaut, ces envieux font valoir les imperfections qu'ils rencontrent dans ces personnes éminentes, pour les exclure du Gouvernement. De-là vient, que ceux, que la nature a avancez, sont assujettis; & ceux, que la même nature a ravallez, commandent. Ces seconds sont enorgueïllis, & ces premiers sont irritez.

Le Pontife Romain ayant été averti de ces supercheries, à fait un Bref depuis peu, par le quel il commande, que tous les Supérieurs, excepté le Général, soient déposez, après trois ans précisément expirez, & ne puissent être admis à aucune Supériorité durant l'espace de dix-huit mois. Ce repos qui les rend inférieurs, ou égaux à ceux qu'ils tenoient sous leur empire, les a jettez dans le désespoir: ils ont premièrement fait tous les efforts imaginables, pour le faire révoquer: n'en pouvant point venir à bout, ils n'ont

pas

pas voulu le faire proclamer, au mépris de l'autorité & de la puissance du Pape; & pour comble d'infamie, ont mis dehors des personnes dévotes & pieuses, qui avoient témoigné de la satisfaction à la nouvelle de cette réforme si importante, pour réprimer l'insolence de ceux, qui vouloient se perpétüer dans les Charges.

L'injustice est encore plus grande dans l'abus de leur autorité. Les plus éloquens Prédicateurs ne sont pas ceux qui préchent dans les plus belles Chaires, ni les plus subtils Théologiens, qui enseignent dans les Ecoles les plus illustres, ni les plus grands Rhétoriciens, qui font la Rhétorique dans les plus beaux Colléges. Les Supérieurs avancent leurs mignons au préjudice des plus sçavans. Ainsi les Lettres n'ont plus de récompense, la capacité n'a pas les honneurs, les mérites sont dans le rebut, & il n'y a presque personne dans les Emplois éclatans, que ceux qui sont à leurs genoux, & les adorent. C'est la cause que les bons esprits se rebutent, & voyant qu'il en coûte tant de parvenir à quelque éminence, se contentent d'une médiocrité.

De-là arrive, que les Lettres humaines sont méprisées, la Philosophie rampe, & la Théologie ne s'aprend de plusieurs, que par maniére d'acquit : La faveur & la grace des Supérieurs fait les fortune, : la vertu les défait.

Cette injustice paroît encore plus visiblement dans les satisfactions, que ceux qui sont offensez demandent. Si quelqu'un se plaint au Général de la violence de quelque Supérieur immédiat, quelque juste raison qu'il ait de demander réparation, il ne l'obtiendra jamais, & quand il auroit souffert persécution pour la Foi, il est toûjours réputé pour coupable. Murmurer contre une faute visible, que le Recteur commet, est un crime ; s'en formaliser, ou l'en accuser, c'est être désobeïssant & rebelle. Pour bien se comporter envers eux, il faut être comme ces Idoles, qui ont des yeux, & ne voyent pas, des oreilles, & n'entendent point, des bouches, & ne parlent point ; & pour converser avec les freres, il faut être tout *yeux*, pour regarder leurs défauts, tout *oreilles*, pour entendre leurs paroles, & tout *langue*, pour les rapporter aux Supérieurs, afinque

tous

tous les défauts de ceux-là soient cachez, & toutes les imperfections de ceux-ci soyent connuës.

Cette fausse politique accable les Inférieurs, & rend insolens & outrageux ceux qui commandent. Ils sont assûrez, quoiqu'ils fassent, qu'ils auront le dessus, & que le Général & les Provinciaux réprimeront les Accusateurs, pour ne donner pas même aux Sujets la liberté, que les forçats ont de se plaindre. J'ai connu trois ou quatre grands Esprits qui sont sortis de leur Province fraichement, pour avoir demandé justice contre des Supérieurs, qui les accusoient, & n'avoir pû seulement obtenir d'être oüis. M. *Baud* s'est plaint justement au Vicaire de toute la Société contre *Jean Ricard*, & n'a reçû pour récompense, qu'un glorieux panégyrique des loüanges de son Accusateur. Je crois, que ce sçavant Prédicateur, qu'ils persécutent, pour sa sortie, peut montrer cette Lettre, qui est capable à sa simple lecture de jetter de l'indignation. Ce discours est tellement vrai, que de dix Jesuites toûjours s'en trouvera t-il neuf de mon avis; & pour vous montrer,

qu'il faut enfin, que cette forte de gouvernement créve. On a déja fait effort envers le Pape, pour établir en chaque Province quelques Difcrets, pour rendre justice à ceux qui la demandent: ils efpérent de l'obtenir, vû les très-grands abus. Je m'en rapporte.

CHAPITRE XI.

Raisons de mécontentement, prises des Sindications parmi les Jesuites.

QUe dirai je de l'injuftice qui fe trouve dans les Sindications. *Ignace*, pour fonder un gouvernement plus tyrannique, que Religieux, a fait deux régles qui fous prétexte d'augmenter la charité, la détruifent. Il veut par la premiere, que tous foient prêts de fe déceler les uns les autres, quand le Supérieur les interrogera. Par la feconde, il oblige un chacun de rapporter au Supérieur les fautes, qu'il aura remarquées dans les mœurs & la vie de fes Compagnons. Je ne dis pas ici, que l'on voit dans l'Hiftoire Romaine, qu'au tems des mauvais Empereurs, fous *Neron* & fous

sous *Domitien*, ces infames délateurs, régnoient; mais que sous les bons, tels que furent *Vespasien*, *Tite*, *Trajan* & *Antoine le pieux*, ils étoient bannis, fustigez, & quelquefois envoiez au dernier supplice. Je veux ici seulement montrer, que ces régles sont deux fontaines d'injustice & de mécontentement. D'injustice, d'autant que ces Sindications sont des informations secrétes des fautes, ou délits d'autrui, données au Supérieur en secret, sans preuve, & sans oüir les parties. Ainsi les méchans oppriment les bons, sans qu'ils le sçachent, par leurs accusations secrétes. Les Envieux arrêtent la bonne fortune de ceux qui travaillent heureusement, pour le public, lorsqu'ils y songent le moins, & les Supérieurs, qui n'aiment pas tous les Sujets également, sont bien aise d'avoir dans leur pupître des informations & des piéces, pour reculer les hommes Sçavans, & ceux qui leur font ombre. Tout homme judicieux, qui considérera l'inclination, que nous avons de remarquer plûtôt le mal, que le bien, l'impression, que fait dans l'esprit des foibles l'obligation qu'ils croient

croient avoir de rapporter toutes choses, à moins que de contrevenir à leurs régles ; comme le manquement d'une petite circonstance peut rendre un fait de mauvais, bon, & de bon, mauvais, il jugera de l'iniquité, de ce Gouvernement, & l'accusera sans difficulté d'injustice.

Je dis en second lieu, que ces régles sont une source de mécontentement. Car, à feuilleter les Archives des Supérieurs, de trois cent qui vivent dans la Province de *Guyenne*, on n'en trouvera pas un seul qui soit homme de bien; c'est-à-dire, qui ne soit accusé de plusieurs fautes. Les informations, selon qu'elles sont de plusieurs, se contrarient: l'un dit blanc, l'autre dit noir. En la plûpart il y a des exagérations, des imaginations, & ordinairement des impostures & des faussetez. Si on gardoit les formes du Droit, les uns seroient absous, & les autres atteints & convaincus de crimes. A faute de procéder juridiquement, les Supérieurs usent des informations, comme bon leur semble. Si quelqu'un a parlé avantageusement pour leurs amis, ils font valoir, autant

qu'ils

qu'ils peuvent les suffrages, qui leur sont favorables, & cachent les défauts: si quelqu'un a parlé mal de ceux qu'ils n'aiment pas, ou qu'ils appréhendent, ils cachent leurs vertus, & font valoir ces dépositions injurieuses. Ainsi ils ont toûjours de quoi condamner & absoudre les uns & les autres; & toutes ces Sindications ne servent qu'à rendre les Supérieurs indomptables, & les Inférieurs malheureux.

Ce poison d'union & de charité fraternelle, fait qu'i's se méfient les uns des autres, & craignent celui qui pourra les vendre, pour se mettre aux bonnes graces de ceux qui gouvernent. Je vous supplie de faire réflexion, si vous n'avez pas remarqué dans les Classes, & dans la conversation, qu'ils agissent plus franchement en présence des personnes séculieres, qu'entre eux-mêmes. Quand dix Etrangers arriveroient, lorsqu'ils sont en discours, ils ne se recueillent pas pour leur abord. Si quelque Jesuite survient, les voilà tout incontinent resserrez. La raison est, que leur gouvernement est fondé sur des censures & sindications, & chacun appréhende quelque mauvais offi-

ce

ce de mouche & d'espion. Pour n'être pas mécontent dans cette Société de faux rapporteurs, il faudroit brûler leurs régles, & en faire d'autres. Ne t'étonnes donc pas, cher Lecteur, si tant de gens les quittent, pour se mettre en repos, & si ceux qui demeurent, sont presque toûjours à se plaindre, ou de parole, ou par écrit. J'avouë, que je me plaignis à *Rousseau* Provincial, quatre mois devant que de quitter leur maudite Secte, & que j'avois de si grandes raisons de me plaindre, que j'eusse encore plus judicieusement fait, si mes Lettres, qu'ils ont produites, eussent été plus séches & plus piquantes. Si tu te remêts en mémoire les sujets de plaintes, que je viens d'écrire dans les quatre Chapitres précedens, tu diras, que c'est une chose commune dans ce Corps mal gouverné, d'écrire des Lettres piquantes, & qu'ils ont tort d'avoir employé les miennes, pour faire voir que ma Conversion n'est pas sincére.

R E-

REQUETES

Présentées à N. S. P. les Pape

CLEMENT VIII.

Par differentes Provinces de la Société, pour en obtenir la réforme, desquelles il est aussi fait mention à la fin de la PREFACE.

PREMIERE REQUETE.

C'est vôtre Autorité, Très-Saint Pere, ou plûtôt la divine Providence, qui du vivant de nôtre Général, a rassemblé à *Rome* les Députez de toutes nos Provinces, choisis avec toute la prudence & toute la maturité possible, pour y déliberer des affaires les plus importantes. Nous attendons maintenant de vôtre Sagesse supérieure, & de cette tendresse paternelle, que vous avez toûjours témoignée pour nôtre Société, que dans les différentes maladies, dont elle est attaquée, & dont la guerison n'est pas encore

core déſeſperée, vous lui procuriez les remedes les plus efficaces, & qu'en arrêtant le mal dans ſon principe, vous garantiſſiez tout le Corps de la chute funeſte, dont il eſt menacé. Car c'eſt être aveugle & inſenſé, que de ne vouloir pas reconnoître, que la nouveauté & le déreglement ſe ſont introduits parmi nous. Quiconque penſe, ou aſſûre, que nôtre Compagnie n'a rien perdu de ſon éclat, celui-là aime mieux la voir languir, & périr miſérablement, que de la voir ſoulagée & rétablie dans ſa premiére vigueur.

Voici donc Très-Saint Pere, les défauts, qui ont regné juſqu'ici, & qui régnent encore parmi nous : défauts, d'autant plus importans, qu'ils ſont autoriſez par l'exemple des plus anciens de nos Peres.

Les nouveaux venus, & les moins verſez dans la connoiſſance de nos Inſtituts, font la Loi à ceux, qui ont vieilli dans la Société : Les plus Sages & les plus habiles ſont ſoûmis aux plus ignorans, & les honêtes gens ſe voyent gouvernez par des perſonnes ſans honneur & ſans probité.

Les Supérieurs font tout ce qui leur plaît,

plaît, & le font impunément. Leurs Gouvernemens sont de si longue durée, qu'ils peuvent passer pour perpétuels, & le tems d'obéïr n'est pas plus déterminé, que celui de commander.

Le Pouvoir du Général est souverain. Son caprice est l'unique régle de ses actions. Il n'a rien à craindre, & d'un seul clin d'œil, il fait trembler tous ses Sujets. Il ne se fait pas une affaire d'abaisser, & de réduire aux derniéres extrémités les plus grands hommes de la Société, & ceux dont elle a reçû les plus grands services. La faveur particuliére l'emporte souvent auprès de lui sur le bien public.

Ce n'est ni par la vertu, ni par le mérite, ni par les belles actions, que l'on parvient à la Profession des quatre Vœux. Il suffit pour cela d'être dans les bonnes graces du Général; ce qui a toûjours été, & sera toûjours une source perpétuelle de division & de discorde dans nôtre Société, à moins que l'on n'y remédie. La Science & les belles Lettres commencent aussi à n'être plus cultivées.

Voici les remedes que nous jugerions

rions les plus convenables, pour empêcher, que le progrès de ces maladies contagieuses ne vienne un jour à infecter, & à corrompre entiérement tout le Corps.

1. Il seroit nécessaire, que ceux qui ont si long-tems commandé, retournassent ensuite sous l'obéïssance des autres dans un esprit d'humilité & de Religion, & que dorénavant le tems de commander, & celui d'obéir eussent des bornes.

2. Que les Supérieurs, après le tems de leur Gouvernement expiré fussent obligez de rendre compte de leur conduite, pour en être blamez, si il en étoit besoin; ce qui se pratique dans plusieurs autres Maisons Religieuses.

3. Que la Puissance du Général ne fût point si étenduë, & qu'au lieu de ne consulter que son caprice dans le Gouvernement de la Société, il fût assujeti à certaines Loix inviolables, & qu'il ne lui fût pas permis de combler les uns de graces & de faveurs, tandis, que sans aucun fondement, il fait sentir aux autres les effets de son indignation. Que dans les affaires importantes, les avis de ses quatre Assistans

ſtans euſſent aſſez de poids, pour l'empêcher de rien entreprendre, quand ils ſe trouveroient contraires au ſien. Qu'il ne choisît point de Provinciaux, ſans le conſeil des principaux Peres de la Province; ni de Recteurs, ou de Supérieurs des Maiſons, ſans en avoir auparavant déliberé avec les Anciens & les plus ſages des Colléges, ou des Maiſons. Que dans l'élection des Profès de quatre Vœux, il ne s'écartât point des régles de nos Inſtituts, qui n'admettent à cette Dignité, que ceux, dont la vertu & la Doctrine ſont au plus haut degré de perfection.

4. Il ſeroit à propos que le S. Siége voulût bien nous donner quelque Protecteur. Ce ſeroit le moyen de nous voir moins expoſez à l'envie des autres Religieux, & de mettre des bornes à l'arrogance effrénée & à l'autorité deſpotique du Général, dont les ſuites ſont très-dangereuſes. Quelle raiſon aurions nous de refuſer ce Protecteur; puiſque les autres Ordres, qui, ſans difficulté, ſont bien plus anciens, & bien plus illuſtres que le nôtre, en ont, & que pendant la vie de nôtre Pere *Ignace*, nous avons eu le Cardinal *Carpen-*

ſe?

se. Le cinquiéme, & le plus essentiel remede, seroit, que le Protecteur envoyât tous les trois ans des Visiteurs dans les Provinces, pour punir les fautes, tant des Supérieurs, que de leurs Sujets. Ces Visiteurs seroient choisis parmi ceux que l'âge, la prudence, & la charité rendroient les plus respectables. Et ils seroient tels, que le Général ne pouroit esperer de les gagner, ni par les emplois, ni par présens, ni par promesses.

Tous ceux qui préferent leur désavantage particulier à la ruine générale de toute la Société, reconnoîtront, que ce sont-là les remedes les plus salutaires & les plus promts, que l'on puisse apporter au dérangement dans lequel nous sommes tombez. Je proteste, que ce n'est aucun intérêt particulier, qui m'a porté à faire ces représentations à Vôtre Sainteté; mais uniquement la vûë du bien public, & le desir que j'ai avec tous les gens de bien, de voir la Société reprendre son premier éclat.

SECONDE REQUESTE.

Présentée à N. S. P. le Pape CLEMENT VIII. *pour être renduë à lui-seul, & en main propre.*

TRES-SAINT PERE.

NOus vous supplions par les Entrailles de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, de vouloir bien jetter un regard favorable sur nôtre Société, & d'y arrêter le cours des scandales, des murmures & des plaintes.

1. Nous conjurons V. S. de trouver le moyen de fixer les Charges des Supérieurs, des Ministres, & des Procureurs à un certain tems, après lequel ils seront obligez de rendre compte de leur administration, & de passer ensuite autant d'années dans la dépendance. Car dès que quelqu'un est parvenu à la Dignité de Supérieur, il ne craint plus personne : sa volonté est la seule régle de ses actions : il traite comme il lui plaît, ceux qui lui sont soûmis : il ne sçait plus ce que c'est qu'obéïssance, humilité, pauvreté. Enfin il a

lieu de dire; *C'est ici mon repos pour toûjours :* il exerce encore une injuste tyrannie envers qui bon lui semble, parce qu'il sçait, que personne n'a le pouvoir de le priver de son Emploi, que le Général, qui s'imagine, que la conservation de sa Monarchie dépend du long Gouvernement des Supérieurs. C'est en vain qu'on les lui représente, comme des personnes ignorantes, scandaleuses & ennemies de la Paix. Il n'ajoute point foi au rapport des Inférieurs, où s'il est persuadé de ce qu'ils disent, il s'obstine à les laisser dans leurs Charges, pour ne pas donner lieu de croire, qu'il soit capable de faire un mauvais choix. De-là vient, qu'il s'en trouve un si grand nombre qui sont obligez de sortir de la Société, parce que le Général écoûte plus favorablement les mensonges des Supérieurs, que les plus fidelles rapports de tous les autres. Les Inférieurs-mêmes ne sçavent à qui recourir, quand ils veulent se défendre contre les calomnies des Supérieurs, ou les accuser avec justice, eux qui ne sont pas moins sujets à se tromper, que le reste des hommes.

2. Le

2. Le plus grand bien que V. S. pourroit procurer à la Société, seroit d'empêcher, que le Général eût seul le pouvoir de distribuer les Charges à son gré. Car nous voyons, qu'au grand préjudice de nôtre Compagnie, & au scandale de tout l'Univers, le Général, sans avoir égard ni à l'âge, ni aux travaux, ni au mérite, éleve ceux qu'il lui plaît, à la Dignité de Supérieur. Ce sont souvent de jeunes gens, ignorans, sans experience, & sans aucune bonne qualité, qui avec une arrogance insuportable, font la Loi aux Vieillards, & à ceux, qui depuis très-long-tems travaillent pour la gloire de l'Eglise. Le Général enfin, qui ne cesse point d'être homme dans son élevation, a aussi ses inclinations particuliéres. Ceux qu'il chérit, sont avancez & comblez d'honneur quelques indignes qu'ils en soient: Et parce qu'il est Napolitain, ceux qui sont de cette Nation, sont mieux traitez que les autres. D'autre côté, si quelqu'un a le malheur de n'être pas au goût du Général, quelques services qu'il ait rendus à la Société, quelques édifian-

tes que puissent être ses mœurs, il est méprisé, & laissé dans l'obscurité. C'est pour-quoi nous vous supplions *Très--Saint Pere*, par l'ardente charité, dont vous étes embrasé, d'établir une Loi, qui ordonne, que les Supérioritez, telles qu'elles soyent, ne puissent être données, qu'à ceux qui auront vêcû quelques années dans la Société, & que le Général n'en soit pas entiérement le maître, comme il l'est maintenant. Car, quoiqu'il ait ses Conseillers, il n'est cependant pas obligé de se conformer à leur avis; mais il a la souveraine autorité, & fait ce qu'il veut, sans être assujetti à aucune Loi. De-là vient, qu'il éleve, & qu'il abaisse, qu'il récompense & qu'il punit, comme s'il étoit une Divinité exempte de prévention, & incapable de se tromper: Et plût à Dieu qu'il ne se trompât point en bien des occasions, nous ne verrions pas sans doute un si grand nombre de nos Confreres abandonner la Société.

3. Pour ôter à plusieurs tout sujet de plaintes & de murmures, il seroit à propos, que Vôtre Sainteté mit des bornes au pouvoir absolu du Général dans

dans le choix des Profès. Car nous en voyons beaucoup, qui, après sept ans, dix ans, ou même cinq ans, qu'ils sont dans la Société, sont admis à la Profession, & à qui la seule volonté du Général tient lieu d'ancienneté & de mérite. D'autres au-contraire, en sont exclus après les plus longs travaux. On voit manifestement dans ce choix une acception de personnes, qui scandalise tout l'Univers. C'est-pour-quoi il est nécessaire que V. S. fixe un certain tems, avant lequel le Général ne puisse admettre personne à la Profession selon qu'il lui plaît, & après lequel il ne puisse pas la refuser. Mais parce que les Profès ne se font, que selon le bon plaisir du Général, il ne suffiroit pas de fixer un certain tems : il seroit encore d'une nécessité absoluë de prescrire certaines régles à observer dans leur promotion. C'est en effet une injustice criante, que pour parvenir à la Profession, il faille se rendre l'esclave des volontez d'un seul homme. V. S. doit sçavoir, qu'il y a très-peu de Profès parmi nous : nos Constitutions mêmes ordonnent, que

le nombre n'en soit pas grand. C'est à Vous, *Très-Saint Pere*, à juger de l'équité de cette Ordonnance. Car il est certain, qu'il n'y a de contens dans la Société, qu'un très-petit nombre de Supérieurs & de Profès; & si dans leur promotion, on observoit du moins les régles de la justice, & qu'on eût égard au tems, aux services & au mérite, on seroit en quelque façon consolé de son malheur; mais tout dépend de la volonté absoluë du Général, qui est sujet à toutes les foiblesses de l'homme; & il n'y a personne qui ne voye, que rien n'est plus injuste, ni plus criant, que cette tyrannie.

4. Il est surprenant, *Très-Saint Pere*, qu'à l'instance du Général, Gregoire XIV. lui ait accordé par une Bulle, le pouvoir de punir ses Sujets, sans aucune forme de Jugement, mais sur la connoissance la plus superficielle: ce qui est une injustice si manifeste, que plusieurs sont persuadez, que cette Bulle a été obtenuë par surprise. Car comment est-il possible, que le Général, où quelqu'autre Supérieur ait une connoissance certaine de la vérité, à moins qu'il n'observe les régles prescri-

tes

tes par les Saints Canons ? Certes ce Pouvoir met le Général au-dessus du Pape-même, puisque V. S. ne condamne jamais personne, qu'Elle n'ait auparavant entendu les Parties, & que la Sentence ne soit revêtuë de toutes les formes juridiques. C'est donc à Vous, *Très-Saint Pere*, à juger, si l'on doit avoir quelque déference pour une Bulle qui réduit les Sujets à n'avoir aucune ressource, pour justifier leur innocence. Nous n'avons point de Protecteurs, le Général nous est suspect à juste titre, parce qu'il est certain, que celui qui fait seul les Supérieurs, prendra toûjours leur parti contre ceux qui les accuseront. Il ne nous reste donc, que la liberté d'en appeller à Vôtre Sainteté; Mais Elle sçait, combien cette voye nous est difficile, le Général étant toûjours à *Rome*, & obsédant sans cesse le Souverain Pontifie.

5. Cette Bulle défend à qui que ce soit, sous peine d'excommunication, encouruë par le seul fait, d'oser même dire la moindre parole contre nôtre Institut. Vôtre Sainteté doit ré-

voquer cette Cenſure ; parce qu'il y a bien des choſes dans nôtre Inſtitut, que nôtre Pere *Ignace* réformeroit entiérement, s'il vivoit encore, & que l'exprience lui en eût appris les funeſtes ſuites. Le Général les changeroit lui-même, ſi ſon Gouvernement n'étoit pas perpétuel. Il y a auſſi certaines choſes, qui ſont au-deſſus de la raiſon humaine.

6. Nous ſupplions V. S. d'ordonner, que dans les Congrégations Provinciales toutes les affaires ſe décident par des ſuffrages ſecrêts. Il n'y a perſonne, que la crainte du Général n'empêche de donner librement ſon avis, parce que l'on ſçait, qu'il eſt enſuite inſtruit par lettres, de tout ce qui s'y eſt paſſé.

Le Cardinal *Tolete* connoit mieux que perſonne, *Très-Saint Pere*, la vérité, non ſeulement de ce que je viens d'avancer, mais encore de bien d'autres choſes que je paſſe ſous ſilence; & il eſt en état de rendre de grands ſervices à la Société dans les circonſtances préſentes, ſi, comme

nous

nous l'esperons, il veut plûtôt prendre le parti de la vérité, que celui du Général. Nous n'avons rien à esperer de la Congrégation Générale, parce que les Peres qui y sont assemblez, sont presque tous des Supérieurs vendus au Général, & qui seroient très-fachez de se voir privez de leurs Charges. D'ailleurs, s'il s'y trouvoit quelqu'un assez amateur du bien public, pour souhaiter une réforme, il aimeroit mieux se taire, que d'encourir l'indignation du Général. Une autre raison, bien plus forte, c'est que ces Supérieurs regardent, comme un Sacrilége, & comme un Crime de *Leze-Majesté*, que d'oser proposer le moindre changement. Il est vrai, qu'il s'en est fait quelques-uns dans nôtre Institut du tems du présent Général; Mais ça toûjours été le Général, qui les a lui-même introduits, pour la conservation de sa Puissance. Jugez donc, *Très-Saint Pere*, s'il nous est avantageux d'avoir un Général perpétuel, & de

voir un jeune homme revêtu d'une autorité si absoluë.

DIEU SOIT LOUÉ.

INSTRUCTION AUX PRINCES,

SUR

la maniére dont se gouvernent

LES JESUITES.

Par un Religieux désinteressé.

Traduite de l'Italien.

Laquelle a été promise à la fin des REMARQUES *ci-dessus.*

AVERTISSEMENT.

Les Jésuites ont toûjours été ce qu'ils sont aujourd'hui. L'ambition & le desir de dominer, ont toûjours fait le caractere propre de cette Compagnie; c'est ce qui paroîtra clairement par le petit Ecrit que je donne au Public.

Je ne me suis pas mis en peine de chercher beaucoup de preuves pour la vérité de ce qu'il renferme; l'expérience d'un siécle entier, en est une plus que suffisante.

L'Original de cet Ecrit est Italien, & fut publié d'abord à Milan *en 1617. & l'année suivante à* Rome, *avec permission des Supérieurs. J'en ai trouvé une Copie dans le Mercure Jesuite, Tome II.*

Je ne m'étends pas sur l'excellence de cet Ouvrage: Il me suffit de dire que de tous les Livres qui dévelopent les mysteres des Jesuites, il n'y en a pas qui donne une idée plus juste & plus précise de leur politique que celui-ci. C'est une peinture vive & na-

naturelle, où chacun les reconnoîtra à la premiére vûë. On aura même peine à se persuader, qu'elle n'ait pas été faite de nos jours.

IN

INSTRUCTION
AUX PRINCES,
SUR
la maniére dont se gouvernent
LES JESUITES.

IL ne faut que lire les Loix & les Constitutions sur lesquelles *Ignace* de pieuse mémoire a bâti l'édifice de sa Compagnie, pour être persuadé que la Religion des Jésuites est l'Ouvrage de l'Esprit-Saint, qui l'a plantée dans la vigne de JESUS-CHRIST, comme un arbre dont le fruit devoit être un antidote souverain contre le venin des héréfies, & les fleurs autant de vertus chrétiennes & religieuses, dont la bonne odeur arracheroit les pécheurs à leurs désordres, & les raméneroit à la pénitence. Il est certain que les premiers Peres qui donnérent, pour ainsi dire, la vie à cette plan-

plante, l'arrosérent avec l'eau de la charité & la cultivérent suivant l'intention de leur saint Fondateur. Elle produisit deux branches, l'une de l'amour de Dieu, & l'autre de l'amour du Prochain, & fit d'abord des progrès admirables par ces deux principes, soit dans l'éducation des enfans, soit dans le salut des âmes, soit dans la propagation de la Foi Catholique.

Mais le Démon qui s'attache d'autant plus à détruire les œuvres de Dieu, que les hommes font plus d'éforts pour les avancer, prit occasion de la grandeur-même de cette Religion, & des fruits prodigieux qu'elle avoit produits en si peu de tems, pour renverser les fondemens de son Institut, & par un artifice digne de cet esprit de ténebres, il vint à bout de dessécher entiérement, & de faire mourir ces deux premieres branches de la charité, pour enter à leur place deux autres branches funestes qui répandirent dans toute la Chrétienté, comme je le ferai voir dans la suite de ce discours, les plus grands maux qu'elle pourra jamais souffrir, je veux dire la branche de l'amour propre & celle de l'amour

des

des avantages temporels. Je protefte devant Dieu, que ce n'eft ni l'intérêt, ni la paffion qui conduifent ma plume, mais uniquement le zéle du bien public, pour lequel je reconnois que je fuis né : & je n'ai d'autre intention que de découvrir aux Princes l'artifice de ces Religieux, afin qu'ils prennent de juftes mefures, pour ne s'y pas laiffer furprendre.

Il eft à propos de fçavoir que la profeffion particuliére que font les Jefuites d'élever la Jeuneffe, les fit d'abord rechercher avec empreffement dans plufieurs endroits, & leur attira la faveur de plufieurs Princes, parce qu'il n'y a point de Villes ni de Royaume qui n'ait befoin de bons maîtres pour l'éducation des Enfans. Ce qui fit qu'ils fe multipliérent prodigieufement, & qu'ils devinrent en très-peu d'années auffi puiffans que les autres Ordres en plufieurs fiécles. Une telle grandeur aveugle bien fouvent les efprits, & fait changer les meilleurs fentimens. Les defcendans d'*Ignace*, enflez d'une gloire fi rapide, conçûrent tant d'amour pour leur Compagnie, qu'ils s'imaginérent qu'il n'y en avoit

point

point de plus utile à l'Eglise, ni qui fût plus capable qu'elle de réformer l'Univers. Dans cette persuasion ils conclurent entre eux, qu'ils n'y avoit pas de moyens ni d'artifices qu'ils ne dussent mettre en œuvre pour l'augmenter & l'étendre ; puisque c'étoit étendre & augmenter en elle la véritable Milice du Seigneur, le bien de son Eglise, & pour me servir de leurs termes, l'unique Patrimoine de Jesus-Christ. Que n'ai-je ici la subtilité d'un Aristote pour pénétrer, l'éloquence d'un Ciceron pour expliquer la maniére admirable & presque incroyable dont ces Peres viennent à leurs fins pour l'agrandissement de leur Compagnie ! Mais je me contenterai d'en toucher quelque chose, & le peu que j'en dirai, suffira pour donner à mon Lecteur un beau champ à faire ses réflexions, & à s'en former l'idée qu'il trouvera la plus vrai-semblable. C'est pourquoi je vais lui proposer quelques Chapitres, ou plûtôt quelques Articles qui serviront de fondement à ses raisonnemens.

I.

Les Jesuites ne furent pas long-tems à connoître que l'Instruction de la Jeunesse, la Prédication, l'administration des Sacremens, & les autres exercices spirituels n'étoient pas encore des moyens suffisans pour élever la Société au degré de grandeur & de gloire où ils aspirent. J'ai déja parlé de l'empressement avec lequel ils furent recherchez dans les commencemens : cependant malgré ce bon accueil, ils s'apperçûrent à la suite du tems, que l'affection de plusieurs se refroidissoit extrêmement à leur égard, soit qu'ils n'eussent pas répondu à ce que l'on attendoit d'eux, soit pour quelque autre raison ; c'est-pourquoi jugeant par-là que la Société, dans son berceau, pour ainsi dire, avoit manqué d'expérience, & n'avoit point encore pû faire le dernier effort, ils trouvérent deux autres moyens de l'agrandir.

* Le premier fut de faire concevoir aux

* Il n'y a pas de Royaumes ni de Provin-

aux Princes & aux peuples du mépris pour toutes les autres Religions, en dé-

vinces qui ne puissent fournir une infinité d'exemples de pareilles usurpations. Personne n'ignore que les meilleures Abbayes de la France sont entre leurs mains, & que de toutes les maisons qu'ils y possédent, il n'y en a presque pas qu'ils n'aient enlevées à d'autres Religieux. C'est-pourquoi je me contenterai de citer ici quelques exemples anciens, sur lesquels l'Auteur a sans doute fondé son jugement.

Ils employérent la fourberie & la calomnie pour s'emparer du Convent des Religieuses du *Saint-Esprit* de *Besiers* dans le Languedoc, en représentant à Clement VIII. que ces Filles menoient une vie déreglée & scandaleuse. Elles se virent obligées par une Bulle de ce Pape de céder leur Monastere aux Jesuites, & de se disperser dans d'autres; & ces Peres craignant que cette nouvelle proie ne leur échapât, obtinrent du Roi Henri IV. un Edit qui attachoit les revenus de ce Convent à leur Collége de *Besiers*, & accordoit seulement une pension alimentaire pour les Religieuses.

Ils enlevérent par le même artifice l'Abbaye de la *Fléche* près d'*Angers*, aux Chanoines Réguliers de S. Augustin.

L'Abbaye de *Belle-Branche* dans la Province du Maine, appartenoit à l'Ordre de Ciste-

découvrant leurs défauts, afin de s'élever sur leurs ruïnes. C'est par-là qu'ils

Cisteaux; les Jesuites non contens de s'en être approprié les revenus, obtinrent encore du Pape & du Roi la permission d'en chasser les Religieux.

Ils trouvérent cependant quelquefois des obstacles dans leurs entreprises; car étant venus à bout par la voie ordinaire des calomnies, de se faire donner par Gregoire XIII. qui leur étoit entierement devoüé, le Monastere des Religieux Bénédictins de S. Paul auprès de *Rome*, quand ils allérent se présenter avec leur Bulle, pour prendre possession du Monastere, ces Religieux prirent tous les armes, & reçûrent les Jesuites d'une maniére à leur faire perdre l'envie d'y revenir.

Les Carmes d'*Anvers* leur firent à peu près le même accueil.

Ils auroient été les maîtres de la Chartreuse de *Lucerne* chez les Suisses, sans l'opposition du Cardinal d'Ossat. Ils avoient représenté à Clement VIII. que cette Chartreuse étoit fort peu remplie, & qu'ils feroient beaucoup plus de bien dans le païs, que ces Moines réclus: ce qui avoit presque engagé ce Pape à la leur accorder. Mais le Cardinal prit ouvertement le parti des Chartreux, & fit échoüer les desseins des Jesuites.

Alphonse de Vargas parle amplement de leurs usurpations en Allemagne.

qu'ils vinrent à bout de s'emparer de plusieurs Monasteres, Abbayes, & autres revenus considerables, & d'en priver par leurs intrigues & leurs raports les Religieux qui les possedoient auparavant.

* Le second moyen fut de se mêler des affaires d'Etat, & de faire joüer tous les artifices imaginables, pour se rendre nécessaires à la plus grande partie des Princes Chrétiens. Ils y réussissent, mais par des voies qu'il est aussi difficile d'expliquer, que de pénétrer. Leur Général réside continuellement à *Rome*, & tous les autres lui rendent une obéissance entiére & sans résér-

* Rien ne leur est plus expressément défendu dans la Congrégation générale de 1593. *Præcipitur omnibus in virtute sanctæ obedientiæ, & sub pœnâ inhabilitatis ad quævis officia & dignitates seu prælationes, vocisque tam activæ quam passivæ privatione, ne quispiam publicis & secularium Principum negotiis ulla ratione se immiscere . . . audeat vel præsumat.* Mais il y a lieu de croire que ce Decret n'étoit que pour les apparences, puisque très-peu d'années aprés ils se firent chasser de la France, pour y avoir suscité les plus grands troubles.

reserve. Il fait choix d'un certain nombre de Peres qui ne s'éloignent jamais de sa personne, & qui pour ce sujet sont appellez Assistans; il y en a pour le moins un de chaque Nation dont il prend le nom ; en sorte que l'un s'appelle l'Assistant de France, l'autre d'Espagne, & le troisiéme d'Italie, le quatriéme d'Angleterre, le cinquiéme d'Allemagne, & ainsi de toutes les autres Provinces ou Royaumes. Le devoir de chacun d'eux est de donner avis au Pere Général de toutes les affaires qui se passent dans la Province ou le Royaume, dont il est Assistant ; ce qu'il fait par le moyen de ses correspondans qui sont leur résidence dans la Ville Capitale de la même Province ou Royaume. Ceux-ci s'informent exactement de l'état, des qualitez, du caractere, de l'inclination & des intentions des Princes, & font partir à chaque ordinaire des dépêches pour les Assistans, qui les instruisent de ce qu'ils ont découvert, ou de ce qui vient d'arriver. Les Assistans ne manquent pas aussi-tôt de faire part de toutes ces nouvelles au Général : Il les assemble tous, & pour

lors

lors ils font une eſpece d'anatomie de l'Univers. On propoſe les intérêts & les deſſeins de tous les Princes Chrétiens, on délibere enſuite ſur toutes les choſes que l'on vient d'apprendre par le canal des correſpondans, on les examine avec ſoin, on les compare les unes avec les autres. Et enfin ſelon que l'intérêt & l'avantage de la Societé le demande, on conclut qu'il faut favoriſer un Prince au préjudice d'un autre, ſoûtenir celui-là & ſe déclarer contre celui-ci; & comme les Spectateurs du jeu jugent plus aiſément des coups que les Joüeurs-mêmes, ainſi ces Peres ayant devant les yeux les intérêts de tous les Princes, ſçavent mieux que perſonne obſerver les circonſtances des lieux & des tems, & prendre les véritables moyens, pour ſeconder les entrepriſes d'un Prince qui peut à ſon tour ſeconder les leurs.

II.

C'eſt un très-grand mal, & il ne faut pas que des Religieux entrent dans les affaires d'Etat. Le ſalut de leurs propres âmes & de celles de leur prochain,

chain, doit faire leur unique occupation; c'est pour ce sujet qu'ils se sont retirez du monde, au-lieu que par ce moyen ils s'y plongent plus que les Séculiers-mêmes. Mais quelques autres conséquences plus dangereuses, que ce mal traîne encore après soi, demandent qu'on y remedie efficacement.

* Premierement, les Jesuites confessent une grande partie de la Noblesse de tous les Etats Catholiques, & pour cela même, ils n'admettent point à leurs Confessionnaux les personnes pauvres de l'un ou de l'autre sexe. Bien plus, ils confessent encore souvent

* Ce qui est directement opposé à un des Canons de la seconde Congrégation génerale. *Nec principibus nec dominis aliis sæcularibus aut Ecclesiasticis assignari debet aliquis ex nostris Religiosis qui aulas eorum sequatur, & in eis habitet, ut Confessarii aut Theologi aut alio quovis munere fungatur, nisi forte ad perbreve tempus unius vel duorum mensium.* Mais est-il surprenant qu'ils ne s'y soumettent pas ? Aucune de leurs Constitutions n'oblige sous peine de peché, pas même véniel. D'ailleurs, leur Général a le pouvoir de les changer, & d'en faire de nouvelles.

vent les Princes mêmes ; en sorte que par cette voie, il leur est facile de pénétrer les desseins, les résolutions, les inclinations, tant des Princes que des Sujets ; ils en informent aussi-tôt le Général, ou les Assistans qui sont à *Rome*. Or pour peu qu'on ait de prudence & de jugement, n'est-il pas facile de comprendre quel tort ils peuvent faire aux Princes, quand leur propre intérêt, qui est l'unique but de toutes leurs actions, les y engage ?

Secondement, le secret est comme une qualité essentielle & inséparable à laquelle est attachée la conservation d'un Etat. Otez l'un, il est presque nécessaire que l'autre périsse ; c'est pour cette raison que les Princes sont si séveres contre ceux qui révelent leurs secrets, & qu'ils les punissent comme ennemis du Prince & de la Patrie. De même au-contraire, un Prince se gouverne avec beaucoup plus de prudence & de circonspection, quand il peut découvrir les desseins d'un autre ; & c'est dans cette vûë, que les Souverains emploient des sommes si considérables, pour entretenir des Ambassadeurs & des espions. Ils ne laissent pas néanmoins

moins d'être fort ſouvent trompez dans les rapports qu'on leur fait; mais les Jeſuites, c'eſt-à-dire, le Général & les Aſſiſtans, par le moyen des Confeſſions & des perquiſitions que font leurs correſpondans qui demeurent dans les principales Villes de la Chrétienté, auſſi bien que par le ſecours de leurs autres créatures, dont nous parlerons dans la ſuite, ſont toûjours inſtruits fidélement & en détail, de tout ce qui ſe réſout dans les Conſeils les plus ſecrets; ils connoiſſent mieux, pour ainſi dire, les forces, les revenus, les dépenſes & les deſſeins des Princes, que les Princes-mêmes; & cela ſans autres fraix que ceux du port des Lettres, leſquels dans la ſeule ville de *Rome*, au rapport des Maîtres de la poſte, montent pour chaque ordinaire à 60. 70. & bien ſouvent à cent écus d'or. Etant donc auſſi pleinement inſtruits qu'ils le ſont des affaires & des intérêts de tous les Princes, n'eſt-il pas en leur pouvoir de les décréditer auprès des autres Souverains, de les faire mépriſer de leurs peuples, de leur ſuſciter les ennemis qu'il leur plaît; en un mot, de ſoûlever contre

eux leurs propres Etats ? Ce qui leur est d'autant plus aisé, que par la voie des Confessions & des recherches, ils sont instruits des plus secrettes pensées des Sujets, & connoissent ceux qui sont attachez au Prince, & ceux qui ne le sont pas.

C'est-pourquoi, comme il leur est aisé par les instructions qu'ils reçoivent sur les affaires d'Etat, de desunir les Princes, & de faire naître entre eux mille soupçons : Ils peuvent avec la même facilité se servir de la connoissance qu'ils ont des sentimens des Sujets, pour exciter dans un Royaume les troubles, les séditions, les révoltes, & pour y rendre la personne du Prince méprisable ; d'où il faut conclure, que pour l'intérêt public, non seulement les Princes ne doivent pas se confesser à des personnes qui font une étude si particuliére de la politique des Etats, & s'en servent comme d'un moyen assûré, pour s'insinuer dans les bonnes graces des Souverains ; mais qu'ils ne doivent pas même permettre que leurs Confidens, leurs Sécretaires, leurs Conseillers & leurs autres principaux Ministres les choisissent

pour

pour Confesseurs. * Nous ne manquons point aujourd'hui de personnes aussi dignes pour le moins de cet emploi par leur doctrine & leurs mœurs, que les Jesuites. Il y a de saints Religieux qui ne s'appliquent qu'au Gouvernement des âmes, & à celui de leurs Monasteres.

III.

Mais pour mettre dans une plus grande évidence tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, & ce qu'il nous reste encore à dire, il faut sçavoir qu'il y a quatre especes de Jesuites.

Les premiers sont des Séculiers de l'un & de l'autre sexe aggregez à la Compagnie, lesquels vivent sous une certaine regle d'obéïssance aveugle. Ils se conduisent dans toutes leurs actions par le conseil de ces Peres, & sont toûjours disposez à exécuter leurs com-

* L'illustre M. Fleuri, dont on a fait choix pour gouverner la conscience de notre jeune Monarque, est sans doute de ce nombre.

commandemens. Ce sont pour l'ordinaire des Gentilhommes, des Dames de condition, des Veuves sur tout, des Bourgeois, de riches Marchands, lesquels, comme des plantes fertiles, produisent tous les ans aux Jesuites une grande abondance d'or & d'argent. De ce nombre sont ces Dames, que l'on appelle communément dévôtes, à qui les Jesuites inspirent le mépris du monde, & qu'ils dépoüillent par cet artifice de leurs bijoux, de leurs habits, de leurs meubles, & enfin de leurs meilleurs revenus.

La seconde espece est seulement composée d'hommes, Prêtres ou Laïcs. Ceux-ci vivent dans le monde, & obtiennent bien souvent par le crédit des Jesuites, des pensions, des Prieurez, des Abbayes & autres Bénéfices. Mais ils font vœu de prendre l'habit de la Compagnie, quand il plaira au Général de l'ordonner; ce qui fait qu'on les appelle Jesuites *in voto*. Ils sont d'un merveilleux secours à ces Peres, pour établir leur Monarchie dans toutes les Cours des Princes & des Grands dont ils ont besoin, comme je le dirai dans le septiéme Article.

Les

Les Jesuites de la troisiéme espece sont ceux qui demeurent dans les Monasteres, & qui sont, ou Prêtres, ou Clercs, ou Convers. Quoi-qu'il ne leur soit pas permis de quitter la Société, le Général a cependant le pouvoir de les congédier, quand il veut, parce qu'ils ne sont pas encore parvenus au degré de Profès, dont nous allons parler : & pour être élevez aux Charges les plus considérables de la Compagnie, ils n'en sont que plus obligez de se soûmettre aveuglément aux ordres des Supérieurs.

Ceux qui composent la quatriéme espece, sont les Jesuites politiques, qui gouvernent, & qui font mouvoir le vaste Corps de cette Religion. Ce sont ceux-là qui se sont laissez séduire aux tentations de l'esprit malin, & qui mettent tout en usage, pour faire de leur Compagnie une Monarchie parfaite, en commençant par l'établir à *Rome*, où viennent aboutir presque toutes les plus grandes affaires du Christianisme.

C'est là que réside le Chef de ces politiques, c'est-à-dire, le Pere Général, avec un grand nombre de Pro-

ſès, leſquels ſe font inſtruire par des eſpions, des affaires les plus importantes qui ſe traitent dans la Cour de *Rome.* Enſuite après avoir déliberé ſur le ſuccès qui leur peut-être le plus avantageux, ils ſe font un devoir de parcourir chaque jour les Palais des Cardinaux, des Ambaſſadeurs & des Prélats. Ils s'inſinuënt adroitement dans leurs bonnes graces, & les entretiennent ſur l'affaire qui s'agite pour lors, ou qui doit bien-tôt être agitée: Ils la leur repréſentent de la maniére qu'il leur plaît, & par les endroits qui ſont les plus favorables à leurs propres intérêts. Ils changent fort ſouvent la face des choſes, en montrant, comme on dit ordinairement, le noir pour le blanc. Et comme les premiéres expoſitions, ſur-tout quand elles ſont faites par des perſonnes Religieuſes, ont coûtume de faire de grandes impreſſions dans l'eſprit de ceux qui les écoutent, de là vient, que ſouvent les affaires les plus importantes qui ont été concluës par le moyen des Ambaſſadeurs ou d'autres perſonnes conſidérables de la Cour de *Rome*, n'ont point eu l'iſſuë que les Princes en attendoient.

doient, parce que les Jesuites par leurs intrigues & leurs expositions intéressées, avoient prévenu les esprits, & avoient fait en sorte que celles des Ambassadeurs ou des autres Agents eussent moins de poids que les leurs.

Ce n'est pas seulement à la Cour de *Rome* qu'ils font joüer cet artifice, ils s'en servent encore avec tous les Princes étrangers, ou par eux-mêmes, ou par le moyen des Jesuites de la seconde espece. En sorte qu'on peut dire, que la plus grande partie des affaires du Christianisme passe par les mains de ces Peres, & qu'il n'y a que celles auxquelles ils ne s'opposent point, qui réüssissent. L'adresse avec laquelle ils viennent à bout de leurs desseins, est surprenante & presque impénétrable. Il me seroit difficile d'en donner une idée parfaite; mais je suis persuadé, que les Princes se la représenteront telle qu'elle est, s'ils veulent se donner la peine de lire le peu que j'en dis ici. Ils ne manqueront pas de faire aussi-tôt réflexion sur les affaires passées: ils se rappelleront les intrigues avec lesquelles elles ont été menées. Ils reconnoîtront la vérité de ce que j'avance. & se-

seront convaincus par eux-mêmes, que cette adresse est au delà de tout ce qu'on peut dire.

Les Jesuites ne s'en tinrent pas là, & cet artifice caché, qui les rendoit en quelque façon les arbitres de toutes les affaires du monde, ne leur suffisant pas encore, ils crurent que le chemin le plus sûr & le plus abregé, pour parvenir à cette Jurisdiction monarquale & despotique qu'ils souhaitent, étoit de supplier, comme ils firent autrefois le Pape Gregoire XIII. de favoriser publiquement leurs desseins ambitieux, qu'ils eurent soin de lui représenter sous les spécieux dehors du bien commun de l'Eglise, en ordonnant à tous les Légats & Nonces Apostoliques, de prendre pour compagnon & pour confident quelque Jesuite, aux conseils de qui ils s'en rapportassent dans toutes leurs actions.

IV.

Par cette adresse & par cette connoissance des affaires d'Etat, les principaux Jesuites se sont attiré l'amitié de plusieurs Princes, tant spirituels, que tem-

temporels. Ils leur ont persuadé, que c'étoit à la Société, qu'ils étoient redevables des heureux succès qu'ils avoient eus : ce qui a produit deux effets très-pernicieux.

Le premier est, qu'en abusant ainsi des bontez & de la faveur de ces Princes, ils ne se sont pas fait un scrupule de perdre & de ruïner plusieurs familles particuliéres, quoique riches & nobles d'ailleurs ; en dépoüillant les Veuves de leurs richesses, & laissant leurs parens dans une extrême misere ; en attirant dans leur Religion les jeunes gens, en qui ils remarquent le plus d'esprit, & qu'ils congédient souvent ensuite sous un prétexte honnête, s'ils ne leur trouvent point toutes les dispositions qu'ils demandent, ou s'ils deviennent infirmes, sans leur rendre les biens qu'ils possedoient auparavant, parce qu'ils s'en font constituer héritiers dans la Profession ; en refusant l'entrée de leurs Ecoles aux pauvres, contre les ordres de leur Fondateur *Ignace*, & l'intention de ceux qui ne leur ont laissé des revenus, que pour cet effet. Ils rendroient de grands services à l'Eglise, s'ils en agissoient autre-

ment ; mais leur intérêt particulier, unique but de toutes leurs actions, s'y oppose.

Le second inconvient est, que ces Peres font adroitement connoître au monde les rélations particuliéres & le crédit qu'ils ont chez les Princes. Ils en font gloire, & ils le dépeignent encore plus grand qu'il n'est en effet, afin que tous les Ministres recherchent leur amitié, & que l'on ait recours à eux, pour obtenir les graces & les faveurs.

C'est ainsi qu'ils se sont publiquement vantez de pouvoir faire les Cardinaux, les Nonces, les Lieutenans, les Gouverneurs, & les autres Officiers. Bien plus, quelques-uns ont eu l'effronterie d'assûrer que leur Général avoit plus de pouvoir que le Pape même. D'autres ont ajoûté, qu'il valloit mieux être d'une Religion qui peut faire les Cardinaux, que d'être Cardinal. Toutes ces choses ont été dites en public ; & de tous ceux qui fréquentent ces Peres familiérement, il n'y en a presque pas à qui ils n'aient tenu de semblables discours.

V.

A la faveur de ces intrigues ſecrétes qu'ils ont dans les Cours, ils prétendent être en pouvoir de faire du bien, & de nuire à qui il leur plaît. Ils en viennent ſouvent à bout en ſe couvrant du manteau de la Religion, pour que leurs impoſtures trouvent plus de créance. Mais quand ils propoſent un Sujet à quelque Prince, ce n'eſt jamais ſur le plus digne, ni ſur celui qui a le plus de belles qualitez qu'ils jettent les yeux. Il faut être dans leurs intérêts pour en être favoriſé, ſinon quelque mérite que l'on ait d'ailleurs, on eſt aſſuré de les avoir pour ennemis. C'eſt-pourquoi il n'y a que leurs partiſans, à qui ils procurent les Dignitez dont ils diſpoſent; & ils s'embaraſſent peu, s'ils ſont bien affectionnez au Prince, ou s'ils ont les qualitez néceſſaires, pour remplir dignement les Charges où ils les deſtinent : ce qui eſt une ſource féconde de mauvaiſes affaires pour le Prince, de troubles & de révoltes parmi le peuple.

VI.

Quand un Comite de Galere voit un vent favorable, il ne fait que donner un certain coup de sifflet, aussi-tôt tous les Galeriens sont sur leurs rames, & voguent de toutes leurs forces. Il en est de même des Jesuites, lorsque dans les assemblées qui se tiennent tous les jours chez le Général, ou chez les Assistans de *Rome*, on a conclu, qu'il y va de l'intérêt de la Société qu'un tel Sujet soit élevé à certaine Dignité, le Général en donne avis à ceux qui sont éloignez de *Rome*; aussi-tôt d'un commun accord & dans le même instant, pour ainsi dire, ils se mettent tous en campagne, pour faire obtenir à cette personne l'emploi qu'ils lui souhaitent. Celui-ci seroit bien ingrat, s'il oublioit une telle faveur, & s'il laissoit échaper les occasions d'en témoigner sa reconnoissance aux Jesuites par d'autres services. Aussi ne le fait-il pas, & ces sortes de personnes se croient plus redevables de leur grandeur à ces Peres, qu'aux Princes-mêmes dont ils l'ont reçûë.

C'est

C'eſt par ce moyen que les Jeſuites ont tant de Grands à leur dévotion, & qui ſont plus attachez aux intérêts de la Société, qu'à ceux du Prince. C'eſt par ce moyen que les Princes ſont joüez. Ils s'imaginent avoir acquis un ſerviteur fidéle, tandis qu'ils ont ouvert la porte à un eſpion des Jeſuites, qui bien ſouvent dans la ſuite par l'inſtigation de ces Peres, devient le principal inſtrument de leur perte, malgré toutes les faveurs dont ils l'ont comblé.

Je pourrois appuyer ce que je dis de pluſieurs exemples aſſez claires, mais l'expérience & la voix publique ſont des preuves plus que ſuffiſantes. Et pour faire connoître que ce n'eſt, ni la paſſion, ni la haine qui m'emportent, je ne m'arrête pas ſûr une matiére ſi délicate, & je conclus, que c'eſt peut-être pour cette raiſon, que les Jeſuites ont coûtume d'appeller leur Religion une grande Monarchie, comme s'ils étoient les maîtres des Souverains & de leurs Miniſtres. Il n'y a pas long-tems qu'un de leurs principaux Peres ayant à parler au nom de la Compagnie à un Prince, commença

ſon

son discours par ces paroles pleines d'arrogance, & fondées sur la persuasion où ils sont, d'être de véritables Monarques : *Notre Compagnie fut toûjours en bonne intelligence avec vôtre Sérénité, &c.*

VII.

Les Jesuites s'efforcent de faire connoître au monde, que tous ceux qui ont reçû quelque récompense du Prince, ne la doivent qu'à leur crédit & à leur faveur, & par là ils trouvent le moyen de se voir plus aimez des Sujets que les Princes-mêmes; ce qui est très-préjudiciable au bien public, pour deux raisons. La premiére, parce que c'est une chose incompatible avec l'intérêt d'un Etat, que des Religieux si ambitieux & si politiques, aient assez de pouvoir sur l'esprit & la volonté des Ministres, pour être en état de susciter, quand il leur plaira, des révoltes & des trahisons. La seconde, c'est que par là, c'est-à-dire, par l'entremise des Ministres qui leur sont dévouez, ils introduisent au service des Princes, en qualité de Conseillers ou de Sécretaires,

res, de ces Jesuites *in voto*, dont nous avons parlé ci-dessus. Ceux-ci font tant auprès de ces Princes, qu'ils leur persuadent de prendre quelque Jesuite pour Confesseur ou pour Prédicateur; & les uns & les autres sont autant d'espions du Géneral, à qui ils rendent un compte exact & fidéle de tout ce qui se passe dans les Conseils les plus secrets. De-là vient, que fort souvent les projets échouënt, & que les secrets de plus grande conséquence sont découverts, sans qu'on en puisse deviner l'auteur. Quelquefois-même les moins coupables sont soupçonnez.

VIII.

Comme il est naturel que les Sujets suivent l'inclination de leur Prince, ainsi tous ceux qui sont sous l'obéïssance du Général, voyant qu'il donne tous ses soins à la politique & aux affaires d'Etat, & que c'est par ce moyen qu'il prétend élever & entretenir la Compagnie, il n'est pas étonnant qu'ils se conforment à son exemple. Ils emploient le crédit de leurs parens & de leurs amis, pour se faciliter l'accès au-

près

près des Princes. Ils tâchent de se concilier leur amitié, & de devenir les confidens de leurs desseins les plus cachez, afin d'en donner avis aux Assistans de *Rome*, ou au Pere Général. C'est là le vrai secret de mériter sa faveur, & d'en obtenir quelque Dignité. Il est impossible d'y parvenir par d'autres chemins, parce que chez ces Peres, les Charges & les Emplois distinguez ne se donnent, qu'à ceux que l'on connoît propres pour procurer à la Compagnie cette grandeur, où ils aspirent; & ce n'est que dans les affaires de politique, qu'on juge de leur mérite.

I X.

Comme de plusieurs simples tout differens, on vient à bout de tirer par la force de l'alambic une essence souveraine pour les plaies mortelles, & que les abeilles vont recueillir le miel sur diverses fleurs, il en est de même des Jesuites. Ils sçavent faire leur profit par la force du raisonnement, de toutes les relations qu'ils reçoivent touchant les intérêts des Princes, & de tou-

toutes les révolutions qui arrivent dans leurs Etats. Ils en expriment, pour ainsi dire, un remede pour la plaie presque incurable de leur ambition, & ils en tirent une certaine science de l'avantage propre & particulier, dont ils se servent merveilleusement bien, pour accomplir leurs desseins, sans envisager à qui ils peuvent nuire ou faire plaisir en y parvenant; ce qu'ils font presque toujours par des voyes pernicieuses. De-là vient, qu'ils mettent souvent sur le bord du précipice, les Princes, dont ils ont déja pénetré les sentimens. Ils se chargent de leur fournir des moyens infaillibles, pour faire réussir leurs entreprises, & pour exécuter heureusement leurs projets. Mais dès que cet artifice ne leur laisse plus rien à esperer pour leurs propres intérêts, & qu'ils en ont tiré tout l'avantage qu'ils souhaitoient, ils considérent, que l'excessive grandeur d'un tel Prince pourroit bien un jour leur être préjudiciable; ils traînent l'affaire en longueur le plus qu'ils peuvent, comme les Avocats font les Procès; & enfin avec une adresse surprenante, ils rompent toutes les mesures, & renver-

sent entiérement les desseins dont eux-mêmes avoient donné le plan.

* La Ligue de France qu'ils ont ménagée & concluë, & qu'ils abandonnérent ensuite, quand ils virent que les choses tournoient à l'avantage du Roi; l'Angleterre † qu'ils ont promise plus d'une fois aux Espagnols, & d'autres faits de cette nature, qui n'ont pas besoin de preuves, font foi de ce que je viens de dire.

X.

La conséquence, que l'on doit tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, est que les Jesuites n'ont point de

* *Catéchisme des Jesuites nouv. éd. t. 2. c.* 14.

† Le Roi d'Espagne fit partir en 1588. une Flotte de 158. Voiles, pour se rendre maître de l'Angleterre, sur la parole que lui avoient donné les Jesuites de favoriser ses desseins par les troubles & les trahisons qu'ils exciteroient dans ce Royaume. Le Pape avoit donné sa Bénédiction à cette Flotte, & l'avoit appellée l'*Invincible*; mais elle fut presque entiérement coulée à fond.

de véritable attachement pour aucun Prince, tel qu'il puiſſe être, ſpirituel ou temporel; mais qu'ils ne le ſervent, qu'autant que leur propre intérêt le demande.

Il s'enſuit donc, qu'aucun Prince, & à plus forte raiſon aucun Prélat, ne peut leur confier le maniment des affaires; parce qu'en ſe montrant comme ils font, également affectionnez à toutes les Nations, & ſe rendant François avec les François, Eſpagnols avec les Eſpagnols; & ainſi des autres Peuples, ſelon que l'occaſion l'éxige, ils ſe ſoucient fort peu de nuire plûtôt aux uns qu'aux autres, pourvû qu'ils y trouvent leur avantage. C'eſt-pourquoi de toutes les entrepriſes, où les Jeſuites ont eu part, il y en a très-peu qui aient eu un heureux ſuccès. La raiſon en eſt évidente, leur intérêt particulier eſt le but des ſervices qu'ils rendent: dès qu'ils ſont ſatisfaits, ils ne ſe mettent plus en peine du reſte. Et, ce qui eſt l'effet de la politique la plus rafinée, ſi quelques-uns d'entre eux paroiſſent entiérement attachez à la Couronne de France, d'autres à celle d'Eſpagne, d'autres à l'Empereur: en

en un mot, à tous les Princes, dont ils recherchent la faveur, ce n'est que feintes & dissimulations. Car lors-que quelqu'un de ces Princes veut employer dans quelque négociation un Jesuite qu'il honore de sa confidence, celui-ci fait aussi-tôt sçavoir au Général l'affaire dont il est chargé. Il attend sa réponse & ses ordres pour tout ce qu'il doit faire, & ne se conduit que conformément à sa volonté, sans examiner, si ce que lui ordonne le Général, est contraire ou non, à l'intention du Prince qui lui a confié le soin de cette affaire. En sorte que chez ces Peres les intérêts de la Compagnie sont préferez à ceux des Princes.

D'ailleurs, comme les Jesuites connoissent parfaitement les intérêts de tous les Princes, & qu'ils sont exactement informez, comme nous l'avons déja dit, de ce qui se passe dans leurs Conseils les plus secrets; ceux qui feignent d'être partisans de la France, font au Roi & à ses principaux Ministres, certaines propositions importantes, concernant l'état que les Peres politiques de *Rome* leur envoient. Ceux qui

qui paroissent tenir pour l'Espagne, font la même chose, & ainsi des autres ; ce qui jette une telle défiance dans l'esprit des Princes Chrétiens, qu'ils sont toûjours en garde, pour ainsi dire, les uns contre les autres. Le repos public & le bien de toute la Chrétienté, souffrent extrêmement de cette défiance.

Elle fait trouver des obstacles presque insurmontables dans la conclusion d'une ligue contre l'Ennemi commun du nom Chrétien, & ôte toute solidité à la paix que les Princes signent entre eux.

De plus, par cette conduite artificieuse, ils ont tellement ouvert les yeux au monde, & l'ont fait devenir si pénétrant dans les affaires d'Etat, qu'au grand préjudice de l'Eglise, on ne pense presque plus aujourd'hui à autre chose, & que la politique est, pour ainsi dire, la balance où se pésent toutes les actions. Mais ce qu'il y a de pis, c'est que les Hérétiques-mêmes se sont apperçûs de la politique de ces Peres, & l'ont si bien apprise, qu'ils la mettent maintenant en usage contre nous avec les Princes qui

les protégent ; de sorte que ceux qui n'étoient auparavant que des Luthériens, qu'on pouvoit esperer de faire revenir de leurs erreurs, sont aujourd'hui des Athées & des politiques, dont la conversion est impossible sans un miracle de la grace.

Je ne veux point ici me taire, & il est à propos que l'on sçache par quelles voies les Jesuites viennent à bout de mettre les Princes dans leurs intérêts. Il y a quelques années qu'un de leurs Peres, appellé *Personius*, & qui étoit Assistant d'Angleterre, fit un Livre contre la Succession du Roi d'Ecosse à la Couronne d'Angleterre : Un * autre Pere, nommé *Critonius*, & quelques autres Jesuites défendirent dans une réponse qu'ils mirent au jour, les prétentions du Roi d'Ecosse, en combattant les raisons & le sentiment du Pere *Personius*. Ils feignoient ainsi d'être désunis entre eux, quoi-que le tout ne fût qu'un artifice conduit par le Général, afin que quelque chose qu'il arrivât, ils eussent un moyen assuré

* *Catéch. des Jes. tom. 2. chap. 15. & 18.*

ſuré de ſe mettre en faveur auprès du Succeſſeur de cette Couronne, tel qu'il pût être, & de ſatisfaire les intérêts de leur Compagnie.

Il eſt donc évident que les Jeſuites ne tendent à autre choſe dans tout ce qu'ils font, qu'à ſe ſoumettre en quelque façon les Princes ; & il eſt par conſequent vrai de dire que leur Religion eſt une véritable Monarchie.

X I.

Quoi-qu'il ſoit certain que les Jeſuites s'embaraſſent peu de nuire ou de rendre ſervice aux Princes, quand il y va de leurs intérêts, & que l'expérience d'une infinité de faits ne permette pas d'en douter ; cependant je veux en cet article mettre cette verité dans tout ſon jour. Il n'y a perſonne au monde à qui ils doivent plus de ſoûmiſſion & d'attachement qu'au Souverain Pontife. Mille raiſons les y obligent, outre le Vœu particulier qu'ils font de lui obéir aveuglément; cependant malgré toutes ces obligations, lorſque le Saint Pape Pie V. qui

 mé-

mérite tous les éloges possibles, voulut par une inspiration de l'Esprit-Saint, réformer ces Peres, en les obligeant de chanter l'Office au Chœur, & de faire Profession à la maniere des autres Religieux, ils refusérent absolument de s'y soûmettre à cause du grand préjudice qu'ils prévoyoient que cette réforme leur apporteroit. Jusques-là, que ceux qui furent d'avis de déferer à la volonté du saint Pontife, & qui étoient en très-petit nombre, furent appellez par les autres, comme par méprs & par dérision, *Quintiniens*, & furent exclus pour jamais de toutes les Charges. Ils s'opposérent de même au glorieux Archevêque de *Milan* saint Charles, lors qu'en qualité de Légat *à latere* de Sa Sainteté, il entreprit de les réduire à la discipline des autres Religieux.

Mais qu'y a-t-il de suprenant? Sont-ils plus soûmis aux saints Canons, & ne font-ils pas malgré leurs Décrets un trafic profane, des perles, des rubis, & des Diamans que l'on apporte des *Indes*? Il est à croire que la plus grande partie des pierres précieuses qui

se

ſe vendent à Veniſe, viennent de ces Peres. Cette opinion eſt fondée ſur le raport de ceux qui leur ont ſervi, & qui leur ſervent encore de Courtiers.

Que les Jeſuites ne ſervent pas fidélement le Souverain Pontife, c'eſt une choſe que ſçavent parfaitement bien ces Peres *, qui pour cet éfet ont été citez juridiquement à *Rome*. Je ne veux,

* En 1602. le Pape Clemens VIII. étant ſur le point de condamner par un Decret ſolemnel la Doctrine de Molina, les Jeſuites ne ſçachant plus de quelle ruſe ſe ſervir pour parer ce coup de foudre, s'aviſérent d'avancer dans des Théſes ſoûtenuës publiquement en l'Univerſité d'*Alcala* & ailleurs, *Qu'il n'étoit pas de Foi qu'un tel homme, que l'Egliſe regardoit comme le Souverain Pontife, fût véritablement Vicaire de Jeſus-Chriſt & Succeſſeur de S. Pierre.* Cette propoſition détruiſoit l'infaillibilité du Pape, & autoriſoit les Jeſuites à mépriſer ſon Decret. Mais Sa Sainteté ayant été inſtruite de ce qui s'étoit paſſé, envoya ordre ſur le champ à ſon Nonce de citer juridiquement à *Rome* tous les Docteurs d'*Alcala* qui avoient eu part à ces Thèſes. Le Nonce leur ſigni-

veux, ni ne puis les nommer, ni même m'étendre davantage sur cet article, de peur de déplaire à quelque Prince à qui mon discours ne seroit pas tout-à-fait agréable ; & je me fais une loi de les ménager, mon intention n'étant pas d'en offenser aucun, mais de leur rendre à tous les services dont
je

signifia aussi-tôt le Monitoire de citation, sans même en donner avis au Roi d'Espagne, qu'après que la chose fut faite.

L'Inquisition d'Espagne indignée de l'injure que le Pape lui faisoit en évoquant à son Tribunal une Cause dont la connoissance, & le jugement lui appartenoient, fit mettre en prison le Pere *Melchior Onnate*, qui avoit soûtenu la Thèse, *Loüis Turriano* qui y avoit présidé, *Gabriel Vasquez* premier Professeur de Theologie dans le Collége d'*Alcala*, & *Nicolas Almesan* Recteur du même Collége. Elle engagea en même-tems le Roi à demander au Pape que cette affaire fût jugée en *Espagne* ; ce qu'il fit par une Lettre fort longue & fort pressante qu'il écrivit au Duc de Sesse son Ambassadeur à *Rome*. Le Pape se rendit à ses supplications, & renvoya ce Jugement à l'Inquisition d'*Espagne*, à condition que les
cou-

je suis capable. D'ailleurs, je ne prétends pas faire ici une Satyre contre les Jesuites, je les aime & les honore très-sincérement. Mon but est seulement de donner une legere teinture de leurs maximes & de leur politique.

XII.

On voit quelquefois une personne dans une maladie dangereuse pousser des cris pitoyables qui perçent le Ciel : chacun juge que cette personne souffre de grandes douleurs; mais personne ne peut connoître la cause & l'origine du mal. De même tout le

coupables seroient punis comme ils le méritoient. Mais l'Inquisiteur Général qui étoit entiérement dévoüé à la Société, & dont *Vasquez* étoit Confesseur, fit sortir les prisonniers, sans attendre même les nouvelles de *Rome*, à la sollicitation des Grands & du Roi-même, que les Jesuites avoient engagé à lui écrire pour ce sujet, malgré toutes les belles promesses qu'il avoit faites au Pape; ce qui indigna fort le Saint Pere contre le Roi & l'Inquisition.

monde se plaint des Jesuites, celui-ci pour en avoir été persecuté, celui-là pour en avoir reçû de mauvais services. Le mal ne laisse pas de continüer, & l'on n'en pénétre pas aisément la source, qui n'est autre que le désir insatiable qu'ils ont de s'aggrandir. Rien n'est capable de les arrêter, quand il s'agit de satisfaire cette ambition démesurée; ils ne se font point une affaire de sacrifier indifféremment tout le monde, de se mocquer des Princes, d'opprimer les pauvres, d'enlever les richesses des Veuves, & de ruïner les plus illustres Familles; & très-souvent pour vouloir s'ingerer dans les plus importantes affaires, ils sont la cause des soupçons & des divisions qui naissent parmi les Princes Chrétiens. Ne seroit-ce pas un grand inconvenient, si la partie qui auroit été formée la derniere dans le corps naturel, & qui ne seroit destinée que pour servir d'instrument aux autres plus considerables; si, dis-je, cette partie attiroit à elle le sang le plus pur & tous les esprits animaux, ne causeroit-elle pas infailliblement la destruction de tout le composé?

sé ? Il n'est pas moins dangereux pour le Corps de l'Eglise, que la Religion des Jesuites, qui n'y a été formée que comme un instrument destiné à la conversion des Hérétiques & des Pécheurs, veüille attirer à elle toutes les affaires les plus importantes des Princes & des Prélats, & connoître leurs intérêts pour en profiter. Que s'ensuit-il de là ? La tranquillité publique & particuliere est troublée ; on opprime beaucoup de Sujêts qui mériteroient d'être élevez ; on en éleve d'autres qui mériteroient de passer le reste de leurs jours dans l'obscurité : sans parler d'une infinité d'autres conséquences aussi fâcheuses.

Je pourrois ici rapporter une infinité d'exemples convaincans, pour faire connoître avec quelle passion, ou plûtôt avec quelle fureur ces Peres cherchent à s'aggrandir. Mais je me contenterai des paroles mêmes du Pere *Personius*, qui se trouvent dans un Livre qu'il a écrit en Anglois, & intitulé, *La Réforme de l'Angleterre*, où, après avoir blâmé le Cardinal *Polo*, Prélat dont la memoire doit être en

vénération dans tous les siécles, tant pour la sainteté de sa vie, que pour les grands services qu'il a rendus à l'Eglise; & après avoir même osé trouver quelques défauts dans le Concile de *Trente*, il conclut en disant : Que quand l'*Angleterre* sera revenuë au sein de l'Eglise Catholique, il prétend y faire revivre la perfection & la discipline de la primitive Eglise, mettre tous les biens Ecclesiastiques en commun, & en donner la direction à sept personnes sages, tels que sont les Jesuites, afin qu'ils les distribuênt selon qu'ils le jugeront à propos. Il ne veut pas, il défend même sous de griéves peines qu'aucun autre Religieux gieux de quelque Ordre qu'il soit, retourne dans ce Royaume sans leur permission; il n'y a que ceux qui vivent d'aumônes à qui il permette d'y entrer. Mais dans quel aveuglement ne jette pas l'amour propre? A quelle extravagance ne se portent point les personnes les plus prudentes, quand une fois elles en sont possedées! Ce que ce Pere ajoûte est entiérement ridicule. Quand l'*Angleterre*, dit-il,

aura

aura été ramenée à la vraie Foi, il ne convient pas que le Pape, du moins pendant cinq ans, veuille tirer aucun fruit des Bénéfices Ecclésiastiques de ce Royaume. Il doit tout remettre entre les mains des sept sages, pour en faire l'usage qu'ils trouveront le plus utile à l'Eglise. Il étoit bien persuadé qu'après les cinq premieres années, les Jesuites auroient recours à leurs artifices ordinaires pour se faire confirmer le même privilége pour cinq autres années, & feroient tant qu'à la fin ils soustrairoient entiérement l'*Angleterre* à la Jurisdiction de Sa Sainteté. Qui ne voit ici, comme dans un tableau naturel, l'ambition des Jesuites, & l'avidité qu'ils ont d'établir leur Monarchie ? Qui ne voit avec quelle adresse ils sçavent parvenir à leurs fins intéressées, sans se mettre en peine, si c'est au préjudice des autres ou non ?

Mais quoi ! Sous le Pontificat de Gregoire XIII. n'ont-ils pas demandé le gouvernement de toutes les Eglises Paroissiales de *Rome*, pour jetter dans cette Ville les premiers fondemens de

leur Monarchie ? Et ce qu'ils n'ont pû obtenir à *Rome*, ils sont enfin venus à bout de l'obtenir en *Angleterre*, où ils ont depuis peu fait élire un * Archiprêtre Jesuite *in voto*, qui bien loin de proteger le Clergé, persécute au-contraire comme un loup enragé tous les Prêtres qui ne dépendent pas des Jesuites, & les réduit dans un état de désespoir, jusqu'à leur défendre sous de rigoureuses peines, de parler ensemble : & maintenant presque tout le Clergé d'*Angleterre* est Jesuite *in voto*. Et ces Peres ne reçoivent plus personne dans leurs Colléges qui ne se soit engagé à prendre l'habit de la Société ; en sorte que, quand même ce Royaume viendroit à se réunir à l'Eglise Romaine, il auroit le malheur de voir naître dans son sein une Monarchie Jesuitique : parce que les

* Il s'appelloit *George Blackwel*, & l'on peut voir l'histoire de ses véxations dans un Livre intitulé, *Relatio compendiosa turbarum quas Jesuitæ Angli unà cum D. Georgio Blackwello Archipresbitero, Sacerdotibus Seminariorum, populoque concivére, &c.*

les Jesuites seuls disposeroient des revenus Ecclésiastiques, de toutes les Abbayes, Bénéfices, Evêchez, Archiprêtrises & autres Dignitez.

Il est vrai, & je ne puis le dire que les larmes aux yeux, que l'on voit aujourd'hui très-peu d'Hérétiques se convertir, sur tout en *Angleterre*, parce que l'ancien Clergé y est presque entiérement éteint, lequel y faisoit des fruits admirables, quoi-que les Jesuites qui pensent moins au salut des ames qu'à leurs propres intérêts, s'en attribuassent tout l'honneur. Outre que les Hérétiques s'apperçoivent aussi de la persécution que souffrent les Prêtres Catholiques de la part des Jesuites, & des artifices dont ils usent: ce qui fait que ces Peres leur sont tellement odieux, que la plus grande partie refuse de se convertir par la seule crainte de tomber sous leur tirannie. Je passe ici plusieurs choses sous silence: je ne parle point des prétentions qu'ils se flattent d'avoir sur l'état des autres Princes, pour faire connoître avec quelle avidité ils souhaitent la grandeur & la domination: Je

ne dis rien de l'adresse avec laquelle ils s'insinuent dans leurs bonnes graces, en leur faisant croire que les Peuples leur sont entiérement dévoüez, & qu'il dépend d'eux par conséquent de les rendre affectionnez au Prince. Ce sont des choses évidentes dont chacun peut se convaincre : Et je finis ce discours par quatre réflexions courtes.

1. Il est impossible que des hommes si bouffis d'arrogance, & qui forment de si hauts projets, ne soient pas toûjours amateurs des nouveautez. Ce sont eux qui les cherchent, & qui les font naître, parce que ce n'est qu'à la faveur des nouveaux motifs qu'ils peuvent imaginer, qu'ils arrivent à leurs fins par le chemin assuré des affaires d'Etat, où nous avons vû qu'ils sont si habiles : c'est pourquoi les Jesuites sont incompatibles avec un Prince qui aime la paix & la conservation de son Royaume, parce qu'ils sont les maîtres d'y exciter une infinité de troubles : Ils * peuvent même

* C'est ainsi qu'ils donnérent à Philippe

me l'en dépoüiller, & le faire passer sous la domination d'un autre, si ce Prince ne veut pas leur être favorable, ni se gouverner par leurs conseils.

2. Si les Jesuites sont capables de causer de si grands désordres dans le monde, quoiqu'ils n'aient point de Jurisdiction temporelle, que seroit-ce si quelqu'un d'entre eux parvenoit à la Dignité de Souverain Pontife? Il commenceroit par remplir le Consistoire de Jesuites, & ce seroit le moyen infaillible de perpétuer la Papauté dans la Compagnie. Outre qu'en cherchant toûjours leurs intérêts, & se voyant de plus soûtenus du Pape, ils seroient en état de mettre plusieurs Royaumes en danger, sur tout ceux des Princes voisins.

3. Ce Pape ne manqueroit pas de faire tous ses efforts, pour mettre quelque Ville ou quelque Jurisdiction temporelle sous la puissance des Jesuites, ce qui leur ouvriroit le chemin

pe Roi d'*Espagne* les moyens de s'emparer du Royaume de *Portugal*.

à mille autres projets, qu'ils ne pourroient exécuter sans faire tort aux Princes.

4. Le Consistoire n'étant une fois composé que de Jesuites, tout le Patrimonie de JESUS-CHRIST seroit entre leurs mains : & comme l'hidropique est d'autant plus alteré, qu'il boit davantage; de même l'ambition de ces Peres croissant avec leur grandeur, il n'y auroit point de troubles qu'ils ne fussent en pouvoir d'exécuter. Rien n'est plus sujet au changement que les Etats ; ils viendroient à bout à force d'intrigues & d'artifices, d'en affoiblir les maximes, d'en renverser les Loix, & d'y substituer la forme de leur Gouvernement. N'est-ce pas là le moyen assuré d'établir une véritable Monarchie ? Maintenant ils cherchent à attirer dans leur Compagnie quelque Fils de Prince qui dispose de ses Etats en leur faveur. Et il y a déja long-tems que leurs vœux seroient accomplis, si l'on n'eût pas découvert leurs desseins, & si l'on ne s'y fût pas opposé ; mais dans la supposition d'un Pape Jesuite, ils s'em-

pa-

pareroient sans aucun obstacle de l'Etat Ecclésiastique ; & comme ils ne manquent point de pénétration ni de ruses, ils trouveroient mille prétextes & mille moyens qui leur réussiroient, pour l'augmenter. Quand même ils n'en viendroient point à bout, les soupçons & la défiance qu'ils jetteroient dans l'esprit des Princes voisins, ne seroient-ils pas des maux assez considerables ? Il est donc nécessaire que pour la tranquillité publique, pour la conservation des Etats, pour l'honneur de l'Eglise & pour l'avantage de tout l'Univers, N. S. P. le Pape Paule V. avec le secours des Princes Chrétiens, mette une bonne & solide réforme dans cette Compagnie, dont l'esprit & les intentions sont extrêmement corrompuës, de peur qu'il ne lui arrive ce qui arriva autrefois aux Druides, dont les Jesuites paroissent imiter la conduite, lors qu'ils furent entiérement détruits au tems de l'Empereur Claude. Quand on m'ordonnera d'exposer au Public le remede que je trouve le plus efficace, pour ramener ces Peres à leur premiere perfection,

ction, je le ferai avec toute la charité & toute la force qu'il plaira au Seigneur de m'inspirer. Je suis persuadé que ce remede bien loin de leur être nusible, leur sera au-contraire très-avantageux, puisque je n'ai d'autres vûës que de faire changer leur Monarchie en une meilleure. Le monde & ses richesses, dont ils veulent être les maîtres, sont des objets trop méprisables. Mon but est de les rendre Monarques des âmes, qui sont le trésor de JESUS-CHRIST.

FIN.

EX-

EXTRAIT

Du TRAITE' des choſes, qui ſont dignes d'amandement en la Compagnie des Jeſuites, par le Pere M. Jean *Mariana*, de la même Compagnie.

Tiré du SECONDE TOME du MERCURE JESUITIQUE *imprimé en* 1630.

CHAPITRE XX.

Des Affaires.

AFfaires en grand nombre chargent ceux de la Compagnie. Nôtre Inſtitut commande & embraſſe grand nombre d'œuvres, Prêcher, Confeſſer, Miſſions, Viſites de priſons, d'Hôpitaux, & de malades; enſeigner la Jeuneſſe aux lettres humaines, & aux plus hautes Scien-

Sciences ; & en quelques endroits s'abaisser jusqu'à enseigner à lire, & à écrire aux petits Enfans : & le propre de nôtre Compagnie est d'enseigner la Doctrine Chrétienne aux Ignorans. Chaqu'une de ces fonctions étant suffisante pour occuper beaucoup de gens : mais toutesfois, selon que ces fonctions nous sont propres, la grace de l'Institut nous assiste, pour s'en acquitter, sans que la spiritualité en soit étouffée, qui est la premiére & la principale chose, qu'ils faut procurer; d'autant plus que les personnes sont départies selon les fonctions ; de sorte, qu'on fournit à tout pour le mieux, selon que nos forces nous le permettent. Mais il y a d'autres affaires, fort peu convenables, plus séculieres, que spirituelles, dont nous sommes encore chargez sous le titre d'œuvres de pié té. L'importunité du monde est grande, & comme ils nous assistent de leurs aumosnes, ils veulent aussi que nous les assistions en toutes choses, en leurs mariages, à faire leurs Testamens, à favoriser leurs prétentions avec des Seigneurs, en leurs procès, dans les difficultez de leurs

comptes

comptes avec les Juges, & nous tiennent occupez jusqu'à leur procurer des délices & des plaisirs, ou les choses nécessaires pour leurs maisons. C'est chose merveilleuse que les fonctions auxquelles ils nous emploient. Je crains que quelque jour ils ne veuillent, que nous leur servions de Maîtres d'hostel, si cela ne se fait pas déja; de cuisiniers & de balayeurs, sous prétexte de dire, que ce sont œuvres de piété: & par ce moyen nos gens se sécularisent, & courent plus qu'il ne faudroit hors de la Maison, étans le plus souvent occupez en affaires d'amis, de parens, & de personnes qui se recommandent à nous. L'abus passe si avant, qu'il y a plusieurs Seigneurs, tant Ecclésiastiques que séculiers, qui quelque part qu'ils aillent, ménent avec eux en leur compagnie quelques-uns des nôtres, sous títre de Confesseurs, ne plus ni moins que s'ils étoient leurs Chapellains, & ceux-là vont en leurs maisons, pour les confesser eux & leurs domestiques, & pour dire la Messe en leurs Chapelles, sans parler de beaucoup d'autres choses, en quoi on se sert d'eux. Dans

la

la seule Ville de *Valladolid*, je me suis laissé dire, qu'il y a plus de douze Peres, qui sont d'ordinaire embarassez en semblables occupations. Il est bien à craindre que ceux qui les employent, le fassent plus par des motifs d'état, pour acquerir eux mêmes du crédit, que par dévotion, outre l'épargne qu'ils y trouvent; d'autant qu'il leur en couste moins de cette maniére, que s'ils faisoient venir quelque grave personnage de quelque Université, pour s'en servir aux mêmes usages. De-là procédent plusieurs pratiques peu décentes, comme en ce que quelques-uns de ces Peres se donnent la liberté de négliger l'observation de nos Regles, & même de faire tête à leurs Supérieurs à l'occasion de la faveur de ces Seigneurs leurs pénitens, dont ils se sentent appuyez; comme celà s'expérimente tous les jours. Plutarque a fait un Traité, dans lequel il prouve que les Philosophes doivent hanter, & traiter avec les Princes; mais nul homme bien sensé ne sauroit approuver la trop grande communication avec eux. Il y a aparence, que la Religion de St. Dominique

nique éprouva ce déreglement en ses commencemens; ce qui l'obligea à faire au Decret en un Chapitre Général, Que nul de cette Religion-là n'eût à être à la suite de ces personnages. Je croi que la Compagnie se verra un jour dans la même obligation, & même d'ôter au Général l'autorité d'en dispenser. En attendant, je n'y vois point d'autre remede, que de gagner les Peres anciens & graves, & les honorer. Car je me doute, que la négligence à cet égard, avec d'autres mécontentemens ordinaires, donnent occasion à quelques-uns de rechercher les honneurs par des voyes aussi extravagantes que celles-ci; & même quelquefois de se fortifier, pour se venger de ceux, qui à leur avis, les chagrinent, & leur font tort. Quelqu'un dira, qu'il n'y a pas des charges & des honneurs pour tous. C'est bien la vérité; mais quoiqu'il en soit, qu'ils fassent part des honneurs à plusieurs, & ainsi il y aura moins de mécontens. Au-moins, qu'on donne ordre, qu'ils n'ayent point lieu de se plaindre du Général ni des Provinciaux. Quelqu'autre dira, que par

ce-

cela même ils se montrent indignes des Charges. Je répons, qu'il est vrai; mais toutefois on pourroit, avant qu'ils se portent au mal, & s'irritent, essayer de les gagner, & de les prévenir. Combien plus le devroit-on faire, puisqu'il y a d'autres maniéres de gagner les gens, & de les honorer, sans leur donner des Offices.

Conclusion de ce Traité.

Je me suis fort avancé & ai pris beaucoup de liberté à remarquer tant de maladies en nôtre Gouvernement; & sur tout en des choses, qui ordinairement sont regardées comme bien établies; & qui, comme telles, sont pratiquées & continuées. Mais toutesfois, qu'y feroit-on? (je le dis comme je l'entend, sans passion, ni prétention quelconque) chacun en jugera, comme il lui plaira: mais quant à moi, plus je me vois approcher de jour en jour du jugement de Dieu, à cause de mon âge, plus je me confirme en cette opinion, que cet œuvre de nôtre Compagnie, qui sans doute, est de Dieu, s'en va par terre, & se rui-

ruinera dans peu, si non que lui-même par sa main puissante, & ses enfans, en simple affection d'enfans, sans autres intérêts, y donnent secours à tems, & retranchent même sur le vif, s'il est nécessaire, afin d'empêcher que le mal ne passe plus avant. Que si j'ai touché plusieurs points, on doit savoir, que j'en ai laissé plusieurs autres, qui ne sont pas en petit nombre, ni de moindre importance; mais pour ne pas fatiguer, ni ennuyer davantage. On pourroit traiter de la pauvreté des Profès; à sçavoir, si elle est observée, attendu que la plus grande partie d'iceux vit dans les Colléges, même des six parties, il y en a cinq qui sont nourris des rentes des Colléges; de sorte que lesdites rentes ne sont pas pour les murs de ces Colléges, mais pour ceux qui y demeurent lesquels sont Profès en grand nombre. On pourroit aussi parler des présens qu'on porte à *Rome*, & de ce qu'il y auroit à dire sur cela, dont le détail pourroit aboutir à des achats d'Offices. Je n'en dis pas les particularitez. Comme aussi des départemens de despens, qui se font par les Provinces, lesquels je puis

bien

bien répondre, qu'ils ne ſont nullement bien juſtifiez. On ſait bien que les Généraux des autres Ordres, ſous ombre de quelques petits livres, qu'ils ſont imprimer, & d'autres choſes ſemblables, tirent de grandes ſommes, & profits: nous deſirons que nôtre Compagnie en ſoit exempte; veu qu'au commencement on en tira aſſez pour ſe conſerver, en particulier de l'*Eſpagne*; dequoi le monde fut ſi fort ſurpris & indigné. Comme auſſi du grand nombre de gens qui voyagent, & cela avec plus de bagage, qu'il ne convient à des gens qui font Vœu de Pauvreté: nul ne va à pied: on dédaigne même d'aller en coche. On devient par le tems & par l'âge moins clairvoyant des yeux du corps, & ſemblablement de ceux de l'eſprit dans les affaires. On pourroit auſſi toucher les récréations, qui ſont en grand nombre parmi nous, & en quelques endroits s'étendent à pluſieurs mois; ce qui peut produire beaucoup de maux pour pluſieurs raiſons, & fait que les jeunes gens s'accoûtument à rechercher leurs aiſes & leurs plaiſirs, comme on l'expériment tous les jours. Il y au-

roit

roit aussi beaucoup à dire au sujet des renonciations aux héritages. Je crois bien que ce point a été réformé en partie. C'est néanmoins une chose malséante, qu'un Religieux tienne des biens en proprièté, par tant d'années. Car si l'on veut dire, qu'il n'en a pas l'usage, on sait assez les facilitez qu'il y a à obtenir des dispenses. Comme aussi de ce qu'il y a parmi nous beaucoup de gens oiseux, dont le nombre s'augmentera tous les jours, qui ne servent qu'à faire de petites assemblées, à causer & deviser, pour ne rien dire d'autres maux. Ensuite aussi, de ce que la volupté & les délices sont excessifs dans aucuns & scandalisent. De ce que les dépenses entre nous sont démesurées, & que ce qui se dissipe, & se perd, est en grande quantité. Je puis bien assûrer que si l'on prend bien garde aux comptes, en cette Maison de *Tolede*, la dépense annuelle d'un chacun monte à plus de cent dix Ducats : ce qui fait horreur à y penser. Le vêtement pourroit aussi être plus modeste, & plus rapportant à la pauvreté. Ceci & tout le reste, est laissé à part de peur d'ennuyer. Je veux

seulement ajouter, que comme en cet Ecrit sont remarquées les fautes de notre Gouvernement, si l'on vouloit étaler les bonnes choses qu'il y a dans cette Congrégation, l'Ecrit seroit fort long. Car sans doute, c'est une des meilleures sortes de vie qu'il y ait en l'Eglise; & les personnes, autant que j'en puis reconnoître, sont les meilleurs gens qu'il y ait au monde. Plante choisie de Dieu, ses entreprises & ses occupations, les plus glorieuses & hautes, qui se soyent jamais veuës ou leuës. Véritablement digne, que non-seulement ses enfans, mais tous, tant Princes, que particuliers, l'assistent, & la favorisent. C'est aussi pour cela, qu'on est touché de plus de compassion, de ce que les choses n'allant pas dans l'ordre & le réglement qui seroient nécessaires, nous la voyons dans les termes, où elle se trouve présentement, (ce qui ne peut-être nié par aucune homme, quelque aveugle qu'il soit) en danger de se perdre en peu de tems, & d'être entiérement ruïnée. Je suplie Nôtre Seigneur, qu'il mette la main à cet œuvre; car autrement, je tien pour fort difficile de re-

remedier à tout. Aussi priai-je quiconque lira ce discours, qu'il soit persuadé, que, quoique, en tant qu'homme, je me puis tromper, l'intention néanmoins est très-bonne, & c'est l'amour que j'ai pour nôtre Compagnie, encore plus grand qu'on ne peut se l'imaginer, qui m'a forcé à entreprendre ce travail, & à m'exposer aux huées & aux cris de ceux qui sont d'un sentiment contraire ; comme aussi à la critique des personnes, qui venant à lire cet E-Ecrit, ne trouveront pas que les termes & les expressions y soyent autant justes, qu'elles le devroient être.

F I N.

[illegible]

[illegible]

